

# TABLEAU DE BORD 2017

DE LA GESTION REGIONALE DES DECHETS

EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

---

**JUILLET 2019**



# PRÉAMBULE

Créé en décembre 2010 à l'initiative de la Direction Régionale ADEME, dans le cadre d'une Convention Etat/Région/ADEME, l'Observatoire Régional des Déchets de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORD), a eu pour objectif principal d'améliorer la connaissance de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sur le territoire régional. Missionné annuellement pour renseigner la base de données nationale SINOE® de l'ADEME, il contribue depuis à faire remonter les données régionales à l'échelle nationale puis européenne.

La principale difficulté de la mission est de rassembler et de mettre à jour annuellement des données, souvent hétérogènes, les mettre en cohérence et les restituer sous forme d'indicateurs régionaux de suivi.

Face aux enjeux liés à la promulgation de la loi NOTRe, prévoyant l'élaboration d'un plan unique de gestion des déchets par chaque région, et de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV), le Conseil Régional et l'ensemble des acteurs pilotes de l'ORD (ADEME, DREAL), ont fait le choix d'élargir son périmètre d'investigation afin de répondre aux nouvelles obligations du planificateur.

Son domaine d'intervention ne se limite plus aux seuls Déchets Ménagers et Assimilés, il traite désormais les déchets suivants produits par les ménages, les entreprises, les collectivités ou les administrations :

- Les Déchets Non Dangereux (DND) non inertes, notamment les Déchets d'Activités Economiques (DAE),
- Les Déchets Dangereux (DD),
- Les Déchets Non Dangereux Inertes (DI) notamment issus des chantiers du BTP.



Pour chaque année d'exercice, l'Observatoire Régional des Déchets produit un tableau de bord (état des lieux annualisé) de la gestion régionale des déchets ainsi qu'une synthèse régionale (sous forme de fiches).

Ces publications ont pour but de :

- Fournir un état des lieux complet, cohérent et homogène de la gestion régionale des déchets ;
- Permettre aux gestionnaires de déchets, collectivités et entreprises d'avoir des éléments de référence et donc de comparaison.

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence des données, le calcul des indicateurs se réfère à la méthodologie utilisée dans la base de données SINOE® (administrée par l'ADEME), notamment pour :

- la nomenclature des déchets,
- les regroupements de déchets,
- la nomenclature des « services » (collectes, Installations de Traitement des Ordures Ménagères et Assimilées (ITOM), etc.),
- et les regroupements de services utilisés pour évaluer les taux de valorisation, etc.

Ce tableau de bord 2017 a pu être réalisé en partenariat avec le Conseil Régional, la Direction Régionale de l'ADEME et la DREAL PACA, membres du comité de pilotage, grâce aux différentes enquêtes et source de données suivantes :

- Rapports Annuels 2017 du Service Public d'Enlèvement des Déchets des 60 collectivités et syndicats compétents sur le territoire ;
- Enquêtes auprès des exploitants d'installations de gestion des déchets non dangereux (Enquête ITOM/DAE 2017) ;
- Enquêtes auprès des exploitants d'installation de gestion des déchets issus de chantiers du BTP (Enquête BTP 2017) ;
- Extraction de la base de données GEREP (Etude des déchets d'activités économiques et déchets dangereux) et partenariat avec les inspecteurs des installations classées (ICPE) ;
- Données relatives aux filières REP 2017 par les éco-organismes et l'ADEME.

Suite à la réorganisation des compétences opérée en 2017 sur le territoire régional, le travail d'enquête et de recueil des données 2017 s'est avéré laborieux : certaines anciennes collectivités n'ont pas rédigé le RPQS 2017, quelques nouvelles collectivités n'ont pas eu la possibilité de récupérer les données 2017, etc.

L'ORD remercie très sincèrement l'ensemble des partenaires ayant participé à la transmission des données régionales.

L'ensemble de ces données fait l'objet d'un traitement et d'une analyse par l'Observatoire Régional des Déchets en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, encadré par son comité de pilotage.

### **Rédaction par l'Observatoire Régional des Déchets :**

Conseil Régional, Unité Etudes & Projets de Développement Durable des Territoires :

Barbara CHOLLEY

Arthur de CAZENOVE

Raphaël DOMALLAIN

Céline GIDEL

Pierre-Emmanuel PAPINOT

Déborah DESSALES, stagiaire

*Contributeurs :*

*Service Information Géographique du Conseil Régional*

### **Comité de lecture et coordination technique :**

Direction Régionale ADEME (Bernard VIGNE)

DREAL PACA (Marie-Pierre LOVAT)

Conseil Régional, Service Economie Circulaire et Déchets (Delphine VITALI)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

# SOMMAIRE

CHAPITRE I -	CHIFFRES CLES 2017 .....	11
CHAPITRE II -	LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA) .....	15
A.	<i>Qu'entend-on par « DMA » ?</i> .....	15
B.	<i>L'organisation territoriale de la collecte et du traitement</i> .....	15
1.	Les compétences des acteurs publics de la gestion des DMA .....	15
2.	La typologie des acteurs publics exerçant la compétence Collecte Traditionnelle .....	19
3.	Le statut juridique des acteurs publics exerçant la compétence de Collecte traditionnelle .....	20
4.	Les collectivités compétentes en 2017 .....	21
5.	La répartition des collectivités par bassin .....	21
C.	<i>La Prévention</i> .....	23
1.	Les documents et actions stratégiques de prévention .....	24
2.	Le compostage individuel .....	26
3.	Actions en faveur du tri des biodéchets .....	26
4.	Les structures de réemploi .....	28
D.	<i>La collecte des Déchets Ménagers et Assimilés</i> .....	32
1.	Les services de collecte .....	32
2.	Les déchèteries et points relais .....	36
3.	Synthèse des flux de DMA collectés .....	40
E.	<i>Le traitement des déchets ménagers et assimilés</i> .....	42
1.	Les Déchets Ménagers et Assimilés non dangereux non inertes .....	42
2.	Les Déchets Ménagers et Assimilés comprenant les déchets dangereux et déchets inertes collectés .....	44
F.	<i>La destination des déchets non dangereux</i> .....	45
1.	Les installations de gestion et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) .....	46
2.	Les installations réceptionnant des Déchets d'Activités Economiques non collectés par le service public (DAE) .....	64
3.	Les flux interrégionaux et interdépartementaux .....	69
G.	<i>Evolutions 2010-2017 des DMA</i> .....	75
1.	Evolution des performances de collecte d'ordures ménagères résiduelles .....	75
2.	Evolution des performances de collectes sélectives du verre, des emballages et du papier .....	75
3.	Evolution des performances des collectes spécifiques .....	77
4.	Evolution des performances de collecte en déchèteries .....	77
5.	Evolution des performances de DMA collectés .....	78
H.	<i>Les déchets d'assainissement</i> .....	79
1.	Les stations d'épuration des eaux usées .....	79
2.	Les filières de traitement des boues des STations d'EPuration des eaux .....	80
3.	Les centres de traitement utilisés pour les boues des STEP .....	82
4.	Les autres sous-produits d'assainissement .....	83
I.	<i>Les Emplois, le financement et les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés</i> .....	86
1.	Les emplois de la gestion des déchets ménagers et assimilés .....	86
2.	Le financement du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés .....	88
3.	Les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés .....	89
CHAPITRE III -	LES DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES (DAE) .....	93
A.	<i>Gisement des DAE non dangereux non inertes</i> .....	93
1.	Méthodologie d'estimation .....	93
2.	Gisement de Déchets d'Activités Economiques non dangereux non inertes .....	94
B.	<i>Filières de traitement des DAE non dangereux non inertes (hors déchets agricoles et laitiers)</i> .....	99
1.	DAE produits en région traités dans les mêmes installations que les DMA .....	100
2.	DAE non dangereux non inertes produits en région, collectés en mélange avec les DMA .....	101
3.	DAE non dangereux non inertes collectés en région et traités dans d'autres installations que les DMA .....	102
CHAPITRE IV -	LES DECHETS INERTES .....	103
A.	<i>Gisement de déchets inertes</i> .....	104
B.	<i>Filières de traitement des déchets inertes</i> .....	106
1.	Déchets inertes traités dans les installations .....	106
2.	Déchets inertes en réutilisation .....	107
3.	Déchets inertes en stockage illégal .....	107
4.	Déchets inertes non tracés .....	108
5.	Bilan sur les filières de traitement des déchets inertes .....	108
6.	Taux de valorisation des déchets du BTP .....	109
C.	<i>La Destination des déchets inertes</i> .....	110
1.	Les plateformes de regroupement, tri et valorisation .....	112
2.	Les centrales d'enrobés .....	113

3.	Les carrières recevant des déchets inertes dans le cadre de leur réaménagement .....	114
4.	Les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) .....	115
D.	<i>Les flux interrégionaux de déchets inertes</i> .....	116
E.	<i>Evolutions 2015-2017 des DI du BTP</i> .....	119
1.	Evolution du nombre d'installations impliquées dans la gestion des DI du BTP .....	119
2.	Evolution des tonnages de déchets inertes entrants sur les installations .....	120
3.	Evolution des tonnages de déchets inertes traités .....	121
CHAPITRE V - LES DECHETS DANGEREUX .....		123
A.	<i>Estimation du gisement de déchets dangereux</i> .....	123
B.	<i>Déchets dangereux produits en région, traités en France et à l'étranger</i> .....	125
C.	<i>Nature des déchets dangereux collectés en région</i> .....	127
1.	Nature des déchets dangereux collectés, tous producteurs confondus .....	127
2.	Déchets amiantés collectés .....	128
3.	Déchets dangereux collectés, issus des gros producteurs .....	129
D.	<i>Secteurs d'activités producteurs de déchets dangereux en région</i> .....	130
1.	Secteurs d'activités produisant des déchets dangereux, tous producteurs confondus .....	130
2.	Secteurs d'activités des gros producteurs de déchets dangereux .....	130
E.	<i>Département d'origine des déchets dangereux collectés en région</i> .....	131
F.	<i>Filières de traitement des déchets dangereux collectés en région</i> .....	132
G.	<i>Les installations régionales de traitement des déchets dangereux</i> .....	134
1.	La nature des déchets dangereux traités sur les installations régionales .....	135
2.	Les filières de traitement utilisées en région .....	135
H.	<i>Les flux interrégionaux de déchets dangereux</i> .....	137
1.	Exportation des déchets dangereux collectés en région .....	137
2.	Importation des déchets dangereux pour traitement sur la région .....	140
I.	<i>Evolutions 2010-2017 des Déchets Dangereux</i> .....	141
1.	Le traitement des déchets dangereux produits en région .....	141
2.	Les déchets amiantés produits en région .....	141
3.	Les filières de traitement des déchets dangereux produits en région .....	142
4.	Les déchets dangereux issus des gros producteurs (> 2 t/an) .....	142
CHAPITRE VI - LES FILIERES A RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR (REP) .....		144
A.	<i>Déchets concernés et objectifs nationaux</i> .....	145
B.	<i>Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)</i> .....	147
C.	<i>Véhicules Hors d'Usage (VHU)</i> .....	149
D.	<i>Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)</i> .....	150
E.	<i>Déchets d'emballages ménagers</i> .....	151
F.	<i>Déchets d'équipements électriques électroniques (DEEE)</i> .....	152
G.	<i>Médicaments Non Utilisés (MNU)</i> .....	155
H.	<i>Déchets de papiers graphiques</i> .....	156
I.	<i>Piles et accumulateurs (portables)</i> .....	157
J.	<i>Déchets de pneumatiques</i> .....	158
K.	<i>Déchets issus de l'agro-fourniture</i> .....	159
L.	<i>Déchets Diffus Spécifiques (DDS)</i> .....	161
M.	<i>Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC)</i> .....	163
N.	<i>Mobil-Homes</i> .....	165
CHAPITRE VII - ANNEXES .....		166
A.	<i>Annexe 1 - Glossaire et définitions</i> .....	167
B.	<i>Annexe 2 : Liste des installations de traitement de déchets non dangereux</i> .....	172
C.	<i>Annexe 3 : Liste des installations de traitement de déchets inertes</i> .....	176
D.	<i>Annexe 4 : Liste des installations de traitement de déchets dangereux</i> .....	185
E.	<i>Annexe 5 : Flux interdépartementaux et interrégionaux de déchets non dangereux à destination d'une filière de stockage et d'incinération</i> .....	186
F.	<i>Annexe 6 : Enquête complémentaire 2019</i> .....	189
1.	Contexte de l'enquête .....	189
2.	Profil des acteurs ayant répondu .....	189
3.	Documents stratégiques de prévention .....	190
4.	Actions de « terrain » en faveur de la prévention .....	192
5.	Connaissance territoriale des déchets .....	194
6.	Financement et coûts du service public de gestion des déchets .....	194
7.	Situation des déchèteries et recycleries .....	196
8.	Tri des biodéchets .....	199
9.	Principaux indicateurs de l'enquête complémentaire 2019 .....	203

# TABLE DES ILLUSTRATIONS

## Cartes

Carte 1 : Acteurs publics ayant la compétence de collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) .....	17
Carte 2 : Acteurs publics exerçant la compétence de collecte sélective .....	17
Carte 3 : Acteurs publics exerçant la compétence déchèterie.....	18
Carte 4 : Acteurs publics exerçant la compétence de traitement .....	19
Carte 5 : Typologie par intercommunalité en 2017.....	18
Carte 6 : Typologie par commune en 2017 .....	20
Carte 7 : EPCI ayant la compétence collecte et traitement des déchets au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 .....	21
Carte 8 : Répartition des collectivités par bassin de vie .....	22
Carte 9 : Localisation des structures de réemploi .....	29
Carte 10 : Localisation des ressourceries régionales (source ARR) .....	30
Carte 11 : Performances (kg/hab.) de collecte des OMr à l'échelle des EPCI compétents.....	34
Carte 12 : Performances (kg/hab.) de collecte sélective du verre à l'échelle des EPCI compétents.....	35
Carte 13 : Performances (kg/hab.) de collecte sélective des emballages et papiers à l'échelle des EPCI compétents .....	35
Carte 14 : Localisation des déchèteries .....	36
Carte 15 : Nombre d'habitants par déchèterie sur le territoire des acteurs ayant cette compétence .....	38
Carte 16 : Filières de traitement des DMA non dangereux non inertes à l'échelle départementale .....	43
Carte 17 : Localisation des centres de transit .....	46
Carte 18 : Localisation des centres de tri (DMA et DAE).....	48
Carte 19 : Localisation des centres de tri mécano-biologique (TMB) .....	52
Carte 20 : Localisation des Unités de Valorisation Organique (UVO) .....	53
Carte 21 : Localisation des Unités de Valorisation Energétique (UVE) et des plateformes de maturation des mâchefers .....	56
Carte 22 : Localisation des ISDND.....	60
Carte 23 : Flux d'importation et d'exportation par département.....	73
Carte 24 : Filières de traitement des boues par département .....	81
Carte 25 : Localisation des sites réceptionnant des boues de STEP .....	82
Carte 26 : Mode de financement du service d'enlèvement des ordures ménagères des collectivités .....	88
Carte 27 : Localisation des plateformes de regroupement, tri et valorisation des déchets inertes .....	112
Carte 28 : Localisation des centrales d'enrobés recevant des déchets inertes .....	113
Carte 29 : Localisation des carrières recevant des déchets inertes dans le cadre de leur réaménagement.....	114
Carte 30 : Localisation des Installations de Stockage de Déchets Inertes .....	115
Carte 31 : Flux d'importation et d'exportation par département.....	118
Carte 32 : Localisation des installations françaises de traitement des déchets dangereux produits en région .....	126
Carte 33 : Installations régionales de traitement des déchets dangereux .....	134
Carte 34 : Taux de collecte départementaux des DASRI (source ; DASTRI).....	150
Carte 35 : Répartition des tonnages de DEEE collectés par origine .....	153
Carte 36 : Performances régionales de MNU valorisés (source : CYCLAMED).....	155
Carte 37 : Répartition des points de collecte ADIVALOR en France.....	160
Carte 38 : Performances de collecte des TLC en France (2017) .....	164

## Figures

Figure 1 : Evolution du nombre de collectivités compétentes, par type de compétence, entre 2016 et 2017 .....	16
Figure 2 : Evolution du nombre de collectivités ayant au moins une compétence Déchets, entre 2013 et 2017 .....	16
Figure 3 : Typologie des acteurs publics ayant répondu à l'enquête Prévention 2019.....	23
Figure 4 : Situation des PLPDMA en 2019.....	24
Figure 5 : Dispositif d'animation et de suivi du tri à la source des biodéchets.....	27
Figure 6 : Répartition des types de structures régionales de réemploi.....	29
Figure 7 : Comparaison du poids relatif des OMA collectés.....	32
Figure 8 : Comparaison du poids relatif des déchets de déchèterie.....	39
Figure 9 : Synthèse régionale des performances de collecte des DMA, par type de collecte .....	40
Figure 10 : Répartition des tonnages de DMA collectés, par type de déchets .....	41
Figure 11 : Filières de traitement des DMA non dangereux non inertes à l'échelle régionale .....	42
Figure 12 : Filières de traitement des DMA (dont dangereux et inertes) à l'échelle régionale .....	44
Figure 13 : Tonnages entrants sur les centres de transit par type de matériaux.....	47
Figure 14 : Capacités autorisées et tonnages entrants dans les centres de tri .....	49
Figure 15 : Tonnages entrants sur les centres de tri par type de matériaux .....	49
Figure 16 : Tonnages entrants sur les centres de tri par origine géographique .....	50
Figure 17 : Capacités autorisées et tonnages entrants dans les centres de traitement biologique .....	53
Figure 18 : Tonnages entrants sur les unités de valorisation organique par type de matériaux.....	54
Figure 19 : Tonnages entrants sur les unités de valorisation organique par origine géographique.....	54
Figure 20 : Capacités autorisées et tonnages entrants dans les UVE .....	56
Figure 21 : Tonnages entrants sur les UVE par type de matériaux .....	57
Figure 22 : Tonnages entrants sur les UVE par origine géographique.....	57
Figure 23 : Tonnages de déchets co-incinérés en cimenteries .....	59

Figure 24 : Capacités annuelles autorisées et tonnages entrants dans les ISDND .....	60
Figure 25 : Évolution théorique des capacités réglementaires résiduelles des ISDND .....	62
Figure 26 : Tonnages entrants sur les ISDND par type de matériaux .....	62
Figure 27 : Tonnages entrants sur les ISDND par origine géographique .....	63
Figure 28 : Tonnages de DAE entrants par type d'installation .....	65
Figure 29 : Tonnages de DAE entrants sur les installations par type de matériaux .....	65
Figure 30 : Tonnages de DAE entrants sur les installations par origine géographique .....	66
Figure 31 : Tonnages de DAE entrants sur les ISDND par type de matériaux .....	66
Figure 32 : Tonnages de DAE entrants sur les unités de valorisation énergétique par type de matériaux .....	67
Figure 33 : Tonnages de DAE entrants sur les centres de tri par type de matériaux .....	67
Figure 34 : Tonnages de DAE entrants sur les centres de traitement biologique par type de matériaux .....	68
Figure 35 : Evolution des tonnages et performances de la collecte des ordures ménagères résiduelles .....	75
Figure 36 : Evolution des tonnages et performances de la collecte sélective du verre .....	75
Figure 37 : Evolution des tonnages et performances de la collecte sélective des emballages et journaux-magazines ....	76
Figure 38 : Evolution des tonnages et performances des collectes spécifiques de déchets occasionnels .....	77
Figure 39 : Evolution des tonnages et performances des déchets collectés en déchèterie .....	77
Figure 40 : Evolution des tonnages et performances de collecte des déchets ménagers et assimilés .....	78
Figure 41 : Filières de traitement des boues de STEP à l'échelle régionale .....	80
Figure 42 : Tonnages de boues de STEP traités issus de la région par type d'installation de traitement .....	83
Figure 43 : Répartition des effectifs salariés des établissements privés « Déchets » en 2017, par type d'activité.....	87
Figure 44 : Répartition du coût complet HT par étape technique en 2014 (Source ADEME) .....	90
Figure 45 : Coût complet de l'ensemble des flux par typologie d'habitat (en €/t et €/hab.) (Source ADEME) .....	91
Figure 46 : Tonnages de DAE, par tranche d'effectifs et par département (hors laitiers) (source INSEE) .....	94
Figure 47 : Estimation des tonnages de DAE non dangereux non inertes, produits par type de déchets .....	95
Figure 48 : Estimation des tonnages de DAE non dangereux non inertes produits par le secteur agricole .....	96
Figure 49 : Répartition par filières de traitement des DAE non dangereux non inertes d'origine régionale.....	100
Figure 50 : Répartition des filières de traitement des DAE non dangereux non inertes produits en région et traités sur les installations de traitement des DMA .....	101
Figure 51 : Répartition des filières de traitement des DAE non dangereux non inertes de la région, collectés en mélange avec les DMA .....	101
Figure 52 : Répartition des filières de traitement des DAE non dangereux non inertes issus de la région, collectés et traités dans d'autres installations que les DMA.....	102
Figure 53 : Schéma général des flux de déchets inertes du BTP, issus de chantiers et leurs filières de traitement .....	103
Figure 54 : Répartition départementale du gisement de déchets inertes en Région .....	105
Figure 55 : Répartition des filières de Déchets Inertes traités sur les installations dans la région .....	107
Figure 56 : Synoptique des flux régionaux de déchets inertes issus de chantiers du BTP par filière .....	109
Figure 57 : Evolution du nombre d'installations.....	119
Figure 58 : Evolution des tonnages entrants à l'échelle départementale .....	120
Figure 59 : Evolution des filières de traitement des déchets inertes .....	121
Figure 60 : Evolution du taux de valorisation à l'échelle régionale .....	121
Figure 61 : Estimation du gisement de déchets dangereux produits en région .....	124
Figure 62 : Nature des déchets dangereux produits en région et traités .....	128
Figure 63 : Tonnages de déchets amiantés collectés par département .....	128
Figure 64 : Natures de déchets des établissements produisant plus de 2 tonnes/an.....	129
Figure 65 : Répartition départementale des déchets dangereux collectés en région .....	131
Figure 66 : Répartition du traitement des déchets dangereux produits en région, par filière.....	132
Figure 67 : Filières de traitement des déchets dangereux produits en région, selon leur nature .....	133
Figure 68 : Nature des déchets dangereux traités sur les installations de la région.....	135
Figure 69 : Répartition des filières régionales de traitement des déchets dangereux .....	135
Figure 70 : Répartition des capacités réglementaires régionales de traitement, par filière (estimation 2015).....	136
Figure 71 : Parts de déchets dangereux collectés en région et exportés pour traitement, par nature de déchets .....	137
Figure 72 : Répartition des déchets dangereux exportés hors région pour traitement .....	138
Figure 73 : Filières de traitement des déchets dangereux collectés en région et exportés pour traitement (hors étranger) .....	139
Figure 74 : Destinations des déchets amiantés collectés en région.....	139
Figure 75 : Origine géographique des déchets dangereux traités sur la région .....	140
Figure 76 : Evolution des tonnages de déchets dangereux produits en région, traités en région et hors région entre 2010 et 2017 .....	141
Figure 77 : Evolution des tonnages départementaux de déchets amiantés traités entre 2010 et 2017 .....	141
Figure 78 : Evolution des filières de traitement des déchets dangereux de la région entre 2010 et 2017 .....	142
Figure 79 : Evolution des tonnages de déchets dangereux produits par les gros producteurs (> 2 t/an) et de la part traitée en région entre 2010 et 2017 .....	142
Figure 80 : Evolution de la répartition des secteurs d'activités des gros producteurs générant des déchets dangereux entre 2010 et 2017 .....	143
Figure 81 : Mise en œuvre opérationnelle des filières REP (source ADEME).....	144
Figure 82 : Performances départementales de collecte des DEEE en kg/hab. ....	153
Figure 83 : Répartition des DEEE collectés par origine de la collecte .....	153
Figure 84 : Evolution du tonnage de DEEE collectés .....	154
Figure 85 : Répartition départementale des tonnages de papiers graphiques recyclés .....	156
Figure 86 : Quantités régionales collectées de P&A Portables par type de collecteurs .....	157
Figure 87 : Répartition des PU collectés en région par type d'engins .....	158

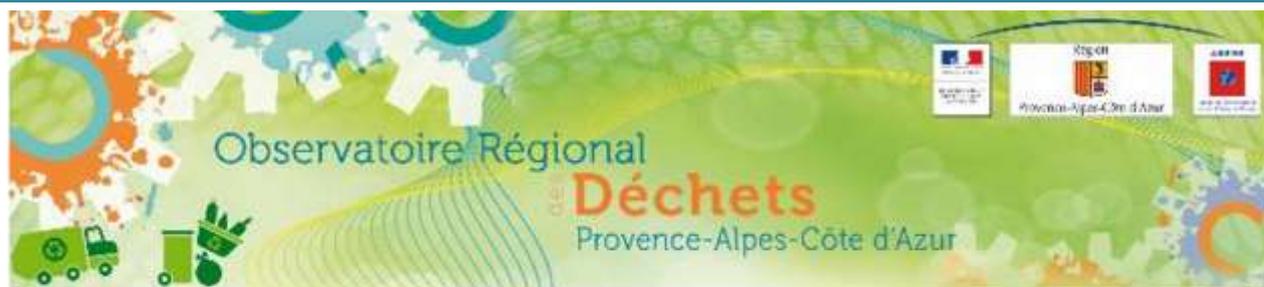
Figure 88 : Déchets agricoles concernés par la filière ADIVALOR.....	159
Figure 89 : Typologie régionale des PAV de TLC .....	163
Figure 90 : Répartition des quantités de mobil-homes collectés (en nombre d'unités) par département .....	165
Figure 91 : Statut juridique des acteurs publics ayant répondu à l'enquête complémentaire 2019 .....	189
Figure 92 : Situation des PLPDMA en région au 31/05/19 .....	191
Figure 93 : Situation des stratégies Economie circulaire au 31/05/19 .....	191
Figure 94 : Part d'acteurs ayant réalisé une ou plusieurs caractérisations depuis 2010 .....	194
Figure 95 : Part des acteurs ayant mis en place une comptabilité analytique au 31/05/19 .....	194
Figure 96 : Possibilité d'analyse de la comptabilité analytique par l'ORD (31/05/19) .....	195
Figure 97 : Situation de la redevance spéciale en région (31/05/19) .....	195
Figure 98 : Répartition des modes de financement du SPGD (31/05/19) .....	196
Figure 99 : Représentation de l'accès des professionnels aux déchèteries publiques.....	197
Figure 100 : Dispositifs d'animation et de suivi du tri à la source des biodéchets (31/05/19).....	199
Figure 101 : Situation de la collecte séparative des biodéchets ménagers (31/05/19).....	201
Figure 102 : Situation de la collecte séparative des biodéchets non ménagers (31/05/19).....	202

## Tableaux

Tableau 1 : Composition des déchets municipaux (gérés par les collectivités locales).....	15
Tableau 2 : Nombre d'acteurs publics exerçant une compétence Déchets au 31/12/2017 .....	15
Tableau 3 : Typologie des acteurs publics à compétence collecte traditionnelle au 31/12/2017.....	19
Tableau 4 : Statut juridique des acteurs publics au 31/12/2017 .....	20
Tableau 5 : Acteurs publics avec Programme Local de prévention des DMA (PLPDMA) (au 31 mai 2019).....	24
Tableau 6 : Projets de PLPDMA (au 31 mai 2019) .....	24
Tableau 7 : Acteurs publics disposant d'une stratégie Economie circulaire (au 31 mai 2019) .....	25
Tableau 8 : Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) .....	25
Tableau 9 : Acteurs publics engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (au 31 mai 2019).....	26
Tableau 10 : Collectivités ayant mis en place une collecte séparative des biodéchets ménagers (au 31/05/2019).....	27
Tableau 11 : Collectivités ayant mis en place une collecte séparative des biodéchets non ménagers (au 31/05/2019) ...	27
Tableau 12 : Collectivités proposant un service de broyage de déchets verts à domicile (au 31/05/2019).....	28
Tableau 13 : Répartition des structures de réemploi par type et par département.....	28
Tableau 14 : Répartition départementale des ressourceries .....	30
Tableau 15 : Tonnages départementaux et régionaux d'Ordures Ménagères et Assimilées .....	32
Tableau 16 : Tonnages départementaux et régionaux des autres déchets collectés en porte-à-porte .....	33
Tableau 17 : Performances (kg/hab.) départementales et régionales de collecte des OMA .....	33
Tableau 18 : Nombre de déchèteries et points relais par département .....	36
Tableau 19 : Recensement des déchèteries professionnelles .....	37
Tableau 20 : Tonnages départementaux et régionaux réceptionnés en déchèterie .....	38
Tableau 21 : Performances (kg/hab.) départementales et régionales en déchèterie .....	39
Tableau 22 : Tonnages de DMA collectés par département et en région en 2017 .....	40
Tableau 23 : Filières de traitement des DMA non dangereux non inertes.....	42
Tableau 24 : Filières de traitement des déchets inertes et des déchets dangereux à l'échelle régionale .....	44
Tableau 25 : Typologie des installations de gestion et de traitement des déchets non dangereux à l'échelle départementale et régionale .....	45
Tableau 26 : Tonnages entrants sur les installations régionales de traitement et de gestion .....	45
Tableau 27 : Centres de tri hors région réceptionnant des déchets régionaux .....	50
Tableau 28 : Centres de tri Mécano-Biologique réceptionnant des déchets régionaux.....	51
Tableau 29 : Flux sortants des centres de tri Mécano-Biologique réceptionnant des déchets régionaux .....	52
Tableau 30 : Centres de traitement biologique hors région réceptionnant des DMA régionaux .....	55
Tableau 31 : Destinations des produits et déchets sortants des Unités de Valorisation Organique .....	55
Tableau 32 : UVE hors région réceptionnant des déchets régionaux .....	58
Tableau 33 : Cimenteries hors région réceptionnant des déchets régionaux.....	59
Tableau 34 : Capacités autorisées et dates prévisionnelles de fermeture des ISDND régionales .....	61
Tableau 35 : Production, destination des lixiviats et valorisation du biogaz des ISDND .....	63
Tableau 36 : ISDND hors région réceptionnant des déchets régionaux.....	64
Tableau 37 : Tonnages de DAE réceptionnés sur les installations .....	64
Tableau 38 : Origine des flux de déchets importés en région sur une installation de traitement .....	69
Tableau 39 : Destination des flux de déchets exportés hors région sur une installation de traitement .....	69
Tableau 40 : Origines, destinations et filières de traitement des flux de déchets importés en région .....	71
Tableau 41 : Origines, destinations et filières de traitement des flux de déchets exportés hors région .....	72
Tableau 42 : Origines, destinations et filières de traitement des flux interdépartementaux en région.....	74
Tableau 43 : Recensement des STEP par département et suivies par les SATESE .....	79
Tableau 44 : Tonnages de boues de STEP par filière de traitement et par département.....	80
Tableau 45 : Recensement des installations ANC et estimation de la population raccordée en 2016 .....	84
Tableau 46 : Estimations des matières de vidange issues des installations d'assainissement non collectif .....	84
Tableau 47 : Ratios de production des sous-produits de l'assainissement .....	85
Tableau 48 : Estimations départementales des tonnages de sous-produits de l'assainissement .....	85
Tableau 49 : Estimation du nombre d'emplois (Equivalent Temps Plein) .....	86
Tableau 50 : Evolution des effectifs salariés des établissements privés du secteur « Déchets » entre 2010 et 2017 (Source : AcoSS) .....	87
Tableau 51 : Nombre de collectivités pour lesquelles le montant total de dépense est disponible .....	89

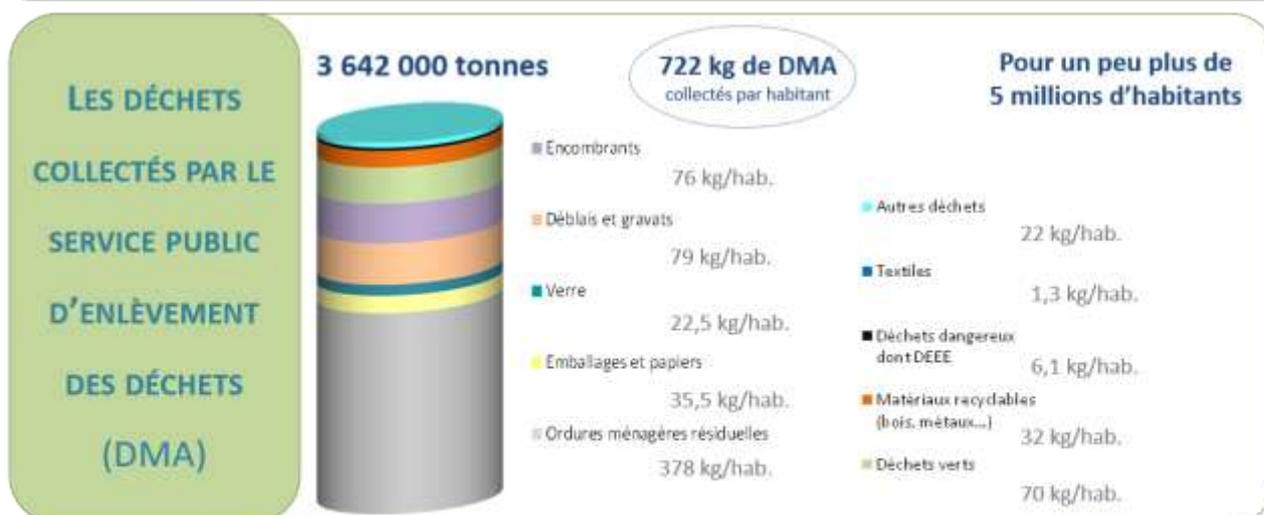
Tableau 52 : Dépenses totales des 27 collectivités exerçant toutes les compétences Déchets et ayant fourni le montant de leurs dépenses.....	89
Tableau 53 : Estimation du coût de gestion des déchets ménagers et assimilés en région.....	90
Tableau 54 : Ensemble des flux – Dispersion des coûts par tonne et par habitant (source ADEME) .....	90
Tableau 55 : Part de population dont les collectivités ont été formées sur la connaissance des coûts .....	92
Tableau 56 : Collectivités acceptant de partager leurs matrices .....	92
Tableau 57 : Définition du seuil réglementaire applicable aux gros producteurs de biodéchets et d'huiles alimentaires ..	97
Tableau 58 : Estimation du gisement de déchets organiques par secteur d'activité économique .....	98
Tableau 59 : Estimation des filières de traitement des DAE non dangereux non inertes produits en région .....	99
Tableau 60 : Tonnages de DAE issus de la région, entrants sur les installations de traitement des DMA, par type de déchet .....	100
Tableau 61 : Evaluation de la production de déchets inertes par département et par secteur d'activité du BTP en Région .....	104
Tableau 62 : Evaluation de la production globale (DI, DND, DD) de déchets du BTP en Région .....	105
Tableau 63 : Bilan des filières de traitement de déchets inertes par département (données brutes) .....	108
Tableau 64 : Taux de valorisation des déchets du bâtiment et des Travaux Publics par département (Données corrigées des flux imports – exports sur les départements).....	109
Tableau 65 : Origine des flux de déchets du BTP importés dans la région .....	116
Tableau 66 : Origine des flux de déchets du BTP exportés hors région .....	116
Tableau 67 : Flux infrarégionaux de déchets du BTP .....	117
Tableau 68 : Tonnages de déchets dangereux issus de la région, collectés et traités (hors transit).....	125
Tableau 69 : Tonnages de déchets dangereux par nature en région.....	127
Tableau 70 : Tonnages de déchets dangereux produits par les ICPE produisant plus de 2 t/an, par nature de déchets	129
Tableau 71 : Tonnages de déchets dangereux produits en région, par secteurs d'activités .....	130
Tableau 72 : Tonnages produits par les gros producteurs régionaux, par secteur d'activités .....	130
Tableau 73 : Origines départementales des déchets dangereux collectés en région (hors transit) .....	131
Tableau 74 : Tonnages de déchets dangereux produits en région, par filière de traitement .....	132
Tableau 75 : Tonnages de déchets dangereux traités sur les installations régionales (originaires de la région et de l'étranger).....	134
Tableau 76 : Les filières REP et leurs objectifs .....	146
Tableau 77 : Liste des 10 catégories de DEA (source ADEME) .....	147
Tableau 78 : Agrément des éco-organismes de la filière DEA par catégorie de produits en 2017.....	147
Tableau 79 : Répartition départementale des quantités de DEA ménagers/professionnels collectés .....	148
Tableau 80 : Répartition départementale du nombre de centres VHU et VHU pris en charge.....	149
Tableau 81 : Réseau de collecte et quantités de DASRI collectés en région.....	150
Tableau 82 : Répartition départementale de la collecte et du traitement des DASRI en région .....	151
Tableau 83 : Quantités et performances de collecte des emballages ménagers .....	151
Tableau 84 : Eco-organismes affectés à la collecte des DEEE ménagers et professionnels (01/01/2017) .....	152
Tableau 85 : Tonnages de DEEE collectés par département.....	152
Tableau 86 : Tonnages et performances départementales de collecte des papiers graphiques en région.....	156
Tableau 87 : Performances départementales de collecte des piles et accumulateurs portables .....	157
Tableau 88 : Quantités départementales de pneumatiques collectés .....	158
Tableau 89 : Répartition départementale des points de collecte des déchets de l'agrofourmiture .....	160
Tableau 90 : Répartition départementale des quantités collectées par APER-PYRO .....	161
Tableau 91 : Répartition départementale des quantités collectées par Eco-DDS.....	161
Tableau 92 : Répartition départementale des types de collectes pour extincteurs.....	162
Tableau 93 : Nombre d'habitants par PAV de TLC par département.....	163
Tableau 94 : Performances départementales de collecte des TLC .....	163
Tableau 95 : Taux de couverture départementale de la population en PAV de TLC.....	164
Tableau 96 : Liste des acteurs publics ayant répondu à l'enquête complémentaire 2019 .....	190
Tableau 97 : PLPDMA publiés au 31/05/19 .....	190
Tableau 98 : PLPDMA en cours d'élaboration avec CCESP créée au 31/05/19 .....	191
Tableau 99 : Acteurs publics disposant d'une stratégie Economie circulaire avec objectifs chiffrés au 31/05/19 .....	192
Tableau 100 : Acteurs publics engagés dans le défi « Famille zéro déchets » .....	192
Tableau 101 : Acteurs publics engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (31/05/19).....	193
Tableau 102 : Acteurs publics ayant pour projet la mise en place de la TI d'ici 2010 .....	196
Tableau 103 : Acteurs publics ayant fermé l'accès des déchèteries publiques aux professionnels (31/05/19).....	196
Tableau 104 : acteurs publics ayant pour projet de fermer les déchèteries publiques aux professionnels (31/05/19) ....	197
Tableau 105 : Liste des déchèteries professionnelles indiquées par les acteurs publics .....	198
Tableau 106 : Liste des recycleries/ressourceries indiquées par les acteurs publics.....	199
Tableau 107 : Acteurs publics proposant un service de broyage de déchets verts à domicile (31/05/19) .....	200
Tableau 108 : Acteurs publics ayant mis en place une collecte séparative des biodéchets ménagers (31/05/19).....	201
Tableau 109 : Acteurs publics ayant mis en place une collecte séparative des biodéchets non ménagers (31/05/19)...	202
Tableau 110 : Indicateurs « Population régionale couverte » liés à l'enquête complémentaire 2019 .....	203

# Chapitre I - Chiffres clés 2017

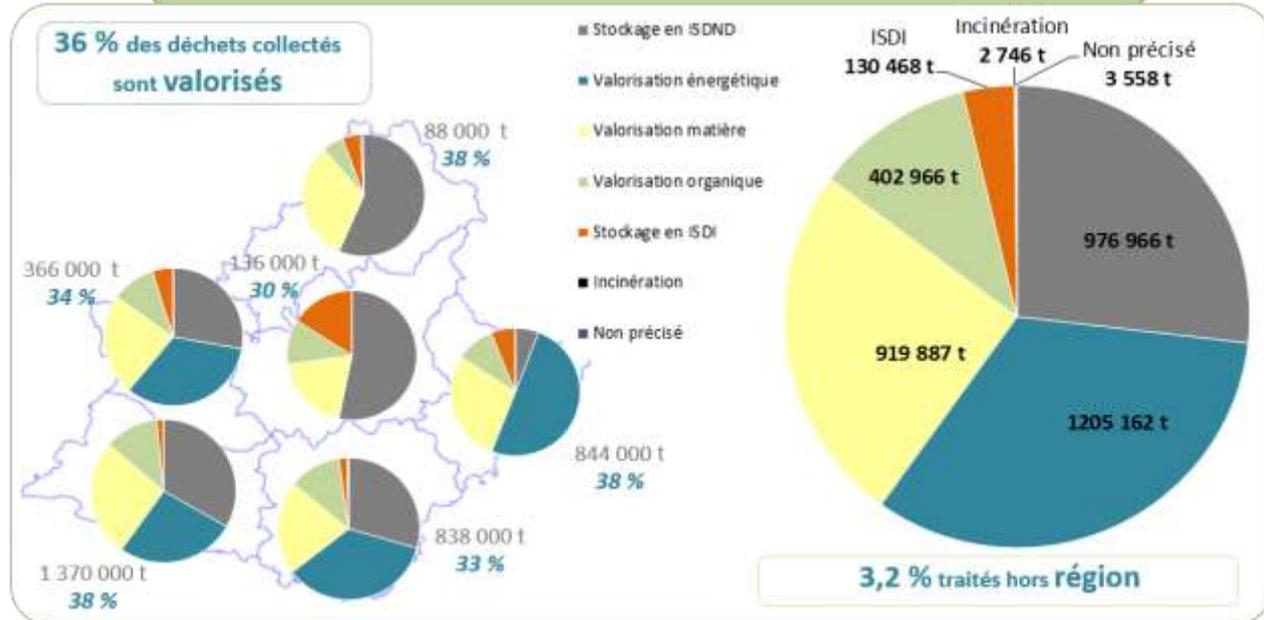


## COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

- 60 collectivités exercent au moins une compétence Déchets
- 3 642 000 tonnes de DMA collectés par le service public. 36 % suivent une filière de valorisation (matière et organique)
- 3 470 000 tonnes de Déchets d'Activités Economiques (DAE) non dangereux non inertes collectés : 26 % traités dans les mêmes installations que les DMA, 37 % collectés par le service public
- 95 000 tonnes de boues produites par 1 105 STEP dont 72 % suivent une filière de valorisation matière et organique
- La dépense totale affectée à la collecte et au traitement des DMA s'élève à 885 millions d'euros (environ 176 €/hab.)



## LA DESTINATION DES 3,6 MILLIONS DE TONNES DE DMA COLLECTÉS

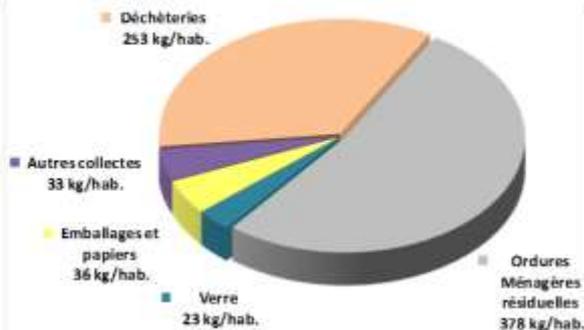
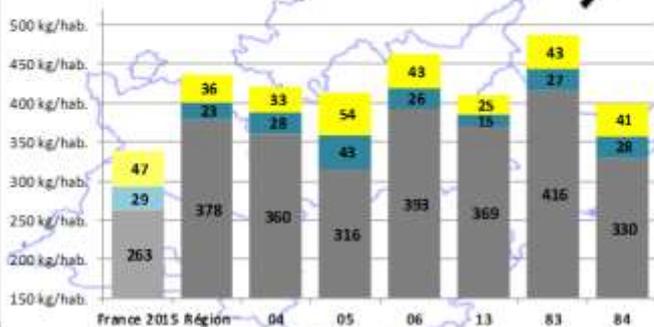


## LES PERFORMANCES GLOBALES DE COLLECTE DES DMA

**Ordures Ménagères et Assimilées (OMr + Verre + emballages et papiers) : 436 kg/hab.**

(France 2015 : 339 kg/hab.)

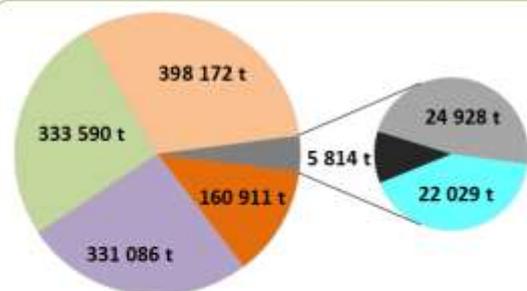
**2 200 000 tonnes collectées**



## LES PERFORMANCES DE COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

**Région : 253 kg/habitant**

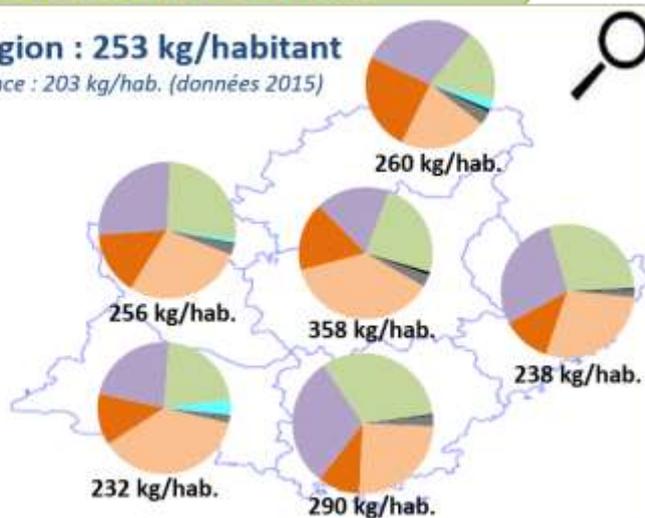
France : 203 kg/hab. (données 2015)



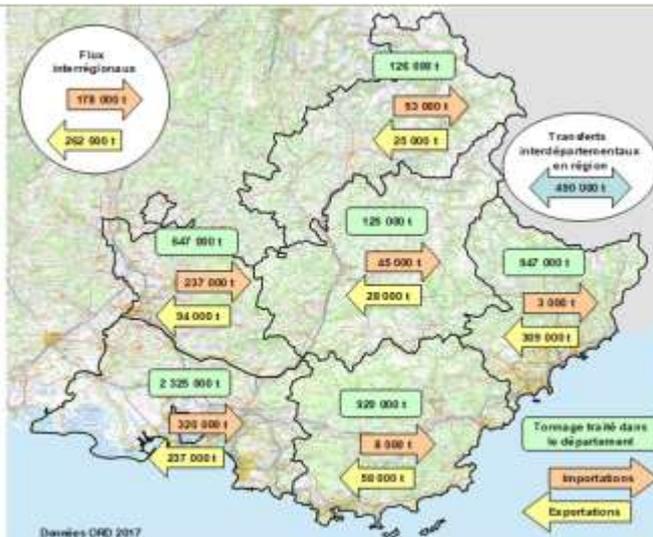
**1 277 000 tonnes**

collectées dans **302** déchèteries et points relais

- Encombrants
- Déchets verts
- Autres déchets
- Déchets dangereux
- DEEE
- Déblais et gravats



## LES MOUVEMENTS DE FLUX DE DÉCHETS ENTRANTS DANS LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT



**85 installations de traitement des DMA opérationnelles en région**

**34 installations utilisées hors région**

Source : Observatoire Régional des Déchets – Données 2017 fournies par les collectivités de la région observatoire-dechets@maregionsud.fr

Date de publication : juillet 2019

## INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX

**85 installations** de traitements des déchets non dangereux en région

↳ **34 installations** utilisées hors région

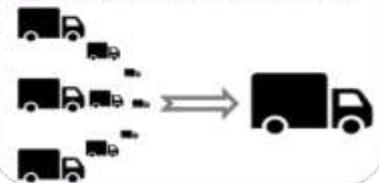
↳ **262 000 t** de déchets exportés  
(178 000 t de déchets importés)



**4 954 000 tonnes** de déchets traités  
Dont 1 060 000 tonnes de Déchets d'Activités Economiques (DAE)

**1 253 000 t** de déchets transitent par un des **68 centres** de transfert avant d'arriver en destination finale de traitement

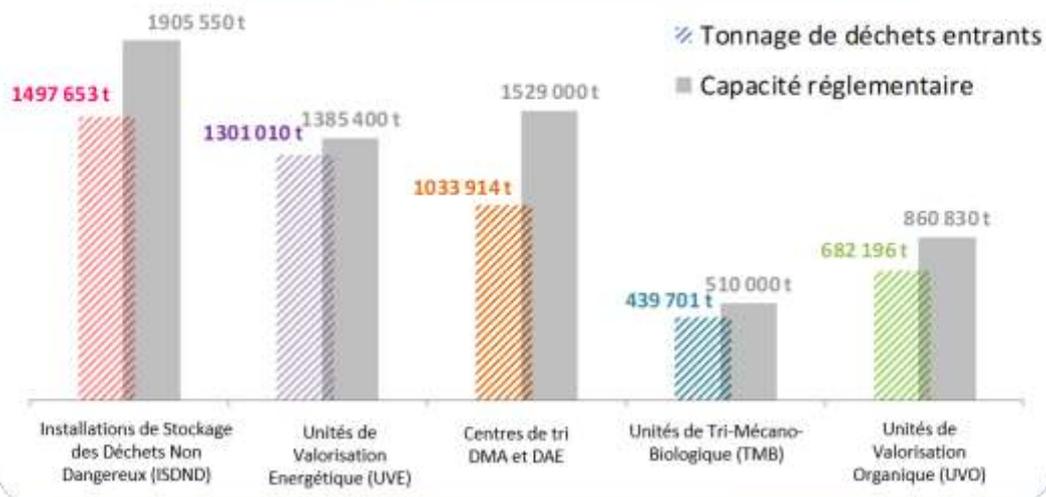
**Optimisation des transports**



- 24 Centres de tri et 2 Unités de Tri-Mécano-Biologique (valorisation matière)
- ★ 37 Centres de compostage et de méthanisation (valorisation organique)
- 5 Unités d'incinération de déchets non dangereux (valorisation énergétique)
- 14 Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (stockage)
- Et 3 Plateformes de valorisation des mâchefers d'incinération (valorisation matière)

## LES CAPACITÉS DE TRAITEMENT DE LA RÉGION

### Les capacités réglementaires des sites de traitement en 2017



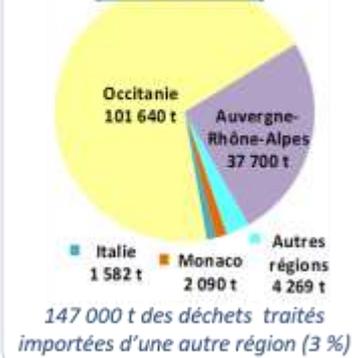
## LES TYPES, QUANTITÉS ET ORIGINES DES DÉCHETS NON DANGEREUX TRAITÉS EN RÉGION



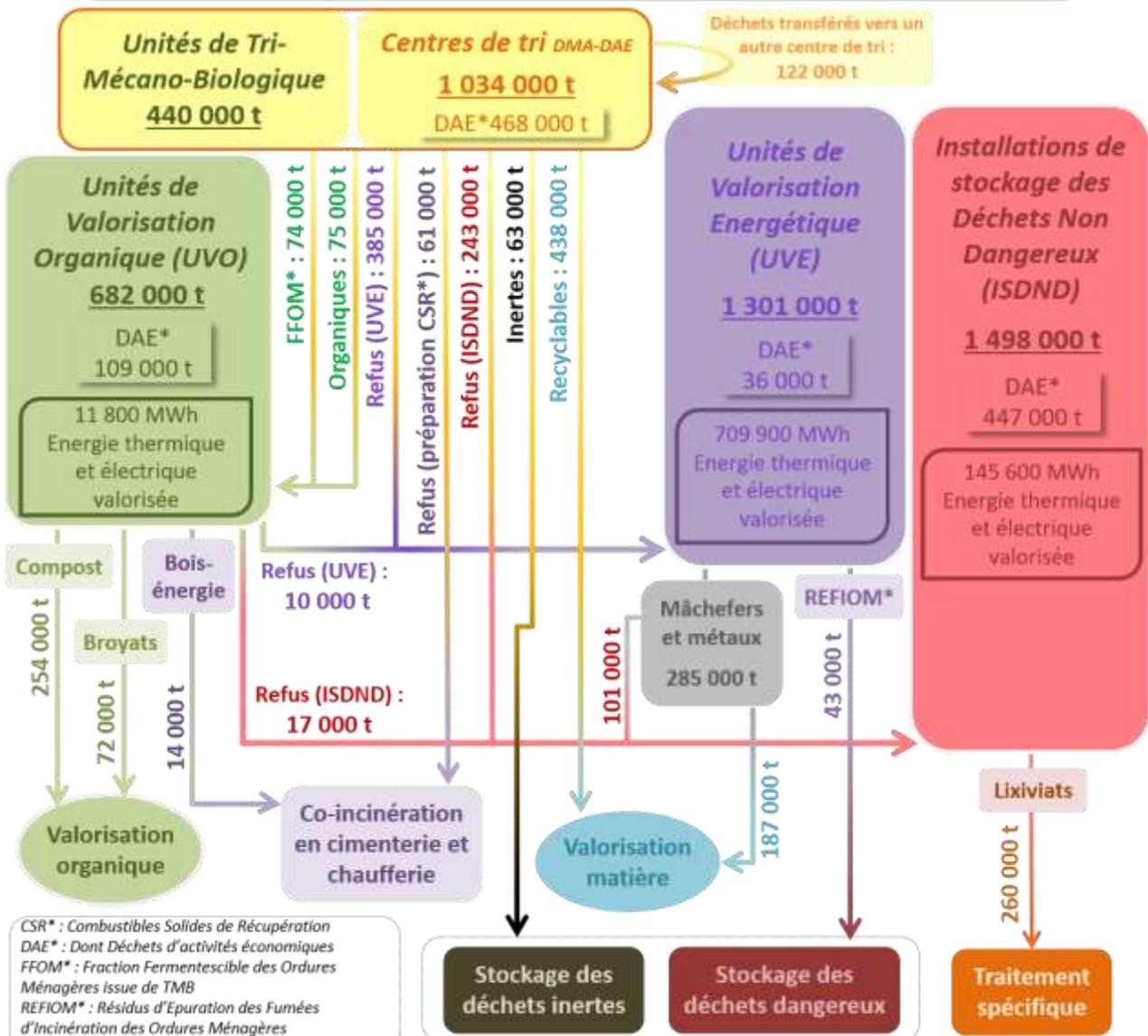
### Les types de déchets traités (hors mâchefers)



### L'origine des déchets traités (hors mâchefers)



## LA DESTINATION DES FLUX DE DÉCHETS NON DANGEREUX TRAITÉS EN RÉGION



Source : Observatoire Régional des Déchets – Données 2017 fournies par les exploitants d'installations de la région  
observatoire-dechets@maregionsud.fr

Date de publication : juillet 2019

# Chapitre II - Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

## A. QU'ENTEND-ON PAR « DMA » ?

Les déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont produits par les ménages et les activités économiques. Ils sont collectés par le service public d'élimination des déchets.

Déchets de la collectivité	Déchets ménagers et assimilés Déchets produits par les ménages, les administrations et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets des espaces verts publics</li> <li>• Déchets de voirie, marchés</li> <li>• Déchets de l'assainissement (boues d'épuration)</li> </ul>	<b>Déchets occasionnels</b>  Encombrants, déchets verts, déblais et gravats...	<b>Déchets « de routine » = Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)</b>
		Ordures ménagères résiduelles  Déchets collectés en mélange (poubelles grises, ordinaires, collecte « traditionnelle »)	Déchets collectés sélectivement  soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, papiers, verre...)

Tableau 1 : Composition des déchets municipaux (gérés par les collectivités locales)

## B. L'ORGANISATION TERRITORIALE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT

### 1. Les compétences des acteurs publics de la gestion des DMA

Le tableau et les cartes ci-après présentent l'organisation des différents acteurs publics exerçant (hors délégation) au moins une des 4 compétences de collecte et/ou traitement des déchets (collecte des OMr dite « traditionnelle », collecte sélective, Déchèterie, Traitement). On entend par « acteur public » les communes ou structures intercommunales (EPCI, syndicats) disposant d'une compétence de collecte ou de traitement des déchets ménagers.

Compétence	Région	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse
Collecte traditionnelle	52	8	8	7	4	12	13
Collecte sélective	55	9	8	7	4	13	14
Déchèterie	54	8	8	6	4	13	15
Traitement	35	5	7	5	3	7	8

Tableau 2 : Nombre d'acteurs publics exerçant une compétence Déchets au 31/12/2017

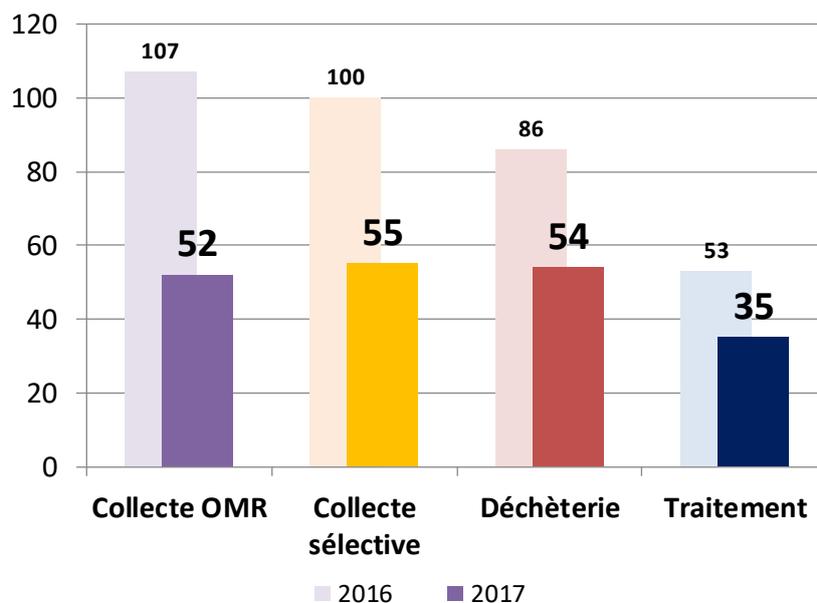


Figure 1 : Evolution du nombre de collectivités compétentes, par type de compétence, entre 2016 et 2017

Les Alpes de Haute-Provence, les Hautes-Alpes, les Bouches-du-Rhône et le Var connaissent une forte mutualisation des moyens entre 2016 et 2017, du fait de l'importante réorganisation territoriale effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sur ces 4 départements.

En 2017, la région compte **60 collectivités exerçant au moins une compétence Déchets** (Pour rappel : 119 en 2016, 124 en 2015, 123 en 2014, 145 en 2013), soit 2 fois moins qu'en 2016 :

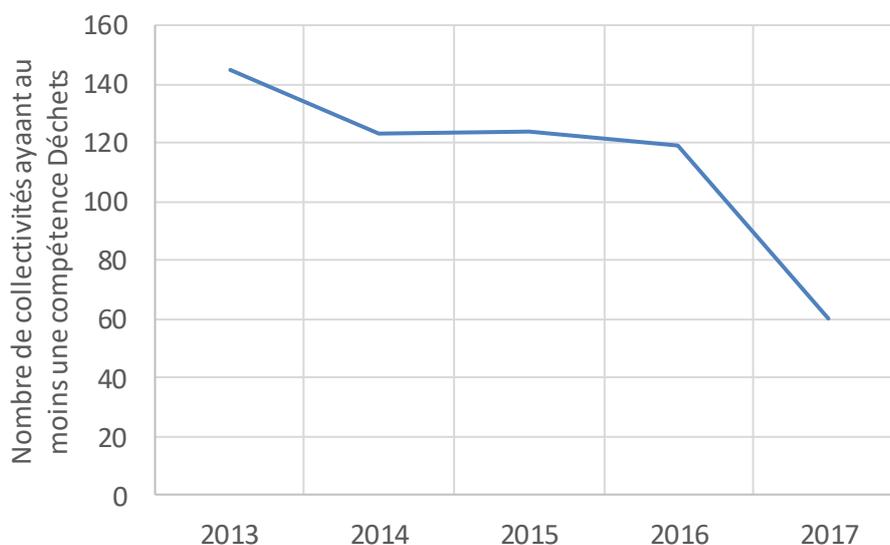
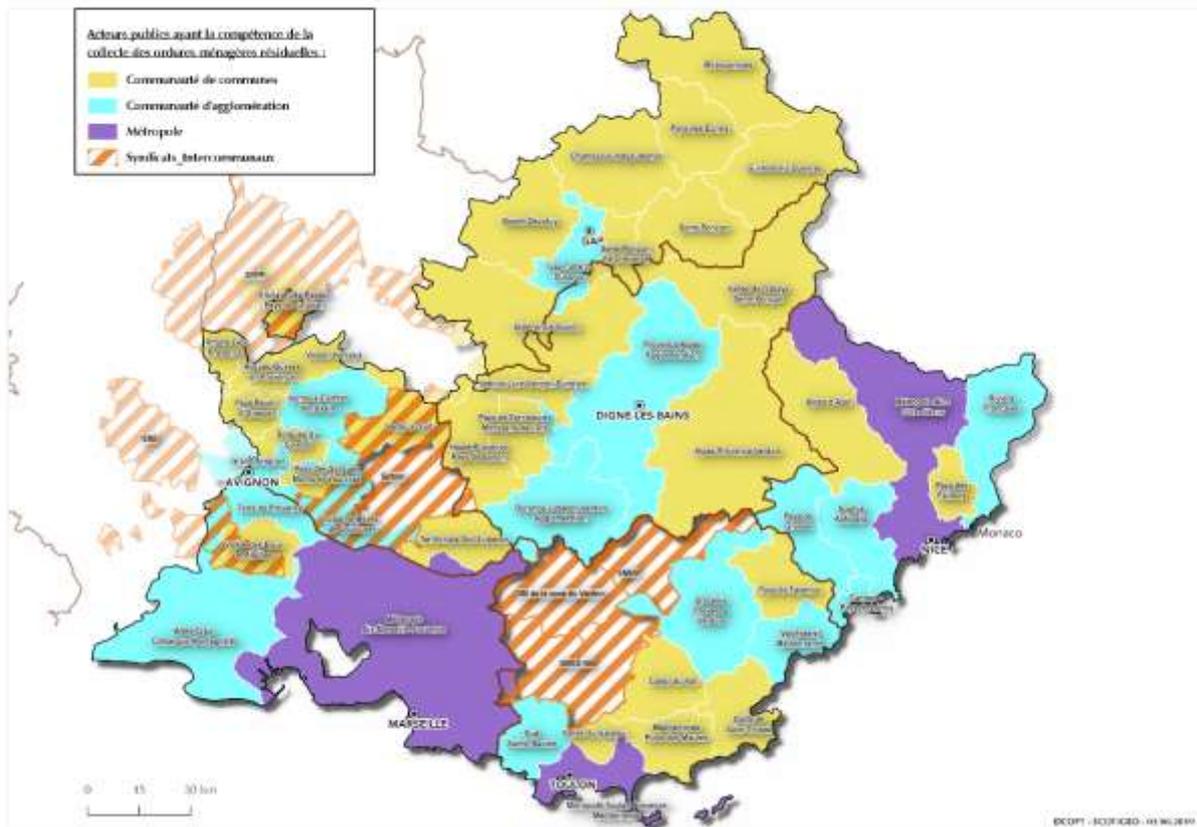


Figure 2 : Evolution du nombre de collectivités ayant au moins une compétence Déchets, entre 2013 et 2017

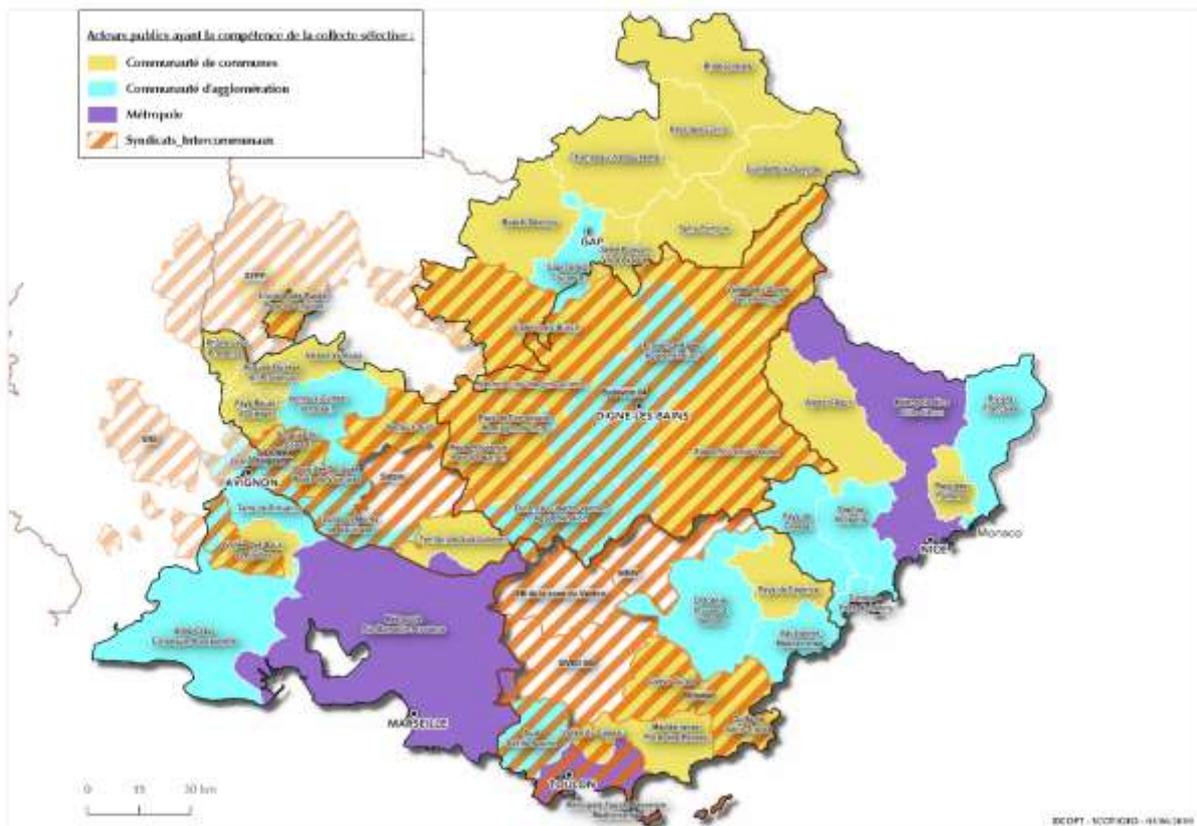
Plus généralement, il faut noter les particularités suivantes :

- Hautes-Alpes : le nombre de collectivités compétentes en matière de traitement a fortement diminué, passant de 16 acteurs en 2016 à 7 en 2017.
- Alpes-de-Haute-Provence et Var : il existe sur ces 2 départements plusieurs grands syndicats de traitement, regroupant un nombre important de collectivités.

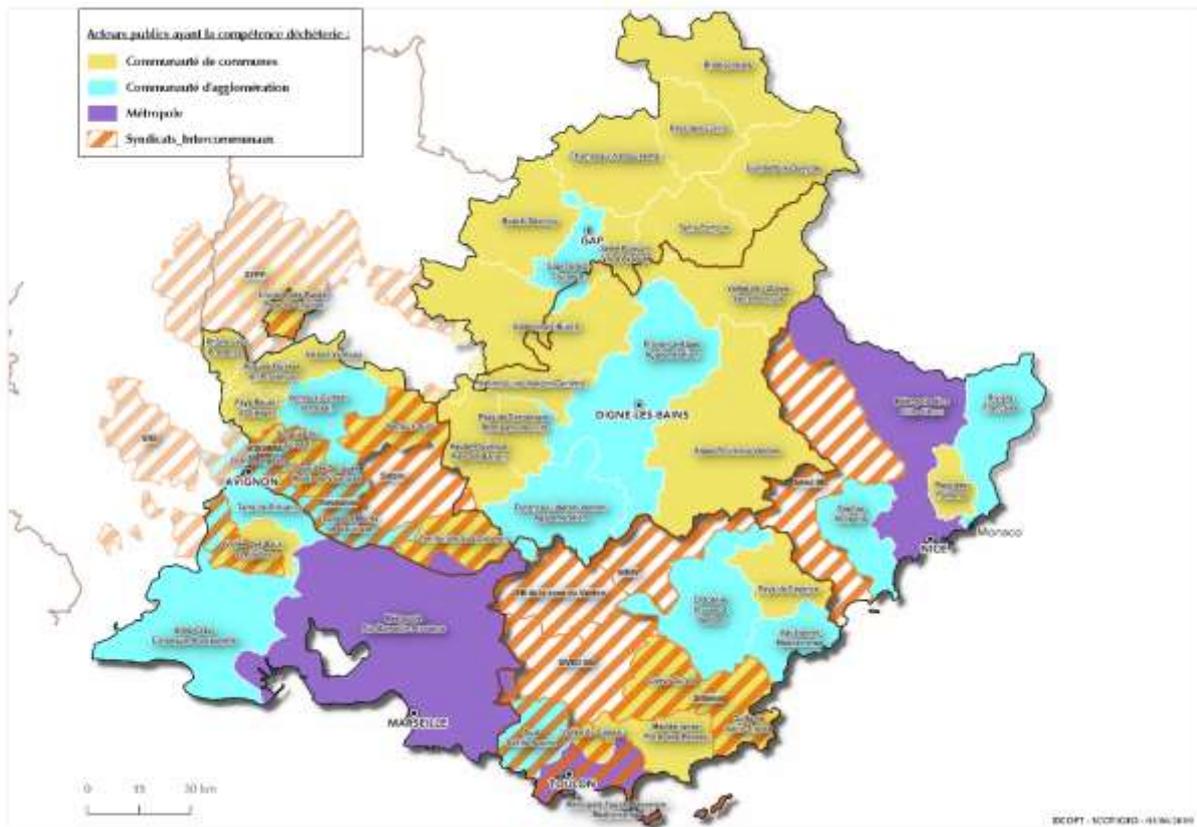
Les cartes suivantes font apparaître pour l'année 2017 tous les acteurs publics ayant la compétence de Collecte Traditionnelle (Ordures ménagères résiduelles), collecte sélective, collecte en déchèterie et traitement des déchets.



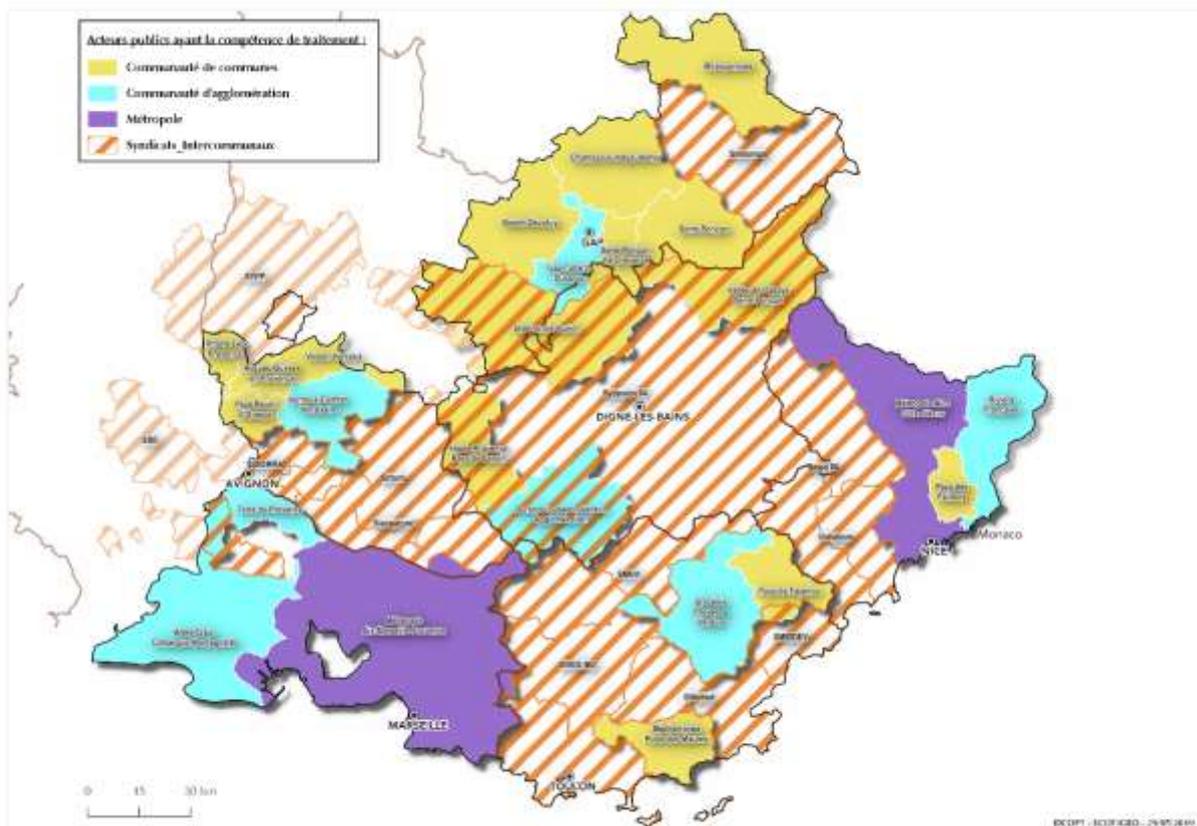
Carte 1 : Acteurs publics ayant la compétence de collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)



Carte 2 : Acteurs publics exerçant la compétence de collecte sélective



Carte 3 : Acteurs publics exerçant la compétence déchèterie



Carte 4 : Acteurs publics exerçant la compétence de traitement

## 2. La typologie des acteurs publics exerçant la compétence Collecte Traditionnelle

Afin de comprendre le contexte (habitat, activité économique, tourisme) lié aux collectivités de la région, le tableau ci-après présente la répartition des structures exerçant la compétence Collecte Traditionnelle (OMr) selon leur typologie (rural, touristique, etc.) :

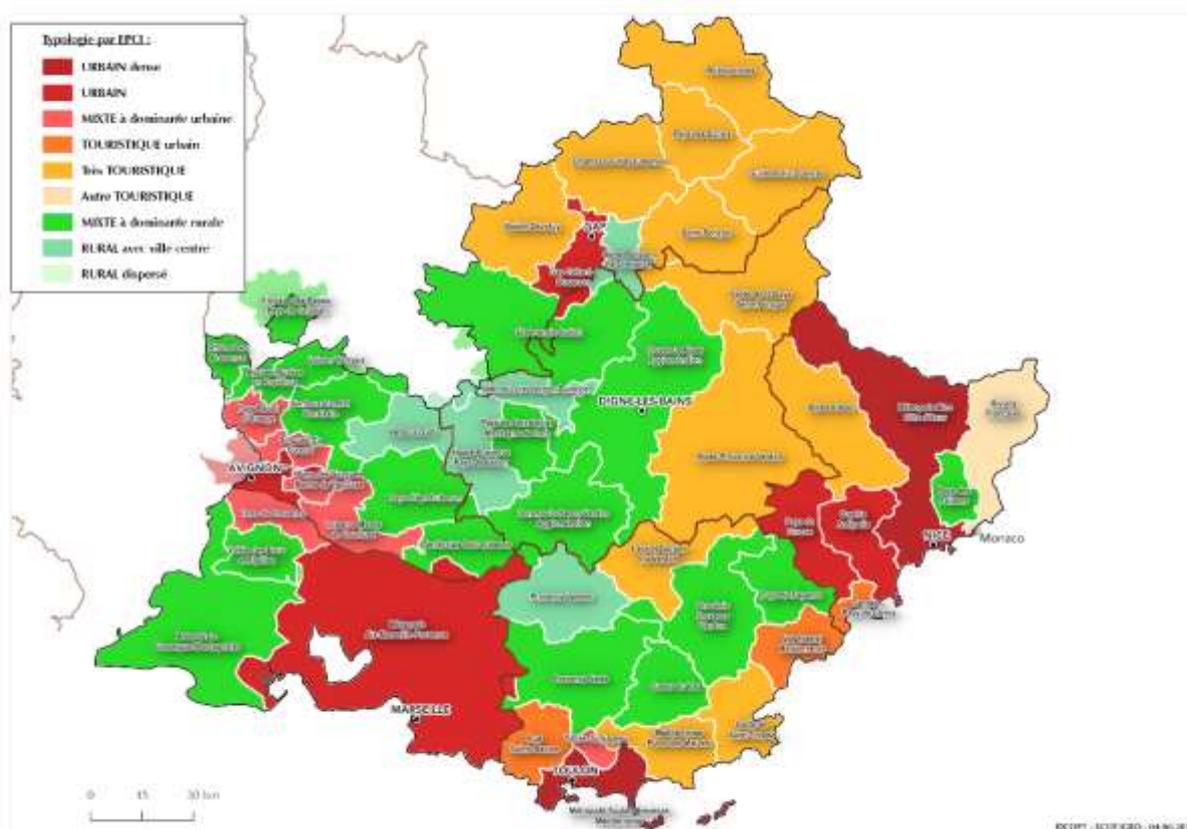
Typologie des acteurs publics avec compétence Collecte traditionnelle	Nombre d'acteurs publics	Nombre de communes adhérentes	Population adhérente estimée (SINOE INSEE 2017)	% de la population totale adhérente
URBAIN	5	173	2 404 795 hab.	47,08 %
URBAIN dense	2	61	973 399 hab.	19,06 %
MIXTE à dominante rurale	18	376	777 140 hab.	15,22 %
TOURISTIQUE urbain	3	19	334 619 hab.	6,55 %
MIXTE à dominante urbaine	6	49	271 034 hab.	5,31 %
Très TOURISTIQUE	11	215	201 681 hab.	3,95 %
Autre TOURISTIQUE	2	35	90 643 hab.	1,77 %
RURAL avec ville centre	5	77	54 166 hab.	1,06 %

Tableau 3 : Typologie des acteurs publics à compétence collecte traditionnelle au 31/12/2017

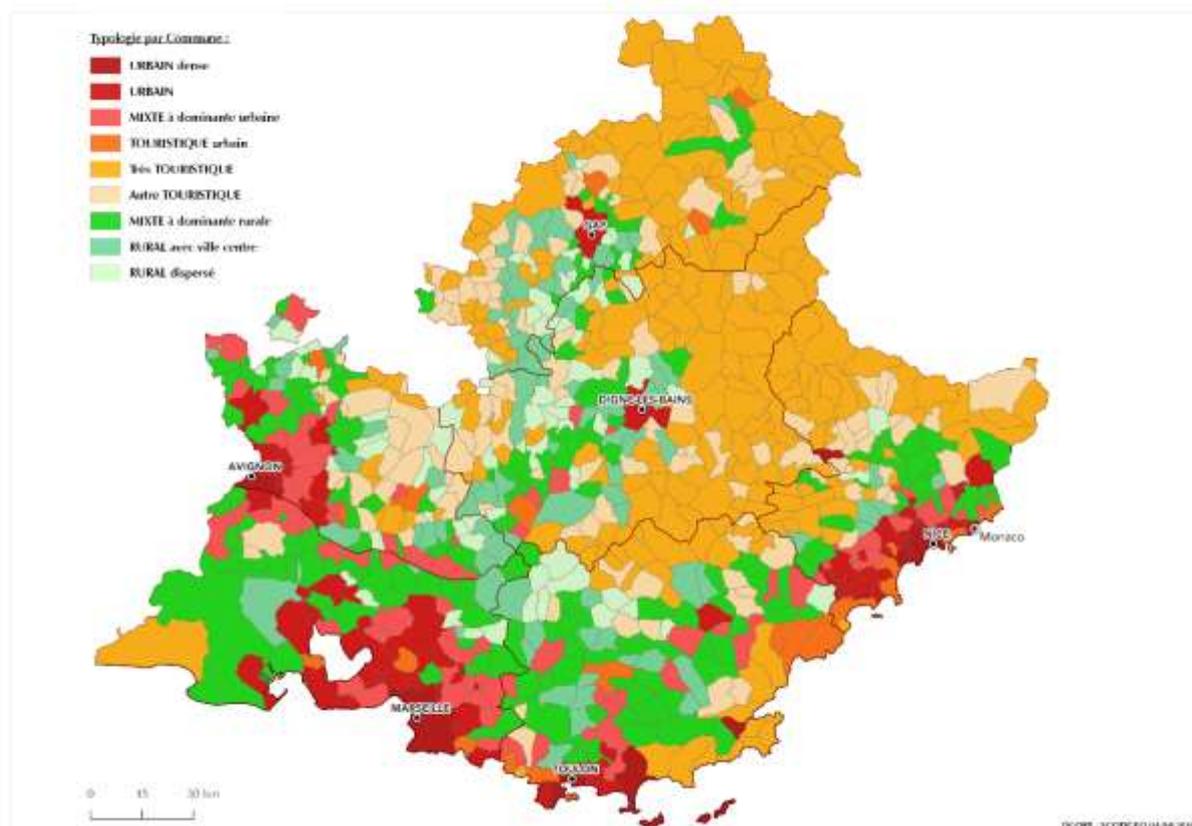
À l'échelle régionale, le territoire est marqué par une importante proportion d'**habitants en zones urbaines** (env. 66 % de la population) avec seulement 7 acteurs publics (13 en 2016). Le nombre de collectivités touristiques diminue fortement entre 2016 et 2017, passant de 37 à 16. Ces typologies semblent pertinentes pour expliquer en partie les valeurs élevées des performances de collectes (kg/hab.) par rapport aux données nationales.

Les départements des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes et du Var ont de plus nombreuses collectivités aux typologies dites « Touristiques » par rapport aux deux autres départements.

Toutefois, en comparant les typologies basées sur les intercommunalités et les typologies communales, il convient de nuancer l'interprétation de cette notion, à l'échelle d'une région :



Carte 5 : Typologie par intercommunalité en 2017



Carte 6 : Typologie par commune en 2017

### **3. Le statut juridique des acteurs publics exerçant la compétence de Collecte traditionnelle**

Ce tableau présente la forme juridique des différents acteurs publics exerçant la compétence de collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) :

Type de statut juridique	Nombre d'acteurs publics	% des acteurs publics	Nombre de communes adhérentes	Nombre d'habitants (estimation SINOE INSEE 2017)	% de la population totale adhérente
Métropole	2	3.85	141	2 418 913 hab.	47,36 %
Communauté d'agglomération	16	30.77	281	1 851 218 hab.	36,25 %
Communauté de communes	30	57.69	486	659 123 hab.	12,91 %
Structure intercommunale	1	1.92	24	91 853 hab.	1,80 %
Syndicat mixte	3	5.77	73	86 370 hab.	1,69 %

Tableau 4 : Statut juridique des acteurs publics au 31/12/2017

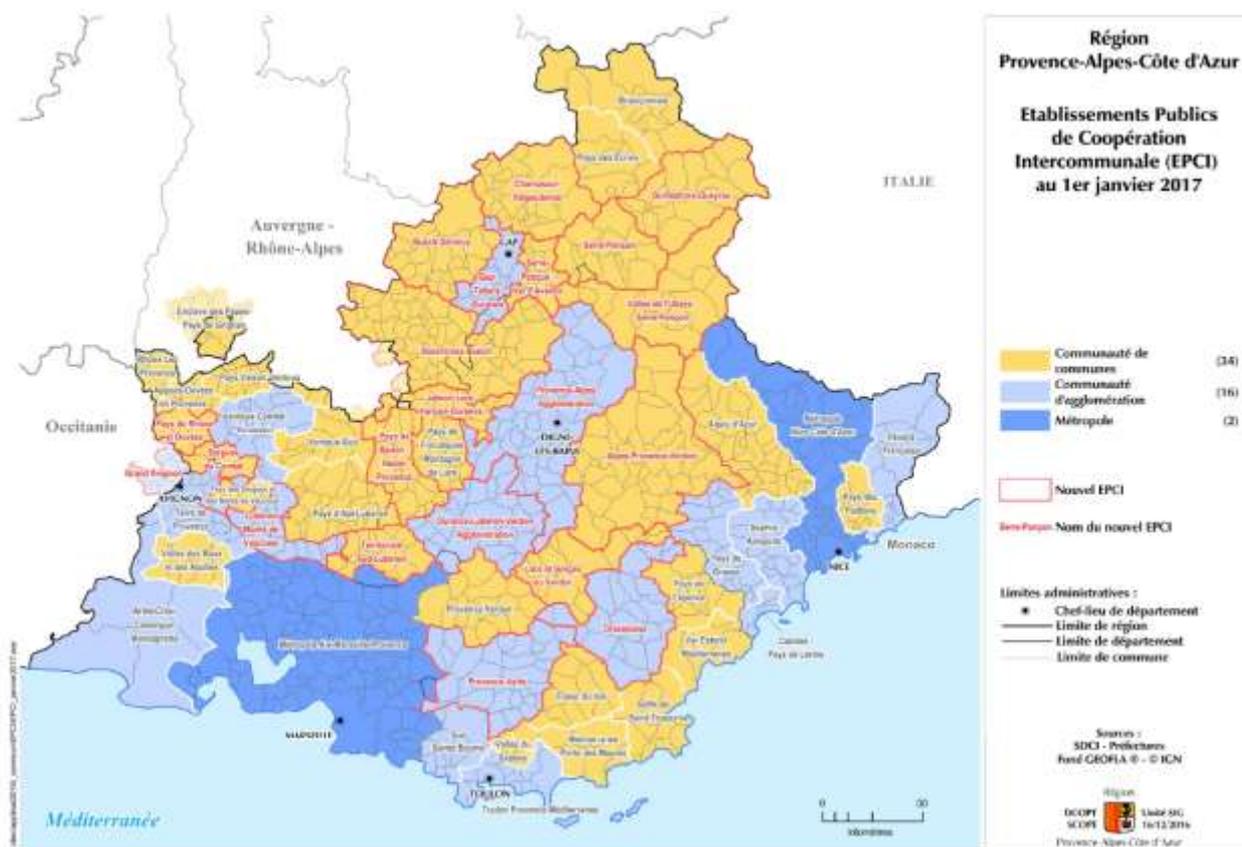
Les 2 métropoles représentent à elles seules près de la moitié de la population régionale. Associées aux communautés d'agglomération, elles collectent les OMr de 84 % de la population régionale.

En 2017, plus aucune commune ne présente la compétence « collecte » (33 communes en 2016, env. 11 % de la population).

La structure intercommunale correspond au SIVED NG, en charge de la collecte des OMr des Communautés de Communes Val d'Issole et Comté de Provence, sur le département du Var.

#### 4. Les collectivités compétentes en 2017

Au 1er janvier 2017, la compétence de gestion des déchets ménagers devient obligatoire pour toutes les métropoles, communautés de communes et communautés d'agglomération (loi n°2015-991 du 7 août 2015).



Carte 7 : EPCI ayant la compétence collective et traitement des déchets au 1<sup>er</sup> janvier 2017

#### 5. La répartition des collectivités par bassin

Les bassins de vie du territoire ont été définis dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, selon le parti pris spatial du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET). Il en ressort 4 bassins de vie :

**BASSINS DE VIE 2017 - PRPGD/SRADET**

ALPIN	AZUREEN	PROVENÇAL	RHODANIE
CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération	CA Cannes Pays de Lérins	CA de la Provence Verte	CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette
CA Gap-Tallard-Durance	CA de la Riviera Française	CA Sud Sainte Baume	CA du Grand Avignon (Coga)
CA Provence-Alpes-Agglomération	CA de Sophia Antipolis	CA Toulon Provence Méditerranée	CA Luberon Monts de Vaucluse
CC Alpes-Provence-Verdon "sources de Lumière"	CA Dracénoise	CC Cœur du Var	CA Terre de Provence
CC Buëch-Dévoluy	CA du Pays de Grasse	CC de la Vallée du Gapeau	CA Ventoux-Comtat-Venaissin (Cove)
CC Champsaur-Valgaudemar	CA Var Esterel Méditerranée (Cavem)	CC du Golfe de Saint-Tropez	CC Aygues-Ouvèze en Provence (Ccaop)
CC du Briançonnais	CC Alpes d'Azur	CC Lacs et Gorges du Verdon	CC des Pays de Rhône et Ouvèze
CC du Guillemois et du Queyras	CC du Pays de Fayence	CC Méditerranée Porte des Maures	CC des Sorgues du Comtat
CC du Pays des Ecrins	CC du Pays des Paillons	CC Provence Verdon	CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse
CC du Sisteronais-Buëch	Métropole Nice Côte d'Azur	Métropole d'Aix-Marseille-Provence	CC Enclave des Papes-Pays de Grignan
CC Haute-Provence-Pays de Banon			CC Pays d'Apt-Luberon
CC Jabron-Lure-Vançon-Durance			CC Pays Vaison Ventoux (Copavo)
CC Pays Forcalquier et Montagne de Lure			CC Rhône Lez Provence
CC Serre-Ponçon			CC Territoriale Sud-Luberon
CC Serre-Ponçon Val d'Avance			CC Vallée des Baux-Alpilles (Cc VBA)
CC Vallée de l'Ubaye - Serre-Ponçon			CC Ventoux Sud
Sydevom de Haute Provence	Syndicat Mixte de Valorisation des Déchets Ménagers Univalom	Syndicat Intercommunal de Transport et Traitement des Om de l'Aire Toulonnaise	Sirtom de la Région d'Apt
Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères du Guillemois et de l'Argentiérois	Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets 06	Syndicat Mixte du Haut Var	Syndicat Mixte Pour la Valorisation des Déchets du Pays d'Avignon
	Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var	Syndicat Mixte de la Zone du Verdon	Siecutom de la Région de Cavailon
		Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération	



**Carte 8 : Répartition des collectivités par bassin de vie**

## C. LA PREVENTION

Début 2019, l'ORD a lancé une enquête auprès des acteurs publics régionaux afin de recenser les actions de prévention. Cette enquête a permis de recueillir les informations de 41 acteurs, représentant 83 % de la population régionale et dont la typologie est présentée par la figure suivante :

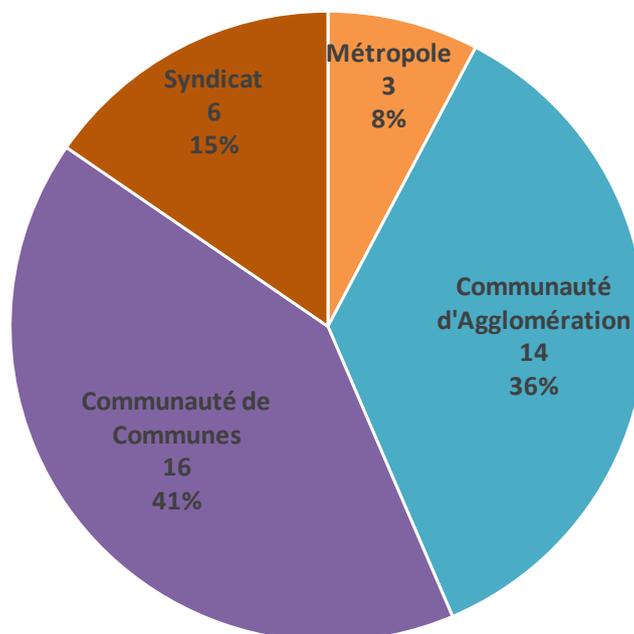


Figure 3 : Typologie des acteurs publics ayant répondu à l'enquête Prévention 2019

Une attention toute particulière a été apportée afin d'éviter les doublons dans la prise en compte de la population couverte, doublons liés aux réponses conjointes d'EPCI et de leur syndicat de traitement.

Globalement, la représentativité de chaque département est respectée :

Département	Population couverte
Alpes-de-Haute-Provence	73 %
Hautes-Alpes	97 %
Alpes-Maritimes	100 %
Bouches-du-Rhône	80 %
Var	74 %
Vaucluse	78 %
<b>Région</b>	<b>83 %</b>

## 1. Les documents et actions stratégiques de prévention

### a) Les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

La Loi Grenelle 2 rend obligatoire la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention (PLP) pour les collectivités en charge de la gestion des déchets au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Selon les retours de l'enquête Prévention 2019, 17 % de la population régionale est actuellement couverte par un PLPDMA :

Département	Nombre de programmes locaux de prévention	Acteurs publics disposant d'un PLPDMA
Hautes-Alpes	1	SMITOMGA (2015-2021)
Alpes-Maritimes	2	Métropole Nice Côte d'Azur (2018-2022) UNIVALOM (2016-2020)
Var	1	CC Cœur du Var (2015-2021)

Tableau 5 : Acteurs publics avec Programme Local de prévention des DMA (PLPDMA) (au 31 mai 2019)

Toutefois, certains acteurs publics indiquent avoir amorcé l'élaboration d'un PLPDMA et ont d'ores et déjà créé une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCESP) ; ils représentent 54 % de la population régionale :

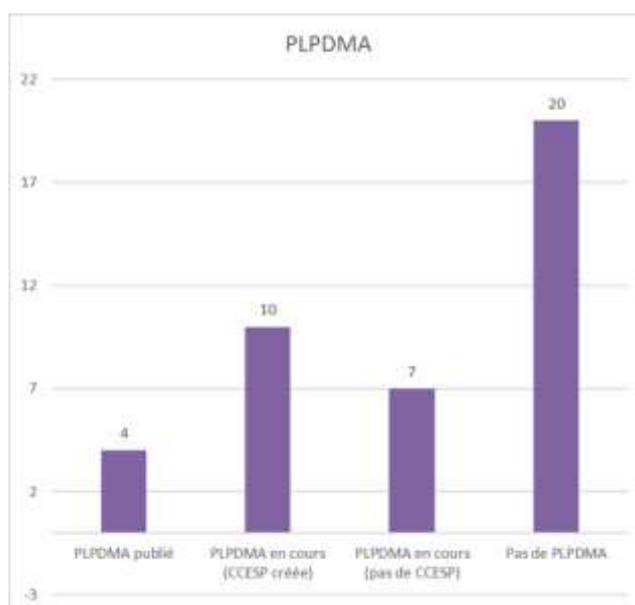


Figure 4 : Situation des PLPDMA en 2019

Département	Acteur public avec un projet de PLPDMA (CCESP créée)
Alpes-de-Haute-Provence	Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA)
Hautes-Alpes	CC Serre-Ponçon
Bouches-du-Rhône	Métropole Aix Marseille
Var	Métropole Toulon Provence Méditerranée SIVED NG CAVEM CA Golfe de St Tropez
Vaucluse	CA Ventoux-Comtat-Venaissin

Tableau 6 : Projets de PLPDMA (au 31 mai 2019)

De fait, à court terme, 71 % de la population régionale pourrait être couverte par un PLPDMA.

### b) Les stratégies en faveur de l'économie circulaire

Certains acteurs publics régionaux ont également mis en place une stratégie en faveur de l'économie circulaire, ils représentent 30 % de la population régionale. Lorsque cette stratégie Economie Circulaire est associée à des objectifs chiffrés, les acteurs concernés (en orange dans le tableau ci-après) ne représentent plus que 15 % de la population régionale :

Département	Acteur Public	Situation du PLPDMA
Alpes-de-Haute-Provence	CC Sisteronais Buëch	En cours (pas de CCESP)
Hautes-Alpes	CC Pays des Ecrins CC Serre-Ponçon	Publié (via SMITOMGA) En cours (CCESP créée)
Alpes-Maritimes	CA Riviera Française CA Pays de Grasse Métropole Nice Côte d'Azur	En cours (pas de CCESP) Non engagé Publié
Bouches-du-Rhône	CA Arles Crau Camargue Montagnette	Non engagé
Var	CC Cœur du Var SIVED NG CA Golfe de Saint Tropez CAVEM	Publié En cours (CCESP créée) En cours (CCESP créée) En cours (CCESP créée)
Vaucluse	CA Luberon Monts de Vaucluse	Non engagé

Tableau 7 : Acteurs publics disposant d'une stratégie Economie circulaire (au 31 mai 2019)

### c) Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage

La 1<sup>ère</sup> édition (2014) de l'appel à projets « territoires zéro déchet zéro gaspillage » a permis de distinguer 5 lauréats sur la région, dont les actions doivent permettre de contribuer aux objectifs nationaux fixés dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Les territoires lauréats sont engagés dans des programmes de mise en œuvre d'un projet politique intégré de prévention et de gestion des déchets dans une dynamique d'économie circulaire.

A l'échelle nationale, ce sont près de 10 millions d'habitants qui ont été concernés par ce 1<sup>er</sup> appel à projets, soit 15 % de la population française.

Suite à la 2<sup>nde</sup> édition, ce sont près de 1,5 millions d'habitants, soit **30 % de la population régionale** qui se trouvent engagés dans un tel projet :

Département	Nombre de territoires	Territoires TZDZG
Alpes-de-Haute-Provence	1	SYDEVOM de Haute Provence CC Sisteronais Buech
Hautes-Alpes	3	CC Serre-Ponçon SMITOMGA Communauté de Communes du Briançonnais
Alpes-Maritimes	1	Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Bouches-du-Rhône	2	Métropole Aix Marseille Provence (Conseil de Territoire MPM, CT 1) Commune de Miramas
Var	3	SIVED Communauté de Communes Cœur du Var Communauté de Communes du Pays de Fayence
Vaucluse	1	Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse

NB : Le SMICTOM de l'Embrunais Savinois a intégré la CC Serre-Ponçon au 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui a récupéré le programme TZDZG.  
Le SMICTOM du Pays Durance Provence a intégré Provence Alpes Agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2017  
La CC du Queyras a intégré la CC Guillestrois Queyras au 1<sup>er</sup> janvier 2017  
La CC du Serrois a intégré la CC Sisteronais Buech au 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui a récupéré le programme TZDZG.

Tableau 8 : Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG)

### d) Les projets de lutte contre le gaspillage alimentaire

Le taux de population régionale couverte par un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire est de 66 %. La liste des collectivités recensées pour ce type d'action n'est toutefois pas exhaustive :

Département	Acteur Public
Alpes-de-Haute-Provence	CC Sisteronais Buëch Provence Alpes Agglomération SYDEVOM
Hautes-Alpes	CC Briançonnais CC Pays des Ecrins CC Serre-Ponçon
Alpes-Maritimes	CA Riviera Française CA Cannes Pays des Lérins UNIVALOM CC Alpes d'Azur CA Pays de Grasse CA Sophia Antipolis Métropole Nice Côte d'Azur
Bouches-du-Rhône	Métropole Aix Marseille (+ CT2 Pays d'Aix) CA Terre de Provence CA Arles Crau Camargue Montagnette
Var	CC Cœur du Var SIVED NG SMIDDEV CA Golfe de Saint Tropez
Vaucluse	CC Pays Vaison Ventoux CA Ventoux-Comtat-Venaissin CA Grand Avignon CA Rhône Lez Provence

Tableau 9 : Acteurs publics engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (au 31 mai 2019)

## 2. Le compostage individuel

Un grand nombre de collectivités a mis en place une distribution de composteurs individuels sur leur territoire. Sur la base du nombre de composteurs distribués, il est difficile d'évaluer la part de la population effectuant effectivement du compostage domestique. D'autre part il est également difficile d'estimer le tonnage d'OMr écarté des collectes par le biais de cette action.

D'après l'enquête complémentaire 2019, 67 % de la population régionale disposerait d'une aide pour le compostage domestique. Les syndicats de traitement participent activement au déploiement du compostage domestique en région.

## 3. Actions en faveur du tri des biodéchets

D'après l'enquête complémentaire réalisée en 2019 auprès des acteurs publics régionaux, de nombreuses collectivités (sur les 41 ayant répondu au questionnaire) ont mis en place un dispositif d'animation et de suivi du tri à la source des biodéchets :

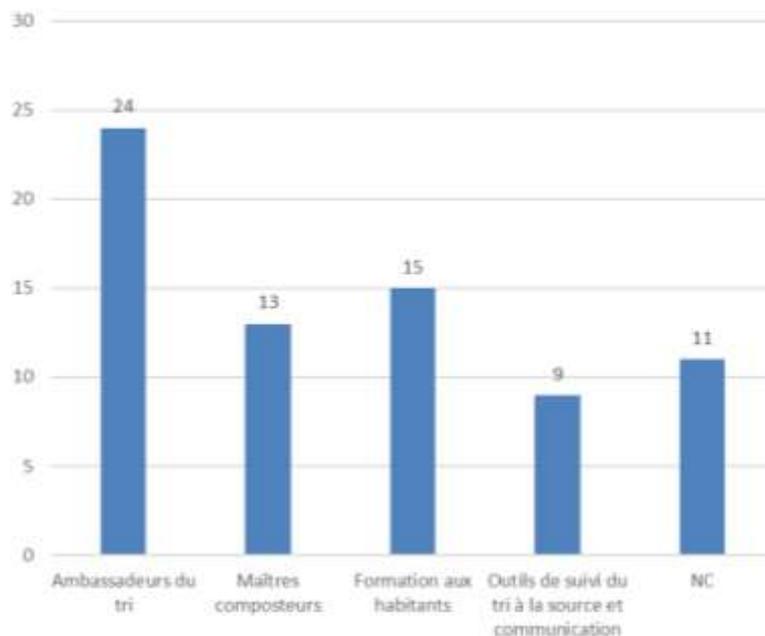


Figure 5 : Dispositif d'animation et de suivi du tri à la source des biodéchets

D'après l'enquête complémentaire réalisée en 2019, 3 collectivités indiquent avoir mis en place une collecte séparative des biodéchets des ménages :

Département	Acteur Public	Année de démarrage	Population concernée
Alpes-Maritimes	CA Pays de Grasse	2018	16 000 hab.
Var	SMIDDEV	2018	150 foyers
Vaucluse	CC Aygues Ouvèze en Provence	2017	10 387 hab.

Tableau 10 : Collectivités ayant mis en place une collecte séparative des biodéchets ménagers (au 31/05/2019)

5 collectivités ont indiqué avoir mis en place une collecte séparative des biodéchets non ménagers :

Département	Acteur Public	Année de démarrage
Bouches-du-Rhône	CA Arles Crau Camargue Montagnette	2018
Var	SIVED NG	2011
	SMIDDEV	2018
	CAVEM	2018
	CA Golfe de Saint Tropez	2017

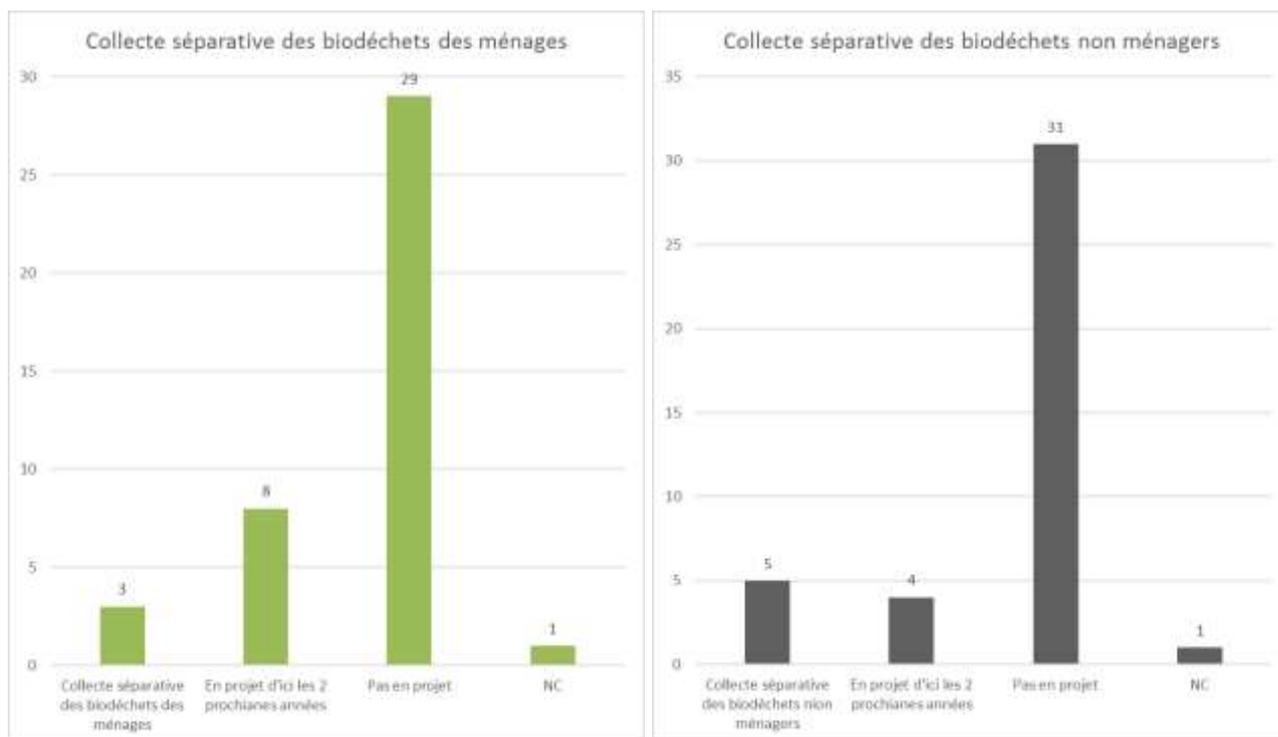
Tableau 11 : Collectivités ayant mis en place une collecte séparative des biodéchets non ménagers (au 31/05/2019)

Pourtant, une large majorité des acteurs ayant répondu à l'enquête ne semble pas vouloir mettre en place la collecte séparative des biodéchets ménagers et non ménagers, d'ici les 2 prochaines années.

6 collectivités proposent un service de broyage de déchets verts à domicile :

Département	Acteur Public	Année de démarrage
Hautes-Alpes	CC Champsaur- Valgaudemar	2019
Alpes-Maritimes	CA Pays des Lérins	2019
	CA Pays de Grasse	2018
	CA Sophia Antipolis	2019
Var	CC Cœur du Var	2019
Vaucluse	CA Ventoux-Comtat-Venaissin	2018

Tableau 12 : Collectivités proposant un service de broyage de déchets verts à domicile (au 31/05/2019)



#### 4. Les structures de réemploi

Au 31/12/2017, 412 structures de réemploi (446 en 2016) ont été répertoriées sur le territoire régional (Source SINOE- ADEME) :

Département	Association	Association pour l'emploi	Commerce	Entreprises et artisans	Total général
Alpes-de-Haute-Provence	8	2		12	22
Hautes-Alpes	7	9		11	27
Alpes-Maritimes	15	7		67	89
Bouches-du-Rhône	27	32	3	77	139
Var	12	8	1	57	78
Vaucluse	12	6	2	37	57
<b>Région</b>	<b>81</b>	<b>64</b>	<b>6</b>	<b>261</b>	<b>412</b>

Tableau 13 : Répartition des structures de réemploi par type et par département

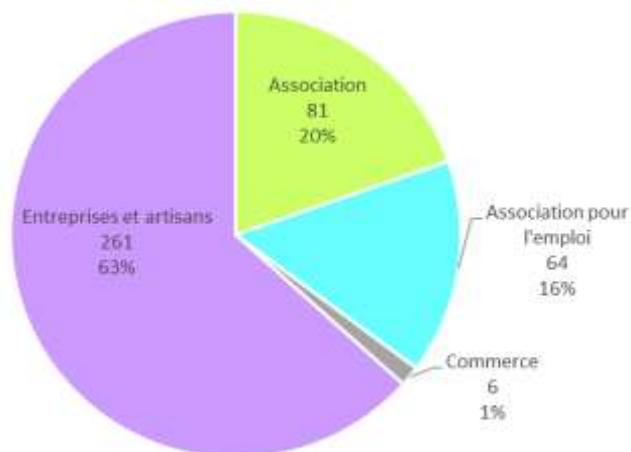
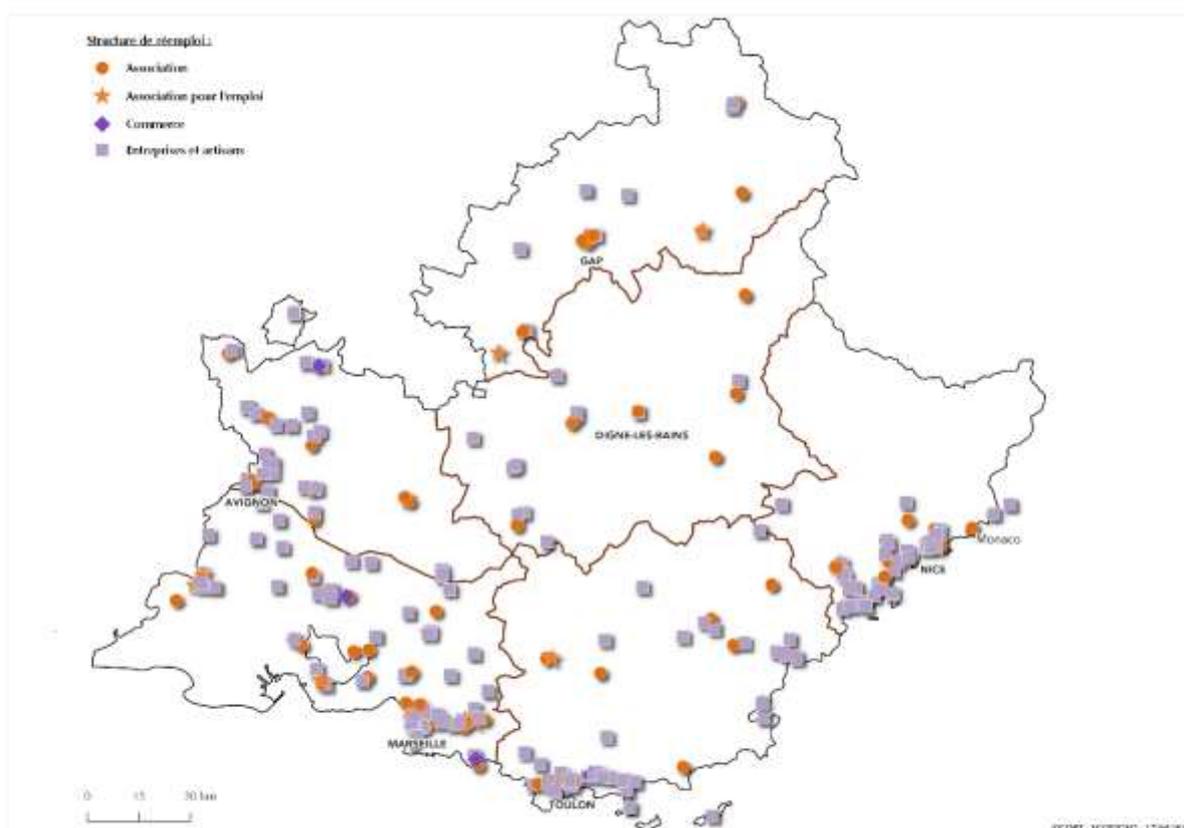


Figure 6 : Répartition des types de structures régionales de réemploi

Près des 2/3 des structures régionales de réemploi sont identifiées comme « entreprises et artisans ». Les associations représentent 20 % des structures.



Carte 9 : Localisation des structures de réemploi

D'après l'enquête complémentaire réalisée en 2019 auprès des acteurs publics régionaux, 2 collectivités sont identifiées comme maître d'ouvrage d'une recyclerie/ressourcerie : la CC Serre-Ponçon (04) et le SIVED NG (83).

Les acteurs du réemploi et de la réutilisation sont de nature très variée :

- ⇒ Structures de l'ESS (Emmaüs, Envie, Réseau des Ressourceries, etc.) ;
- ⇒ Structures de l'occasion (sites internet de mise en relation vendeurs/acheteurs, revendeurs, vide-greniers, brocantes, dépôts-ventes, etc.) ;
- ⇒ Les acteurs publics (soutenant par exemple le réemploi) ;
- ⇒ Les acteurs concernés par les filières REP (éco-organismes, fabricants, distributeurs, etc.) ;
- ⇒ Les consommateurs eux-mêmes.

Parmi les recycleries, certaines se sont associées au sein de l'Association Régionale des Ressourceries. Selon les données recueillies auprès de cette association (ARR – <http://ressourceriespaca.fr/>), 21 Ressourceries sont recensées à l'échelle régionale, réparties ainsi :



Carte 10 : Localisation des ressourceries régionales (source ARR)

Territoire	Nombre de Ressourceries
Alpes-de-Haute-Provence	2
Hautes-Alpes	4
Alpes-Maritimes	1
Bouches-du-Rhône	9
Var	2
Vaucluse	3

Tableau 14 : Répartition départementale des ressourceries

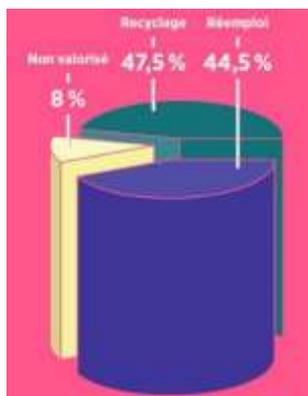
82 % de ces structures disposent d'un exutoire gratuit en déchèterie.

Les ressourceries régionales ont également contractualisé avec les éco-organismes :

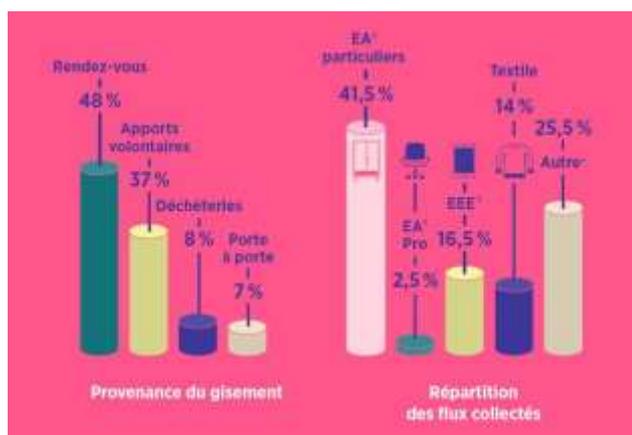


En 2017,

⇒ 3 100 tonnes ont été collectées dont 92 % ont été valorisées (89 % en 2016) :



- ⇒ Près de la moitié du gisement collecté provient de prises de RDV, et plus de 40 % du gisement est identifié comme Elément d'Ameublement des particuliers :



- ⇒ 432 emplois (372 en 2016) (310 équivalent temps plein, 282 en 2016), dont 21,5 % sont des Contrats à Durée Indéterminée (CDI). Les emplois sont occupés à 37 % par des femmes (33 % en 2016). 15,15 etp sont des emplois bénévoles et 0,75 etp sont occupés par des personnes en service civique.
- ⇒ Un chiffre d'affaire réalisé par la vente en boutique de près d'1,9 millions d'euros (1,5 M€ en 2016) :



- ⇒ Nombre de ventes : 178 370, avec panier moyen d'environ 11,20 € (entre 9 et 18 €),
- ⇒ 6 structures mènent un programme d'éducation à l'environnement au sein d'établissements scolaires.

## D. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

### 1. Les services de collecte

Les tableaux suivants présentent les tonnages collectés par les services de collecte des acteurs publics, par type de matériaux collectés (hors déchèteries et déchets de voiries) :

Région	Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)					
	OMr	Verre*	Emballages et papiers**	Total OMA 2017	Total OMA 2016	Évolution %
Région	1 907 160 t	113 569 t	179 117 t	2 199 846 t	2 209 274 t	-0,4 %
Alpes-de-Haute-Provence	62 385 t	4 838 t	5 718 t	72 941 t	68 224 t	-0,4 %***
Hautes-Alpes	40 944 t	5 522 t	7 045 t	53 512 t	58 723 t	
Alpes-Maritimes	425 770 t	28 113 t	46 607 t	500 490 t	509 481 t	-1,8 %
Bouches-du-Rhône	757 732 t	31 147 t	51 736 t	840 614 t	839 909 t	0,1 %
Var	438 369 t	28 427 t	45 174 t	511 969 t	513 588 t	-0,3 %
Vaucluse	181 961 t	15 522 t	22 837 t	220 319 t	219 349 t	0,4 %

\* dont collecte de verre des professionnels (cafetiers, restaurants, etc.)

\*\* collectes des emballages ménagers, journaux-magazines et collectes des papiers/cartons des professionnels

\*\*\* Prise en compte de la CC Sisteronais Buech située sur les 2 départements

Tableau 15 : Tonnages départementaux et régionaux d'Ordures Ménagères et Assimilées

Les efforts d'enquête et de relances de l'Observatoire permettent chaque année une meilleure compréhension des organisations.

Les tonnages cumulés d'OMr baissent d'environ 14 000 tonnes entre 2016 et 2017 sur 3 départements : Alpes-Maritimes, Var et Vaucluse.

Le tonnage de Verre augmente sur 5 départements, mais diminue dans les Hautes-Alpes. Globalement, le tonnage de verre augmente de 3 700 tonnes entre 2016 et 2017.

Le tonnage régional d'Emballages et papiers augmente très légèrement (+ 600 tonnes). Les Alpes-de-Haute-Provence, le Var et le Vaucluse sont en progression par rapport à 2016.

**Les tendances régionales vont dans le bon sens entre 2016 et 2017 : Diminution du tonnage d'OMr (- 13 700 t) et augmentation des tonnages de Verre (+ 3 700 t) et Emballages-papiers (+ 600 t) mais l'effort nécessite d'être poursuivi.**

Le graphique suivant illustre à l'échelle de la région et des départements la part relative des OMA collectées :

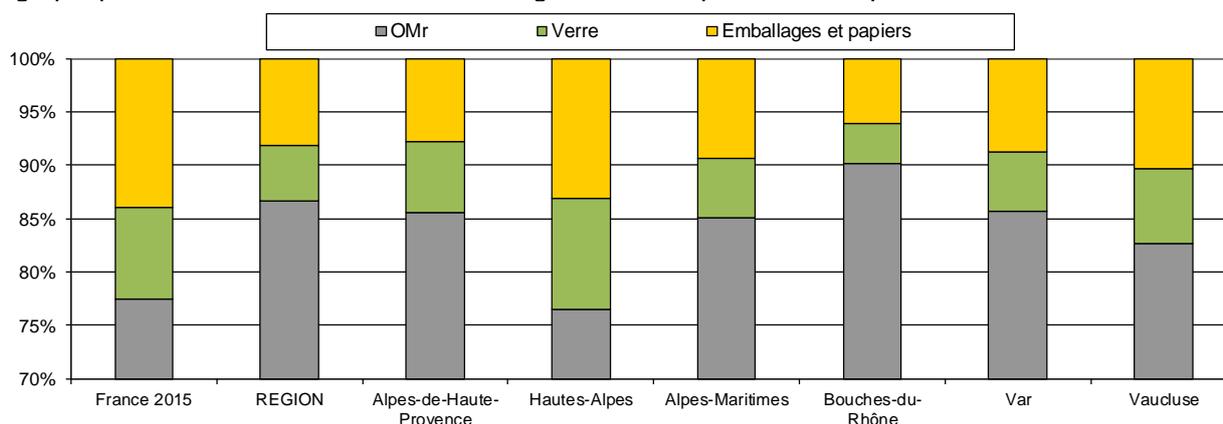


Figure 7 : Comparaison du poids relatif des OMA collectés

Les Ordures Ménagères résiduelles représentent de 77 % à 90 % des OMA collectées selon les départements, en cohérence avec les performances de collecte observées sur ces territoires.

Le verre représente 4 à 11 % des tonnages et les Emballages et papiers représentent 6 à 14 % des tonnages selon les départements.

**Entre 2010 et 2017, le tonnage d'OMr en région a diminué de 9,0 %. Les tonnages de verre et d'emballages / papiers ont augmenté respectivement de 15,5 % et 8,0 %.**

Certains acteurs publics ont des services de collecte dédiés à la collecte des déchets verts, des encombrants et/ou des déchets dangereux. Les collectes d'encombrants existent souvent pour pallier une faible présence ou même une absence de déchèterie sur le territoire :

Région	Autres types de déchets collectés en porte-à-porte						Total 2017	Total 2016	Evolution %
	Déchets verts	Biodéchets alimentaires	Encombrants	Autres*	Gravats	Déchets dangereux (y.c. DEEE)			
<b>Région</b>	<b>17 145 t</b>	<b>297 t</b>	<b>52 230 t</b>	<b>93 594 t</b>	<b>1 967 t</b>	<b>143 t</b>	<b>165 376 t</b>	<b>144 326 t</b>	<b>14,6 %</b>
<b>Alpes-de-Haute-Provence</b>	480 t	0 t	0 t	190 t	0 t	0 t	670 t	375 t	21,3 %
<b>Hautes-Alpes</b>	0 t	0 t	9 t	456 t	0 t	0 t	464 t	395 t	
<b>Alpes-Maritimes</b>	7 385 t	0 t	23 866 t	54 002 t	925 t	0 t	86 178 t	81 303 t	6,0 %
<b>Bouches-du-Rhône</b>	7 782 t	0 t	23 404 t	20 535 t	1 042 t	0 t	52 763 t	47 689 t	10,6 %
<b>Var</b>	1 359 t	0 t	4 938 t	14 975 t	0 t	143 t	21 415 t	11 541 t	85,6 %
<b>Vaucluse</b>	139 t	297 t	13 t	3 436 t	0 t	0 t	3 885 t	3 024 t	28,5 %

\* déchets en mélange, textiles, voiries, etc.

Tableau 16 : Tonnages départementaux et régionaux des autres déchets collectés en porte-à-porte

En 2017, une collecte séparative spécifique de biodéchets alimentaires existe sur la Communauté de Communes Aygues Ouvèze Provence (flux identifiable dans le Rapport Annuel de la collectivité). Cette collecte a permis de capter 297 t de biodéchets alimentaires (préparations et produits animaux périmés, préparations et produits végétaux périmés, fruits et légumes dénaturés, déchets ménagers compostables, déchets de restauration).

Ce tableau met en évidence un enseignement des enquêtes concernant la précision des données disponibles. De nombreuses collectivités, ne disposant pas toujours de la compétence Collecte, réalisent des collectes spécifiques sur leur territoire (ex : collecte ponctuelle des encombrants type « Allo Mairie »). De même, les déchets générés (ex : entretien des espaces verts) ou collectés par les services techniques (ex : déchets de marchés) sont parfois identifiés comme « collectes spécifiques ». Ces apports sont majoritairement dirigés vers les déchèteries et inclus aux tonnages de celles-ci. Toutefois, le suivi annuel de ces tonnages auprès de collectivités ne disposant pas de la compétence Collecte s'avère compliqué ; les données ne remontant pas systématiquement à l'EPCI compétent.

Pour l'année 2017, le tonnage global régional de collectes spécifiques en porte-à-porte augmente de plus de 21 000 t, soit une augmentation de 14,6 % entre 2016 et 2017.

Le tableau suivant présente les performances par type de matériaux collectés, tenant compte de la population de référence de chaque territoire (Source : population SINOE - estimation 2017, les ratios 2016 affichés tiennent compte de la mise à jour des estimations de populations) :

Région	Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)					
	OMr	Verre*	Emballages et papiers**	Total OMA 2017	Total OMA 2016	Évolution %
<b>Région</b>	378 kg/hab.	22,5 kg/hab.	35,5 kg/hab.	<b>436 kg/hab.</b>	438 kg/hab.	<b>-0,5 %</b>
<b>Alpes-de-Haute-Provence</b>	360 kg/hab.	28 kg/hab.	33 kg/hab.	<b>421 kg/hab.</b>	427 kg/hab.	-1,5 %***
<b>Hautes-Alpes</b>	316 kg/hab.	43 kg/hab.	54 kg/hab.	<b>412 kg/hab.</b>	412 kg/hab.	0,2 %
<b>Alpes-Maritimes</b>	393 kg/hab.	26 kg/hab.	43 kg/hab.	<b>462 kg/hab.</b>	471 kg/hab.	-1,9 %
<b>Bouches-du-Rhône</b>	369 kg/hab.	15 kg/hab.	25 kg/hab.	<b>410 kg/hab.</b>	409 kg/hab.	0,1 %
<b>Var</b>	416 kg/hab.	27 kg/hab.	43 kg/hab.	<b>486 kg/hab.</b>	489 kg/hab.	-0,5 %
<b>Vaucluse</b>	330 kg/hab.	28 kg/hab.	41 kg/hab.	<b>399 kg/hab.</b>	397 kg/hab.	0,6 %
	OMr	Verre	Emballages et papiers	<b>Total OMA 2015</b>	<b>Total OMA 2013</b>	<i>Evolution %</i>
<b>France</b>	<b>261 kg/hab.</b>	<b>29 kg/hab.</b>	<b>47 kg/hab.</b>	<b>339 kg/hab.</b>	345 kg/hab.	- 0,85 %

\* dont collecte de verre des professionnels

\*\* collectes des emballages ménagers, journaux-magazines et collectes des papiers/cartons des professionnels

\*\*\* Prise en compte de la CC Sisteronais Buech dans le département des Alpes-de-Haute-Provence

Tableau 17 : Performances (kg/hab.) départementales et régionales de collecte des OMA

Ces performances sont à rapprocher des observations faites sur la typologie des collectivités à l'échelle régionale comme aux échelles départementales (zones urbaines et touristiques). Il faut noter le faible niveau des performances de collectes sélectives du verre et des matériaux secs (emballages, journaux magazine, textiles et papiers/cartons des professionnels) par rapport à la moyenne nationale, ceci malgré l'importance de l'afflux touristique.

Entre 2010 et 2017,

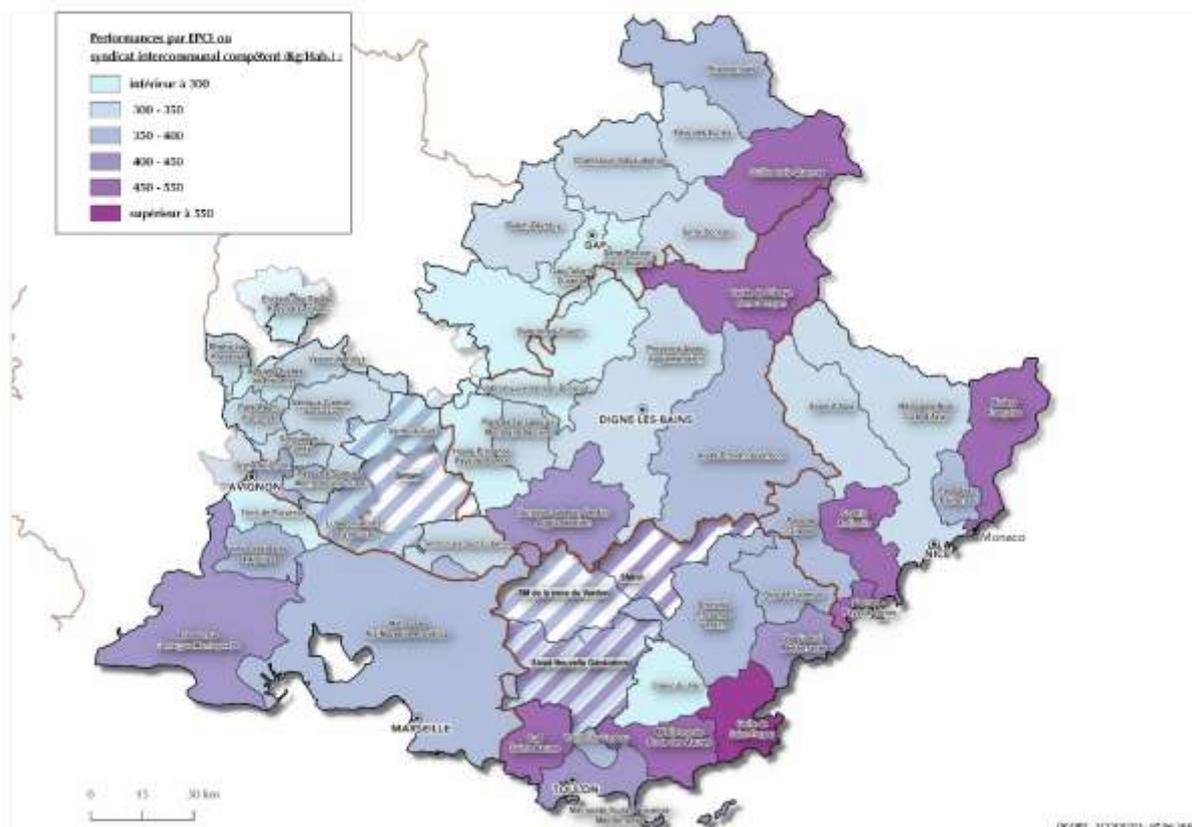
la performance de collecte des OMr est en forte baisse (- 12,0 %, passant de 430 à 378 kg/hab.),

la performance de verre augmente efficacement (+ 11,4 %, passant de 20,2 à 22,5 kg/hab.),

la performance d'emballages et papiers augmente peu (+ 4,4 %, passant de 34 à 35,5 kg/hab.)

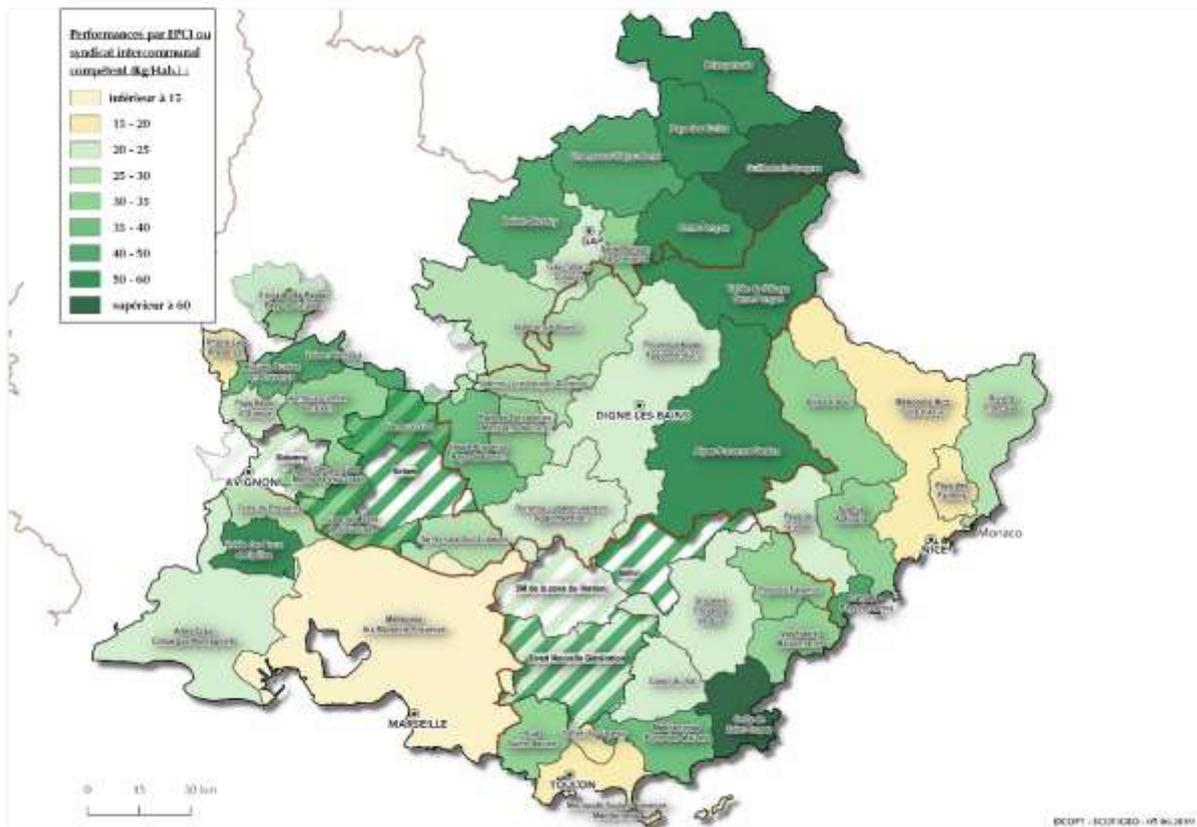
Les performances régionales restent donc très en deçà des performances nationales.

Les cartes suivantes présentent les performances de collecte observées sur les territoires des acteurs ayant la compétence « collecte des OMr » et « collecte sélective » :

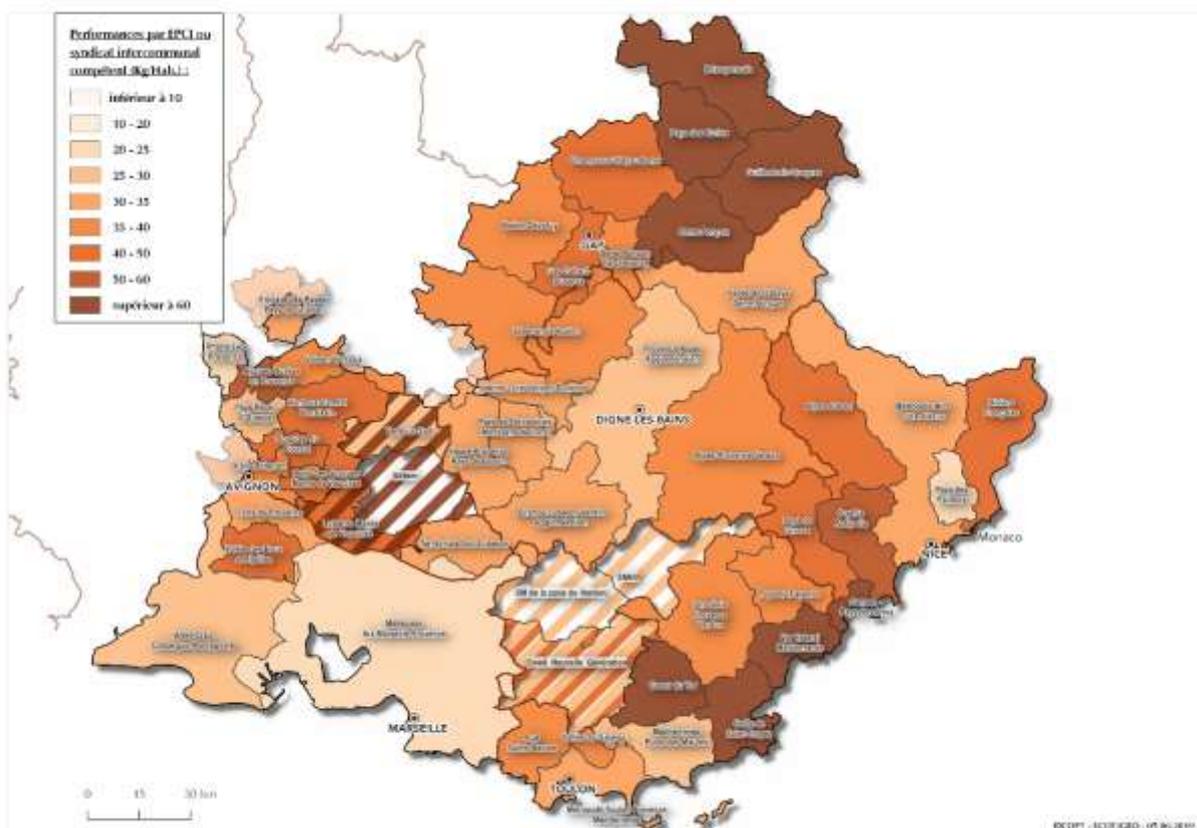


Carte 11 : Performances (kg/hab.) de collecte des OMr à l'échelle des EPCI compétents

Ces cartes font apparaître d'importantes disparités au niveau des territoires. L'analyse des performances de collecte des OMr permet notamment de mettre en parallèle les zones touristiques et les ratios élevés d'OMr.



Carte 12 : Performances (kg/hab.) de collecte sélective du verre à l'échelle des EPCI compétents



Carte 13 : Performances (kg/hab.) de collecte sélective des emballages et papiers l'échelle des EPCI compétents

## 2. Les déchèteries et points relais

Le tableau ci-après affiche le nombre de déchèteries (gardiennées) et point relais par département. Il est à noter que les territoires non couverts par ce type d'équipement ont souvent mis en place des collectes en porte à porte d'encombrants, de déchets verts et/ou un ramassage régulier des dépôts sauvages.

Nombre de déchèteries et points relais	Région	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse
Année 2016	304*	32	30	52	73	81	36
Accès aux professionnels	221	17	23	45	61	49	26
<b>Année 2017</b>	<b>302*</b>	<b>32</b>	<b>30</b>	<b>52</b>	<b>73</b>	<b>78</b>	<b>37</b>
Accès aux professionnels	210	16	23	38	58	50	25

\* Tenant compte de 4 plateformes sous maîtrise d'ouvrage publique et dédiées uniquement à l'accueil des déchets produits par l'activité des commerçants, des artisans et des services techniques des collectivités concernées :

- Plateforme des Ayalades à Marseille (Métropole Aix-Marseille Provence)
- Plateforme de la Millière à Marseille (Métropole Aix-Marseille Provence)
- Plateforme Grenouillet à Cavaillon (SIECEUTOM de la région de Cavaillon)
- Quai de transfert Saint-Jean à Gap (Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance)

Tableau 18 : Nombre de déchèteries et points relais par département

La carte suivante localise les déchèteries sur le territoire régional. En fonction des données disponibles, celles-ci sont géolocalisées ou placées au barycentre de la commune sur laquelle elles sont situées.



Carte 14 : Localisation des déchèteries

*Nota Bene* : Le recensement des déchèteries professionnelles localisées sur la carte est présenté au Tableau 19 : Recensement des déchèteries professionnelles

Le réseau de déchèteries et point relais est conséquent sur la région. Quelques zones restent toutefois à équiper notamment en zones urbaines.

En 2017, 70 % des déchèteries régionales sont ouvertes aux professionnels. Une dizaine de déchèteries publiques a fermé son accès aux professionnels, ce qui dénote une volonté politique de limiter l'usage du service aux particuliers et de favoriser l'implantation de déchèteries professionnelles.

D'après l'enquête complémentaire lancée en 2019 auprès des collectivités, 4 ont d'ores et déjà fermé leurs déchèteries aux professionnels, elles représentent 24 % de la population régionale :

Département	Territoires ayant fermé l'accès des professionnels aux déchèteries publiques
Alpes-Maritimes	CC Pays des Paillons
Bouches-du-Rhône	CA Arles Crau Camargue Montagnette Métropole Aix Marseille – CT 1
Vaucluse	CA Luberon Monts de Vaucluse

D'ici 2020, d'autres collectivités envisageraient de fermer également l'accès aux professionnels, elles représentent 35 % de la population régionale.

A court terme, 59 % de la population régionale pourrait résider sur un territoire dont les déchèteries publiques seraient totalement fermées aux professionnels.

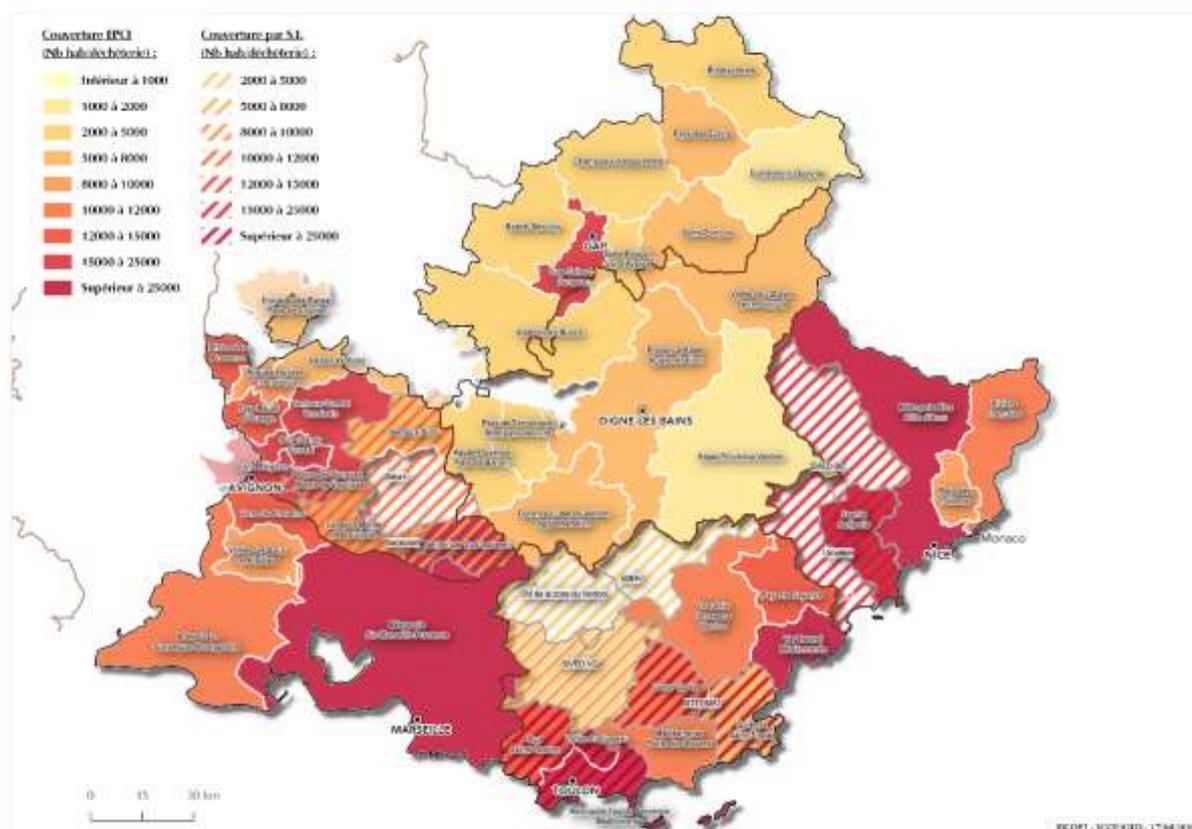
En plus des 298 déchèteries publiques et 4 plateformes d'accueil des déchets professionnels sous maîtrise d'ouvrage publique, **15 déchèteries professionnelles** sont recensées pour l'année sur le territoire régional :

Dpt	Localisation	Exploitant
06	La Roquette sur Siagne	SOFOVAR groupe SCLAVO
06	Grasse	OREDUI - Sud Est Assainissement Services
06	Drap	OREDUI - Sud Est Assainissement Services
13	La Ciotat	SMA Propreté
13	Vitrolles	SMA Propreté
13	Gignac la Nerthe	Epur Méditerranée
13	Rognac	DALOREC
13	La Penne sur Huveaune	SITA Sud
13	Vitrolles	VEOLIA – Recycl'Inn
13	La Ciotat	VEOLIA – Recycl'Inn
83	La Crau	France Récupération Recyclage
83	Fréjus	SOFOVAR groupe SCLAVO
83	Six-Fours-les-Plages	EcoRecept (Groupe BONIFAY)
84	Avignon	Farel Clavel - Gédimat
84	Cavaillon	Environnement & Solutions

Tableau 19 : Recensement des déchèteries professionnelles

Toutefois, un recensement exhaustif de ce type d'installation reste difficile à réaliser, étant donné qu'il s'agit d'un secteur d'activité privé. De plus la notion de « déchèterie professionnelle », c'est-à-dire exclusivement réservée aux professionnels n'est pas totalement connue des acteurs publics.

En 2017, la région compte en moyenne 16 700 habitants pour une déchèterie, tandis que la moyenne nationale est de 13 860 habitants pour une déchèterie (données SINOE 2015).



Carte 15 : Nombre d'habitants par déchèterie sur le territoire des acteurs ayant cette compétence

Le tableau suivant affiche les tonnages collectés sur l'ensemble de ces déchèteries et points relais à l'échelle de la région et des départements :

	Déchets des déchèteries							Total 2017	Total 2016	Évolution %
	Matériaux recyclables*	Encombrants**	Déchets verts	Autres déchets***	Déchets dangereux	DEEE	Déblais et gravats			
<b>Région</b>	160 911 t	331 086 t	333 590 t	22 029 t	5 814 t	24 928 t	398 172 t	1 276 531 t	1 249 287 t	2,2 %
<b>Alpes-de-Haute-Provence</b>	10 470 t	11 154 t	14 902 t	22 t	445 t	1 861 t	23 246 t	62 100 t	57 212 t	- 2,7 %
<b>Hautes-Alpes</b>	8 325 t	9 701 t	6 164 t	803 t	312 t	1 125 t	7 322 t	33 753 t	41 345 t	
<b>Alpes-Maritimes</b>	30 462 t	73 087 t	73 800 t	382 t	1 256 t	4 271 t	74 035 t	257 293 t	245 951 t	4,6 %
<b>Bouches-du-Rhône</b>	60 797 t	107 466 t	103 308 t	19 139 t	1 881 t	7 176 t	177 070 t	476 837 t	485 052 t	- 1,7 %
<b>Var</b>	29 526 t	91 800 t	98 195 t	297 t	1 345 t	7 069 t	76 848 t	305 079 t	276 042 t	10,5 %
<b>Vaucluse</b>	21 330 t	37 878 t	37 221 t	1 386 t	577 t	3 427 t	39 651 t	141 469 t	143 685 t	- 1,5 %

\*Matériaux recyclables : bois, métaux, papiers-cartons, plastiques, textiles.

\*\*Encombrants : encombrants des ménages, déchets en mélange équipements, mobiliers et pneumatiques hors d'usage.

\*\*\*Autres déchets : Cette typologie comprend essentiellement des déchets en mélange et une petite quantité d'huiles alimentaires.

Tableau 20 : Tonnages départementaux et régionaux réceptionnés en déchèterie

Le tonnage global régional collecté sur les déchèteries a augmenté de 2,2 % entre 2016 et 2017. Hormis les matériaux recyclables (- 3 %), tous les flux de déchets ont augmenté entre 2016 et 2017. Les déchets dangereux et les DEEE ont augmenté respectivement de 24 % et 16 %.

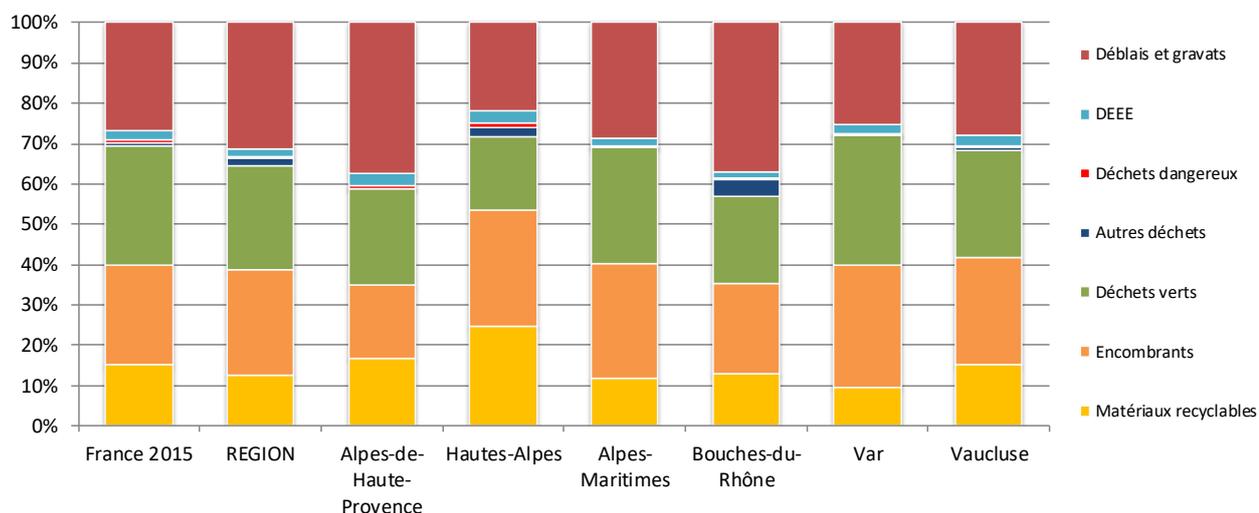


Figure 8 : Comparaison du poids relatif des déchets de déchèterie

Nota Bene : Le bois est souvent trié dans les déchèteries. Il est donc comptabilisé dans les matériaux recyclables.

Le tonnage de déchets collectés en déchèteries représente plus du tiers des déchets collectés par les services publics ; 31 % de ces tonnages correspondent à des déchets inertes (déblais et gravats). À l'échelle de la région, 83 % des tonnages collectés sont des déchets inertes, des déchets verts et des encombrants.

En 2017, 210 déchèteries (70 %) acceptent les déchets des entreprises sous conditions (volume, type de déchets), avec une prestation payante pour certaines. La notion de performance en kg/habitant n'est donc pas la plus pertinente. Mais elle est néanmoins présentée dans le tableau ci-dessous :

	Déchets des déchèteries							Total 2017	Total 2016	Évolution
	Matériaux recyclables	Encombrants	Déchets verts	Autres déchets	Déchets dangereux	DEEE	Déblais et gravats			
<b>Région</b>	31,9 kg/hab.	65,7 kg/hab.	66 kg/hab.	4,4 kg/hab.	1,2 kg/hab.	4,9 kg/hab.	79 kg/hab.	<b>253 kg/hab.</b>	<b>248 kg/hab.</b>	<b>2,1%</b>
<b>Alpes-de-Haute-Provence</b>	60 kg/hab.	64 kg/hab.	86 kg/hab.	0,1 kg/hab.	2,6 kg/hab.	11 kg/hab.	134 kg/hab.	<b>358 kg/hab.</b>	358 kg/hab.	0,0%
<b>Hautes-Alpes</b>	64 kg/hab.	75 kg/hab.	48 kg/hab.	6,2 kg/hab.	2,4 kg/hab.	9 kg/hab.	56 kg/hab.	<b>260 kg/hab.</b>	290 kg/hab.	-10,2%
<b>Alpes-Maritimes</b>	28 kg/hab.	68 kg/hab.	68 kg/hab.	0,4 kg/hab.	1,2 kg/hab.	4 kg/hab.	68 kg/hab.	<b>238 kg/hab.</b>	227 kg/hab.	4,5%
<b>Bouches-du-Rhône</b>	30 kg/hab.	52 kg/hab.	50 kg/hab.	9,3 kg/hab.	0,9 kg/hab.	4 kg/hab.	86 kg/hab.	<b>232 kg/hab.</b>	236 kg/hab.	-1,7%
<b>Var</b>	28 kg/hab.	87 kg/hab.	93 kg/hab.	0,3 kg/hab.	1,3 kg/hab.	7 kg/hab.	73 kg/hab.	<b>290 kg/hab.</b>	263 kg/hab.	10,3%
<b>Vaucluse</b>	39 kg/hab.	69 kg/hab.	68 kg/hab.	2,5 kg/hab.	1,0 kg/hab.	6 kg/hab.	72 kg/hab.	<b>256 kg/hab.</b>	260 kg/hab.	-1,4%

	Matériaux recyclables	Encombrants	Déchets verts	Autres déchets	Déchets dangereux	DEEE	Déblais et gravats	Total 2015	Total 2013	Évolution
<b>France</b>	31 kg/hab.	50 kg/hab.	60 kg/hab.	1 kg/hab.	2 kg/hab.	5 kg/hab.	54 kg/hab.	<b>203 kg/hab.</b>	197kg/hab.	+ 1,5 %

Tableau 21 : Performances (kg/hab.) départementales et régionales en déchèterie

Nota Bene : Les indicateurs de performances ont été calculés à partir de la population totale des EPCI compétents, mise à jour dans SINOE au 1er janvier 2018 (population estimée pour l'année 2017). C'est pourquoi les indicateurs 2016 présentés dans cette synthèse peuvent varier par rapport aux indicateurs du tableau de bord 2016.

Les performances régionales 2017 sont toutes supérieures aux données nationales 2015 à l'exception des performances de déchets dangereux et de DEEE. Les performances de collecte des 2 flux de déchets sont en augmentation entre 2016 et 2017 (dangereux : + 33 %, DEEE : + 14 %). Les Alpes-de-Haute-Provence affichent un taux de captage des déchets verts et des gravats très important.

### 3. Synthèse des flux de DMA collectés

La collecte des DMA concerne l'ensemble des déchets produits par les ménages ainsi que les déchets d'activités économiques (DAE) considérés comme assimilés lorsqu'ils sont collectés au même titre que les déchets ménagers (notamment les déchets des commerçants en centre-ville, les déchets des artisans collectés sur les déchèteries publiques ouvertes aux professionnels et les déchets collectés sur les zones d'activités commerciales).

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) comprennent les catégories de déchets suivantes :

- ⇒ Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) regroupant les collectes d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et les collectes sélectives (emballages, journaux-magazines, verre) ;
- ⇒ Les déchets occasionnels regroupant les déchets collectés en déchèteries (encombrants, déchets verts, bois, cartons, ferraille, gravats, etc.), et les déchets collectés de manières spécifiques (encombrants et déchets verts en porte à porte, déchets de voiries etc.).

	OMr	Verre	Emballages et papiers	Déchets occasionnels	Déblais et gravats	DEEE	Déchets dangereux	TOTAL DMA	TOTAL DMA HORS GRAVATS et DD
<b>Région</b>	1 907 160 t	113 569 t	179 117 t	1 010 882 t	400 139 t	24 928 t	5 957 t	3 641 752 t	3 210 728 t
<b>Alpes-de-Haute-Provence</b>	62 385 t	4 838 t	5 718 t	37 218 t	23 246 t	1 861 t	445 t	135 711 t	110 159 t
<b>Hautes-Alpes</b>	40 944 t	5 522 t	7 045 t	25 458 t	7 322 t	1 125 t	312 t	87 728 t	78 969 t
<b>Alpes-Maritimes</b>	425 770 t	28 113 t	46 607 t	262 984 t	74 960 t	4 271 t	1 256 t	843 961 t	763 474 t
<b>Bouches-du-Rhône</b>	757 732 t	31 147 t	51 736 t	342 431 t	178 112 t	7 176 t	1 881 t	1 370 215 t	1 183 046 t
<b>Var</b>	438 369 t	28 427 t	45 174 t	241 090 t	76 848 t	7 069 t	1 488 t	838 465 t	753 060 t
<b>Vaucluse</b>	181 961 t	15 522 t	22 837 t	101 700 t	39 651 t	3 427 t	577 t	365 675 t	322 020 t
<b>France 2015</b>	17 418 908 t	1 939 887 t	3 142 282 t	9 460 881 t	3 598 014 t	327 628 t	107 079 t	35 994 679 t	31 961 958 t

Tableau 22 : Tonnages de DMA collectés par département et en région en 2017

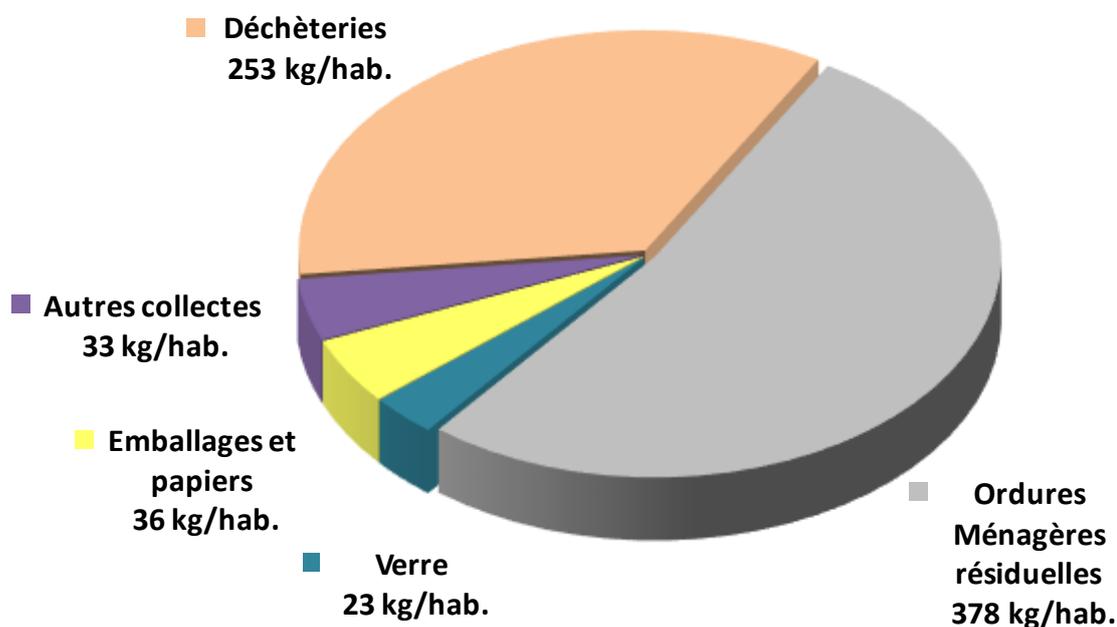


Figure 9 : Synthèse régionale des performances de collecte des DMA, par type de collecte

En 2017, sur le territoire régional, **la collecte des DMA représente 722 kg/hab. (715 kg/hab. en 2016)**, ratio largement supérieur à la moyenne nationale de 2015 (572 kg/hab.). Cet écart est essentiellement lié aux performances de collecte des OMr (378 kg/hab.) et des déchèteries (253 kg/hab.) en région qui dépassent largement les moyennes nationales (respectivement 263 kg/hab. et 203 kg/hab.). Une proportion importante de Déchets d'Activités Economiques (DAE) est probablement collectée par les services publics d'enlèvement des déchets sur le territoire régional et peut expliquer en partie cet écart. **Hors Déchets Non Dangereux inertes (déblais-gravats) et Déchets Dangereux, la performance de collecte des DMA atteint 637 kg/hab. (630 kg/hab. en 2016).**

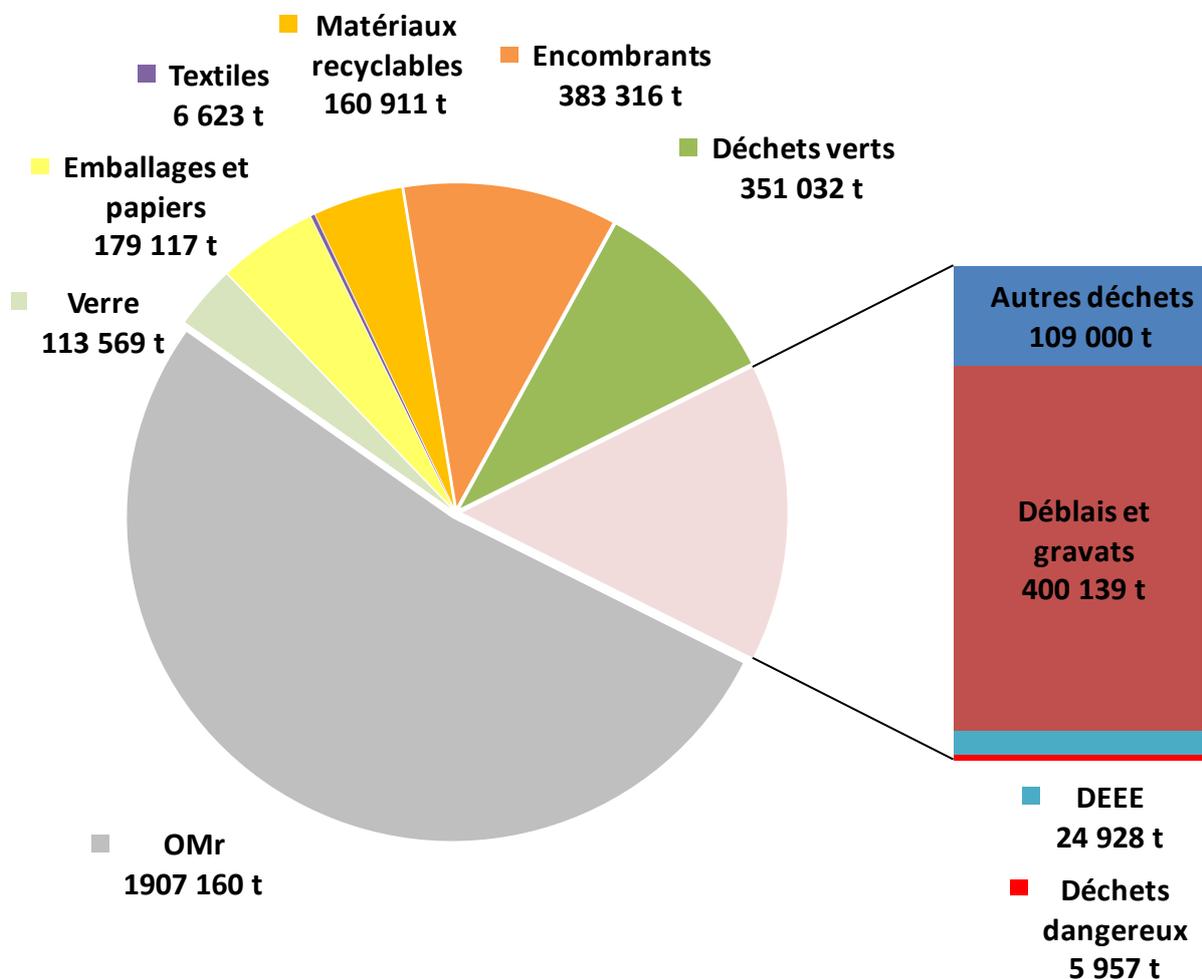


Figure 10 : Répartition des tonnages de DMA collectés, par type de déchets

## E. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

### 1. Les Déchets Ménagers et Assimilés non dangereux non inertes

Pour l'année 2017, les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) non dangereux non inertes collectés dans le cadre du service public d'enlèvement des déchets représentent 3 211 000 tonnes (3 174 500 t en 2016 et 3 204 000 t en 2015). Ces déchets suivent les filières de traitement suivantes :

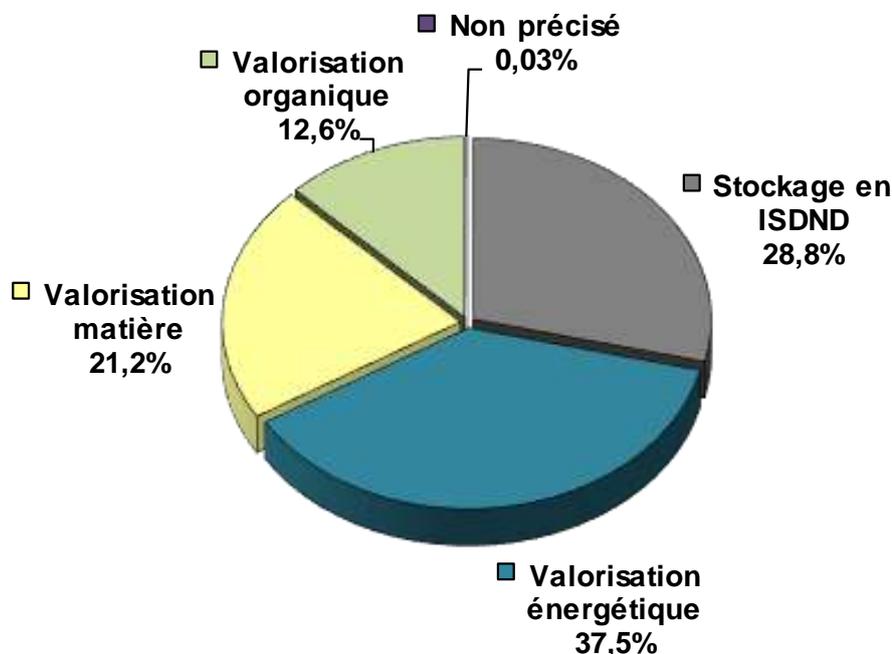


Figure 11 : Filières de traitement des DMA non dangereux non inertes à l'échelle régionale

En 2017, 34 % des DMA non dangereux non inertes collectés par le service public suivent une filière de recyclage matière (valorisation matière et valorisation organique). La valorisation énergétique représente 37 % et le stockage en ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) 29 %.

Le tableau suivant présente le détail des filières vers lesquelles sont orientés les DMA non dangereux non inertes par types de collecte :

Type de filière	Collecte traditionnelle (OMr)	Collectes sélectives (EJM)	Collectes spécifiques*	Déchèteries	Totaux	% 2017
Stockage	716 936 t	0 t	31 630 t	175 227 t	923 793 t	28,8%
Valorisation énergétique	1 115 413 t	0 t	51 873 t	36 664 t	1 203 950 t	37,5%
<b>Sous-total</b>	<b>1 832 349 t</b>	<b>0 t</b>	<b>83 503 t</b>	<b>211 891 t</b>	<b>2 127 743 t</b>	<b>66,3%</b>
Valorisation matière	20 302 t	292 667 t	63 030 t	303 096 t	679 095 t	21,2%
Valorisation organique	54 510 t	0 t	16 732 t	331 724 t	402 966 t	12,6%
<b>Sous-total Valorisation matière</b>	<b>74 812 t</b>	<b>292 667 t</b>	<b>79 762 t</b>	<b>634 820 t</b>	<b>1 082 061 t</b>	<b>33,7%</b>
Non précisé	0 t	19 t	0 t	905 t	924 t	0,03%
<b>Totaux 2017</b>	<b>1 907 161 t</b>	<b>292 686 t</b>	<b>163 265 t</b>	<b>847 616 t</b>	<b>3 210 728 t</b>	<b>100,0%</b>
Totaux 2016	1 920 849 t	288 426 t	141 736 t	823 486 t	3 174 497 t	
<b>Évolution</b>	- 0,7 %	+ 1,5 %	+ 4,7 %		+ 1,1 %	

\*Collecte en porte à porte et point d'apport volontaire des encombrants, déchets verts, textiles, déchets de voiries etc.

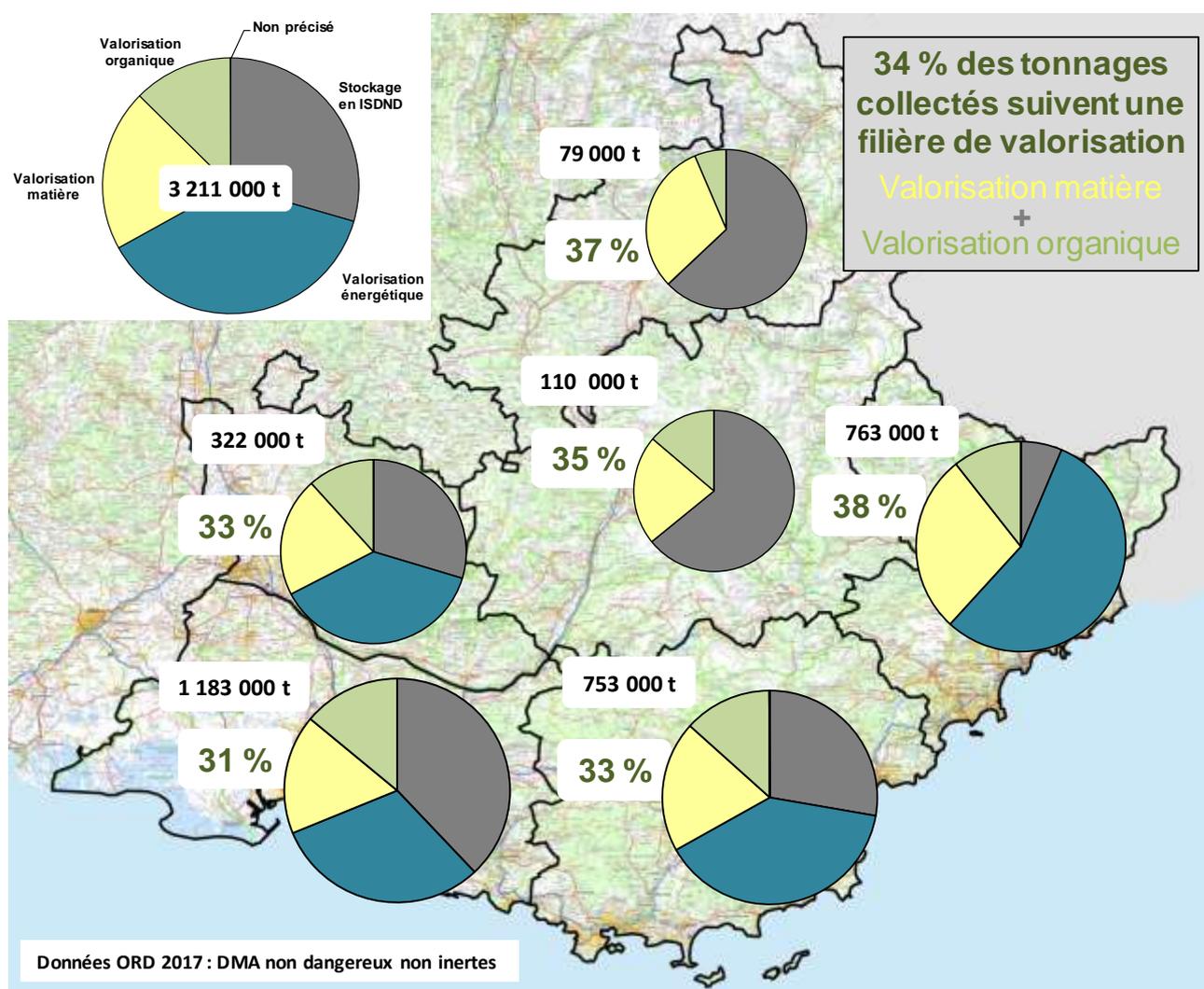
Tableau 23 : Filières de traitement des DMA non dangereux non inertes

Le taux de recyclage des DMA non dangereux non inerte évolue peu depuis 2011. Néanmoins entre 2015 et 2017, il passe de 29,8 % à 33,7 %. En 2010, ce taux atteignait seulement 27 % du flux collecté. Cette évolution s'explique en partie par la reprise d'activité du centre de tri multi-filières des ordures ménagères de Fos-sur-Mer et la mise en place progressive du tri des encombrants collectés en déchèterie.

Suivant les départements, le stockage et la valorisation énergétique représentent entre 62 % et 69 % des tonnages. Le poids de la valorisation énergétique dépend évidemment de l'existence d'Unités de Valorisation Energétique (UVE) sur les territoires.

En 2017, l'ensemble des départements de la région est encore loin de l'objectif de recyclage matière national, dont le taux est fixé dans le code de l'environnement (art. L541-1) à hauteur de 55 % en 2020 et 65 % en 2025.

La carte suivante met en valeur les nuances départementales de traitement des DMA non dangereux non inertes. Le tonnage global de chaque département reflète le poids en population de chacun, et peut être également impacté par leur attrait touristique et l'importance des zones urbaines.



Carte 16 : Filières de traitement des DMA non dangereux non inertes à l'échelle départementale

## 2. Les Déchets Ménagers et Assimilés comprenant les déchets dangereux et déchets inertes collectés

En considérant l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés collectés par le service public d'enlèvement des déchets, le tonnage régional en 2017 s'élève à 3 642 000 t.

Le graphique suivant présente les filières de traitement de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés collectés déchets (dont déchets dangereux des ménages et déchets inertes).

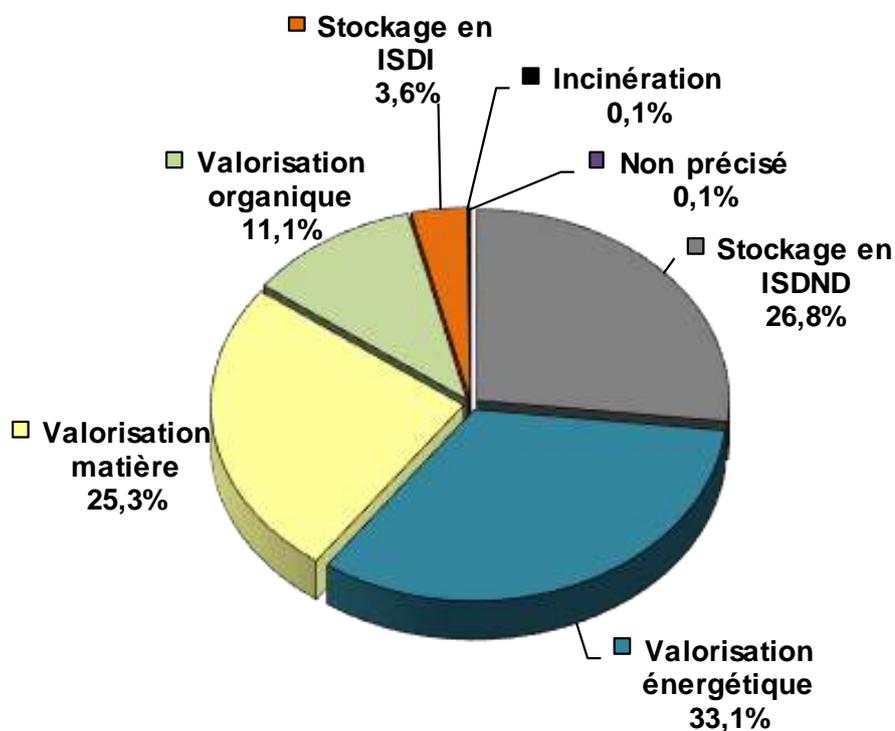


Figure 12 : Filières de traitement des DMA (dont dangereux et inertes) à l'échelle régionale

Le tableau suivant détaille ces filières pour les Déchets Inertes (DI) et les Déchets Dangereux (DD) collectés par les services des collectivités compétentes :

Type de filière	Déblais et gravats	% 2017	% 2016	Déchets dangereux (yc DEEE)	% 2017	% 2016
Valorisation matière	214 953 t	53,72%	50,20%	25 839 t	83,66%	84,22%
Valorisation énergétique				1 212 t	3,92%	3,14%
Stockage en ISDI	130 468 t	32,61%	35,37%			
Stockage en ISDND/ISDD	53 125 t	13,28%	14,24%	48 t	0,16%	0,39%
Incinération				2 746 t	8,89%	9,54%
Non précisé	1 593 t	0,40%	0,19%	1 040 t	3,37%	2,71%
<b>Totaux 2017</b>	<b>400 139 t</b>			<b>30 885 t</b>		

Tableau 24 : Filières de traitement des déchets inertes et des déchets dangereux à l'échelle régionale

En 2017, les **déchets inertes collectés** par les services des acteurs publics suivent une filière de **valorisation matière pour 54 %** d'entre eux. 33 % du flux est dirigé vers une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) et 13 % vers une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

Concernant les déchets dangereux, le tonnage renseigné de DEEE par les collectivités est équivalent à celui de l'Observatoire des DEEE (env. 25 000 t).

En 2017, **le tonnage total de Déchets Dangereux, captés par le service public d'enlèvement des déchets ménagers, continue de progresser** (4 500 t de plus par rapport à 2016 soit une augmentation de 17 %).

## F. LA DESTINATION DES DECHETS NON DANGEREUX

153 installations régionales de gestion des déchets et 34 hors région ont été recensées pour l'année 2017. Le tableau suivant dénombre ces installations par type et par département :

	Région	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Hors région
Centres de transit	68	10	6	13	20	11	8	-
Centres de tri DMA	15	1	1	4	6	2	1	16
Centres de tri DAE	9	-	-	2	5	-	2	-
Centres de tri Mécano-Biologique (TMB)	2	-	-	1	1	-	-	1
Unités de Valorisation Organique (UVO)	37	4	3	2	12	10	6	10
Plateformes de maturation de mâchefers	3	-	-	-	1	1	1	-
Unités de Valorisation Energétique (UVE)	5	-	-	2	1	1	1	4
Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)	14	1	3	-	6	2	2	3
<b>TOTAL</b>	<b>153</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>24</b>	<b>52</b>	<b>27</b>	<b>21</b>	<b>34</b>

Tableau 25 : Typologie des installations de gestion et de traitement des déchets non dangereux à l'échelle départementale et régionale

NB : env. 5 % des sites n'ont pas répondu à l'enquête. Afin de respecter un périmètre constant pour l'observatoire, des recoupements ont été effectués pour ces sites, sur la base des rapports annuels 2017 des collectivités, des données GEREPE 2017 et des données 2017 des exploitants.

Ces sites ont réceptionné **6 351 845 tonnes de déchets**, dont 4 954 474 tonnes pour stockage ou traitement, 144 503 tonnes sur plateforme de maturation des mâchefers et 1 252 868 tonnes passées par un centre de transit.

Hors transit, 56 % des tonnages réceptionnés par une installation sont des déchets stockés ou incinérés :

Type d'installation	Tonnages entrants 2017	Répartition 2017	Répartition 2016
Centres de tri	1 033 914 t	20,9%	20,5 %
Unités de Valorisation Organique (UVO)	682 196 t	13,8%	12,1 %
Unités de Valorisation Energétique (UVE)	1 301 010 t	26,3%	26,7 %
Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)	1 497 653 t	30,2%	32,8 %
Unités de Tri-Mécano-Biologique (TMB)	439 701 t	8,9%	7,9 %
<b>Totaux 2017</b>	<b>4 954 474 t</b>	<b>100%</b>	<b>100 %</b>
Totaux 2016	4 920 752 t		
Évolution	+0,7 %		

Plateformes de maturation de mâchefers	144 503 t
Centres de transit	1 252 868 t

Tableau 26 : Tonnages entrants sur les installations régionales de traitement et de gestion

Ces dernières années ont été marquées par l'émergence de centres dits « multi-filières », réalisant un traitement spécifique des OMr, notamment le centre de Fos-sur-Mer (13) et le centre du Broc (06). Le centre de Beaucaire (hors région) réceptionnant des OMr des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse est déjà opérationnel depuis de plus longues années. Toutefois, la prise en compte de ce type d'unité pour le calcul des indicateurs reste un axe de travail pour l'ADEME et les différents observatoires concernés sur le territoire national. Actuellement, les contraintes techniques imposent de décomposer ces installations en une somme d'unités de traitement de base (exemple pour le site de Fos-sur-Mer : 1 TMB + 1 UVE + 1 UVO).

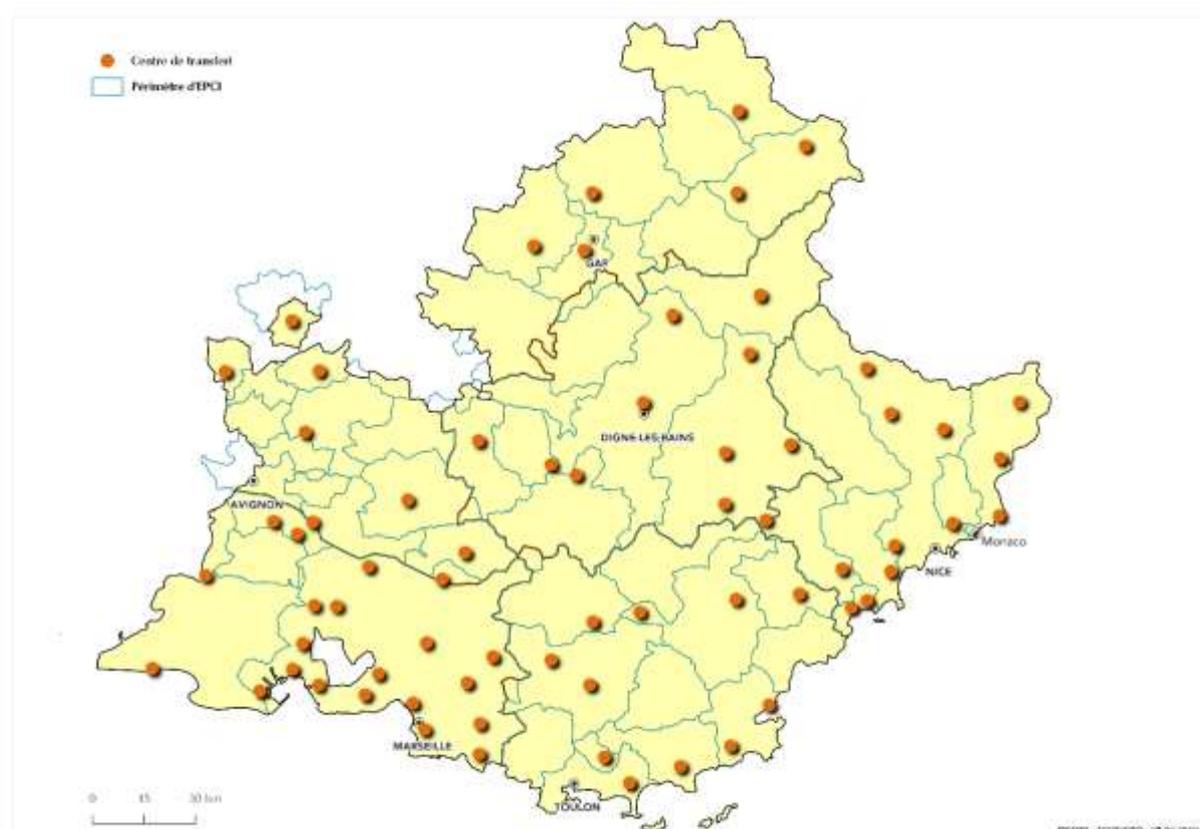
La mise en place progressive de l'Observatoire a permis d'affiner la connaissance des flux entrants sur les installations de la région. S'appuyant sur sa connaissance du territoire, des acteurs et des flux de déchets, l'ORD dispose d'éléments permettant notamment d'affiner les données sur l'origine départementale des flux entrants sur les installations de la région.

## **1. Les installations de gestion et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)**

Les cartes et graphiques suivants illustrent la localisation de ces installations, les tonnages, les types de matériaux entrants, les origines géographiques et le cas échéant les capacités autorisées.

### **a) Les centres de transit**

En 2017, 68 centres de transit sont en activité sur le territoire régional. 59 % des ordures ménagères résiduelles collectés par les collectivités transitent par un de ces centres. 15 % des déchets issus de collectes sélectives (compris dans les « matériaux recyclables ») utilisent un de ces sites (19 % hors verre).



Carte 17 : Localisation des centres de transit

Les centres de transit ont réceptionné 1 252 867 tonnes de déchets non dangereux en 2017, dont 90 % sont des ordures ménagères résiduelles.

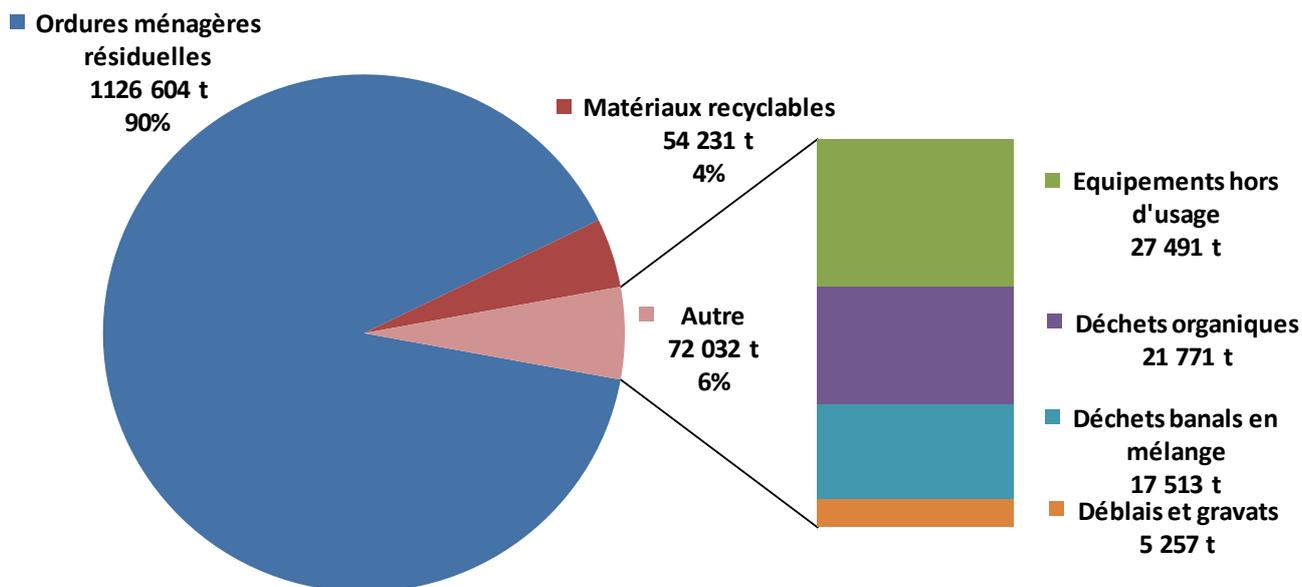


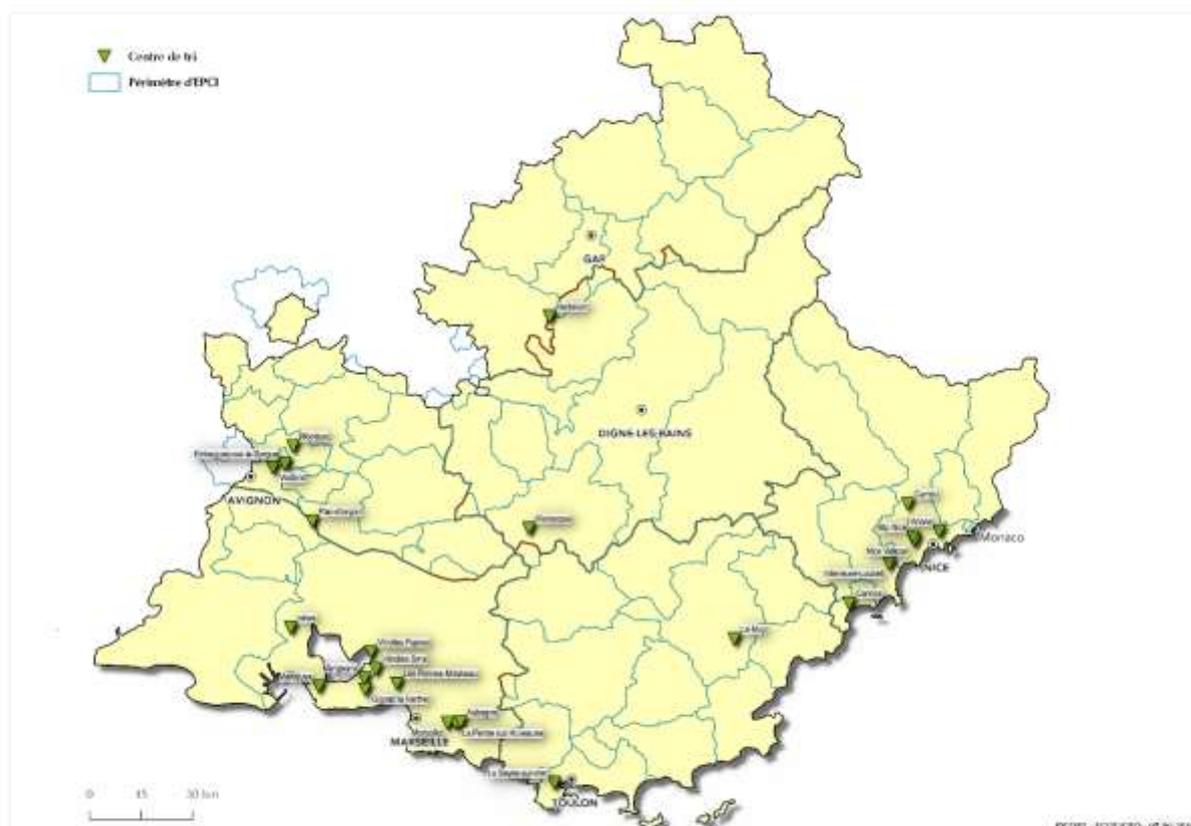
Figure 13 : Tonnages entrants sur les centres de transit par type de matériaux

Nota Bene : Classification des déchets ADEME

Les centres de transit sont rarement enquêtés à l'échelle nationale. La mise en place de l'Observatoire a permis d'améliorer la connaissance de ces sites pour, à terme, être en mesure de calculer des indicateurs environnementaux (Gaz à effet de serre) de la collecte et du transfert des déchets.

## b) Les centres de tri des DMA et DAE (hors tri des OMr)

24 centres de tri des DMA et DAE sont opérationnels sur le territoire régional pour l'année 2017. 9 de ces installations sont destinées uniquement au tri des encombrants et déchets non dangereux des activités économiques (DAE). De plus, 8 centres sont en capacité d'accueillir des déchets inertes du BTP.



Carte 18 : Localisation des centres de tri (DMA et DAE)

*Nota Bene* : La liste des centres de tri de la région est présentée en annexe 2 du tableau de bord.

La capacité réglementaire de tri en région s'élève à 1 529 000 t/an. En 2017, ces mêmes centres de tri ont reçu un tonnage total de 1 033 914 t de déchets (1 008 426 t en 2016 et 965 969 t en 2015).

La capacité réglementaire autorisée des centres de tri est souvent assimilée à la capacité potentielle. Tenant compte de la surface des sites elle permet à terme, en ajoutant de nouveaux moyens techniques, de traiter davantage de tonnages et d'autres types de matériaux (déchets inertes, encombrants, etc.).

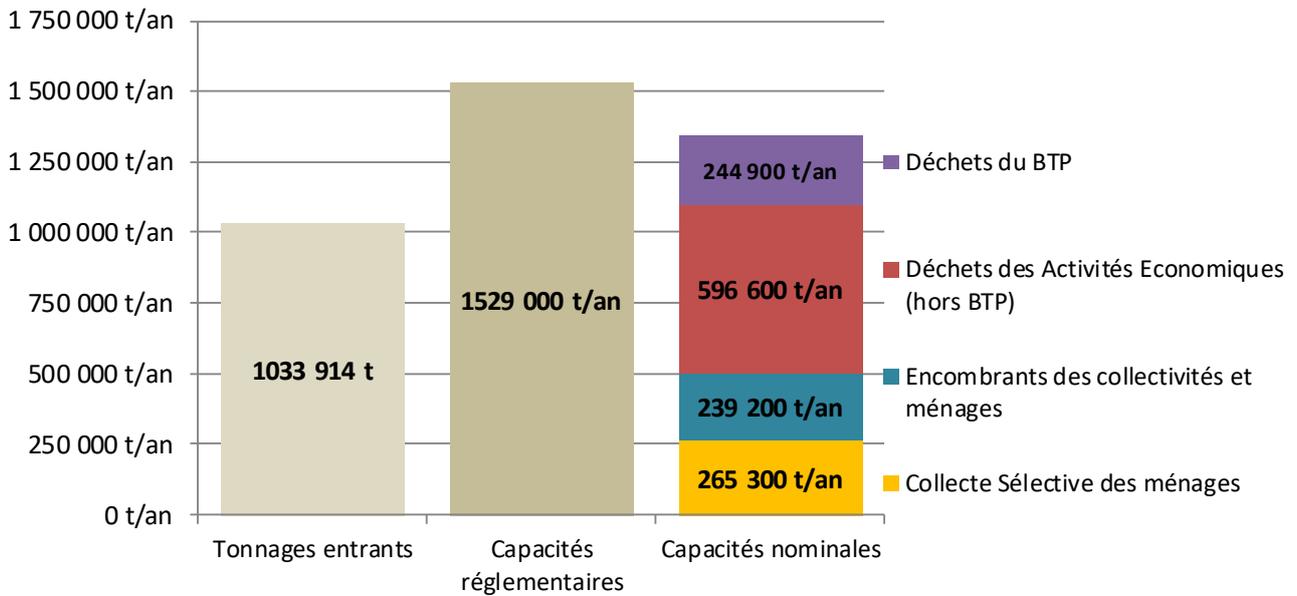


Figure 14 : Capacités autorisées et tonnages entrants dans les centres de tri

Nota Bene : Les capacités nominales correspondent aux capacités techniques disponibles annoncées par les exploitants.

En 2017, 45 % des déchets entrants dans les centres de tri recensés sont des Déchets d'Activités Economiques (DAE).

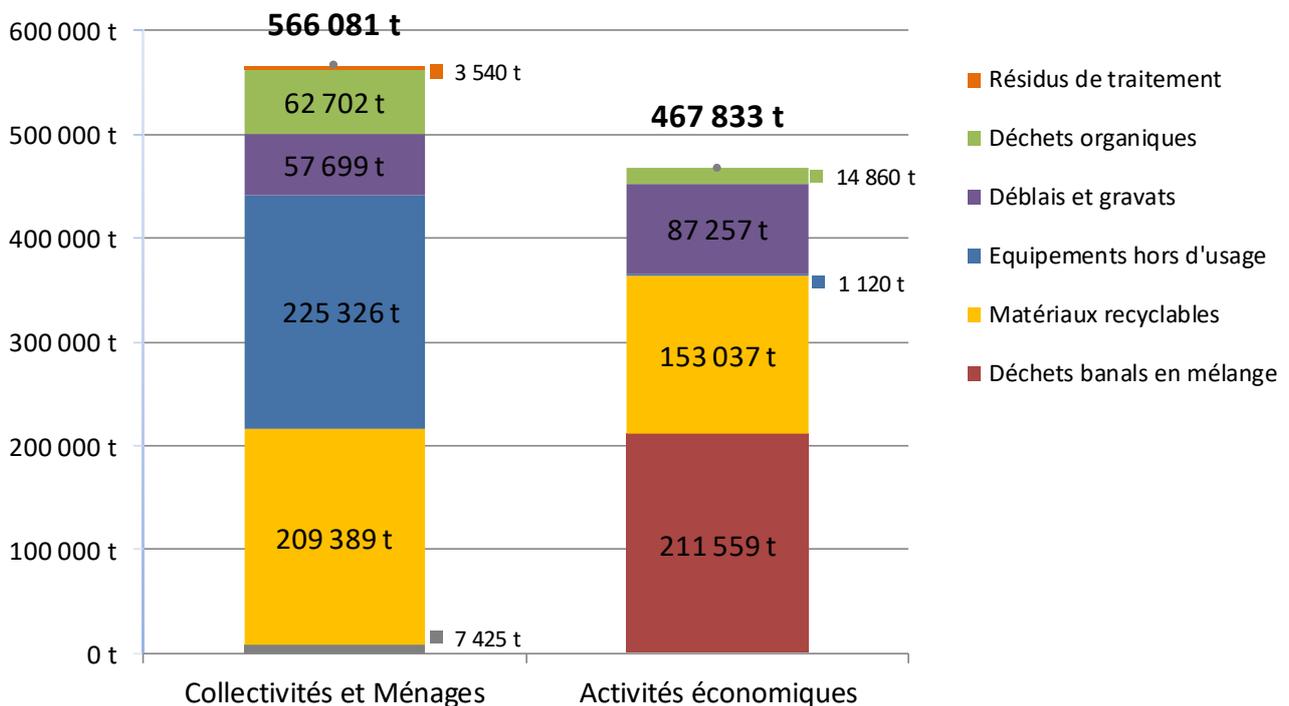


Figure 15 : Tonnages entrants sur les centres de tri par type de matériaux

Nota Bene : Les données manquantes du centre de tri de Martigues ont été estimées à partir des destinations de déchets renseignées par les services de collecte (enquête 2017).

Les tonnages entrants en centres de tri proviennent à 96 % de la région.

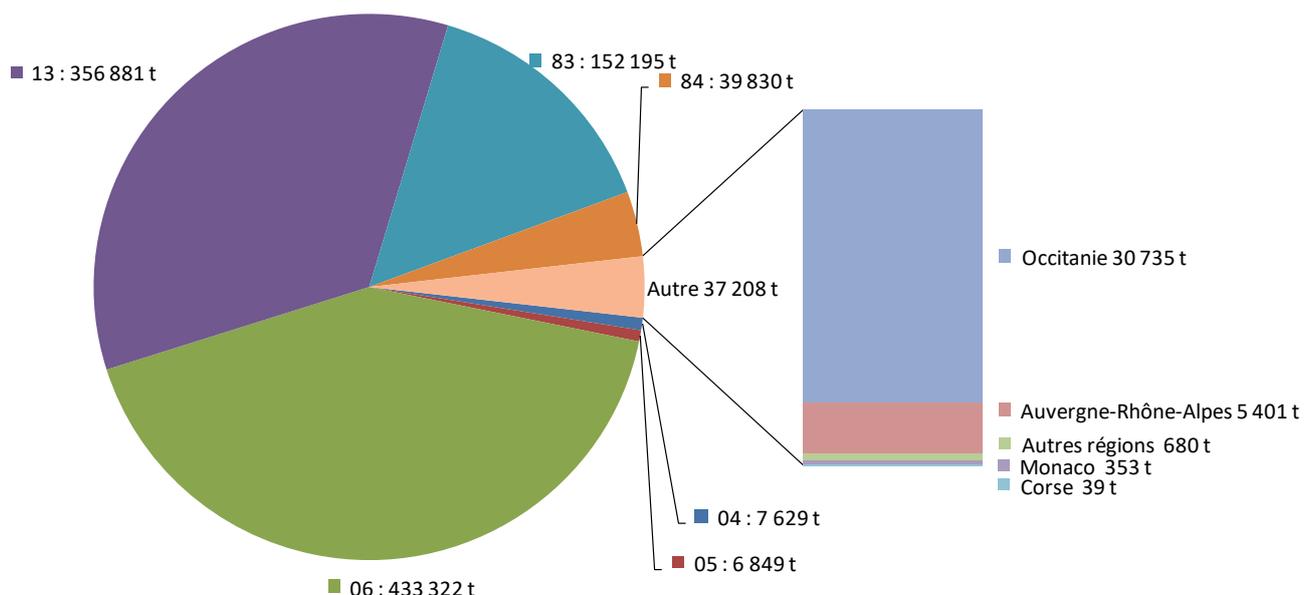


Figure 16 : Tonnages entrants sur les centres de tri par origine géographique

Le tableau ci-après affiche les unités hors région déclarées être utilisées pour trier des déchets régionaux :

	Département	Tonnages connus issus de la région
Centre de Tri de la Mure	Isère	11 666 t
Centre de tri de Nîmes Valrena	Gard	10979,12
Centre de Tri de la Ricamarie	Loire	9 690 t
Centre de Tri Dib Pujaut	Gard	2 841 t
Centre de Tri de Lansargues	Hérault	1 907 t
Centre de Tri de Beaucaire	Gard	1 627 t
Centre de Tri Roussas	Drôme	1 001 t
Centre de Tri Clermont-Ferrand	Puy-de-Dôme	817 t
Centre de tri de Nîmes	Gard	710 t
Centre de Tri Transfert de Montélimar	Drôme	362 t
Centre de Tri Romans-sur-Isère	Drôme	333 t
Centre de Tri Saint-Priest Paprec	Rhône	85 t
Centre de Tri Bruguières Paprec	Haute-Garonne	69 t
Centre de Tri Chassieu Paprec	Rhône	62 t
Centre de Tri de la Tronche	Isère	14 t
Centre de Tri Issoire	Puy-de-Dôme	10 t
<b>Total</b>		<b>30 506 t</b>

Tableau 27 : Centres de tri hors région réceptionnant des déchets régionaux

Les centres de tri hors région sont souvent utilisés dans des logiques de proximité ou par des prestataires ayant des partenariats privilégiés.

En 2017, les données disponibles concernant la valorisation des déchets triés et les filières de traitement des refus de tri des centres de la région montrent que :

- 433 918 tonnes de matériaux recyclables ont été valorisées,
- 58 896 tonnes de refus ont été préparées en Combustibles Solides de Récupération (CSR) ou en Déchets Solides Broyés (DSB) avant d'être co-incinérées en cimenteries,
- 218 772 tonnes de refus de tri ont été orientées vers une filière de stockage ou d'incinération (dont 6 512 tonnes de CSR),
- 62 892 tonnes de gravats ont été orientées vers une filière de stockage,
- 122 358 tonnes de déchets ont fait l'objet d'un simple transit vers une autre installation.

### c) Les centres de Tri Mécano-Biologique (TMB)

Certaines collectivités utilisent le procédé de Tri Mécano-Biologique des ordures ménagères résiduelles et de biodéchets. 3 installations sont concernées dont 2 situées dans la région :

	Département	Capacité	Tonnages issus de la région	Collectivités
Centre de Tri Mécano-Biologique du Broc (CVO)	Alpes-Maritimes	70 000 t	39 881 t	Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets des Alpes-Maritimes (SMED)
Centre de Tri Mécano-Biologique de Fos-sur-Mer	Bouches-du-Rhône	440 000 t	399 820 t	Métropole Aix-Marseille Provence
Centre de Tri de Beaucaire	Gard	60 000 t	10 518 t	Syndicat Sud Rhône Environnement (tonnage des communes de l'ouest des Bouches-du-Rhône)
<b>Total</b>			<b>450 219 t</b>	

Tableau 28 : Centres de tri Mécano-Biologique réceptionnant des déchets régionaux

*Nota Bene 1 : Le centre de Fos-sur-Mer a connu un sinistre fin 2013 et un arrêt de l'exploitation en 2014. Un tri primaire est mis en place en 2015 pendant la reconstruction de l'ensemble de la chaîne de tri mécano-biologique (et notamment l'unité de méthanisation-compostage). Reprise de l'exploitation courant de l'année 2016.*

*Nota Bene 2 : La plateforme de stabilisation des Ordures Ménagères de Loriol-du-Comtat a cessé son exploitation en fin d'année 2015.*



Carte 19 : Localisation des centres de tri mécano-biologique (TMB)

En 2017, **450 219 tonnes d'ordures ménagères de la région ont été traitées** par ce procédé, 76 307 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation organique dans un centre de compostage ou de méthanisation :

	Fraction fermentescible	Matériaux recyclables	Combustibles Solide de Récupération (CSR)	Refus de tri stocké	Refus de tri incinéré
Centre de Tri Mécano-Biologique du Broc (CVO)	21 298 t	778 t	1 878 t	-	15 928 t
Centre de Tri Mécano-Biologique de Fos-sur-Mer	52 570 t	3 689 t	-	3 027 t	342 833 t
Centre de Tri de Beaucaire	2 439 t	42 t	-	4 829 t	3 208 t
<b>Totaux</b>	<b>76 307 t</b>	<b>4 509 t</b>	<b>1 878 t</b>	<b>7 856 t</b>	<b>361 969 t</b>

Tableau 29 : Flux sortants des centres de tri Mécano-Biologique réceptionnant des déchets régionaux

#### d) Les Unités de Valorisation Organique (UVO) ou centres de traitement biologique

37 unités de valorisation organiques sont en activités sur le territoire régional. Il convient de distinguer d'une part, 36 plateformes de compostage et d'autre part 1 unité de méthanisation-compostage (couplée au centre de tri mécano-biologique de Fos-sur-Mer).

Parmi ces unités de valorisation organique, 13 plateformes de compostage acceptent dans leur procédé des boues issues de stations de traitement des eaux usées.



Carte 20 : Localisation des Unités de Valorisation Organique (UVO)

Nota Bene : La liste des unités de valorisation organique de la région est présentée en annexe 2 du tableau de bord.

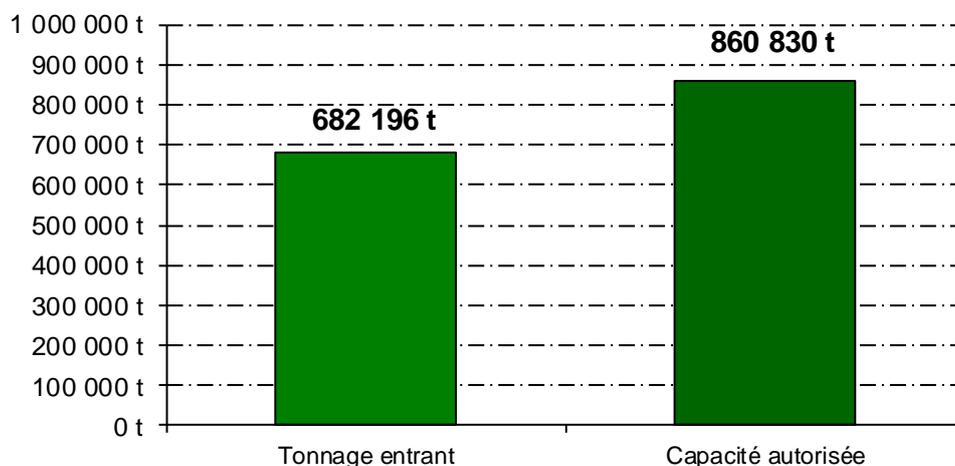


Figure 17 : Capacités autorisées et tonnages entrants dans les centres de traitement biologique

Nota Bene : Les plateformes de compostage comme les centres de transit sont les installations les moins bien renseignées, notamment concernant leurs capacités autorisées. La capacité de l'unité de méthanisation-compostage de Fos-sur-Mer (111 000 t/an) est comptabilisée dans ce décompte.

En 2017, les unités de valorisation organique ont accueilli 682 196 tonnes de déchets. 16 % de ces déchets entrants sont des Déchets d'Activités Economiques (DAE).

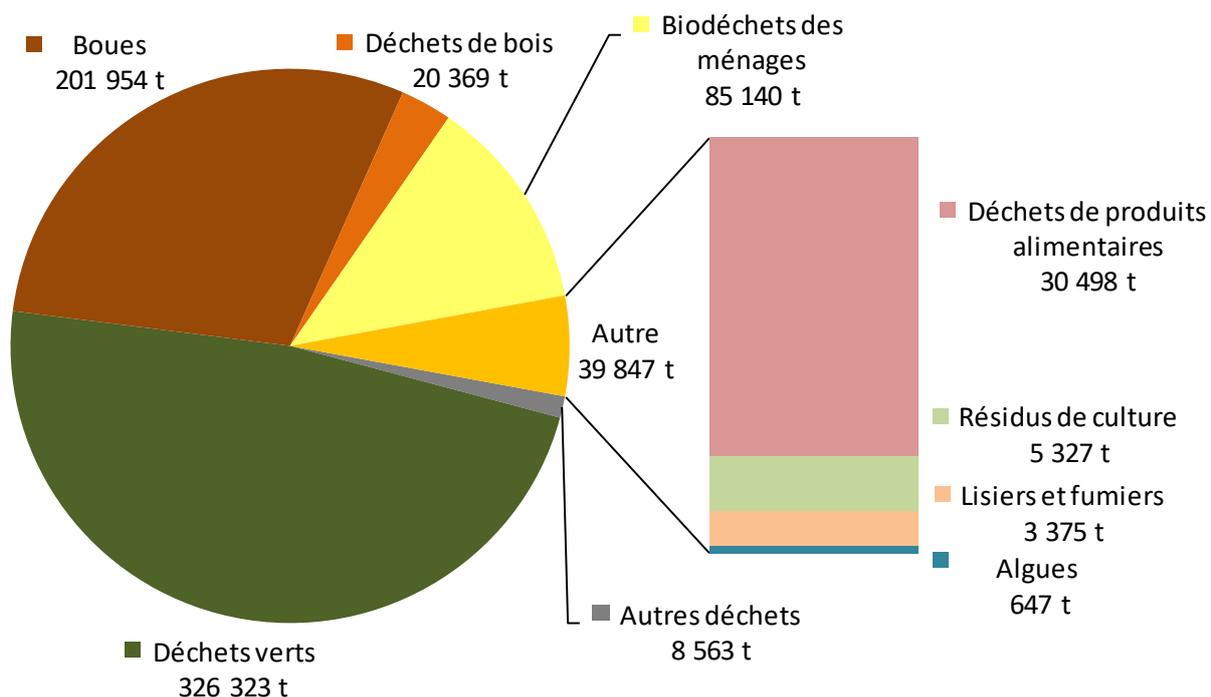


Figure 18 : Tonnages entrants sur les unités de valorisation organique par type de matériaux

Les déchets verts représentent 48 % des tonnages entrants et les boues de station d'épuration 30 %.

La catégorie « Biodéchets des ménages » comprend d'une part 78 549 tonnes de FFOM (fraction fermentescible des ordures ménagères) issues des centres de tri mécano-biologique du Broc et de Fos-sur-Mer et traitées sur leurs unités de valorisation organique ; et d'autre part **6 591 tonnes de biodéchets triés à la source par les ménages.**

Les tonnages entrants sur les plateformes de compostage proviennent à 91 % de la région.

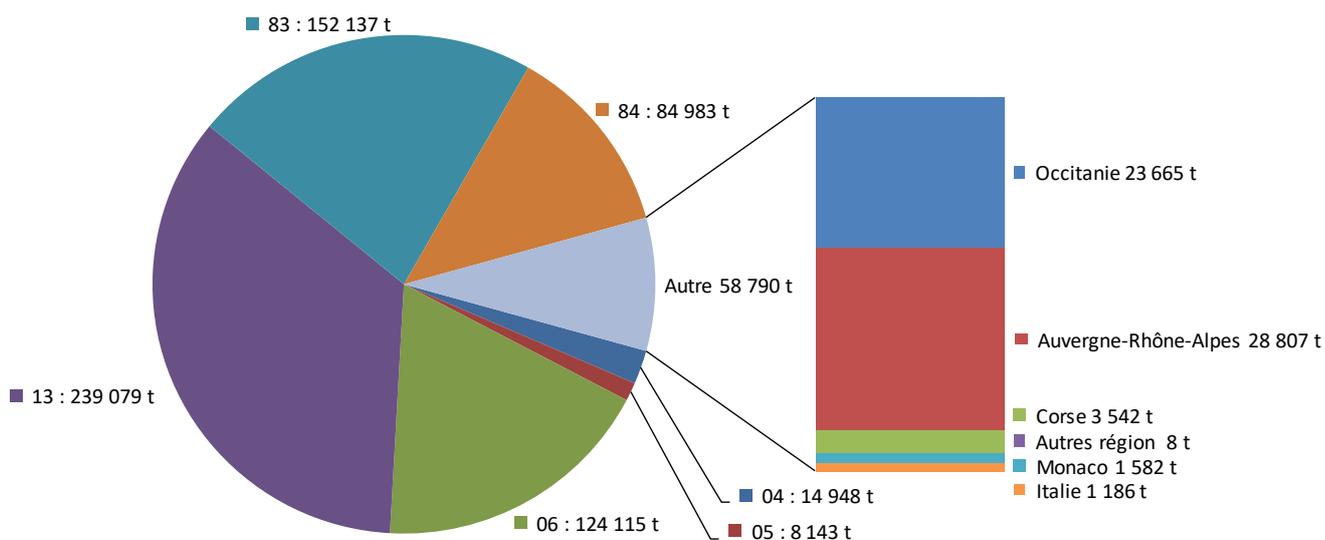


Figure 19 : Tonnages entrants sur les unités de valorisation organique par origine géographique

Le tableau ci-après affiche les centres de traitement biologique hors région ayant traité des déchets régionaux :

	Département	Tonnages connus issus de la région
Plate-forme de Compostage Saint-Barthélemy	Isère	9 245 t
Plate-forme de Compostage Sillans	Isère	6 290 t
Plate-forme de Compostage Anthon - Garennes	Isère	5 674 t
Plate-forme de Compostage Monsols	Rhône	5 295 t
Plate-forme de Compostage de Beaucaire	Gard	5 259 t
Plate-forme de Compostage de la Côte-Saint-André	Isère	3 016 t
Plate-forme de Compostage Ambronay - Terre Monnet	Ain	2 480 t
Plate-forme de Compostage Pont-de-l'Isère	Drôme	1 277 t
Plate-forme de Compostage Perrignier	Loire	218 t
Plate-forme de Compostage Chatuzange-le-Goubet	Drôme	161 t
<b>Total</b>		<b>38 916 t</b>

Tableau 30 : Centres de traitement biologique hors région réceptionnant des DMA régionaux

Ces dernières années, suite à la montée en puissance de nouvelles filières de valorisation énergétique sur le territoire (co-incinération en chaufferie bois-énergie et cimenterie), les exploitants d'unité de valorisation organique ont diversifié leur activité dans la préparation de déchets verts et déchets de bois en vue d'une valorisation énergétique. 8 plateformes de compostage sont concernées en 2017. D'autre part, 10 plateformes ont préparé du broyat de déchets verts à destination d'autres filières de valorisation organique (épandage, co-compostage de boue, méthanisation).

En 2017, les données disponibles sur les unités de valorisation organique de la région montrent que :

- 254 319 tonnes de compost ont été valorisées,
- 26 587 tonnes de refus de compostage, refus de tri et compost non valorisables ont été réorientées vers une filière de stockage ou d'incinération,
- 14 003 tonnes de déchets verts broyés, et de refus de compostage ont été préparées dans le but d'une valorisation énergétique (co-incinération en chaufferie bois-énergie et cimenterie),
- 71 989 tonnes de déchets verts broyés, et de refus de compostage ont été préparées dans le but d'une valorisation organique (épandage, co-compostage de boue, méthanisation),
- 11 755 MWh thermiques et électriques ont été produits et valorisés sur l'UVO de Fos-sur-Mer.

Le tableau suivant présente le détail des quantités et filières de destination des produits et déchets sortants des Unités de Valorisation Organique :

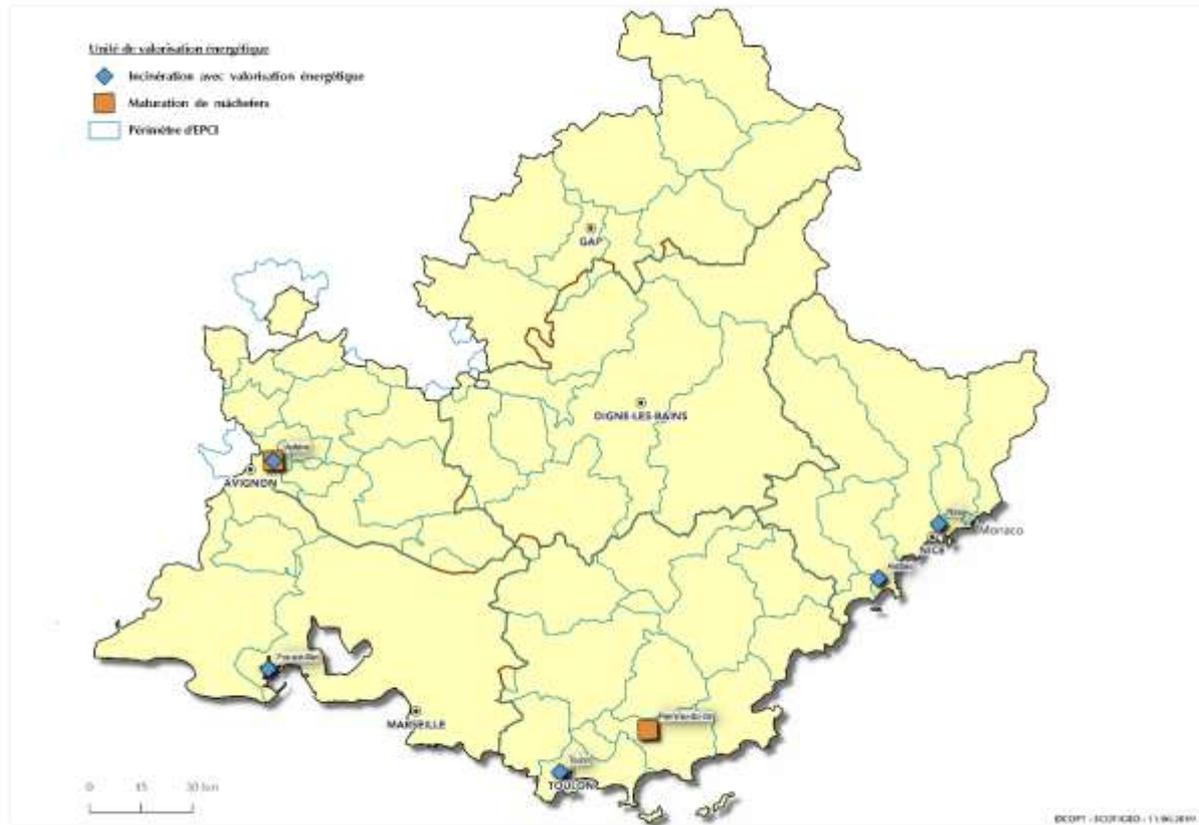
Produits et déchets sortants	Filières de valorisation ou de traitement					Totaux
	Valorisation organique, épandage, co-compostage	Valorisation matière, recyclage	Préparation en vue d'une valorisation énergétique (chaufferie bois-énergie et cimenterie)	Incinération en UVE	Stockage en ISDND	
Compost produits	254 319 t	-	-	1 358 t	-	255 677 t
Broyat de déchets verts	70 251 t	-	10 228 t	-	-	80 479 t
Refus de compostage	1 738 t	-	3 775 t	8 331 t	16 715 t	30 559 t
Déchets de bois	-	2 778 t	-	-	183 t	2 961 t
Métaux	-	109 t	-	-	-	109 t
<b>Totaux</b>	<b>326 308 t</b>	<b>2 887 t</b>	<b>14 003 t</b>	<b>9 689 t</b>	<b>16 898 t</b>	

Tableau 31 : Destinations des produits et déchets sortants des Unités de Valorisation Organique

### e) Les Unités de Valorisation Energétique (UVE) et les plateformes de maturation des mâchefers

5 Unités de Valorisation Energétique sont opérationnelles en région. Ces unités peuvent recevoir pour quatre d'entre elles des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) et certaines accueillent également des boues de station de traitement des eaux urbaines.

3 plateformes destinées à la maturation des mâchefers produits par les unités de valorisation énergétique sont présentes sur le territoire régional (l'une d'elle est intégrée au site de l'UVE de Fos-sur-Mer).



Carte 21 : Localisation des Unités de Valorisation Energétique (UVE) et des plateformes de maturation des mâchefers

Nota Bene : La liste des unités de valorisation énergétique de la région est présentée en annexe 2 du tableau de bord.

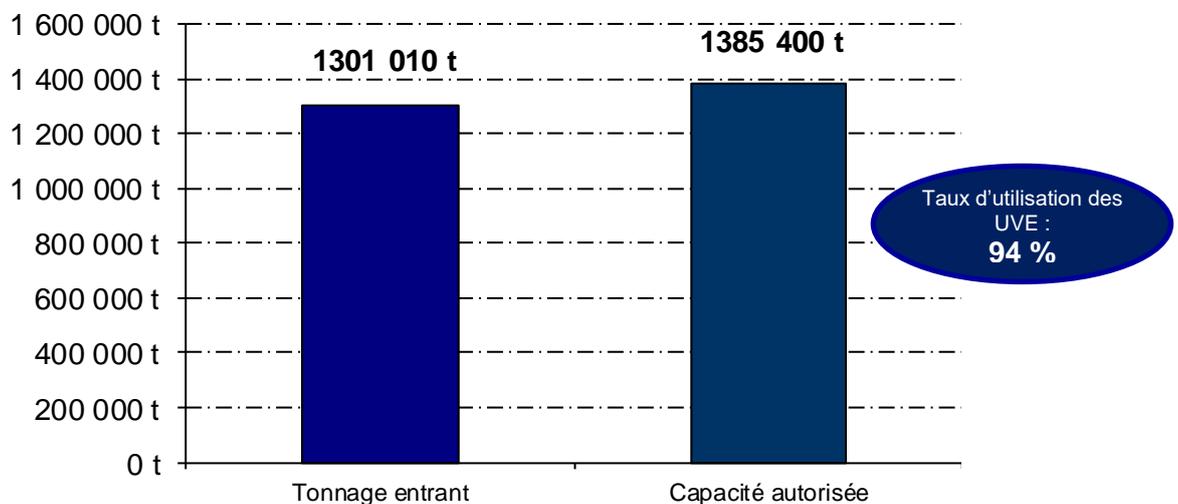


Figure 20 : Capacités autorisées et tonnages entrants dans les UVE

En 2017, les UVE de la région ont traité un total de 1 301 010 tonnes dont 94 % sont des Ordures Ménagères résiduelles. Les tonnages de déchets non dangereux en mélanges produits par les activités économiques représentent 2 % des déchets entrants.

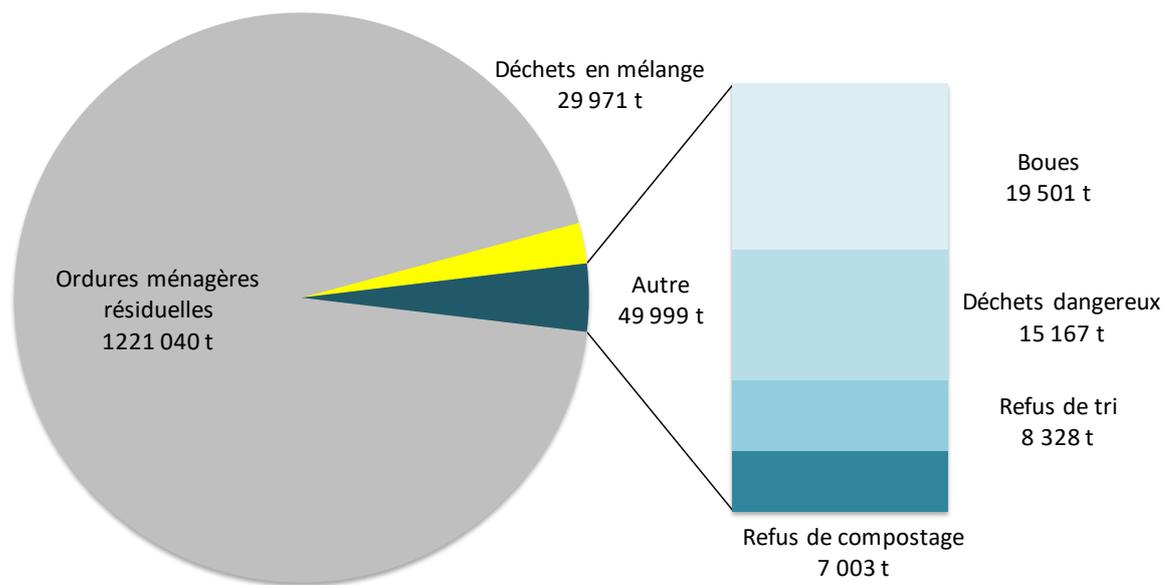


Figure 21 : Tonnages entrants sur les UVE par type de matériaux

Les tonnages entrants en unité de valorisation énergétique proviennent à 98 % de la région.

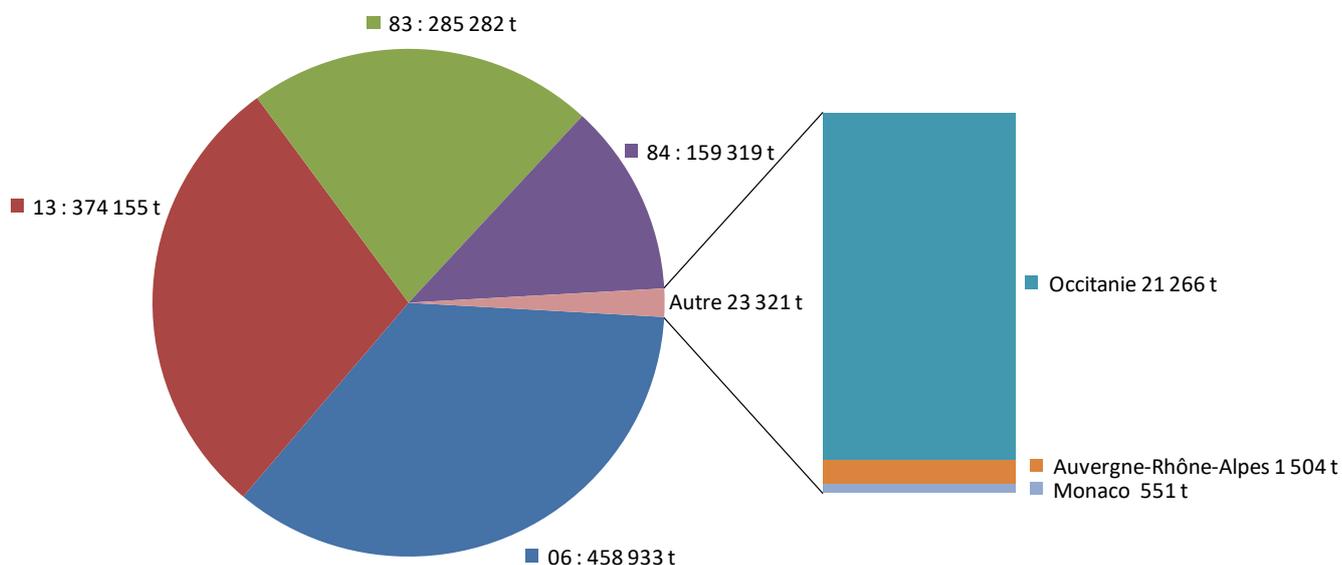


Figure 22 : Tonnages entrants sur les UVE par origine géographique

Le tableau ci-après affiche les unités hors région connues ayant réceptionné des déchets régionaux :

	Département	Tonnages connus issus de la région
UVE de Monaco	-	13 178 t (OMr)
UVE Trédi Salaise	Isère	8 584 t (DASRI)
		119 t (DAE en mélange)
UIOM de Calce	Pyrénées-Orientales	1 952 t (DAE en mélange)
UVE de Nîmes	Gard	329 t (DASRI)

Tableau 32 : UVE hors région réceptionnant des déchets régionaux

Les données disponibles sur ces sites montrent que :

- 258 888 tonnes de mâchefers ont été produites,
- 37 274 tonnes de métaux (UVE et plates-formes de maturation) ont été recyclées,
- 42 685 tonnes de REFIOM ont été traitées,
- 709 940 MWh thermiques et électriques ont été valorisés.

### **Le traitement des mâchefers :**

Le traitement des 258 888 tonnes de mâchefers, produites par les unités de valorisation énergétique implantées en région, est organisé de la façon suivante :

- Les deux plateformes de maturation des mâchefers de Vedène (84) et Pierrefeu-du-Var (83), ont traité 144 503 tonnes de mâchefers en provenance de l'UVE d'Avignon, l'UVE de Toulon ainsi que l'UVE hors région de Lunel (34) pour 30 314 tonnes.
- Le centre de traitement multi-filières de Fos-sur-Mer possède sa propre plateforme de maturation, 48 205 tonnes de mâchefers ont été traitées sur son site.
- Les mâchefers produits par les UVE de Nice et Antibes (06) représentent 96 603 tonnes (mâchefers déferrillés), soit plus d'un tiers des mâchefers produits sur la région. En 2017, seuls 6 333 tonnes de ces mâchefers en provenance de l'UVE d'Antibes sont valorisées sur une plateforme de maturation des mâchefers située en Italie. La grande majorité de ce flux est enfouis sur les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux de Valensole (04), Septèmes-les-Vallons (13), les Pennes-Mirabeau (13), la Fare-les-Oliviers (13), Pierrefeu-du-Var (83) et Orange (84).

Au total, les 3 plateformes de maturation des mâchefers de la région ont reçu 192 708 tonnes de mâchefers et ont permis leur valorisation en technique routière à hauteur de 174 284 tonnes.

### La co-incinération en cimenteries :

La région compte également 3 cimenteries utilisant des déchets comme ressources secondaires. Ces installations sont autorisées pour effectuer de la co-incinération (valorisation énergétique). Elles peuvent accueillir selon leur arrêté préfectoral les déchets suivants : résidus de broyage, combustibles solides de récupération (CSR) ou déchets solides broyés (DSB), pneumatiques hors d'usage, boues de stations d'épuration industrielles et urbaines, farines animales, déchets de bois, grignons d'olives, papiers-cartons. Il s'agit des installations suivantes :

- L'usine Lafarge Ciments à Contes (06), autorisée à 40 000 t/an (co-incinération),
- L'usine de la Grave de Peille, exploitée par Vicat à Blausasc (06) et autorisée à 20 000 t/an (co-incinération),
- L'usine de la Malle exploitée par Lafarge Ciment à Bouc-Bel-Air (13), autorisée à 50 000 t/an (co-incinération).

En 2017, les 3 cimenteries du territoire régional ont co-incinéré 24 873 tonnes de déchets provenant de la région. 3/4 de ces déchets sont des Combustibles Solides de Récupération (CSR) ou des Déchets Solides Broyés (DSB).

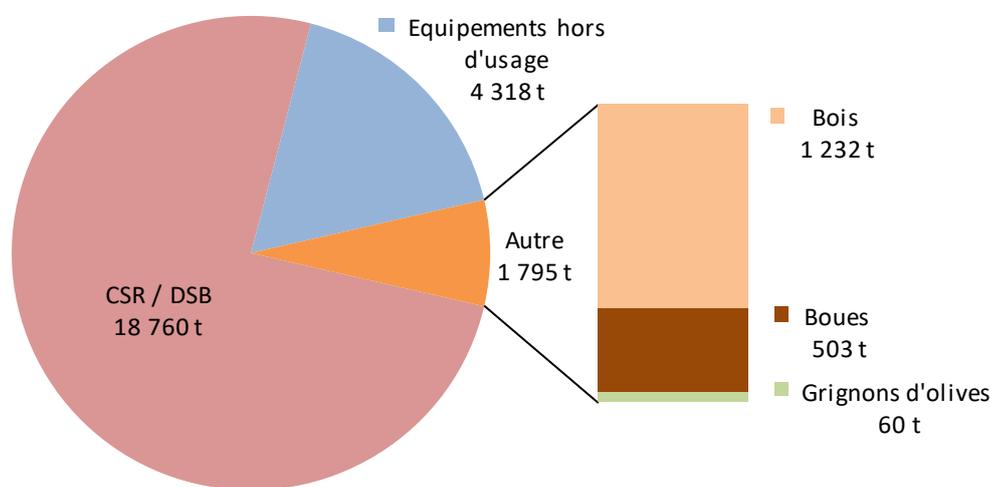


Figure 23 : Tonnages de déchets co-incinérés en cimenteries

Le tableau ci-après affiche les cimenteries hors région connues ayant réceptionné des déchets régionaux :

	Département	Tonnages connus issus de la région
Co Incinération en Cimenterie de Moline en Espagne (Catalogne)		16 223 t (CSR)
Co Incinération en Cimenterie CALCIA de Beaucaire	Gard	720 t (CSR)
		6 390 t (Pneus)
Co Incinération en Cimenterie Lafarge de Port-la-Nouvelle (CSR)	Aude	6 572 t (CSR)
		1 096 t (Pneus)
Co Incinération en Cimenterie Lafarge de Lozanne (Huiles)	Rhône	1 143 t (Substitution de matière première)

Tableau 33 : Cimenteries hors région réceptionnant des déchets régionaux

## f) Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

En 2017, les 14 ISDND régionales ont réceptionné 1 497 653 tonnes de Déchets Non Dangereux.



Carte 22 : Localisation des ISDND

Nota Bene : La liste des ISDND de la région est présentée en annexe 2 du tableau de bord.

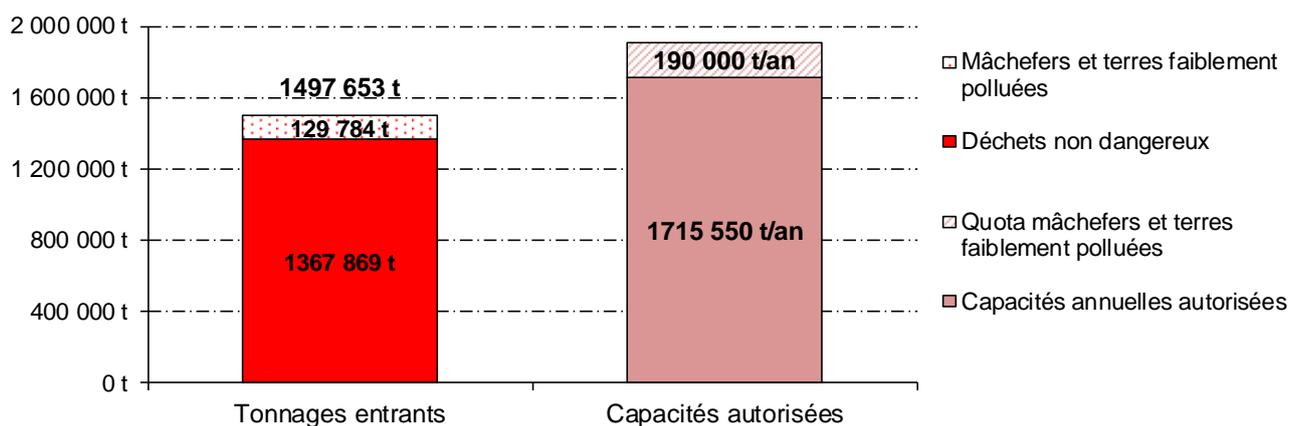


Figure 24 : Capacités annuelles autorisées et tonnages entrants dans les ISDND

Nota Bene : Le calcul des capacités annuelles autorisées intègre les ouvertures ou fermetures de site en cours d'année (prorata temporis).

Certains sites, notamment l'ISDND des Pennes-Mirabeau, ont accueillis des quantités beaucoup plus faibles que celles autorisées par leurs arrêtés préfectoraux.

Le tableau suivant présente les ISDND de la région, et notamment leur capacité réglementaire et leur date de fin d'autorisation prévisionnelle :

Dpt	ISDND	Exploitant	Date Arrêté Préfectoral	Capacités autorisées 2017	Capacités supplémentaires 2017	Tonnages entrants 2017	Date de fin d'autorisation
4	Valensole	CSDU 04	18/04/2006	65 000 t/an 100 000 t/an max		75 048 t	17/04/2013
5	Embrun	Valsud - Veolia Propreté	05/02/2013	8 550 t/an		5 827 t	10/01/2029
5	Sorbiers	Gros Environnement	27/01/2006	9 000 t/an		7 598 t	27/01/2020
5	Ventavon	Alpes Assainissement	27/12/2002	100 000 t/an		99 440 t	27/12/2022
13	Gardanne	Semag	31/08/2011	53 000 t/an		55 375 t	17/09/2028
13	Martigues	Métropole AMP – CT du Pays de Martigues	09/02/2009	70 000 t/an		46 653 t	09/02/2034
13	La Fare-les-Oliviers	SMA Vautubière	19/04/2006	160 000 t/an		130 209 t	19/09/2022
13	Aix-en-Provence	Delta Déchets	08/07/2010	180 000 t/an		153 001 t	31/12/2023
13	Les Pennes-Mirabeau	Sita Sud	16/05/2002	250 000 t/an	120 000 t/an (quota mâchefers et terres faiblement polluées : matériaux d'exploitation)	147 288 t	16/05/2022
13	Septèmes-les-Vallons	Valsud - Onyx	23/02/2007	250 000 t/an		248 518 t	23/02/2022
83	Pierrefeu-du-Var	Valteo	01/12/2014	125 000 t/an		105 878 t	01/12/2019
83	Le Cannet-des-maures	Valteo	06/08/2014 (06/07/2018)	255 000 t/an		198 822 t	07/08/2018
84	Entraigues	Sita Sud	29/06/2016	90 000 t/an (80 000 t/an à partir de 2020)	20 000 t/an (quota mâchefers et terres faiblement polluées)	100 904 t	29/06/2034
84	Orange	Delta Déchets	28/09/1998 (13/07/2018)	100 000 t/a (85 000 t/an en 2018 et 35 000 t/an 2019)	50 000 t/an (quota mâchefers : matériaux d'exploitation, 35 000 t/an en 2018 et 15 000 t/an en 2019)	123 092 t	28/09/2018 (31/12/2019)

**Tableau 34 : Capacités autorisées et dates prévisionnelles de fermeture des ISDND régionales**

*Nota Bene : Informations transmises par les exploitants en 2018 (arrêtés préfectoraux - AP).*

Dans son avis sur le projet de PRPGD du 08/08/2018, « l'État informe le Conseil régional des dernières actualités concernant le parc régional des ISDND » :

- « Dans le cadre d'inspections et de l'instruction du dossier d'extension déposé en préfecture des Bouches-du-Rhône, les derniers échanges de la DREAL avec l'exploitant de l'ISDND des Pennes-Mirabeau (13) confirment que le dernier casier de stockage autorisé de cette ISDND sera techniquement comblé et ne pourra plus recevoir de déchets à compter du 1er janvier 2020, bien que l'arrêté préfectoral d'autorisation du 16 mai 2002 autorise son exploitation jusqu'au 16 mai 2022. D'après les informations dont la DREAL dispose de la part de l'exploitant, elle sera en capacité technique d'accueillir 120 000 t de déchets (tous confondus) en 2018 et seulement 100 000 t de déchets en 2019, bien que l'arrêté pré-cité autorise jusqu'à 370 000 t/an de déchets dont 120 000 t de mâchefers ; »
- L'ISDND de Pierrefeu-du-Var (83) pourrait être comblée prématurément par rapport à la date du 1<sup>er</sup> mars 2019 précédemment communiquée par la DREAL au Conseil régional, du fait de la fermeture de l'ISDND du Cannet-des-Maures et de l'absence d'alternative immédiate sur le Var. »
- L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter le dernier casier de stockage n°4 de l'ISDND du Cannet-des-Maures (83), daté du 6 août 2014, a été annulé le 7 mai 2018 par décision du tribunal administratif de Toulon. En application de cette décision, le préfet du Var a prescrit la cessation d'activité du casier de stockage n°4 par arrêté préfectoral du 6 juillet 2018 ; »
- L'exploitation de l'ISDND d'Orange (84) est prolongée jusqu'au 31 décembre 2019, par arrêté préfectoral du 13 juillet 2018, à raison d'une capacité annuelle autorisée de 120 000 t (dont 35 000 t de mâchefers) en 2018, et 50 000 t (dont 15 000 t de mâchefers) en 2019 ; »
- « L'ISDND de Bagnols-en-Forêt (83) dite « Les Lauriers » est autorisée, par arrêté préfectoral du 29 juin 2018, à stocker 80 000 t/an de déchets pendant 5 ans. D'après les dernières informations dont la DREAL dispose de la part du pétitionnaire, la réception des déchets pourrait débuter début 2019 ; »

Le graphique suivant illustre l'évolution théorique des capacités réglementaires résiduelles des sites recensés (hors projets) :

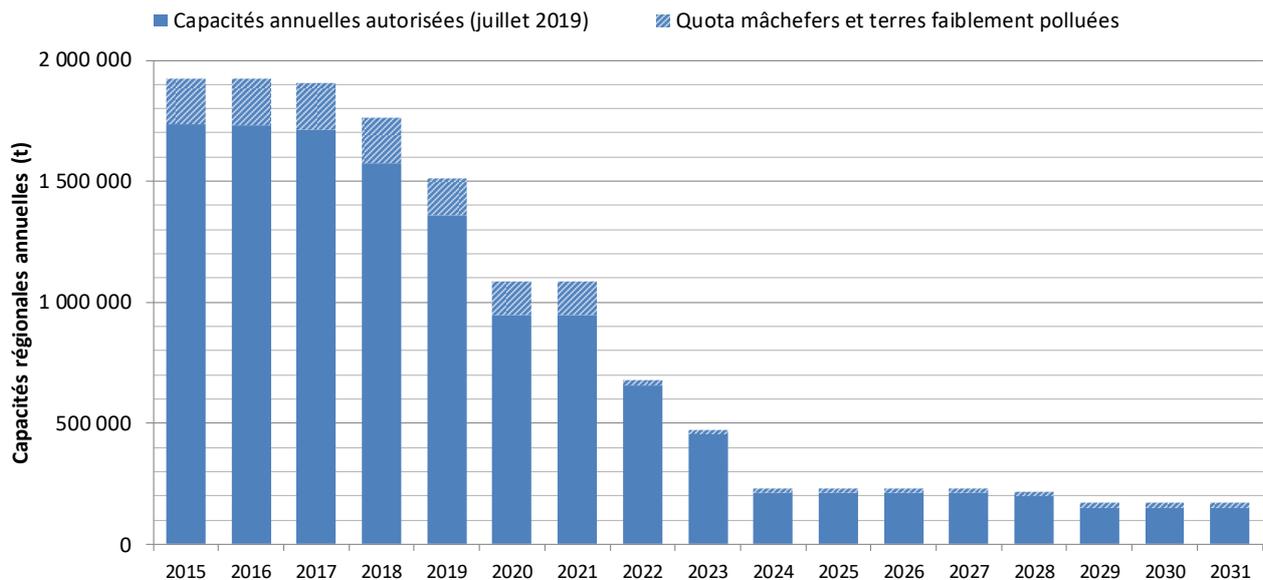


Figure 25 : Évolution théorique des capacités réglementaires résiduelles des ISDND

Les déchets stockés sur ces sites contiennent encore une part de matériaux recyclables qu'il n'est pas toujours possible de quantifier avec exactitude. En 2017, 45 % des tonnages de déchets stockés sont des Ordures Ménagères résiduelles. On compte 447 273 tonnes provenant des activités économiques (soit 30 % des tonnages enfouis).

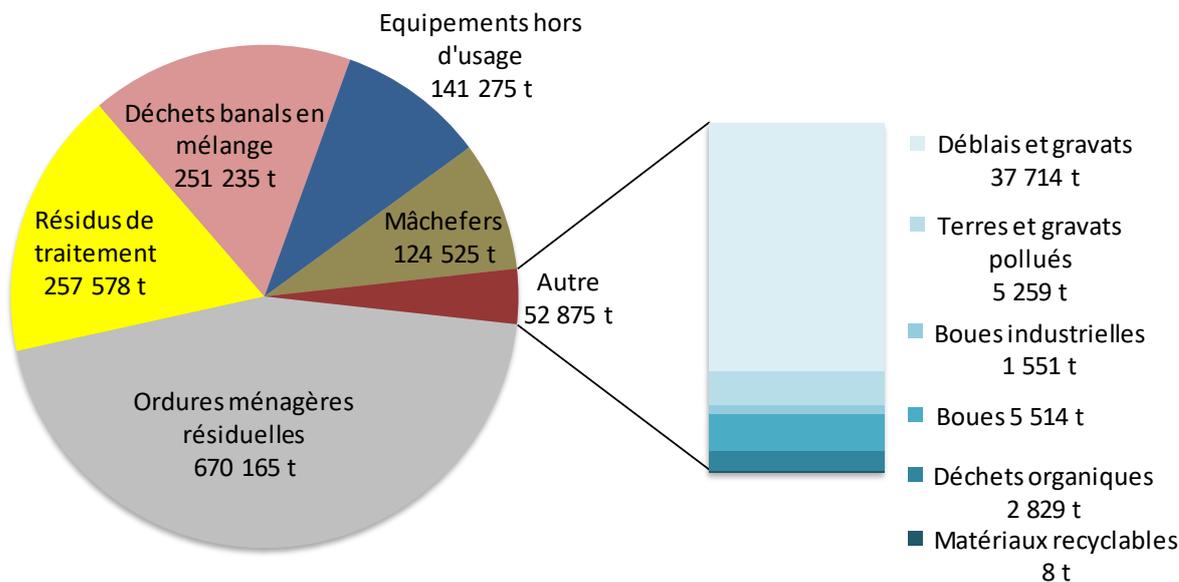


Figure 26 : Tonnages entrants sur les ISDND par type de matériaux

La part des déchets stockés, originaires de la région, représente 98 % des déchets entrants en ISDND.

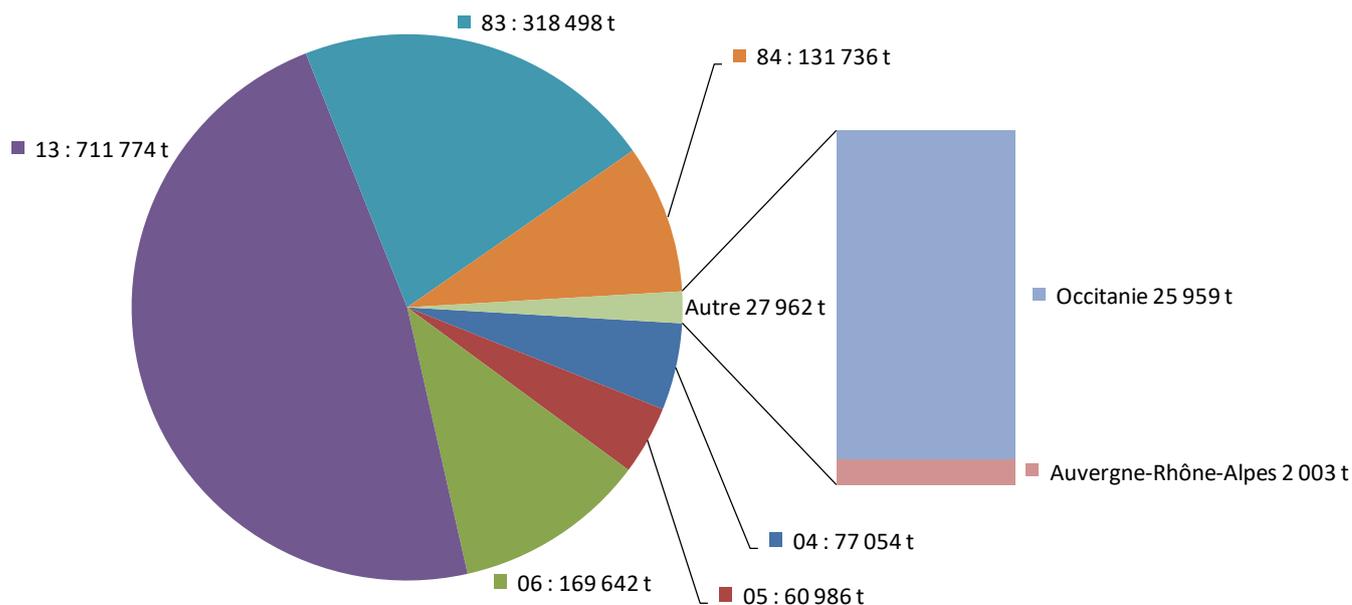


Figure 27 : Tonnages entrants sur les ISDND par origine géographique

Les données disponibles sur ces sites montrent que :

- 260 182 m<sup>3</sup> de lixiviats produits ont été traités,
- 139 282 MWh thermiques et électriques ont été valorisés.

ISDND	Lixiviats produits	Mode de traitement	Destination des lixiviats	Biogaz torché	Biogaz Valorisé	PCI du biogaz valorisé	MWh électrique	MWh thermique
Isdnd Valensole	13 891 m <sup>3</sup>	Procédé membranaire de concentration	04		2 408 344 m <sup>3</sup>	4,17 kWh/m <sup>3</sup>	2 867 MWh	4 082 MWh
Isdnd Embrun	2 153 m <sup>3</sup>	STEP	Gap - 05		33 998 m <sup>3</sup>		2 MWh	
ISDND Sorbiers	2 417 m <sup>3</sup>	STEP	La Mure - 38					
Isdnd Ventavon	13 922 m <sup>3</sup>	Evaporation	Sur site	749 173 m <sup>3</sup>	5 236 918 m <sup>3</sup>		6 508 MWh	4 580 MWh
Isdnd Gardanne	9 298 m <sup>3</sup>	STEP	Gardanne - 13	81 856 m <sup>3</sup>	4 036 778 m <sup>3</sup>	3,68 kWh/m <sup>3</sup>	5 199 MWh	6 164 MWh
Isdnd La Fare les Oliviers	4 858 m <sup>3</sup>	Evaporation	Sur site	157 000 m <sup>3</sup>	5 441 700 m <sup>3</sup>	9,94 kWh/m <sup>3</sup>	6 496 MWh	5 549 MWh
Isdnd Pennes-mirabeau	7 792 m <sup>3</sup>	STEP	Cavaillon Montélimar - 84	138 698 m <sup>3</sup>	7 552 004 m <sup>3</sup>	4,08 kWh/m <sup>3</sup>	13 595 MWh	12 732 MWh
Isdnd Septemes-les-vallons	7 159 m <sup>3</sup>	Evaporation / Recirculation	Sur site	67 446 m <sup>3</sup>	10 996 928 m <sup>3</sup>	3,80 kWh/m <sup>3</sup>	16 289 MWh	
Isdnd Aix-en-provence	13 299 m <sup>3</sup>	STEP	Aix la Pioline - 13	38 549 m <sup>3</sup>	1 035 589 m <sup>3</sup>	4,20 kWh/m <sup>3</sup>	21 156 MWh	13 647 MWh
Isdnd Martigues	6 958 m <sup>3</sup>	STEP	Martigues - 13	1 545 134 m <sup>3</sup>				
Isdnd Pierrefeu du Var	51 909 m <sup>3</sup>	Procédé membranaire de concentration	Sur site	2 414 919 m <sup>3</sup>	2 289 826 m <sup>3</sup>	384,46 kWh/m <sup>3</sup>		
Isdnd Cannet-des-maures	99 465 m <sup>3</sup>	Procédé membranaire de concentration	30	0 m <sup>3</sup>	1 535 236 m <sup>3</sup>			6 110 MWh
Isdnd Entraigues	7 000 m <sup>3</sup>	STEP	84	223 489 m <sup>3</sup>	5 472 001 m <sup>3</sup>		10 947 MWh	
Isdnd Orange	20 061 m <sup>3</sup>	Procédé membranaire de concentration	84		5 660 201 m <sup>3</sup>	3,88 kWh/m <sup>3</sup>	7 042 MWh	2 647 MWh

Tableau 35 : Production, destination des lixiviats et valorisation du biogaz des ISDND

Le tableau ci-après affiche les unités hors région déclarées être utilisées par les acteurs publics régionaux :

	Département	Tonnages connus issus de la région
ISDND de Bellegarde	Gard	117 443 t
ISDND de Roussas	Drôme	20 651 t
ISDND de Donzère	Drôme	7 202 t
Total		145 295 t

Tableau 36 : ISDND hors région réceptionnant des déchets régionaux

En 2017, les tonnages de déchets stockés en ISDND diminuent fortement (- 7 % en un an et - 11 % par rapport à l'année 2015). Cette diminution s'explique essentiellement par le recul du tonnage d'OMr stockées (- 135 000 t en deux ans).

Plus de 145 000 tonnes de DND ont été stockées hors région et parallèlement 28 000 tonnes ont été importées d'autres régions.

**Dès 2019, les ISDND régionales ne seront plus en capacité de stocker les déchets ultimes produits sur la région à rythme de production de déchets équivalent et sans progression du tri à la source de la part valorisable résiduelle encore présente dans les déchets enfouis en ISDND.**

## 2. Les installations réceptionnant des Déchets d'Activités Economiques non collectés par le service public (DAE)

Les données présentes dans ce chapitre concernent uniquement les DAE entrants sur les installations de traitement recensées par l'ORD. L'étude du gisement et du traitement de l'ensemble des DAE produits sur la région est présentée au « Chapitre 3 – Les Déchets d'Activités Economiques (DAE) ».

1 060 493 tonnes de Déchets des Activités Economiques ont été traitées sur les installations enquêtées par l'Observatoire (hors transit et TMB) soit 23 % des tonnages reçus. Les graphiques ci-dessous illustrent le tonnage de ceux-ci pour chaque type d'unité de gestion à l'échelle régionale :

Type d'installation	Tonnages entrants	Tonnages de DAE 2017	% de DAE 2017	Tonnages de DAE 2016	% de DAE 2016	Évolution des tonnages
Centres de tri	1 033 914 t	467 833 t	45%	563 441 t	56 %	-17%
Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)	1 497 653 t	447 274 t	30%	502 025 t	31 %	-11%
Unités de Valorisation Organique (UVO)	682 196 t	108 889 t	16%	95 774 t	16 %	14%
Unités de Valorisation Energétique (UVE)	1 301 010 t	36 497 t	3%	66 043 t	5 %	-45%
<b>Sous-totaux</b>	<b>4 514 773 t</b>	<b>1 060 493 t</b>	<b>23%</b>	<b>1 227 283 t</b>	<b>27 %</b>	<b>-14%</b>
Centres de Tri Mécano-Biologique (TMB)	439 701 t	0 t	0%	-	-	-
Centres de transit	1 252 868 t	34 832 t	3%	58 359 t	5 %	-40%
<b>Totaux 2017</b>	<b>6 207 342 t</b>	<b>1 095 325 t</b>	<b>18%</b>			<b>-15%</b>
Totaux 2016	6 176 818 t			1 285 642 t	21 %	

Tableau 37 : Tonnages de DAE réceptionnés sur les installations

Les DAE traités sur les mêmes sites de gestion que les DMA sont en grande majorité des déchets en mélange issus d'entreprises régionales. En 2017, ils représentent, hors centres de transit et TMB, 23 % des flux entrants sur ces sites. **Les tonnages de DAE entrants sur ISDND et les UVE diminuent de manière significative (respectivement de -11 % et de -45%).** Sur les centres de tri, près de la moitié des tonnages en entrants sont issus des activités économiques.

Depuis l'année 2016, le tonnage de déchets d'activités économiques (DAE) envoyé en centre de tri dépasse le tonnage de DAE envoyés en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

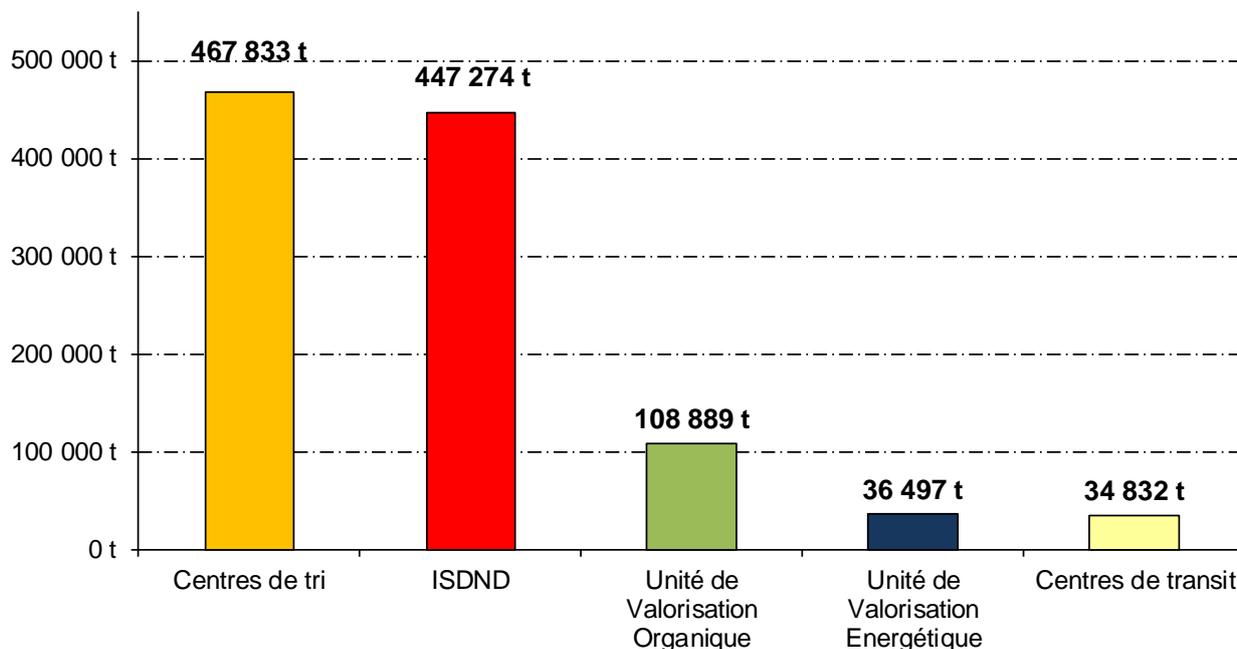
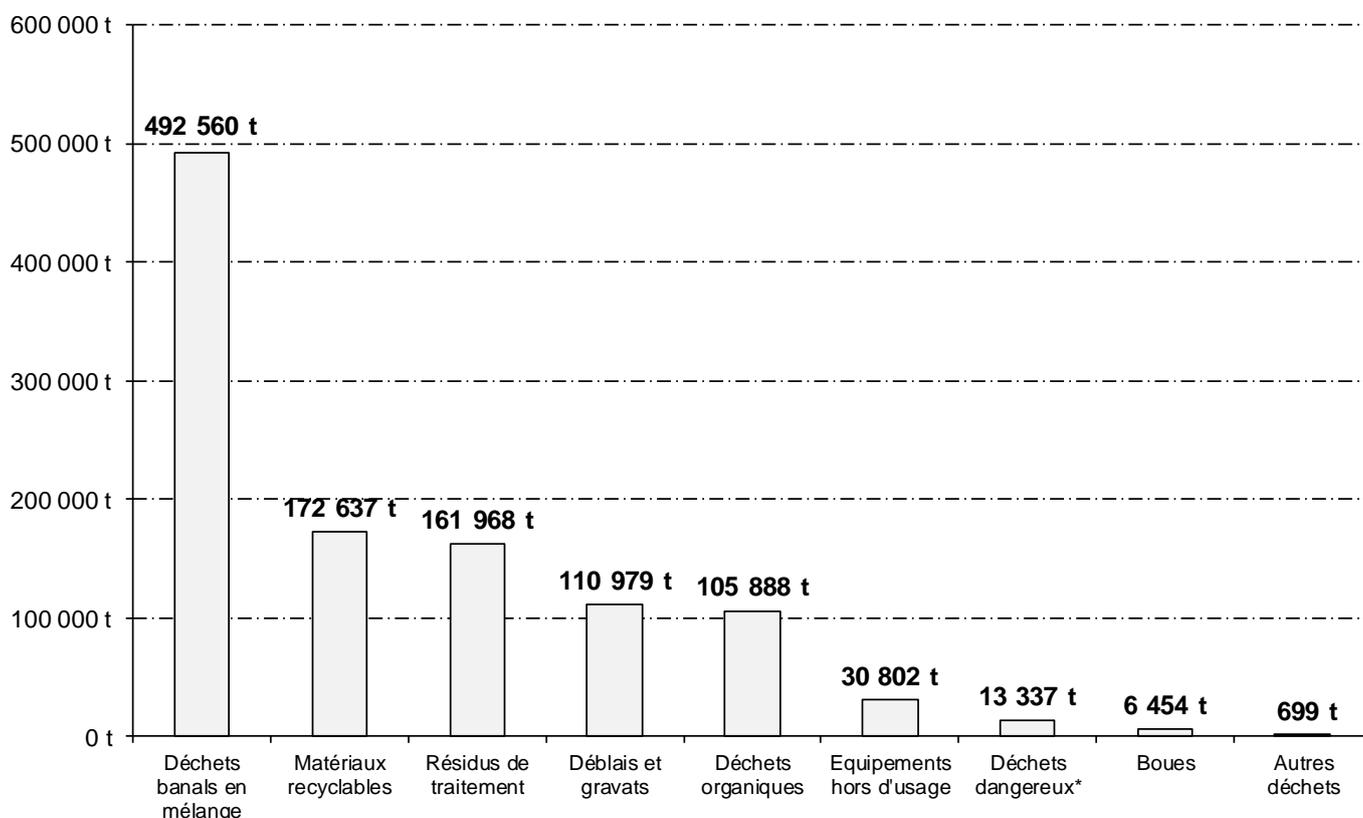


Figure 28 : Tonnages de DAE entrants par type d'installation

Les DAE identifiés dans les installations de traitement régionales sont des déchets banals en mélange pour 45% du flux entrants.



\* Le regroupement « Déchets dangereux » comprend les déchets amiantés, les terres faiblement polluées et les boues industrielles

Figure 29 : Tonnages de DAE entrants sur les installations par type de matériaux

Les déchets d'activités économiques (DAE) traités sur les installations de traitement recensées proviennent à 96 % de la région et à 72 % des deux départements Bouches-du-Rhône et Alpes-Maritimes.

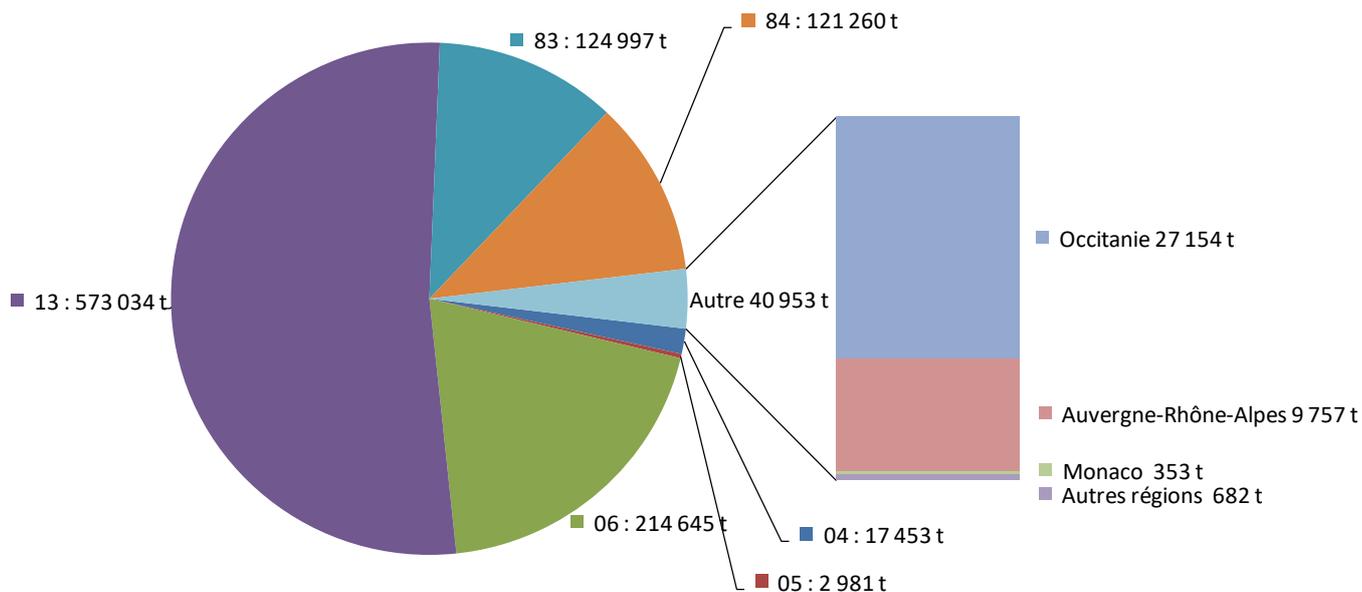
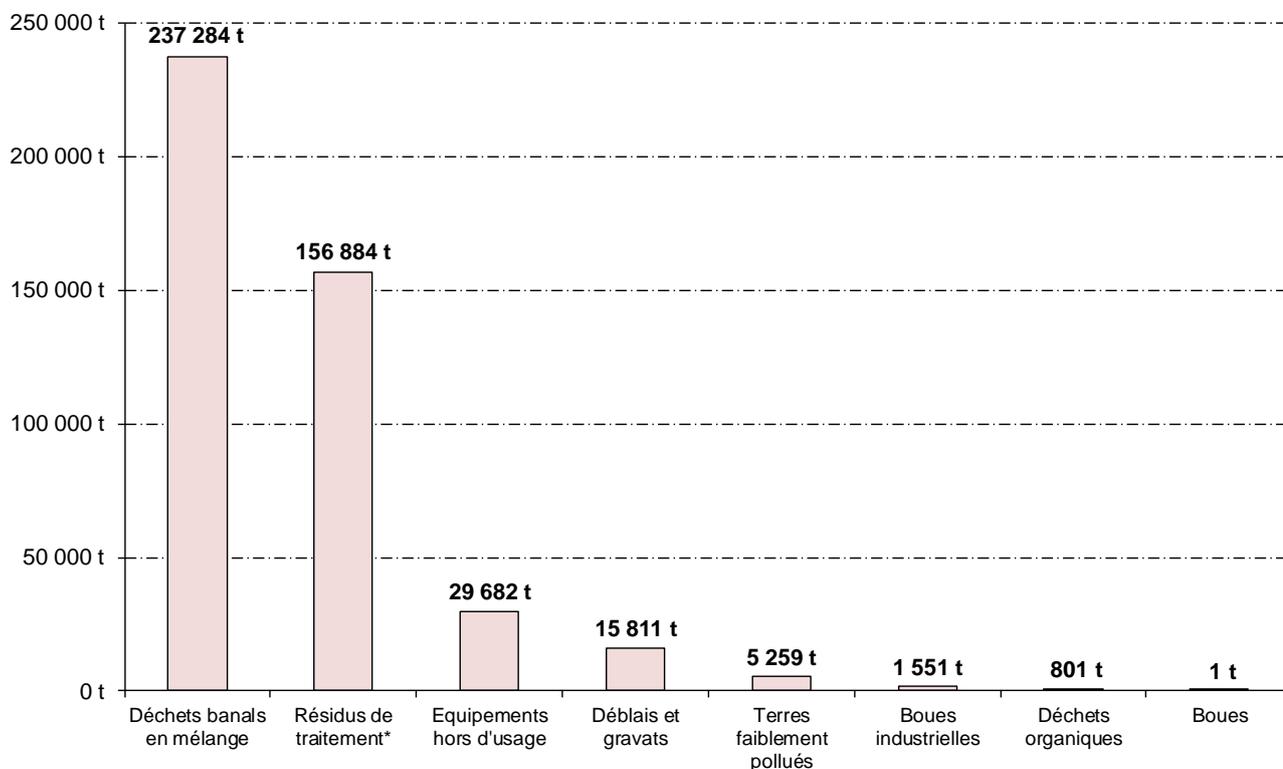


Figure 30 : Tonnages de DAE entrants sur les installations par origine géographique

Pour chaque typologie d'installation de traitement, les figures suivantes donnent le détail par type de Déchets d'Activités Economiques (DAE) entrants :

- Les ISDND ont reçu un total de 447 273 tonnes de DAE (506 688 t en 2016 et 528 927 t en 2015) :



\* Le regroupement « Résidus de traitement » comprend refus de tri DAE, résidus de broyage de véhicule et autres résidus du traitement des déchets

Figure 31 : Tonnages de DAE entrants sur les ISDND par type de matériaux

- Les Unités de Valorisation Energétique ont reçu un total de 36 497 tonnes de DAE (66 043 t en 2016 et 69 206 t en 2015) :

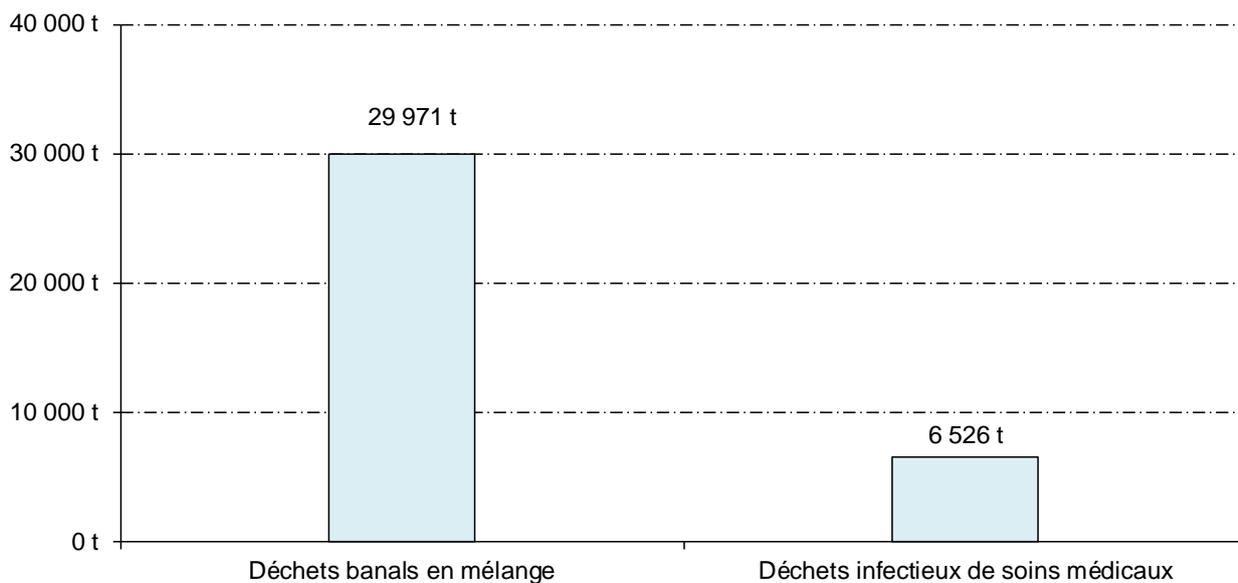


Figure 32 : Tonnages de DAE entrants sur les unités de valorisation énergétique par type de matériaux

- Les centres de tri DMA et DAE ont reçu un total de 467 833 tonnes de DAE (563 441 t en 2016 et 472 355 t en 2015) :

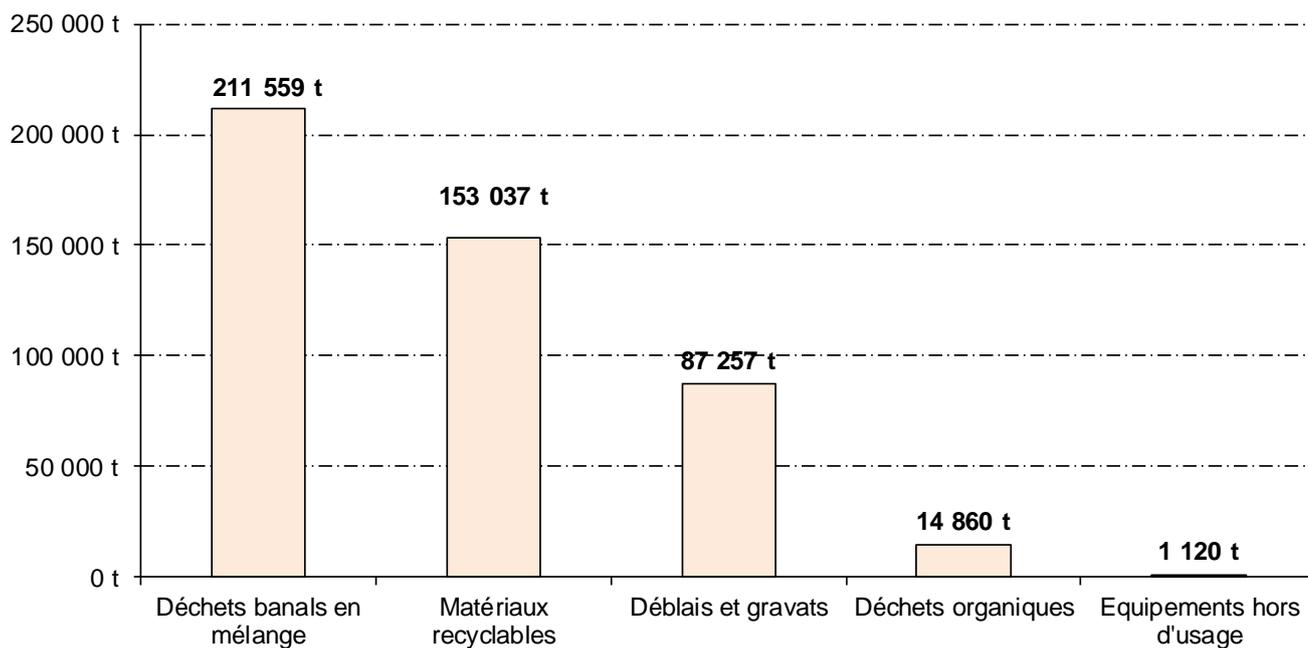


Figure 33 : Tonnages de DAE entrants sur les centres de tri par type de matériaux

Nota Bene : la catégorie « Matériaux recyclables » regroupe les flux de déchets recyclables pré-triés entrants en centre de tri (bois, métaux, papiers-cartons, plastiques, etc.).

- Les plateformes de compostage ont reçu un total de 103 804 tonnes de DAE (95 774 t en 2016 et 75 070 t en 2015) :

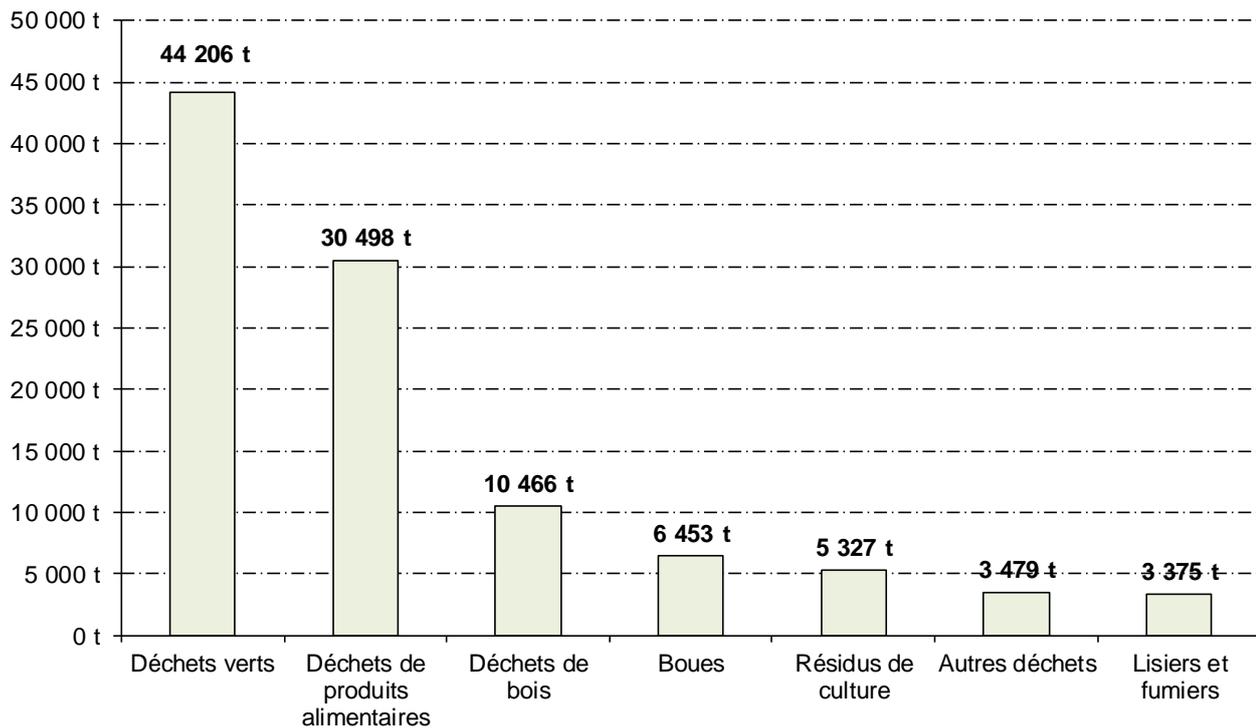


Figure 34 : Tonnages de DAE entrants sur les centres de traitement biologique par type de matériaux

### 3. Les flux interrégionaux et interdépartementaux

Les données transmises par les Installations de Traitement des Ordures Ménagères (ITOM) et les unités de tri des déchets d'activité économique recensées en région indiquent que celles-ci ont réceptionné **177 596 tonnes de déchets importés d'autres régions**. On compte parmi ces importations 40 954 tonnes en provenance des activités économiques (DAE), 30 314 tonnes de mâchefers et 106 328 tonnes de déchets issus des collectivités et ménages.

Origine des déchets	Tonnages importés
Gard	92 086 t
Hérault	39 101 t
Drôme	26 518 t
Ardèche	5 224 t
Monaco	3 672 t
Corse	3 581 t
Isère	2 528 t
Rhône	1 910 t
Cantal	1 520 t
Pyrénées-Orientales	462 t
Hauts-de-Seine	359 t
Aude	284 t
Nord	271 t
Val-de-Marne	50 t
Lozère	15 t
Bas-Rhin	6 t
Aveyron	6 t
Val-d'Oise	1,2 t
Haute-Marne	1,0 t
Aisne	0,4 t
<b>Total</b>	<b>177 596 t</b>

Tableau 38 : Origine des flux de déchets importés en région sur une installation de traitement

L'exportation vers des centres de gestion des déchets hors région représente **262 087 tonnes** (hors transit et sites de recyclage) :

Destination des déchets	Tonnages exportés
Gard	149 706 t
Isère	44 490 t
Drôme	30 987 t
Loire	9 690 t
Rhône	6 584 t
Ain	2 480 t
Monaco	13 178 t
Hérault	1 907 t
Pyrénées-Orientales	1 952 t
Puy-de-Dôme	827 t
Haute-Savoie	218 t
Haute-Garonne	69 t
<b>Total</b>	<b>262 087 t</b>

Tableau 39 : Destination des flux de déchets exportés hors région sur une installation de traitement

*Nota Bene* : Les flux importés et exportés vers une filière de stockage ou d'incinération sont détaillés en annexe 5 du Tableau de Bord. L'annexe comprend en plus des tableaux de données chiffrées, une représentation des distances moyennes parcourues par les déchets stockés ainsi qu'une carte des flux interdépartementaux des déchets stockés et incinérés.

L'enquête régionale ITOM permet d'améliorer la connaissance des flux de déchets interdépartementaux, notamment l'origine des flux importés, entrants sur les installations de la région. De plus, le croisement des données de l'enquête ITOM avec les données fournies par les EPCI de la région (destination des DMA), ainsi que la connaissance du territoire, permet de préciser les quantités de déchets exportées hors région.

Depuis de nombreuses années, il existe une certaine stabilité concernant le flux de déchets non dangereux importé dans la région. En 2017, un déséquilibre entre les flux entrants et sortants de la région s'opère de manière significative, le flux exporté augmente fortement, notamment vers des filières de stockage hors région.

Les quantités de déchets entrantes et sortantes de la région sont importantes, néanmoins une grande partie de ces flux sont à relier au principe de proximité, environ 126 000 t soit 71 % du flux importé et 206 000 t soit 78 % du flux exporté.

D'autre part, l'étude des flux interdépartementaux au sein de la région met en exergue la capacité des installations des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse à accueillir les déchets d'autres départements.

**Le tableau suivant précise la destination et les filières de traitement des 177 596 tonnes de déchets importés d'autres régions** vers les 6 départements de la région. Les plus importants de ces flux concernent des collectivités limitrophes, répondant à un souci de proximité avec les centres de traitement :

Département destinataire	Département d'origine	Tonnage	Filière
Alpes-de-Haute-Provence	Gard	375 t	Compostage
Total Alpes-de-Haute-Provence		375 t	
Hautes-Alpes	Isère	547 t	Compostage
Total Hautes-Alpes		547 t	
Alpes-Maritimes	Monaco	1 582 t	Compostage
Alpes-Maritimes	Monaco	551 t	Incineration en UVE
Alpes-Maritimes	Monaco	353 t	Tri
Total Alpes-Maritimes		2 486 t	
Bouches-du-Rhône	Gard	19 377 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Gard	16 468 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Hérault	8 656 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Isère	1 785 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Isère	196 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Cantal	1 520 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Rhône	894 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Ardèche	570 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Pyrénées-Orientales	462 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Hauts-de-Seine	359 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Nord	271 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Aude	244 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Val-de-Marne	50 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Corse	39 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Corse	3 149 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Aveyron	6 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Monaco	1 186 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Drôme	723 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Bas-Rhin	6 t	Compostage
Total Bouches-du-Rhône		55 961 t	
Var	Val-d'Oise	1,2 t	Compostage
Var	Haute-Marne	1,0 t	Compostage
Var	Aisne	0,4 t	Compostage
Total Var		2,6 t	

Département destinataire	Département d'origine	Tonnage	Filière
Vaucluse	Gard	1 990 t	Tri
Vaucluse	Gard	6 821 t	Compostage
Vaucluse	Gard	21 095 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Gard	25 959 t	Stockage en ISDND
Vaucluse	Hérault	30 314 t	Maturation de mâchefers
Vaucluse	Hérault	131 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Drôme	510 t	Tri
Vaucluse	Drôme	22 899 t	Compostage
Vaucluse	Drôme	453 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Drôme	1 933 t	Stockage en ISDND
Vaucluse	Ardèche	122 t	Tri
Vaucluse	Ardèche	4 442 t	Compostage
Vaucluse	Ardèche	20 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Ardèche	70 t	Stockage en ISDND
Vaucluse	Rhône	1 016 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Corse	393 t	Compostage
Vaucluse	Lozère	15 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Aude	40 t	Incinération en UVE
Total Vaucluse		118 224 t	

Tableau 40 : Origines, destinations et filières de traitement des flux de déchets importés en région

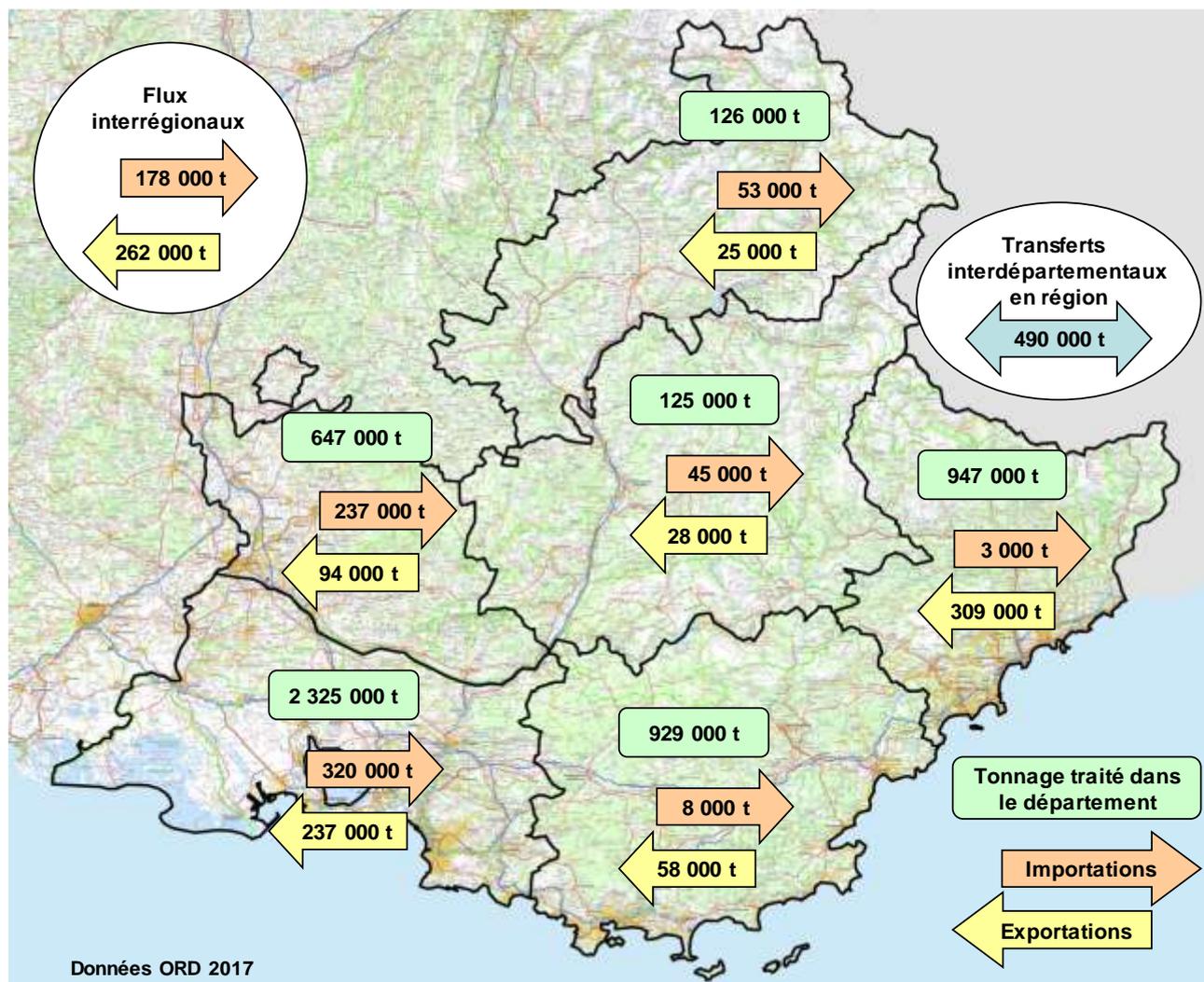
Concernant les **262 087 tonnes exportées**, leurs origines départementales et leurs filières de traitement sont décrites ci-après :

Département d'origine	Département destinataire	Total	Filière
Alpes-Maritimes	Gard	277 t	Incinération en UVE
Bouches-du-Rhône	Gard	117 144 t	Stockage en ISDND
Bouches-du-Rhône	Gard	14 t	Incinération en UVE
Bouches-du-Rhône	Gard	10 518 t	Tri-Compostage TMB
Bouches-du-Rhône	Gard	10 589 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Gard	5 259 t	Compostage
Var	Gard	12 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Gard	5 568 t	Tri
Vaucluse	Gard	299 t	Stockage en ISDND
Vaucluse	Gard	26 t	Incinération en UVE
Total Gard		149 706 t	
Alpes-de-Haute-Provence	Isère	3 920 t	Compostage
Alpes-de-Haute-Provence	Isère	4 472 t	Incinération en UVE
Hautes-Alpes	Isère	11 666 t	Tri
Hautes-Alpes	Isère	4 334 t	Compostage
Hautes-Alpes	Isère	11 t	Incinération en UVE
Hautes-Alpes	Isère	14 t	Tri-Compostage TMB
Alpes-Maritimes	Isère	11 013 t	Compostage
Alpes-Maritimes	Isère	1 165 t	Incinération en UVE
Bouches-du-Rhône	Isère	4 600 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Isère	2 038 t	Incinération en UVE
Var	Isère	686 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Isère	359 t	Compostage
Vaucluse	Isère	212 t	Incinération en UVE

Département d'origine	Département destinataire	Total	Filière
Total Isère		44 490 t	
Bouches-du-Rhône	Drôme	131 t	Stockage en ISDND
Vaucluse	Drôme	1 696 t	Tri
Vaucluse	Drôme	1 438 t	Compostage
Vaucluse	Drôme	27 722 t	Stockage en ISDND
Total Drôme		30 987 t	
Hautes-Alpes	Loire	6 120 t	Tri
Vaucluse	Loire	3 570 t	Tri
Total Loire		9 690 t	
Alpes-de-Haute-Provence	Rhône	0,5 t	Tri
Hautes-Alpes	Rhône	0,5 t	Tri
Alpes-Maritimes	Rhône	0,2 t	Tri
Alpes-Maritimes	Rhône	1 319 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Rhône	141 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Rhône	2 454 t	Compostage
Var	Rhône	0,8 t	Tri
Vaucluse	Rhône	3,4 t	Tri
Vaucluse	Rhône	1 522 t	Compostage
Vaucluse	Rhône	1 143 t	Co-incinération en cimenterie
Total Rhône		6 584 t	
Bouches-du-Rhône	Ain	1 856 t	Compostage
Vaucluse	Ain	624 t	Compostage
Total Ain		2 480 t	
Alpes-Maritimes	Monaco	13 178 t	Incinération en UVE
Bouches-du-Rhône	Hérault	1 907 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Pyrénées-Orientales	1 952 t	Incinération en UVE
Bouches-du-Rhône	Puy-de-Dôme	827 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Haute-Savoie	218 t	Compostage
Vaucluse	Haute-Garonne	69 t	Tri

Tableau 41 : Origines, destinations et filières de traitement des flux de déchets exportés hors région

La carte suivante présente les quantités de déchets entrantes et sortantes, issues ou non de la région, pour chaque département ainsi que le tonnage traité sur chaque territoire :



Carte 23 : Flux d'importation et d'exportation par département

L'importation de déchets provenant d'un autre département au sein des installations de la région représente moins de 1 % des tonnages traités dans les Alpes-Maritimes et le Var, environ 16 % dans les Bouches-du-Rhône et entre 36 et 42 % dans le Vaucluse et les départements alpins.

À l'échelle régionale, **489 548 tonnes de déchets circulent entre les 6 départements**, soit 10 % des tonnages réceptionnés par les sites de traitement ou de stockage (hors transit).

Département destinataire	Département d'origine	Total	Filière
Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	813 t	Tri
Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	2 279 t	Compostage
Alpes-de-Haute-Provence	Alpes-Maritimes	14 243 t	Compostage
Alpes-de-Haute-Provence	Alpes-Maritimes	13 831 t	Stockage en ISDND
Alpes-de-Haute-Provence	Bouches-du-Rhône	4 944 t	Compostage
Alpes-de-Haute-Provence	Bouches-du-Rhône	913 t	Stockage en ISDND
Alpes-de-Haute-Provence	Var	6 524 t	Compostage
Alpes-de-Haute-Provence	Var	201 t	Stockage en ISDND
Alpes-de-Haute-Provence	Vaucluse	963 t	Stockage en ISDND
Total Alpes-de-Haute-Provence		44 711 t	

Département destinataire	Département d'origine	Total	Filière
Hautes-Alpes	Alpes-de-Haute-Provence	1 061 t	Tri
Hautes-Alpes	Alpes-de-Haute-Provence	10 559 t	Stockage en ISDND
Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	41 320 t	Stockage en ISDND
Total Hautes-Alpes		52 940 t	
Alpes-Maritimes	Var	783 t	Compostage
Total Alpes-Maritimes		783 t	
Bouches-du-Rhône	Alpes-de-Haute-Provence	889 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Alpes-de-Haute-Provence	7 355 t	Stockage en ISDND
Bouches-du-Rhône	Hautes-Alpes	67 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Alpes-Maritimes	40 448 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Alpes-Maritimes	56 408 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Alpes-Maritimes	64 511 t	Stockage en ISDND
Bouches-du-Rhône	Var	7 577 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Var	28 983 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Var	9 239 t	Stockage en ISDND
Bouches-du-Rhône	Vaucluse	20 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Vaucluse	26 526 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Vaucluse	22 195 t	Stockage en ISDND
Total Bouches-du-Rhône		264 218 t	
Var	Hautes-Alpes	0,5 t	Compostage
Var	Alpes-Maritimes	518,6 t	Compostage
Var	Bouches-du-Rhône	7 182 t	Compostage
Total Var		7 701 t	
Vaucluse	Alpes-Maritimes	639 t	Compostage
Vaucluse	Alpes-Maritimes	7 t	Incineration en UVE
Vaucluse	Alpes-Maritimes	49 980 t	Stockage en ISDND
Vaucluse	Bouches-du-Rhône	2 145 t	Tri
Vaucluse	Bouches-du-Rhône	2 671 t	Compostage
Vaucluse	Bouches-du-Rhône	26 271 t	Incineration en UVE
Vaucluse	Bouches-du-Rhône	33 118 t	Stockage en ISDND
Vaucluse	Var	6 t	Incineration en UVE
Vaucluse	Var	4 358 t	Stockage en ISDND
Total Vaucluse		119 195 t	

Tableau 42 : Origines, destinations et filières de traitement des flux interdépartementaux en région

Une grande partie des mouvements de flux interdépartementaux de déchets s'explique par les conséquences de la fermeture en 2009 de l'ISDND de Villeneuve Loubet (06) dont la capacité était de 270 000 t/an. De plus, la fermeture fin 2011 de l'ISDND de Bagnols-en-Forêt (83) entraîne l'exportation supplémentaire de déchets du département du Var depuis cette date, et ce jusqu'à l'obtention en 2018 de sa nouvelle autorisation d'exploiter.

Certains flux s'expliquent également par un déficit de capacités des unités de valorisation organique dans le département des Alpes-Maritimes.

Les autres flux sont souvent liés à l'application du principe de proximité des installations pour des collectivités en limite de département (Nord-Ouest des Bouches-du-Rhône et Vaucluse, Nord des Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes).

## G. EVOLUTIONS 2010-2017 DES DMA

### 1. Evolution des performances de collecte d'ordures ménagères résiduelles

En 2017, la collecte d'ordures ménagères résiduelles en région représente 1 907 160 tonnes, soit une performance de collecte de 378 kg/hab. Cette performance est bien au-dessus de la moyenne française :

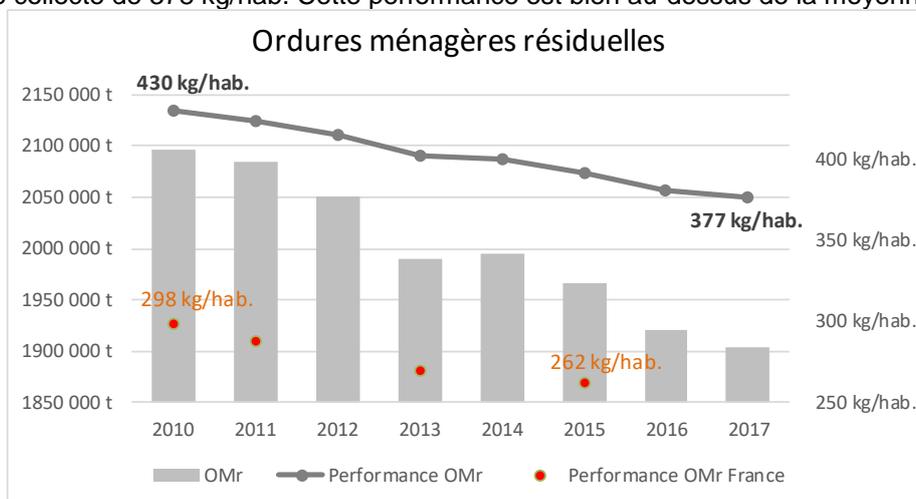


Figure 35 : Evolution des tonnages et performances de la collecte des ordures ménagères résiduelles

Entre 2010 et 2017, la collecte annuelle d'ordures ménagères résiduelles affiche un recul d'environ 190 000 tonnes soit - 9,0 %. Ramenée à l'habitant, la production d'OMr a diminué de - 12,0 % en 7 ans.

### 2. Evolution des performances de collectes sélectives du verre, des emballages et du papier

En 2017, les collectes sélectives d'emballages, de papier et de verre, en porte-à-porte et en points d'apport volontaire ont permis de collecter 292 686 tonnes (288 427 tonnes en 2016). Les performances régionales s'élèvent à 22,5 kg/hab. de verre et 35,5 kg/hab. d'emballages, papiers-cartons et, malgré une légère progression, elles restent inférieures aux performances nationales.

En 2017, 113 569 tonnes de verre ont été collectées en vue d'une valorisation (recyclage en verrerie).

Depuis 2010, les tonnages collectés de verre sont en hausse, de même que les performances qui enregistrent une augmentation de 11,4 % en 7 ans.

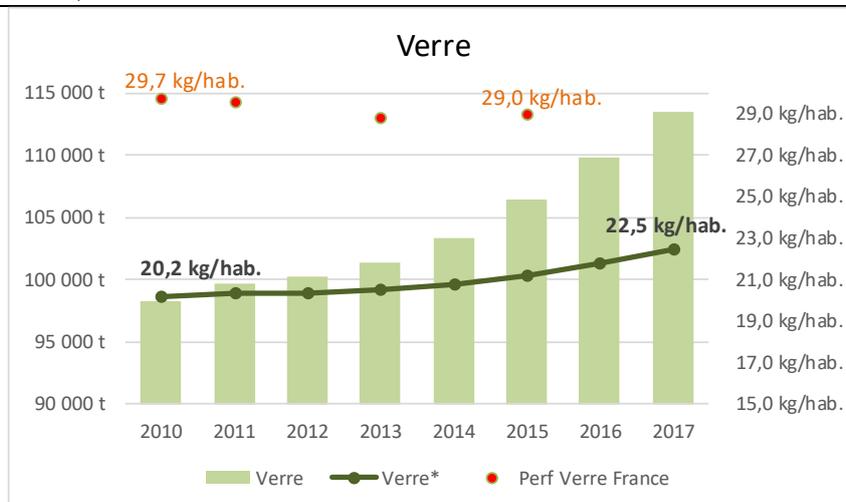


Figure 36 : Evolution des tonnages et performances de la collecte sélective du verre

En 2017, 179 117 tonnes d’emballages et papiers ont été collectées par les collectivités compétentes.

Depuis 2010, le tonnage d’emballages et papiers-cartons évolue assez irrégulièrement. En 2017, la performance de collecte atteint son plus haut niveau depuis 2010 (en progression de 4,4 % en 7 ans).

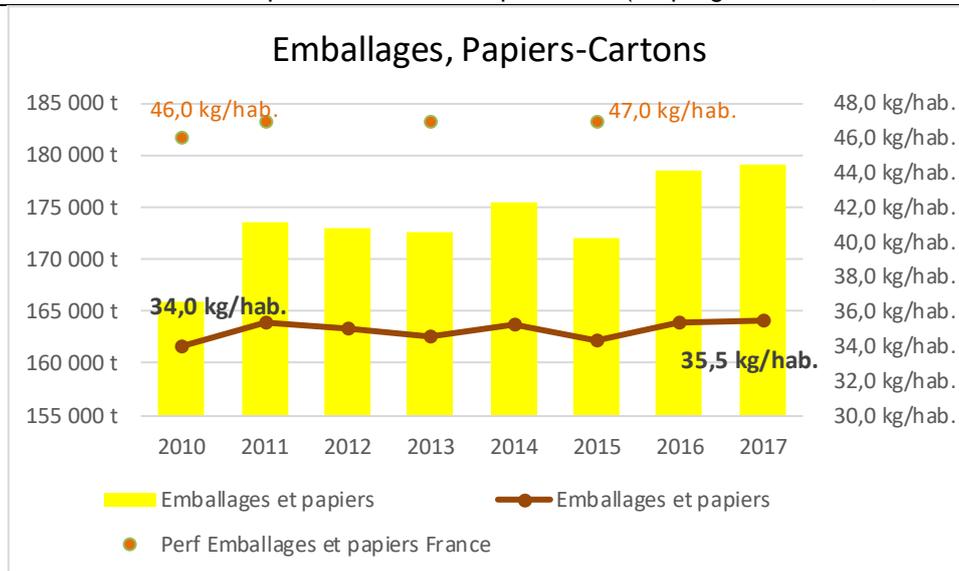


Figure 37 : Evolution des tonnages et performances de la collecte sélective des emballages et journaux-magazines

Les tonnages d’emballages et papiers-cartons issus de la collecte sélective sont dirigés vers les centres de tri de la région et départements limitrophes. Ces installations effectuent un tri entre les différents matériaux pouvant être valorisés (plastiques, acier, carton-briques, aluminium, papiers) et les matériaux non valorisables présents dans les flux collectés.

### 3. Evolution des performances des collectes spécifiques

En 2017, les déchets occasionnels collectés séparément (hors déchèteries) représentent un total de 165 376 tonnes (144 326 tonnes en 2016) dont 163 266 tonnes de déchets non dangereux non inertes.

Depuis 2010, l'évolution des performances de ce type de collecte a peu évolué. Certains de ces déchets sont regroupés en déchèterie après collecte et sont donc comptabilisés uniquement dans les performances des déchèteries.

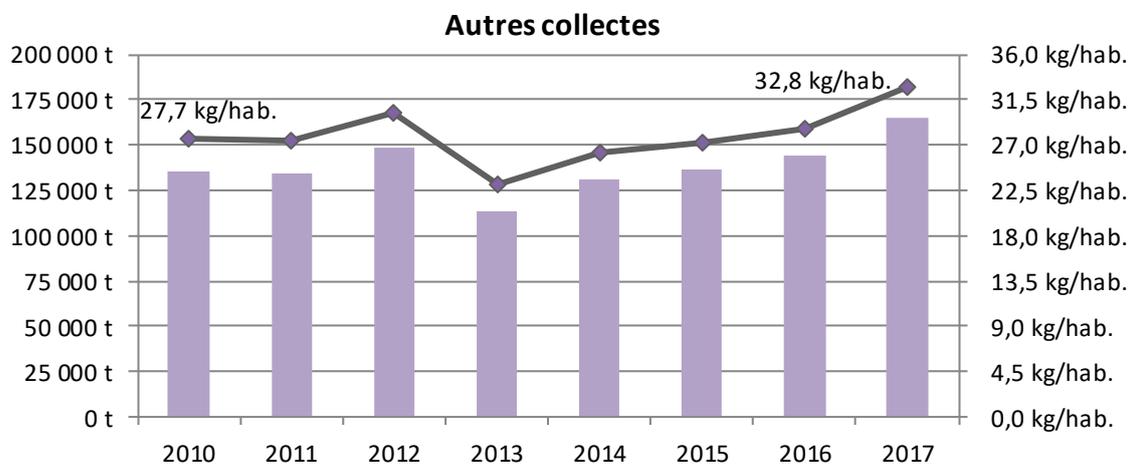


Figure 38 : Evolution des tonnages et performances des collectes spécifiques de déchets occasionnels

### 4. Evolution des performances de collecte en déchèteries

En 2017, les 302 déchèteries de la région ont permis de collecter 1 276 531 tonnes de DMA (1 249 287 tonnes en 2016), soit 253 kg/hab. (Donnée France 2015 : 203 kg/hab., source ADEME) dont 847 616 tonnes de déchets non dangereux non inertes (66 %).

Entre 2010 et 2017, l'utilisation des déchèteries par les usagers est en augmentation (+13 % en tonnage). Les DEEE, les déchets verts et les matériaux recyclables connaissent respectivement une hausse de 104 %, 21 % et 16 % (en kg/hab.).

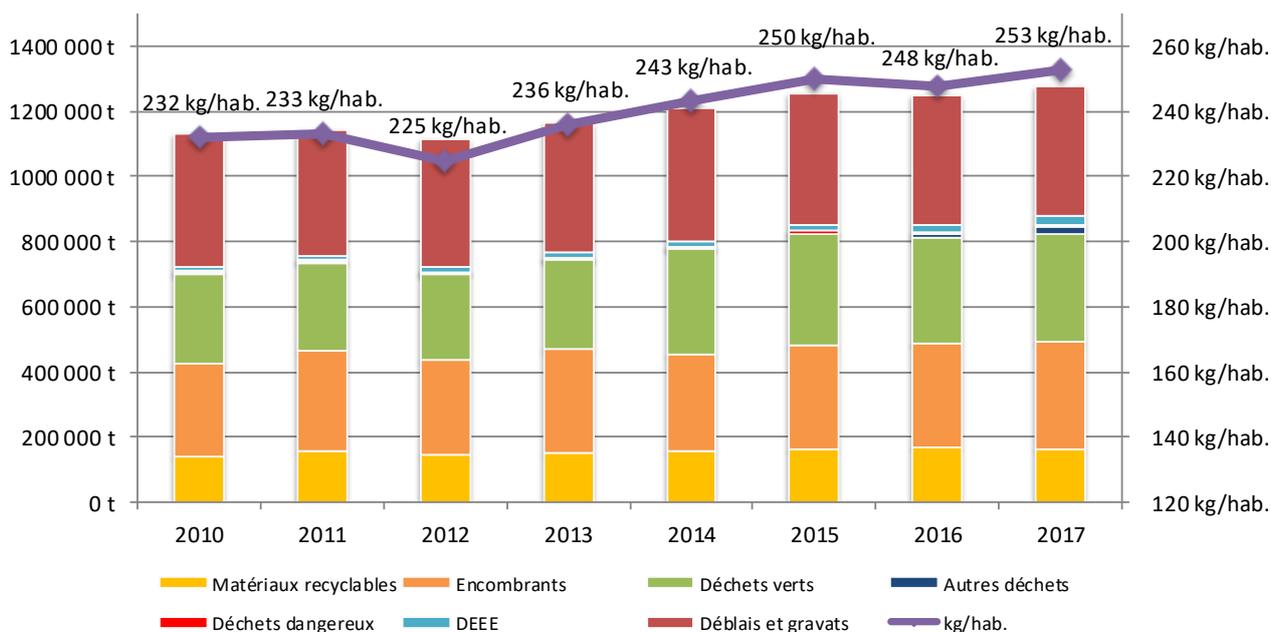


Figure 39 : Evolution des tonnages et performances des déchets collectés en déchèterie

Nota Bene : Les matériaux recyclables collectés sont constitués en majorité de déchets de bois, de ferrailles et de papiers-cartons. La catégorie « autres déchets » comprend les déchets en mélange des collectivités, déchets de voiries, et les huiles alimentaires usagées.

## 5. Evolution des performances de DMA collectés

En 2017, la performance de collecte des déchets ménagers et assimilés atteint 722 kg/hab. (637 kg/hab. hors déchets dangereux et déchets inertes). Entre 2010 et 2017, la performance de collecte des DMA a diminué de 2,9 % (3,2 % hors déchets dangereux et déchets inertes) grâce à la diminution de la production des ordures ménagères résiduelles (- 12,0 % entre 2010 et 2017).

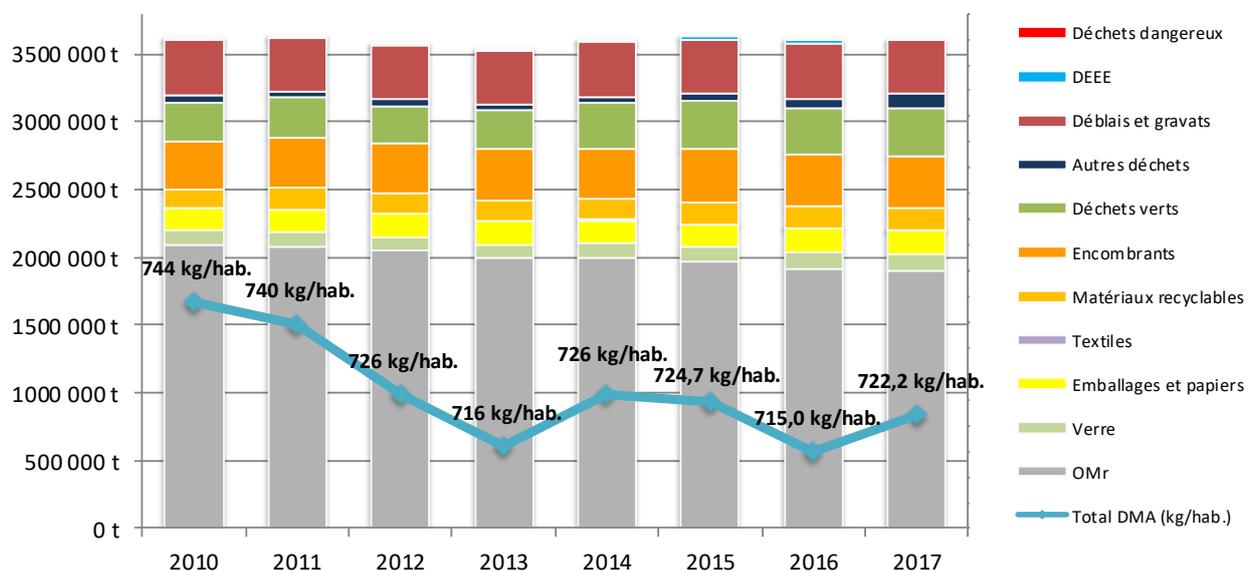


Figure 40 : Evolution des tonnages et performances de collecte des déchets ménagers et assimilés

Entre 2009 et 2015, la performance de collecte des DMA en France est passée de 588 kg/hab. à 568 kg/hab. Elle a diminué de 3,4 % en 6 ans.

## H. LES DECHETS D'ASSAINISSEMENT

### 1. Les stations d'épuration des eaux usées

1 105 stations d'épuration ou de traitement des eaux usées (STEP ou STEU) ont été recensées sur la région. Ces installations permettent le traitement des eaux collectées par le réseau d'assainissement collectif avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation. Les données utilisées pour ce recensement proviennent :

- Des Services d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration (SATESE), au sein des Conseils Départementaux ou portés par l'ARPE,
- De l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

Le tableau ci-après présente la répartition des STEP par département et leur suivi par les SATESE :

Territoire	Nombre de STEP recensées	Nombre de STEP suivies par les SATESE
Région	1 105	731
Alpes-de-Haute-Provence (04)	256	256
Hautes-Alpes (05)	254	247
Alpes-Maritimes (06)	145	115
Bouches-du-Rhône (13)	110	0
Var (83)	164	80
Vaucluse (84)	176	33

Tableau 43 : Recensement des STEP par département et suivies par les SATESE

La compilation réalisée sur les données 2016 au sein du Tableau de Bord 2016 avait nécessité de nombreux recoupements de différentes sources.

La non exhaustivité des données, la différenciation des boues évacuées ou produites, l'identification de la destination finale, etc. oblige une analyse au cas par cas en collaboration avec les SATESE et une réelle expertise en la matière.

Malgré les efforts nationaux et locaux de suivi et de recensement, il est difficile d'estimer précisément les flux des déchets d'assainissement pour l'ensemble du territoire.

La collecte et surtout le traitement des données 2016 a donc représenté un important investissement pour l'Observatoire.

Cet investissement n'a pas pu être réitéré pour les données de l'année 2017.

## 2. Les filières de traitement des boues des STations d'EPuration des eaux

Selon la filière et la capacité de la STEP à stocker des boues, il convient de distinguer le tonnage produit du tonnage évacué ; l'évacuation et la destination des boues étant les éléments analysés dans ce tableau de bord.

En 2017, près de 95 000 tonnes de boues (en matières sèches) ont été produites sur ces 1 105 STEP. 72 % suivent une filière de valorisation organique par épandage et compostage et 12 % une filière de valorisation énergétique. Le stockage de boues en ISDND représente 3 % des tonnages :

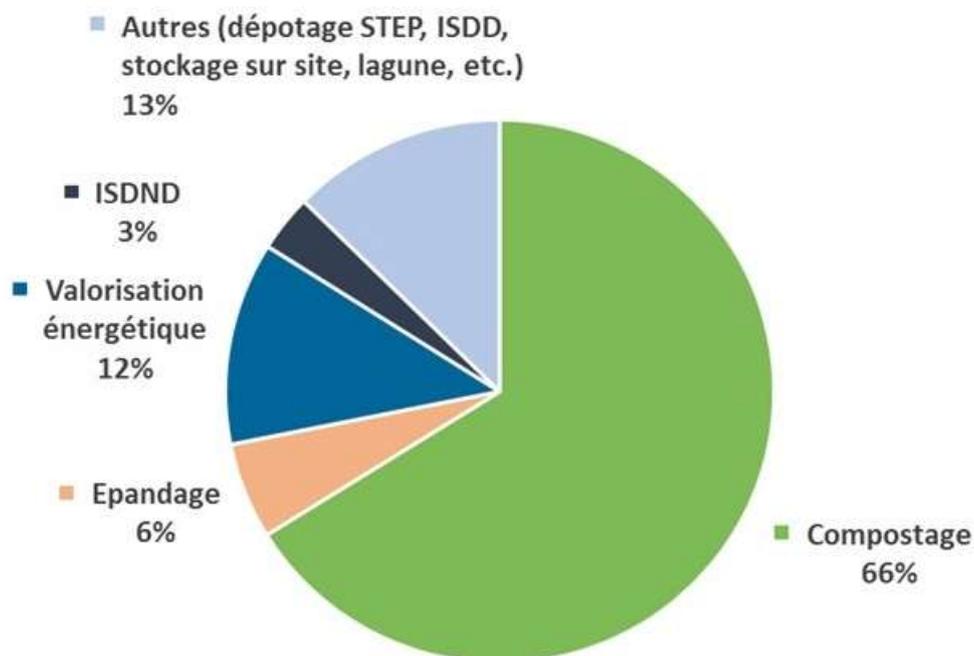


Figure 41 : Filières de traitement des boues de STEP à l'échelle régionale

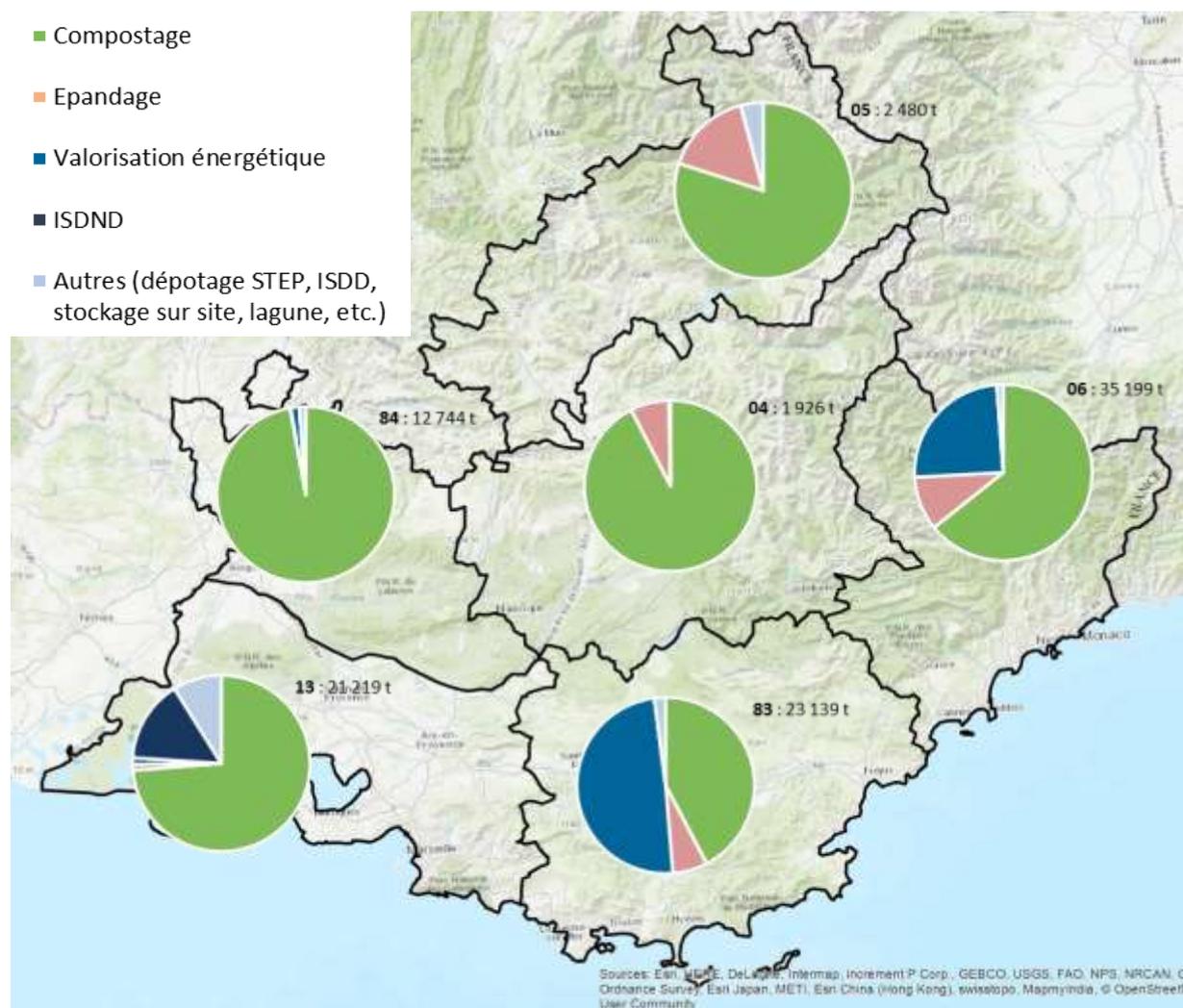
Le tableau ci-après donne les filières de traitement des boues, en tonnes de matières sèches, à l'échelle régionale et par département :

	Destination des boues de STEP					Total 2017	Total 2016
	Compostage	Épandage	Valorisation Énergétique*	ISDND	Autres** (dépotage STEP, ISDD, stockage sur site, lagune, etc.)		
<b>Région</b>	<b>64 223 t</b>	<b>5 739 t</b>	<b>11 453 t</b>	<b>3 209 t</b>	<b>12 061 t</b>	<b>96 685 t</b>	<b>99 582 t</b>
Alpes-de-Haute-Provence (04)	1 781 t	141 t	-	1 t	3 t	1 926 t	2 487 t
Hautes-Alpes (05)	1 984 t	395 t	-	-	101 t	2 480 t	2 970 t
Alpes-Maritimes (06)	22 621 t	3 485 t	8 676 t	-	417 t	35 199 t	30 065 t
Bouches-du-Rhône (13)	15 647 t	232 t	255 t	3 204 t	1 881 t	21 219 t	28 843 t
Var (83)	9 805 t	1 469 t	2 328 t	-	9 515 t	23 117 t	23 960t
Vaucluse (84)	12 385 t	17 t	194 t	4 t	144 t	12 744 t	11 257 t
<b>Evolution 2010/2017</b>	<b>37 %</b>	<b>- 68 %</b>	<b>-17 %</b>	<b>-79 %</b>	<b>17 %</b>	<b>-7 %</b>	

\* Valorisation Énergétique : Boues incinérées en UVE ou en fours de cimenteries.

\*\*Les boues incinérées sans valorisation énergétique sont comptabilisées dans « Autres ».

Tableau 44 : Tonnages de boues de STEP par filière de traitement et par département



Carte 24 : Filières de traitement des boues par département

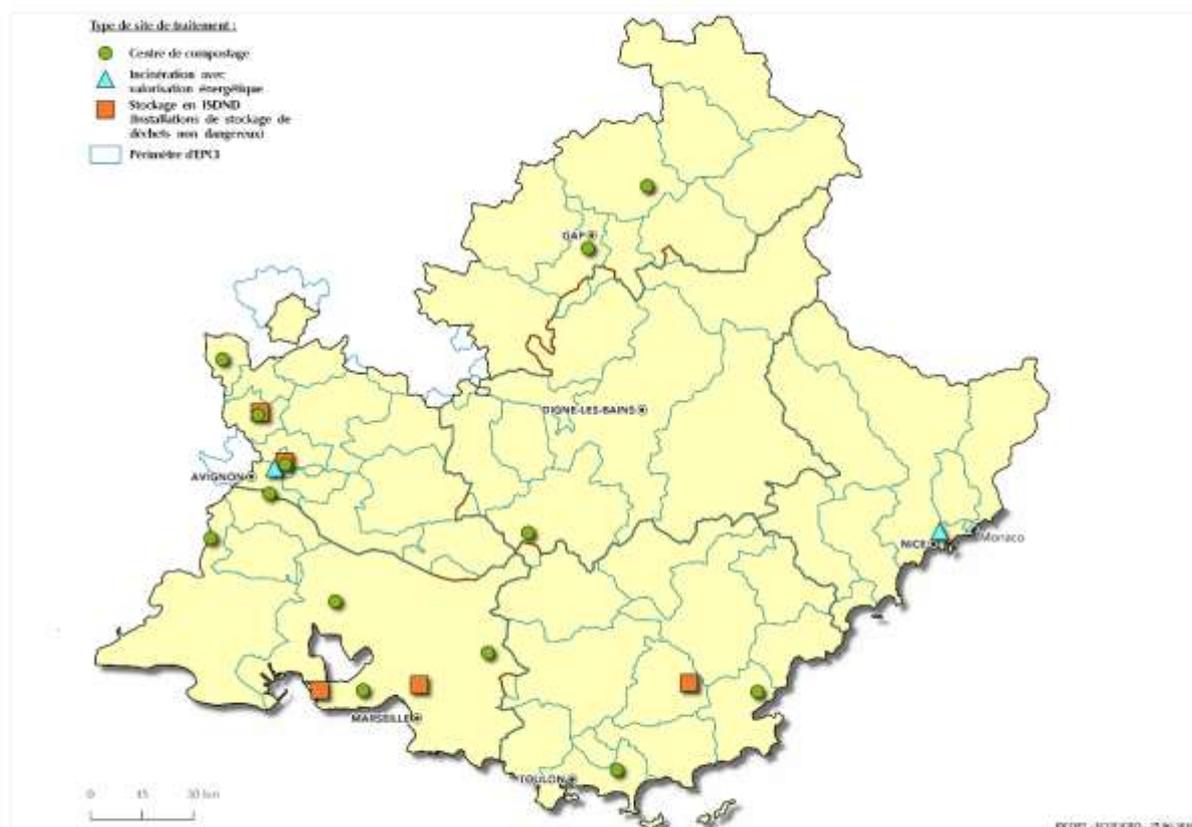
Il est à noter que les données peuvent fortement varier d'une année sur l'autre, et ce pour plusieurs raisons :

- sur certaines stations, l'évacuation des boues n'a lieu qu'une fois tous les trois, cinq ou dix ans (curage de fosses par ex.) ;
- certaines années, des aides sont proposées pour favoriser l'épandage (car les plans d'épandage sont coûteux pour l'exploitant) ;
- la destination des boues peut changer en fonction de la localisation des installations et des opportunités de marchés. Par exemple, chaque année, autour de 30 % des boues évacuées des STEP des Alpes-Maritimes partent en valorisation énergétique (deux incinérateurs présents). Entre 45 et 70 % (selon les années) des boues évacuées des STEP des Bouches-du-Rhône partent en compostage (5 centres de compostage traitant les boues sur ce département) ;
- La destination intermédiaire et/ou finale peut être identifiée différemment d'une année sur l'autre.

À terme, il serait intéressant d'approfondir les destinations (notamment le regroupement « autres »), ainsi que les raisons de ces différences (typologie des STEP, pratiques de valorisation des boues et acceptabilité, qualités des boues...).

### 3. Les centres de traitement utilisés pour les boues des STEP

La carte ci-dessous présente les sites autorisés à traiter des boues en région mais uniquement ceux qui font l'objet de l'enquête des installations de gestion des déchets non dangereux de l'Observatoire. D'autres installations spécifiques peuvent traiter des boues d'épuration sans être recensées par l'enquête, notamment celles directement présentes sur les STEP.



Carte 25 : Localisation des sites réceptionnant des boues de STEP

*Nota bene : En 2017 les tonnages entrants dans les unités de valorisation énergétique (UVE) sont inférieurs à la capacité réservée aux boues de ces unités : Nice : 15 286 t (capacité réservée : 24 000 t/an) - Avignon : 4 215 t (capacité réservée : 6 400 t/an) - Fos-sur-Mer : 0 t (env. 4 000 t/an de boues séchées).*

Selon l'enquête des installations de gestion des déchets non dangereux de l'Observatoire, **208 626 tonnes de boues brutes** issues de stations d'épuration de la région ont été reçues en 2017 sur ces sites. De plus, 18 342 tonnes de boues (soit 8 % du tonnage traité en région) ont été produites hors région et importées pour être traitées sur ces centres régionaux.

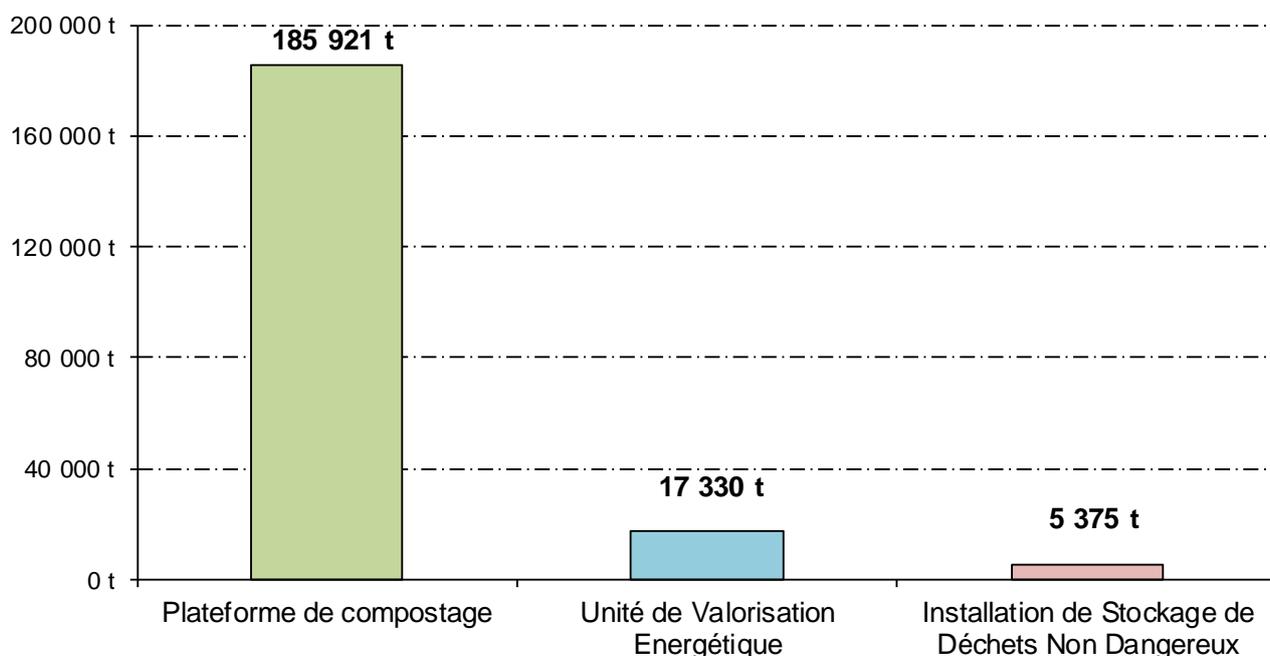


Figure 42 : Tonnages de boues de STEP traités issus de la région par type d'installation de traitement

#### 4. Les autres sous-produits d'assainissement

##### a) L'Assainissement Non collectif

**Lorsqu'une habitation n'est pas desservie par un réseau d'égout** (réseau collectif), celle-ci doit être dotée d'un **système de traitement des eaux usées domestique** disposé sur la parcelle : c'est l'assainissement non collectif (appelé également « assainissement autonome ou individuel »).

Le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 224-8 et 9) a rendu obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2006 la création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) par les communautés de communes ou les communes dont une partie des habitants n'est pas reliée à un dispositif collectif d'assainissement. Depuis, la loi NOTRE (2015) impose que le transfert des compétences « eau et assainissement » (et donc des SPANC) vers les EPCI soit effectif d'ici 2020.

Pour l'exercice 2017, les données disponibles auprès de l'Agence de l'Eau n'ont pas permis la réalisation d'un recensement exhaustif du nombre d'installations d'assainissement non collectif (ANC) et des populations concernées par ces installations. Pour la suite de cette partie, les populations non raccordées en 2016 a donc été utilisée.

En considérant les hypothèses suivantes :

- 1 ANC = 1 foyer non raccordé ;
- 1 foyer = 2,1 ou 2,2 habitants selon le département (ratio INSEE) ;

Le tableau ci-après présente les estimations de population non raccordée par département, et par déduction la population raccordée au réseau d'assainissement collectif.

	Population 2016 (SINOE)	Nombre d'inst. ANC (recensées ou estimées)	Nombre de SPANC (tous confondus)	Nombre d'habitants non raccordés estimés	% population non raccordée	% population raccordée
<b>Région</b>	5 028 367	<b>260 895</b>	165	567 841	<b>11,3</b>	<b>88,7</b>
<b>Alpes-de-Haute-Provence</b>	161 829	13 274	36	27 875	17,2	<b>82,8</b>
<b>Hautes-Alpes</b>	141 190	5 019	24	10 540	7,5	<b>92,5</b>
<b>Alpes-Maritimes</b>	1 081 888	42 988	32	90 275	8,3	<b>91,7</b>
<b>Bouches-du-Rhône</b>	2 026 124	69 369	19	152 612	7,5	<b>92,5</b>
<b>Var</b>	1 056 739	81 837	21	180 041	17	<b>83</b>
<b>Vaucluse</b>	560 597	48 408	33	106 498	19	<b>81</b>

Tableau 45 : Recensement des installations ANC et estimation de la population raccordée en 2016

Pour rappel, en 2016, un peu plus de **11 % de la population régionale n'était pas raccordée au réseau d'assainissement collectif**.

Les produits de vidange de ces dispositifs ANC sont le plus souvent dépotés dans des STEP. Aucune donnée quantitative n'est encore disponible dans les rapports annuels.

Les ratios disponibles sur ce type d'installations correspondent à une production de matière de vidange de **6 kg de MS /an/habitant\*** :

	Estimations des matières de vidange issues de l'assainissement non collectif
<b>Région</b>	<b>3 405 t (Matières Sèches)</b>
<b>Alpes-de-Haute-Provence</b>	168 t
<b>Hautes-Alpes</b>	64 t
<b>Alpes-Maritimes</b>	539 t
<b>Bouches-du-Rhône</b>	911 t
<b>Var</b>	1 084 t
<b>Vaucluse</b>	639 t

\* Source : « Guide technique sur les Matières de Vidange issues de l'assainissement non collectif : Caractérisation, collecte et traitements envisageables. » Agence de l'Eau / CEMAGREF

Tableau 46 : Estimations des matières de vidange issues des installations d'assainissement non collectif

En 2017, près de 3 400 tonnes de matières de vidange seraient issues de l'assainissement non collectif, soit 3 % du tonnage de boues issues des STEP.

## b) Les sous-produits de l'assainissement

Il existe peu de données fiables et agrégées concernant les autres déchets d'assainissement (graisses, sables, boues de curage, etc.). Les données bibliographiques des Agences de l'Eau et de l'IRSTEA (ex CEMAGREF) proposent des ratios de production moyenne, comme exposés ci-dessous :

	Refus	Sable	Graisse	Matière curage
<b>Production moyenne</b>	5 l/EH/ an (4,5 pour le 13)	5 l/EH/an	10,0 l/EH/an	10,0 l/EH/an
<b>Densité</b>	0,70	1,4	0,8	0,8

Tableau 47 : Ratios de production des sous-produits de l'assainissement

En appliquant la population raccordée par département, il est possible d'estimer les tonnages de ces produits, soit en 2017 environ **68 500 tonnes en matières sèches sur l'ensemble de la région.**

	Refus	Sable	Graisse	Matière curage	Estimations totales 2016 (t MS)
<b>Principales filières de traitement*</b>	ISDND et UVE	ISDND, ISDI, traitement sur STEP, réemploi	ISDND, UVE, traitement biologique (STEP, méthanisation, compostage, lagunage)	ISDND (matériaux de couvertures) ou ISDI ou renforcement de berges	-
<b>Région</b>	<b>4 224 t</b>	<b>14 077 t</b>	<b>21 999 t</b>	<b>28 154 t</b>	<b>68 453 t</b>
<b>Alpes-de-Haute-Provence</b>	127 t	424 t	662 t	848 t	2 061 t
<b>Hautes-Alpes</b>	124 t	412 t	644 t	824 t	2 003 t
<b>Alpes-Maritimes</b>	939 t	3 129 t	4 890 t	6 258 t	15 216 t
<b>Bouches-du-Rhône</b>	1 771 t	5 902 t	9 224 t	11 804 t	28 700 t
<b>Var</b>	834 t	2 779 t	4 343 t	5 558 t	13 515 t
<b>Vaucluse</b>	429 t	1 431 t	2 236 t	2 862 t	6 958 t

\* Source : FNSA - Panorama des techniques de traitement des déchets d'assainissement (2009), Schémas de gestion des Sous-Produits de l'Assainissement du Rhône et du Gard (2009).

Tableau 48 : Estimations départementales des tonnages de sous-produits de l'assainissement

# I. LES EMPLOIS, LE FINANCEMENT ET LES COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

## 1. Les emplois de la gestion des déchets ménagers et assimilés

Peu d'acteurs publics sont en mesure de préciser le nombre d'emplois dédiés à la gestion des déchets ménagers et assimilés. De plus ces informations ne sont pas exploitables en l'état, car elles doivent prendre en compte les modes de gestion du service (régie, prestations de services, etc.).

Cependant sur la base de ratios (source ADEME), l'estimation du nombre d'ETP tenant compte des tonnages collectés et traités serait d'environ 10 324 Equivalent Temps Plein.

	Collecte des DAE	Collecte des Omr	Collectes sélectives en PàP	Collectes sélectives en PAV	Déchèteries	Total
Région	848 ETP	4 610 ETP	965 ETP	108 ETP	500 ETP	7 032 ETP
Alpes-de-Haute-Provence		140 ETP	17 ETP	4 ETP	23 ETP	183 ETP
Hautes-Alpes		109 ETP	7 ETP	6 ETP	17 ETP	138 ETP
Alpes-Maritimes		1 046 ETP	406 ETP	30 ETP	98 ETP	1 579 ETP
Bouches-du-Rhône		1 817 ETP	297 ETP	31 ETP	194 ETP	2 338 ETP
Var		1 061 ETP	166 ETP	27 ETP	110 ETP	1 365 ETP
Vaucluse		438 ETP	73 ETP	12 ETP	57 ETP	581 ETP

	Centres de transit	Centres de tri	Centres de traitement biologique	ISDND	UVE	TOTAL
Région	188 ETP	2 358 ETP	184 ETP	120 ETP	442 ETP	3 292 ETP
Alpes-de-Haute-Provence	5 ETP	12 ETP	11 ETP	6 ETP	0 ETP	34 ETP
Hautes-Alpes	5 ETP	11 ETP	2 ETP	9 ETP	0 ETP	27 ETP
Alpes-Maritimes	32 ETP	693 ETP	15 ETP	0 ETP	156 ETP	896 ETP
Bouches-du-Rhône	104 ETP	1 339 ETP	97 ETP	62 ETP	118 ETP	1 720 ETP
Var	26 ETP	231 ETP	33 ETP	24 ETP	97 ETP	412 ETP
Vaucluse	15 ETP	71 ETP	26 ETP	18 ETP	71 ETP	202 ETP

Tableau 49 : Estimation du nombre d'emplois (Equivalent Temps Plein)

La collecte des ordures ménagères résiduelles et les centres de tri sont les plus « générateurs » d'emplois ; ils nécessitent une forte main d'œuvre.

### **Focus sur les emplois salariés des établissements privés :**

D'après les données disponibles auprès de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos), via les effectifs salariés dans le secteur privé à l'échelle de la NAF<sup>1</sup>, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 7 500 emplois salariés dans les établissements ayant une activité principale « déchets » en 2017, c'est-à-dire dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets non dangereux (APE<sup>2</sup> 38.11Z et 38.21Z), déchets

<sup>1</sup> Nomenclature d'Activité Française

<sup>2</sup> Activité Principale Exercée

dangereux (APE 38.12Z et 38.22Z), du démantèlement d'épaves (38.31Z) et de la récupération des déchets triés (38.32Z).

Il s'agit du nombre de salariés observés au 31 décembre de l'année 2017, bénéficiant d'un contrat de travail. Cette source intègre donc l'ensemble des salariés à temps complet ou partiel, hors emplois d'intérim et stagiaires. Les emplois non-salariés ne sont pas comptabilisés, il ne s'agit pas non plus d'équivalent Temps Plein (etp).

	Effectifs 2017	Evolutions 2010-2017
Déchets Non Dangereux	5 361	7%
Déchets Dangereux	1 131	23%
Récupération	1 338	-16%
<b>Total Région</b>	<b>7 830</b>	<b>4%</b>

Tableau 50 : Evolution des effectifs salariés des établissements privés du secteur « Déchets » entre 2010 et 2017 (Source : Acoess)

Entre 2010 et 2017, le nombre d'emplois salariés de ces établissements a augmenté de 4 % ; tout comme le nombre total d'emplois salariés des établissements privés régionaux toutes activités confondues.

La progression du nombre d'emplois salariés des établissements de collecte et traitement des déchets dangereux est importante entre 2010 et 2017 : + 23 %.

Parallèlement les activités de démantèlement d'épaves et de récupération de déchets triés ont observé une diminution de 16 % des effectifs.

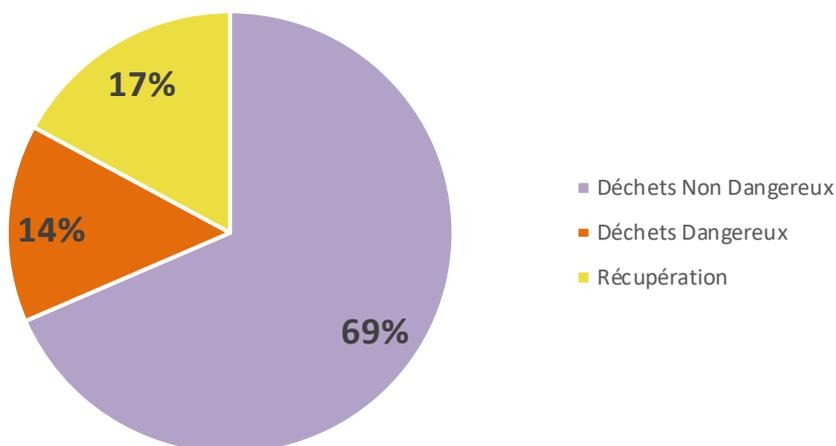


Figure 43 : Répartition des effectifs salariés des établissements privés « Déchets » en 2017, par type d'activité

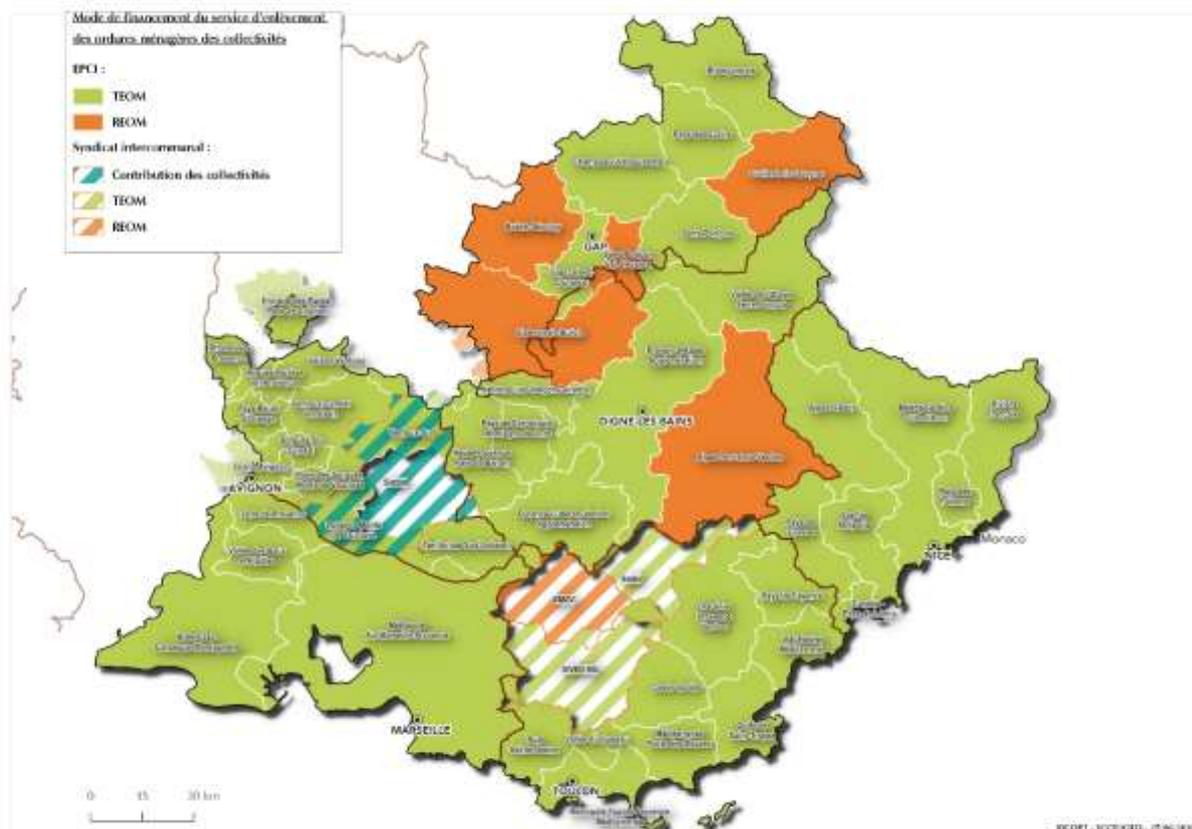
Pour autant, 69 % des effectifs salariés des établissements privés ayant une activité « déchets » concernent le secteur des Déchets Non Dangereux.

#### **Les missions d'intérim dans le secteur :**

D'après la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES), en moyenne entre 2011 et 2015, près de 1 140 etp ont été employés en intérim dans les établissements privés ayant une activité « déchets ». Toutefois, entre 2011 et 2015, le recours à ce type d'emplois a diminué de 10 %, tandis que la durée moyenne des missions est stable (1 semaine / an).

## 2. Le financement du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le financement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est largement majoritaire en région Provence Alpes Côte d'Azur. La carte suivante, basée sur les informations recueillies au sein des Rapports annuels Déchets, précise les modes de financement (majoritaire) du service d'enlèvement des ordures ménagères des collectivités en 2017 :



Carte 26 : Mode de financement du service d'enlèvement des ordures ménagères des collectivités

23 collectivités précisent appliquer la Redevance Spéciale auprès des entreprises et administrations pour un montant total de recette de 35,8 M€ (5,5 % de leurs dépenses totales).

D'après l'enquête lancée en 2019 auprès des acteurs publics régionaux en charge de la gestion des déchets :

- 50 % de la population régionale serait couverte par une Redevance Spéciale (RS),
- La Métropole Nice Côte d'Azur a mis en place la Tarification Incitative (TI), ce qui représente 11 % de la population régionale,
- 4 collectivités se disent prêtes à mettre en place la TI d'ici 2019-2020, elles représentent 13 % de la population régionale.
- A court terme, la TI pourrait donc couvrir 24 % de la population régionale d'ici 2020 (1,18 millions d'habitants).

### 3. Les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés

#### a) Les dépenses totales

Dans le cadre de l'enquête annuelle réalisée auprès des collectivités, l'ORD s'est attaché à identifier dans les rapports annuels 2017 la dépense totale engagée par ces dernières.

En 2017, cette information est disponible pour 35 des 60 collectivités ayant au moins une compétence déchets, soit 58 % (36 % en 2016 avec 43 collectivités sur 119).

	Nombre de collectivités ayant au moins une compétence déchet	Nb de collectivités ayant au moins une compétence déchets dont le montant total des dépenses est disponible	% 2017	% 2016	% 2015	% 2014
Alpes-de-Haute-Provence	9	4	44 %	60 %	50 %	80 %
Hautes-Alpes	9	6	67 %	38 %	48 %	48 %
Alpes-Maritimes	9	5	56 %	30 %	30 %	44 %
Bouches-du-Rhône	4	3	75 %	26 %	42 %	42 %
Var	14	8	57 %	26 %	30 %	48 %
Vaucluse	15	9	60 %	36 %	64 %	64 %
Région	60	35	58 %	36 %	44 %	54 %

Tableau 51 : Nombre de collectivités pour lesquelles le montant total de dépense est disponible

Bien que seules 27 de ces 35 collectivités disposent de toutes les compétences Déchet, elles représentent **67 % de la population** à l'échelle régionale (75 % en 2017, 68 % en 2015 et 66 % en 2014). Leurs dépenses totales s'élèvent en 2017 à **533 968 146 euros TTC** (623 105 208 euros TTC en 2016). Cependant cette représentativité est très inégale selon les départements :

	Nb de collectivités ayant au moins une compétence déchet dont le montant total des dépenses est disponible	Nombre de collectivités toutes compétences dont le montant total des dépenses est disponible	Population adhérente	Représentativité en population	Dépenses totales cumulées des acteurs toutes compétences
Alpes-de-Haute-Provence	4	4	104 111 hab.	64 %	5 862 215 €
Hautes-Alpes	6	6	115 040 hab.	98 %	14 713 099 €
Alpes-Maritimes	5	3	638 022 hab.	59 %	110 747 597 €
Bouches-du-Rhône	3	3	2 024 291 hab.	98 %	333 998 267 €
Var	8	5	288 331 hab.	28 %	55 165 922 €
Vaucluse	9	6	221 483 hab.	39 %	13 481 046 €
Région	35	27	3 391 278 hab.	67 %	533 968 146 €

Tableau 52 : Dépenses totales des 27 collectivités exerçant toutes les compétences Déchets et ayant fourni le montant de leurs dépenses

L'indicateur d'absence de données (33 % de la population) a légèrement augmenté par rapport à celui de 2016 (25 %). Globalement pourtant, la connaissance des dépenses totales cumulées tend à s'améliorer à l'échelle régionale mais l'année 2017 est une année de forte réorganisation territoriale. Certaines collectivités n'ont pas homogénéisé leur mode de financement.

## b) Comparaison des coûts de gestion

Pour information, le tableau suivant affiche les dépenses ramenées en €/tonne collectée et en €/habitant concerné (indicateurs de référence nationale) :

Département	Montant total des dépenses TTC 2017	Tonnage total collecté 2017	Coût complet €/t 2017	Coût complet €/t 2016	Coût complet €/hab. 2017	Coût complet €/hab. 2016
Alpes-de-Haute-Provence	14 557 948 €	67 399 t	216 €/t	275 €/t	163 €/hab.	177 €/hab.
Hautes-Alpes	19 019 428 €	74 027 t	257 €/t	272 €/t	174 €/hab.	184 €/hab.
Alpes-Maritimes	196 469 696 €	735 275 t	267 €/t	238 €/t	202 €/hab.	175 €/hab.
Bouches-du-Rhône	338 878 618 €	1 307 105 t	259 €/t	246 €/t	170 €/hab.	161 €/hab.
Var	158 115 681 €	611 005 t	259 €/t	246 €/t	189 €/hab.	207 €/hab.
Vaucluse	57 780 146 €	267 314 t	216 €/t	198 €/t	125 €/hab.	121 €/hab.
Région	784 821 517 €	3 062 126 t	256 €/t	240 €/t	176 €/hab.	165 €/hab.

Tableau 53 : Estimation du coût de gestion des déchets ménagers et assimilés en région

L'ADEME distingue différents coûts de gestion des déchets (hors TVA et comprenant la TGAP) :

- Le coût complet, qui comptabilise les dépenses sans retrancher aucun produit, en particulier aucun produit technique, vente d'énergie ou de matières ;
- Le coût technique, égal au coût complet moins les produits techniques ;
- Le coût partagé, égal au coût technique moins les soutiens des éco-organismes,
- Le coût aidé, égal au coût partagé moins les aides et subventions publiques.

Les coûts aidés sont ceux qui sont supportés par les collectivités locales et financés par la TEOM ou la REOM.

Ces valeurs restent assez hautes par rapport aux données nationales, notamment le coût par habitant. La dernière étude disponible de l'ADEME a été publiée en mars 2017. Elle s'appuie sur les données des « matrice coût » 2015 (20,8 millions d'habitants et 382 collectivités). Pour comparaison, l'étude complète présente les graphiques suivants :

Type de coût	Complet	Technique	Partagé	Aidé HT
<b>Coûts de synthèse par tonne</b>				
p90	256	238	214	207
p75	225	211	185	181
Moyenne pondérée	212	198	178	174
p25	179	165	142	139
p10	160	146	125	121
<b>Coûts de synthèse par habitant</b>				
p90	144	131	121	116
p75	119	110	98	96
Moyenne pondérée	113	106	95	93
p25	95	84	73	71
p10	87	76	64	61
Nb de collectivités	237	382	382	382

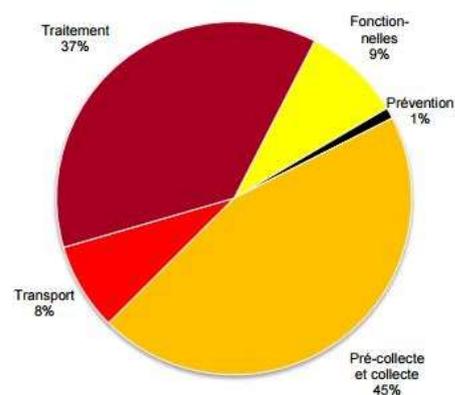


Figure 44 : Répartition du coût complet HT par étape technique en 2014 (Source ADEME)

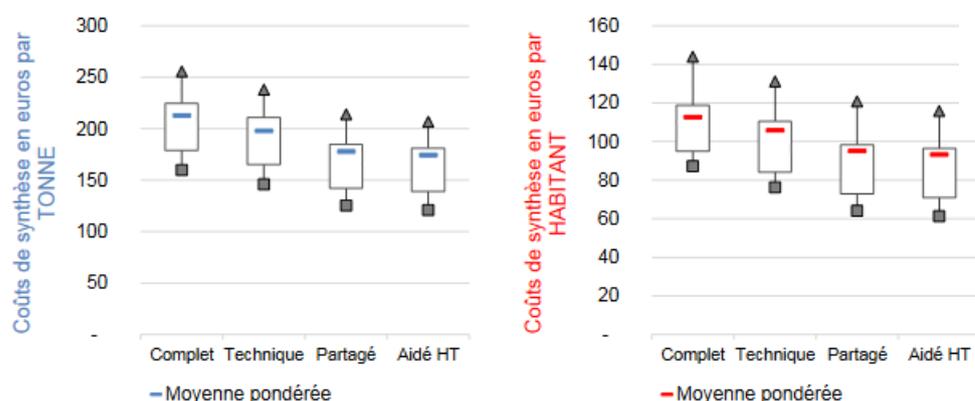


Tableau 54 : Ensemble des flux – Dispersion des coûts par tonne et par habitant (source ADEME)

Lors de cette étude, l'ADEME a constaté une corrélation entre le coût complet et la typologie d'habitat. La région s'illustre par une représentation forte des typologies urbaine et touristique qui pourrait expliquer les premières valeurs observées :

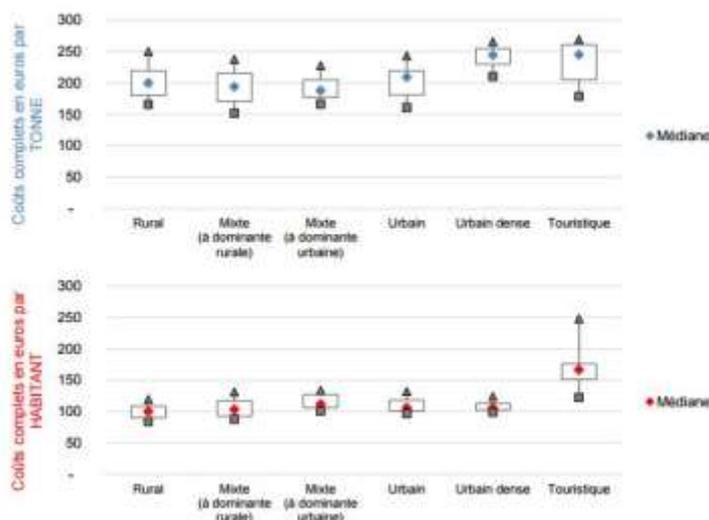


Figure 45 : Coût complet de l'ensemble des flux par typologie d'habitat (en €/t et €/hab.) (Source ADEME)

En ramenant le coût par habitant (environ 176 €/hab.), estimé sur la base des informations transmises par les collectivités, à la population régionale estimée 2017, le coût global de la gestion des DMA à l'échelle régionale serait d'environ **885 millions d'euros**.

Au regard des données disponibles sur les 8 années d'exercice de l'ORD, une mise en cohérence et une harmonisation des pratiques des acteurs publics seront nécessaires pour disposer de données exploitables sur ces volets.

L'utilisation des rapports annuels a permis de maintenir la connaissance des moyens de financement et des coûts de gestion des déchets à l'échelle de la région. Néanmoins, les données 2017 sur le financement sont encore absentes de nombreux rapports annuels.

**L'élaboration de rapports annuels conformes au décret n°2015-1827 du 31 décembre 2015, associée à la réorganisation territoriale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, devraient permettre d'affiner la connaissance et la comparaison des indicateurs financiers.**

### c) La connaissance régionale des coûts

Au 31/12/2017, au total 47 collectivités ont été formées à la méthode ComptaCoût ou à la matrice. En supprimant les syndicats de traitement qui ne disposent pas de la compétence Collecte, ce sont 40 collectivités formées. Elles représentent 88 % de la population régionale avec une répartition départementale assez inégale mais en nette progression :

Alpes-de-Haute-Provence	95 %
Hauts-Alpes	77 %
Alpes-Maritimes	100 %
Bouches-du-Rhône	100 %
Var	47 %
Vaucluse	98 %
<b>Région</b>	<b>88 %</b>

Tableau 55 : Part de population dont les collectivités ont été formées sur la connaissance des coûts

*Nota Bene : les pourcentages ont été calculés sans double compte car certains syndicats de traitement ont été formés au même titre que les collectivités adhérentes. Ils ne sont pas compris dans le calcul de la population couverte.*

23 collectivités disposent d'une matrice validée pour l'année 2017 et 1 est en cours de saisie.

En 2017, 10 collectivités ont accepté de partager leurs matrices :

Département	Collectivité	Années de matrices validées
Alpes-de-Haute-Provence	CC Pays Forcalquier Montagne de Lure	2014, 2015, 2016, 2017
Hauts-Alpes	CA Gap Tallard Durance	2017 (2018 en cours de saisie)
	CC Guillestrois Queyras	2017
	SMITOMGA	2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 (2018 en cours de saisie)
Alpes-Maritimes	CA Sophia Antipolis	2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 (2018 en cours de saisie)
Bouches-du-Rhône	-	
Var	CC Pays de Fayence	2015, 2016, 2017
Vaucluse	CA Luberon Monts de Vaucluse	2014, 2015, 2017
	CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE)	2015, 2017
	CC Pays Réuni d'Orange	2014, 2015, 2017
	SIDOMRA	2014, 2015, 2016, 2017, 2018

Tableau 56 : Collectivités acceptant de partager leurs matrices

Ces collectivités représentent seulement 9 % de la population régionale (hors syndicats de traitement).

Pour information, l'ORD n'est pas autorisé à exploiter les matrices non partagées. Pourtant, un travail de mise en commun des données financières est indispensable à l'échelle régionale afin d'identifier à terme les leviers d'optimisation du service.

# Chapitre III - Les Déchets d'Activités Economiques (DAE)

## A. GISEMENT DES DAE NON DANGEREUX NON INERTES

**Selon la dernière estimation théorique du gisement<sup>3</sup> (réalisée sur l'année de référence 2015), 6,2 Mt seraient produites par 665 000 établissements à l'échelle régionale. 2/3 du gisement estimé serait issu d'établissements de moins de 20 salariés (représentant 98 % des établissements recensés) ; établissements généralement intégrés au tissu urbain. Ces chiffres traduisent les enjeux de sensibilisation et de suivi de la prévention et de gestion des déchets de ces établissements. Cette estimation ne tient pas compte du cas particulier de la production de laitiers d'aciéries et de fonderies (près de 2,5 Mt produites par an).**

Le tissu économique régional important et hétérogène induit une production importante de déchets non dangereux variés, selon les secteurs d'activité et la taille des établissements.

### 1. Méthodologie d'estimation

L'estimation du gisement de DAE non dangereux a nécessité d'appliquer une méthodologie tenant compte de ces critères. Cette estimation est basée sur les données économiques et d'emploi les plus récentes, disponibles auprès de l'INSEE, au notamment du fichier SIRENE. Ce dernier recense l'ensemble des établissements régionaux ainsi que leurs classes d'effectifs. Si le fichier SIRENE est robuste en ce qui concerne les établissements de plus de 5 employés, les entreprises de très petite taille recensées peuvent comprendre des établissements peu actifs, voire inactifs pouvant présenter le statut d'auto-entrepreneurs. Pour pallier ce biais, le fichier SIRENE est ensuite consolidé grâce au fichier CLAP de l'INSEE. Ce dernier fichier, spécifique aux établissements de moins de 4 employés, croise les données de l'URSSAF, et permet ainsi de retenir les établissements en réelle activité pour l'année de référence.

Via cette méthodologie, une estimation des tonnages de déchets non dangereux produits par les activités économiques par nature de déchets a pu être établie, s'appuyant sur le recensement des établissements et les ratios de production de déchets en fonction des secteurs d'activité et de la taille des établissements.

Toutefois, ces ratios se basent sur les données de l'année 2004, qui n'ont pas été actualisées depuis.

La mise en œuvre annualisée de cette méthodologie ne s'appuie donc plus que sur la mise à jour du volet économique (nombre de salariés et d'entreprises). La mise à jour de l'estimation du gisement semble donc partielle.

Pour rappel, le gisement estimé est d'environ 6 200 000 tonnes de déchets non dangereux produits par les activités économiques régionales. Ce gisement théorique est à corriger des biais liés à certaines activités industrielles spécifiques (ex : ARCELOR MITTAL).

Ces estimations ont montré que plus de 66 % des tonnages sont produits par des établissements de moins de 20 salariés, représentant 98 % des établissements recensés (env. 652 000), très généralement intégrés au tissu urbain. Ces chiffres traduisent les enjeux de sensibilisation et de suivi de la prévention et de gestion des déchets de ces établissements.

A contrario, 13 700 établissements de plus de 20 salariés produisaient près de 34 % des tonnages. Ces établissements (hors administrations) sont plus particulièrement présents sur les centres d'affaires urbains, les zones d'activités et les zones industrielles.

L'estimation 2017 du gisement régional de DAE reste donc inchangée par rapport à 2016, et basée sur l'année d'exercice 2015.

<sup>3</sup> Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE porté par la Région, une étude d'amélioration de la connaissance des Déchets d'Activités Economiques en région Provence-Alpes-Côte d'Azur est en cours de réalisation. Cette étude devrait permettre à terme de mieux caractériser les DAE produits sur notre territoire et de réévaluer ainsi les quantités produites par secteur d'activité. Elle permettrait donc de mettre à jour les ratios de production de déchets et à terme d'actualiser l'estimation du gisement régional de Déchets d'Activités Economiques.

Dans ce contexte, le gisement régional de DAE sera réestimé sur l'année de référence 2017 et sera intégré au prochain Tableau de Bord 2018 (édition prévue fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020).

## **2. Gisement de Déchets d'Activités Economiques non dangereux non inertes**

La figure suivante exprime la ventilation des tonnages de Déchets d'Activité Economique non dangereux non inertes estimés sur l'exercice 2015, par tranche d'effectifs et par département :

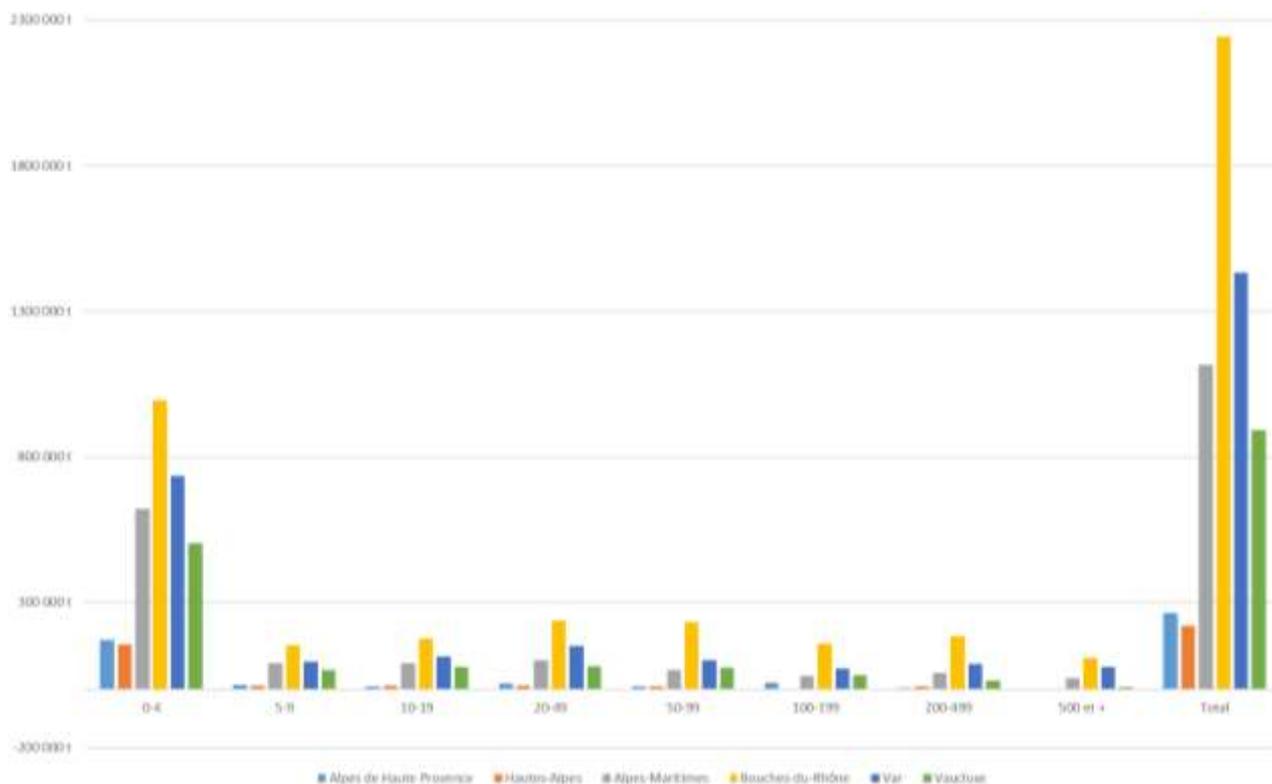


Figure 46 : Tonnages de DAE, par tranche d'effectifs et par département (hors laitiers) (source INSEE)

La production de déchets non dangereux non inertes issus de chantiers du BTP est estimée à 940 000 tonnes dont 75 % de déchets en mélange et 21 % de déchets de bois et de métaux.

Les principaux déchets produits sont des déchets en mélange (1,8 Mt), des déchets de papiers-cartons (1,4 Mt), des déchets organiques (1,2 Mt dont 1Mt issues des activités agricoles), des déchets de bois (1,1 Mt). Sur la base de ces catégories 71 % (4,4 Mt) de ces déchets sont potentiellement valorisables.

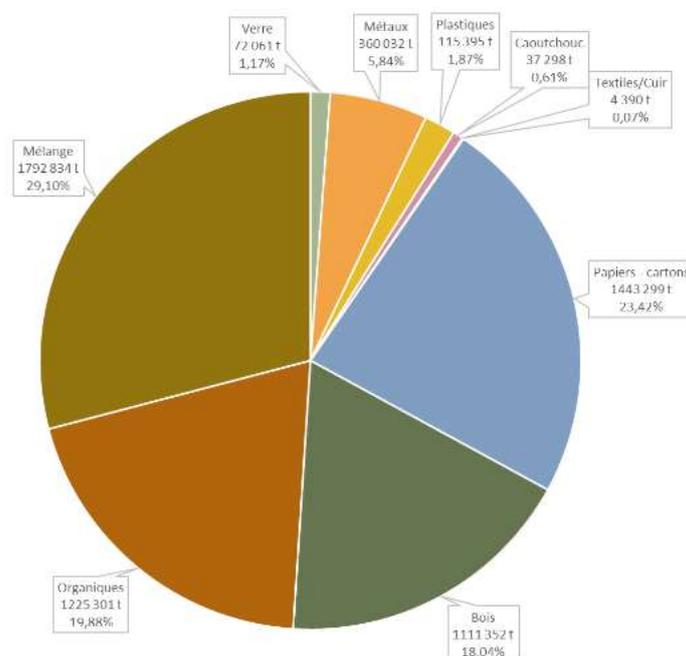


Figure 47 : Estimation des tonnages de DAE non dangereux non inertes, produits par type de déchets

*Nota bene* : Deuxième site sidérurgique en France et deuxième employeur industriel du département des Bouches-du-Rhône, **ArcelorMittal Fos-sur-Mer est un cas particulier à l'échelle régionale** au regard de la gestion des déchets. En 2015, ce site a généré plus de **3,1 Mt de déchets non dangereux non inertes dont 2,5 Mt de laitiers** (scories qui sont formées en cours de fusion ou d'élaboration du métal par voie liquide). 600 000 tonnes de déchets correspondent à des sous-produits de fabrication spécifique à cette industrie. Ces 3,1 Mt de déchets sont valorisées à 99,99 % (en partie par traitement interne).

Aussi, afin de ne pas complexifier l'état des lieux régional et notamment la quantification des Déchets des Activités Economiques, ces tonnages ne sont pas intégrés aux paragraphes suivants.

### a) Gisement de DAE agricoles

La méthodologie d'évaluation du gisement des DAE permet également de distinguer les particularités du secteur agricole : 18 600 établissements identifiés et 1 358 000 tonnes de déchets produits, majoritairement organiques.

Il est estimé que plus de 993 000 tonnes de déchets organiques (légumes, pailles, mou de vin...) sont produits chaque année en région, auxquelles s'ajoutent 353 000 tonnes de bois (taille de verger, de haie...). Les autres déchets représentent quant à eux 11 000 tonnes (métaux, plastiques, carton).

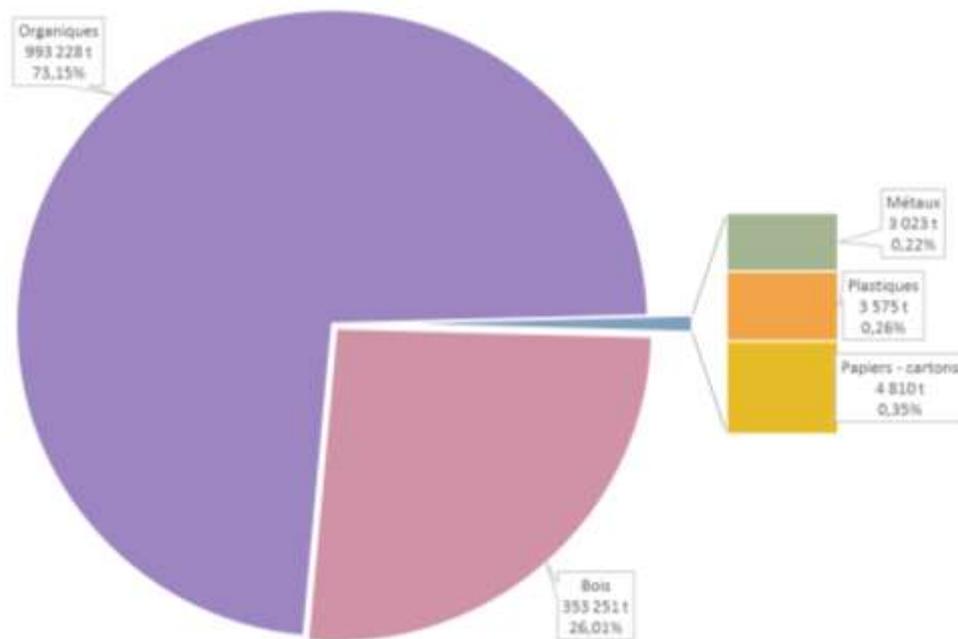


Figure 48 : Estimation des tonnages de DAE non dangereux non inertes produits par le secteur agricole

Cette estimation est cohérente avec les ordres de grandeurs de l'étude de la Chambre d'Agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur, datant de juin 2009 quantifiant la biomasse agricole mobilisable et potentiellement valorisable pour de la production d'énergie. Cette étude évalue à 358 000 tonnes la quantité de produits potentiellement valorisables par une filière énergétique (combustion ou méthanisation). L'étude précise que la majorité de ces produits valorisables sont généralement broyés avant leur retour au sol.

## b) Gisement de déchets organiques des gros producteurs

Ce chapitre concerne l'application de l'article L. 541-21-1 du code de l'Environnement : « à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source et une **valorisation biologique** ou, lorsqu'elle n'est pas effectuée par un tiers, une collecte sélective de ces déchets pour en permettre la **valorisation de la matière** de manière à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser le retour au sol ».

Cet article concerne les établissements producteurs des déchets suivants :

- Huiles alimentaires usagées,
- Déchets organiques végétaux / tous déchets organiques si cuits (y compris les rebuts de fabrication) des Industries Agroalimentaires (IAA),
- Restes de repas (restauration) hors déchets crus de viande/poisson de préparation de repas,
- Rebuts des rayons fruits et légumes, boulangeries, pâtisseries des activités de commerce (dont les marchés),
- Déchets verts (dont ceux issus des jardinerie & espaces de vente),
- Déchets d'herboristeries ou distilleries industrielles,
- etc.

Les déchets suivants ne sont pas concernés :

- Effluents agricoles et déchets de coopératives (silos, etc.),
- Boues d'épuration,
- Déchets des rayons poissons & viandes (dont ceux issus des marchés),
- Biodéchets liquides (lait, boissons,...),
- Huiles autres qu'alimentaires,
- etc.

Les seuils visés à l'article R 543-227 applicable aux biodéchets autres que les déchets d'huiles alimentaires sont fixés comme suit :

Échéance pour la mise en place du tri à la source	En 2012	En 2013	En 2014	En 2015	A partir de 2016
Seuil des gros producteurs de biodéchets	> 120 t/an*	> 80 t/an*	> 40 t/an	> 20 t/an**	> 10 t/an***
Seuil des gros producteurs d'huiles alimentaires	> 1 500 l/an	> 600 l/an	> 300 l/an	> 150 l/an	> 60 l/an

Tableau 57 : Définition du seuil réglementaire applicable aux gros producteurs de biodéchets et d'huiles alimentaires

\* IAA, Restaurants > 2 500 couverts/jr, hypermarchés (Source ADEME)

\*\* Restaurants > 850 couverts/jr, supermarchés > 2 000 m<sup>2</sup> (Source ADEME)

\*\*\* Boulangeries-pâtisseries, petits commerces alimentaires, restaurants >180 à 250 couverts/j (Source ADEME)

Selon l'article R541-8, est considéré comme biodéchets : « tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires ».

Pour exemple, la production de biodéchets d'une cantine d'un collège ou d'un lycée de 600 élèves a été évaluée entre 7 et 10 t/an (soit environ 1 000 t/an pour les collèges des Bouches-du-Rhône). A titre d'illustration, un établissement de santé de 100 lits pourrait générer environ 23 tonnes de déchets alimentaires par an.

À partir de l'estimation du gisement de DAE Non Dangereux produits en région, la production de biodéchets par secteurs d'activité a pu être approchée. On distingue 8 secteurs d'activité couvrant l'ensemble des gros producteurs de biodéchets :

Secteur d'activité	Gisement
Boulangerie - Pâtisserie	40 000 t
Commerce de Gros "Alimentaire"	5 000 t
Grande et Moyenne Surface	26 000 t
Petit Commerce Alimentaire	17 000 t
Fleuriste	18 000 t
Café - Hôtel - Restaurant	85 000 t
Activité Agricole	993 000 t
Industrie Agro-Alimentaire	42 000 t
<b>Total</b>	<b>1 225 000 t</b>

Tableau 58 : Estimation du gisement de déchets organiques par secteur d'activité économique

**Hors activité agricole et restaurations collectives**, le gisement s'élève à **232 000 t/an**. Jusqu'au 31 décembre 2011, l'essentiel de ces déchets non triés était essentiellement stocké dans les ISDND de la région ou incinérés. On les retrouvait d'une part dans les DAE apportés directement en ISDND par les entreprises, et d'autre part dans les DAE issus des collectes de DMA et des déchèteries.

La mise en place progressive du tri à la source des biodéchets depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 a détourné une partie de ce gisement vers des filières de valorisation telles que le compostage et/ou la méthanisation.

## B. FILIERES DE TRAITEMENT DES DAE NON DANGEREUX NON INERTES (HORS DECHETS AGRICOLES ET LAITIERS)

En 2017, 3 469 000 tonnes de Déchets d'Activités Economiques non dangereux non inertes ont été collectés en région et traités via des filières réglementaires. Plus de 36 % seraient collectés par les services publics d'enlèvements des déchets.

45 % a fait l'objet d'une valorisation matière. 33 %, soit plus de 1 034 000 tonnes, est stocké dans des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (situées pour 90 % sur le territoire régional).

Hors laitiers et déchets agricoles, le gisement théorique de DAE est estimé à 4 804 000 tonnes. Par déduction 1 313 000 tonnes ne seraient pas tracées (traitements internes, réemploi et réutilisation, filières non réglementaires, sous-estimation de la part des DAE collectés par les services publics d'enlèvements des déchets, surestimation de la production de déchets, ...).

Compte-tenu de la diversité et de la pluralité du nombre d'acteurs économiques, la traçabilité et le suivi des filières de traitement des Déchets d'Activités Economiques non dangereux non inertes nécessite de très nombreux recoupements de sources de données et des analyses croisées. Les tableaux et figures suivantes présentent pour chaque source de données la part des filières de traitement des DAE :

Déchets d'Activités Economiques (hors laitiers et hors déchets agricoles)	Transit ou filière de traitement non suffisamment précisée	Valorisation matière et organique	Valorisation énergétique	Stabilisation-Elimination	Totaux	%
DAE traités dans les mêmes installations que les DMA* (en région)	-	454 205 t	28 777 t	419 444 t	902 426 t	25,8 %
DAE traités dans les mêmes installations que les DMA* (hors région)	-	11 842 t	-	6 955 t	18 796 t	0,5 %
DAE collectés par les Services Publics d'Enlèvements des déchets	-	432 824 t	481 580 t	368 089 t	1 282 493 t	36,7 %
DAE traités en région dans d'autres installations que les DMA*	114 448 t	397 228 t	21 369 t	229 464 t	762 509 t	21,8 %
DAE traités hors région dans d'autres installations que les DMA*	4 717 t	101 104 t	22 673 t	86 071 t	214 565 t	6,1 %
DAE traités à l'étranger	12 464 t	180 381 t	71 931 t	23 790 t	288 566 t	8,3 %
DAE dont les destinations ne sont pas précisées						0,0 %
<b>Totaux 2017</b>	<b>131 629 t</b>	<b>1 577 584 t</b>	<b>626 330 t</b>	<b>1 133 813 t</b>	<b>3 469 355 t</b>	<b>100 %</b>
<b>% (2017)</b>	3,8 %	45,5 %	18,1 %	32,7 %	100 %	
Totaux 2016	158 899 t	1 521 505 t	738 744 t	1 072 495 t	3 491 643 t	100 %
<b>% (2016)</b>	4,6 %	43,6 %	21,2 %	30,7 %	100 %	

\*Déchets Ménagers et Assimilés

Tableau 59 : Estimation des filières de traitement des DAE non dangereux non inertes produits en région

Nota Bene : Les données présentées dans ce tableau sont issues du croisement de différentes sources, dont l'enquête auprès des installations de traitement de déchets non dangereux de la région, l'enquête des collectivités compétentes pour la gestion des déchets ménagers et assimilés et la base de données nationale IREP.

La figure suivante présente la part des principaux types de traitement suivis par les Déchets d'Activités Economiques non dangereux non inertes :

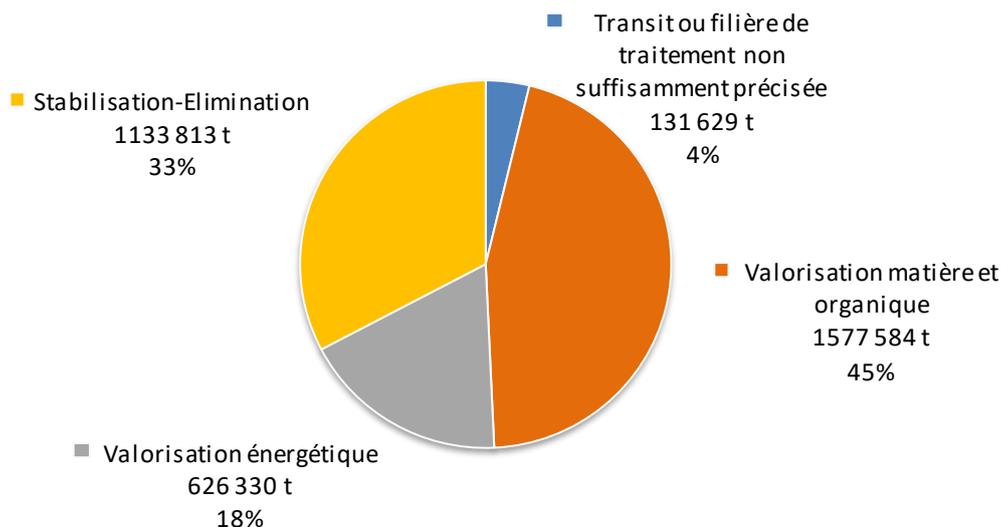


Figure 49 : Répartition par filières de traitement des DAE non dangereux non inertes d'origine régionale

Le détail de ces estimations est présenté ci-après.

### 1. DAE produits en région traités dans les mêmes installations que les DMA

Les données issues de l'enquête ITOM 2017 montrent que **923 000 tonnes de DAE non dangereux non inertes produits en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont traités dans les mêmes installations que les Déchets Ménagers et Assimilés**. 98 % sont traités en région. Près de 51 % sont des déchets banals en mélange :

Type de déchets	Tonnages traités en région	Tonnages traités hors région
Déchets banals en mélange	460 049 t	8 529 t
Résidus de traitement	157 364 t	1 832 t
Matériaux recyclables	152 536 t	3 329 t
Déchets organiques	94 662 t	
Equipements hors d'usage	30 799 t	23 t
Boues	6 315 t	7 147 t
Autres déchets	699 t	
<b>Total DAE non dangereux non inertes</b>	<b>902 424 t</b>	<b>20 861 t</b>
Déblais et gravats	104 473 t	463 t
Déchets dangereux	12 641 t	8 825 t

Tableau 60 : Tonnages de DAE issus de la région, entrants sur les installations de traitement des DMA, par type de déchet

50 % de ces déchets suivent une filière de valorisation matière et 46 % sont stockés comme l'illustre la figure suivante :

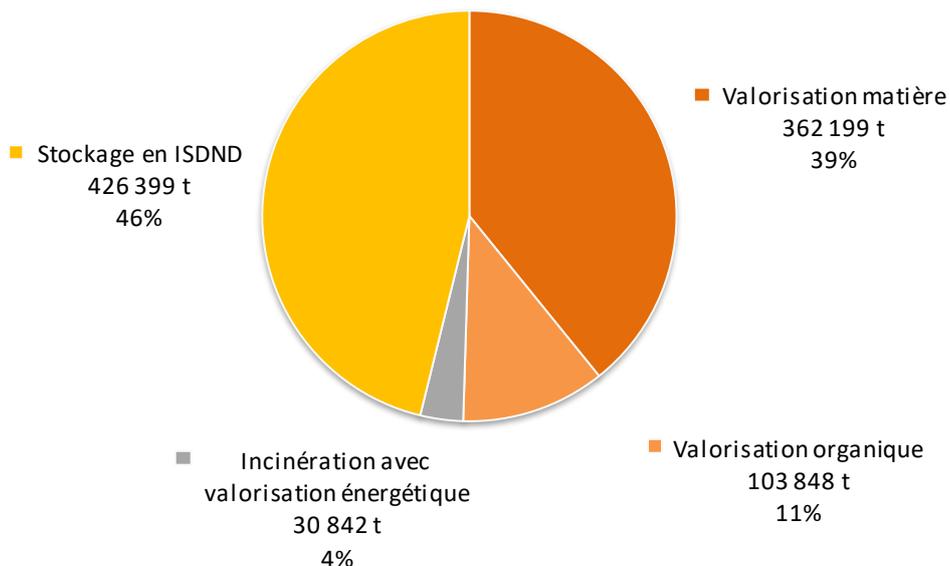


Figure 50 : Répartition des filières de traitement des DAE non dangereux non inertes produits en région et traités sur les installations de traitement des DMA

## 2. DAE non dangereux non inertes produits en région, collectés en mélange avec les DMA

D'après les études de l'ADEME, à l'échelle nationale, le tonnage de Déchets d'Activités Economiques représenterait au minimum 20 % **des Déchets Ménagers et Assimilés**. Cependant les constats de collectivités ayant réalisé des caractérisations et ayant séparé les flux (déchèteries professionnelles) montre que ce taux peut monter à **40 %**, ce qui représenterait à l'échelle régionale en 2017, environ **1 282 000 tonnes de DAE**.

Ces tonnages suivent les mêmes filières de traitement que les Déchets Ménagers et Assimilés non dangereux non inertes, soit seulement **34 % de valorisation matière** comme le montre la figure suivante :

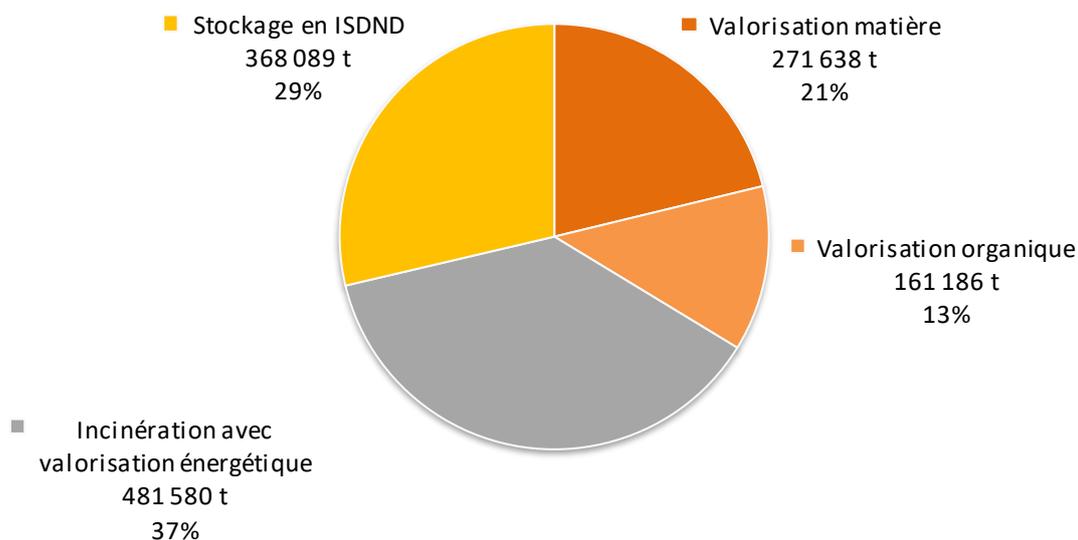


Figure 51 : Répartition des filières de traitement des DAE non dangereux non inertes de la région, collectés en mélange avec les DMA

### 3. DAE non dangereux non inertes collectés en région et traités dans d'autres installations que les DMA

Le Registre des émissions polluantes IREP (consultable sur internet) inventorie à l'échelle nationale les rejets et transferts de polluants (RRTP) :

- des substances chimiques et/ou des polluants potentiellement dangereux rejetés dans l'air, l'eau et le sol
- de la production et du traitement des **déchets dangereux et non dangereux**

Les données disponibles sur le site IREP sont extraites des déclarations effectuées par les exploitants dont l'installation est classée (IC) et soumise à autorisation. Ce registre permet donc de recenser les établissements qui ont produit et/ou traité des déchets non dangereux non inertes. Il faut toutefois considérer ces données avec précaution, car les déclarations de ce type de flux de déchets ne sont pas entièrement stabilisées. La formation des exploitants pour la saisie de leurs données annuelles est en cours par les services de l'Etat.

Le traitement et l'analyse de ces données à l'échelle régionale a permis d'identifier **1 266 000 tonnes de Déchets d'Activités Economiques traités par des installations autres que celles prenant en charge les Déchets Ménagers et Assimilés**. Les traitements subis par ces déchets sont très variés et dépendants de leur typologie. L'inventaire IREP permet toutefois de connaître les grandes filières suivies :

- **977 000 tonnes de Déchets d'Activités Economiques ont été collectées en région et traitées en France (dont 78 % sur le territoire régional)**
  - 498 000 tonnes suivent une filière de valorisation matière ou valorisation organique
  - 44 000 tonnes sont utilisées comme combustible de substitution (valorisation énergétique)
  - 316 000 tonnes ne sont pas valorisées (stabilisation, élimination)
  - 119 000 tonnes sont en transit et en attente de valorisation ou de traitement
- **289 000 tonnes de Déchets d'Activités Economiques ont été collectées en région et traitées à l'étranger**
  - 180 000 tonnes suivent une filière de valorisation matière ou valorisation organique
  - 72 000 tonnes sont utilisées comme combustible de substitution (valorisation énergétique)
  - 24 000 tonnes ne sont pas valorisées (stabilisation, élimination)
  - 12 000 tonnes sont en transit et en attente de valorisation ou de traitement

La figure suivante présente la part des principaux types de traitement suivi par ces DAE :

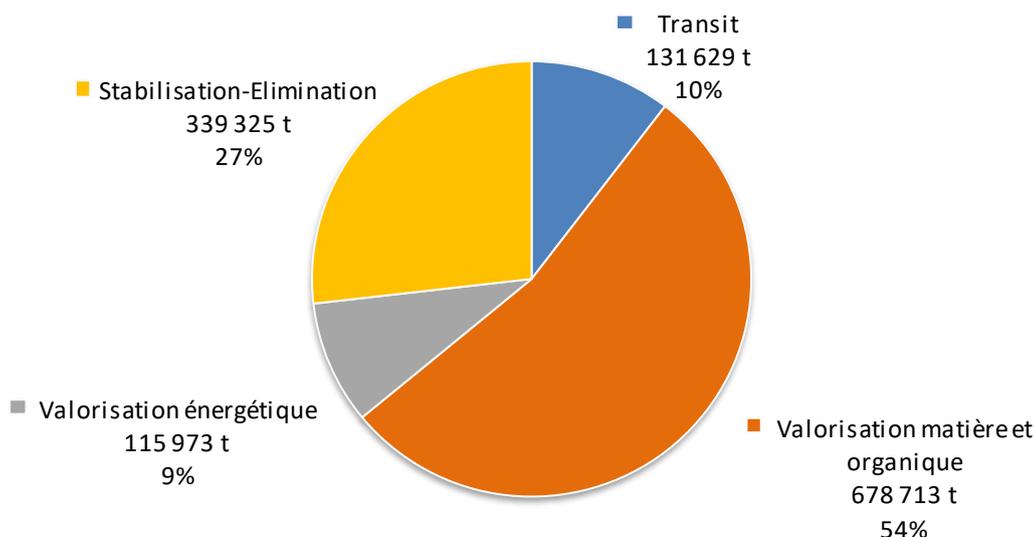


Figure 52 : Répartition des filières de traitement des DAE non dangereux non inertes issus de la région, collectés et traités dans d'autres installations que les DMA

*Nota Bene* : Les données concernant les Déchets Ménagers et Assimilés et les laitiers sont exclues de l'analyse. Le registre IREP ne contient aucune information concernant les flux de déchets du secteur agricole.

# Chapitre IV - Les déchets inertes

La production et la gestion des déchets du BTP, dont la majorité est constituée de déchets inertes, s'opèrent au travers des étapes du cycle de vie d'une construction, que ce soit dans le bâtiment ou les travaux publics. Le cycle de vie d'une construction comprend 6 étapes principales :

- 1) L'extraction des matières premières, matériaux et ressources naturelles,
- 2) La production d'énergie et la manufacture de produits,
- 3) Le transport des matières et produits, mais aussi des déchets,
- 4) La mise en œuvre des matériaux dans la construction,
- 5) La « vie en œuvre » de la construction c'est-à-dire son usage y compris les opérations d'entretien, de réhabilitation,
- 6) La fin de vie de la construction comprenant les opérations de démolition-déconstruction.

Les bonnes pratiques de gestion des déchets inertes (qui s'appliquent également à la gestion de tout type de déchets issus de chantiers du BTP) correspondent à une gestion intégrée des déchets sur les lieux mêmes de production que sont les chantiers (prévention, réemploi et réutilisation), et une évacuation des déchets en appliquant la hiérarchie des modes de traitement (dans l'ordre recyclage, valorisation matière, autres valorisations et stockage).



Figure 53 : Schéma général des flux de déchets inertes du BTP, issus de chantiers et leurs filières de traitement

## A. GISEMENT DE DECHETS INERTES

La production théorique de **Déchets Non Dangereux Inertes du BTP** est estimée à environ **15 900 000 tonnes pour 2017, et représente près de 95 % de déchets du BTP (+ 1 084 000 t / 2015)**.

Les travaux menés sur les prospectives à 12 ans, de productions de déchets du BTP et de production de granulats, en collaboration avec la CERC PACA dans le cadre de l'élaboration du Schéma des Carrières et du PRPGD, ont permis de mettre en évidence un lien étroit entre les chiffres d'affaire du secteur du bâtiment et des travaux publics, la production de granulats et la production de déchets. (Estimation des besoins en ressources minérales et élaboration des scénarios prospectifs à 12 ans, Etude CERC Provence-Alpes-Côte d'Azur – octobre 2017)

Pour 2015, l'année de référence du PRPGD, l'estimation de la production de déchets du BTP et notamment de déchets inertes réalisé s'est basée sur la méthodologie du *guide ministériel « Prévention et gestion des déchets issus de chantiers du BTP - Guide méthodologique à l'attention des Conseils Généraux et de la Région Ile-de-France »*, ainsi que sur les recommandations du *Cahier Technique « Plans de Prévention et de Gestion des déchets de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics – Élaboration et suivi »* publié par l'ADEME et ECOBATEP LR (septembre 2012). Les ratios utilisés dans ces méthodes s'appuient sur les dernières publications du Ministère de la transition écologique et solidaire, pour les estimations nationales de production de déchets du BTP, mais aussi sur les surfaces construites en m<sup>2</sup> et sur les populations, départementales, estimées en 2015, corrigées pour le tourisme pour les départements du Var et des Alpes-Maritimes.

Le gisement de déchets inertes, décomposé dans le tableau ci-dessous par secteur d'activité, pour le bâtiment et les travaux publics, est issu d'une actualisation du gisement 2015 sur la base de la prospective 2017 élaborée par la CERC Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre des travaux communs du PRPGD et du Schéma Régional des Carrières. Ce gisement est actualisé en tenant compte des Chiffres d'affaires bâtiment et Travaux Publics pour 2017. Le chiffre d'affaire décomposé pour les secteurs du TP et du Bâtiment établit un taux d'évolution de +1,88 % (source CERC Provence-Alpes-Côte d'Azur) pour l'année 2017. C'est ce taux d'évolution appliqué au gisement de référence de l'année 2015, pour la région, par département ou par bassin de vie, qui permet de calculer le gisement de DI, DND et DD pour l'année d'enquête en cours. Le gisement total de DI est décomposé par secteur d'activité en appliquant les ratios de 81 % pour le TP et de 19 % pour le Bâtiment en accord avec les données références du PRPGD.

	BATIMENT	TRAVAUX PUBLICS	DECHETS DU BTP
Alpes-de-Haute-Provence	94 877 t	401 362 t	496 239 t
Hautes-Alpes	82 849 t	350 478 t	433 327 t
Alpes-Maritimes	697 275 t	2 949 702 t	3 646 976 t
Bouches-du-Rhône	1 159 392 t	4 904 609 t	6 064 001 t
Var	673 406 t	2 848 732 t	3 522 139 t
Vaucluse	322 664 t	1 364 975 t	1 687 639 t
<b>Région - Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>3 030 463 t</b>	<b>12 819 858 t</b>	<b>15 850 321 t</b>

Tableau 61 : Evaluation de la production de déchets inertes par département et par secteur d'activité du BTP en Région

Le secteur des travaux public produit près de 80 % des déchets inertes du BTP.

Les départements littoraux (Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes) produisent près de 83 % (13,2 millions de tonnes) des déchets inertes de la région :

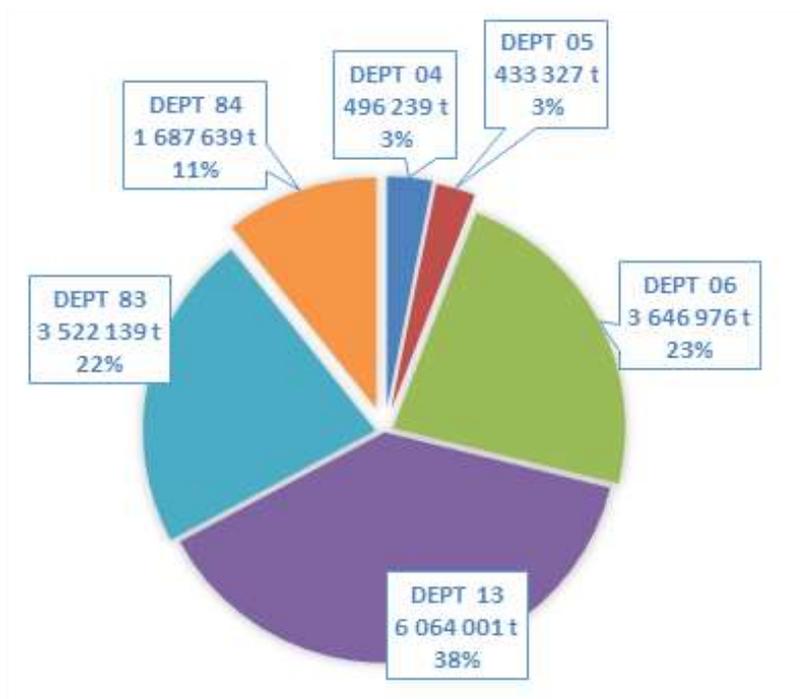


Figure 54 : Répartition départementale du gisement de déchets inertes en Région

Il est important de noter que les déchets issus de chantiers du BTP comprennent une forte proportion de déchets inertes, mais également des Déchets Non Dangereux (DND) et des Déchets Dangereux (DD).

En 2017, la répartition est la suivante :

ANNEE 2017 REGION SUD	Déchets dangereux	Déchets Non Dangereux	Déchets Inertes	Total	Déchets dangereux Déchets non dangereux Déchets inertes	Répartition en %
Source de donnée	mise à jour 2017, base Chiffres d'affaire et prospective	mise à jour 2017, base Chiffres d'affaire et prospective	mise à jour 2017, base Chiffres d'affaire et prospective			
Bâtiment	131 171 t	489 326 t	3 030 463 t	3 650 961 t		22%
Travaux Publics	117 829 t	194 601 t	12 819 858 t	13 132 287 t		78%
Total Gisement de déchets du BTP	249 001 t	683 927 t	15 850 321 t	16 783 249 t		

Tableau 62 : Evaluation de la production globale (DI, DND, DD) de déchets du BTP en Région

En 2017, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a généré près de 17 millions de tonnes de déchets issus de chantiers du BTP, dont 94 % sont des déchets inertes, 4 % des déchets non dangereux et moins de 2 % des déchets dangereux.

## B. FILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS INERTES

### 1. Déchets inertes traités dans les installations

**En 2017, environ 12,73 millions de tonnes de déchets du BTP (inertes et en mélange)** sont collectées par les installations accueillant majoritairement ce type de déchets (Carrières, Centrales d'enrobé, Plateformes de regroupement, de tri et de recyclage, et ISDI) mais aussi par des installations accueillant majoritairement des Déchets Non Dangereux (déchèteries publiques et professionnelles, centres de tri, et ISDND). (+ 2 611 200 tonnes /2015)

Près de 2 millions de tonnes de déchets inertes transitent d'une installation vers une autre, ce qui correspond à du transport vers une filière de traitement et/ou de valorisation. De nombreux flux ont également transité d'un département à l'autre (Cf. Chapitre flux interrégionaux).

**Les installations implantées sur la région ont traité près 10 280 000 tonnes de déchets inertes** (+ 1,5 million de tonnes /2015).

Les déchets inertes sont traités via 3 principales filières de traitement :

- **Le recyclage pour 28 % environ, soit un total de 2 865 000 tonnes.** Les déchets inertes subissent un traitement de type tri / concassage / criblage et sont utilisés en tant que ressources secondaires.

Les principaux matériaux produits sont :

- Terre et cailloux et matériaux meubles 0/20 – 0/60 – 0/80 – 0/150
- Terres criblées non végétales 0/10 – 0/20 – 0/31
- Grave non traitée 0/20 – 0/30 – 0/31.5 – 0/50 – 0/60 – 0/80 – 0/150
- Grave traitée 0/30 – 0/60
- Gravillons 0/14 – 0/20 - 4/10 – 4/16 – 10/22 – 16/22
- Ballasts 16/60 – 20/40 – 20/60 – 30/80 – 40/60 – 40/80 – 60/80
- Sables 0/4 – 0/6 – 0/8 – 0/10

Certains de ces produits bénéficient d'un marquage CE2+.

- **Le remblaiement en carrières et réaménagement dans les Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux** (utilisation des déchets inertes pour le réaménagement des installations) concerne 46 % environ des déchets inertes traités, **soit environ 4 775 000 tonnes.**
- **Le stockage ultime en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)** concerne **26 % des déchets inertes** traités dans les installations de la région, **soit environ 2 641 000 tonnes.**

	Tonnages traités dans les installations de la région	Evolution sur la période 2016 - 2017	Evolution sur la période 2015 (année de référence) - 2017
Recyclage	2 864 543 tonnes	↗ + 601 619 t	↗ + 710 730 t
Remblaiement	4 775 200 tonnes	↗ + 149 375 t	↗ + 394 353 t
Stockage en ISDI	2 640 589 tonnes	↘ - 242 411 t	↗ + 403 898 t
Déchets inertes traités	10 280 332 tonnes	↗ + 1 052 068 t	↗ + 1 511 379 t

Compte tenu de l'évolution du gisement de déchets inertes estimée selon la prospective économique (+ 1 084 058 tonnes /2015), et de l'évolution du flux de déchets traités dans les installations de la région, soit + 1 million de tonnes /2016 (et + 1,5 millions de tonnes /2015), le principal constat à mettre en évidence est **une amélioration de la traçabilité des flux de déchets en 2017** par rapport à 2016 et 2015. De plus, on constate une augmentation importante du flux de déchets recyclés (+ 710 730 tonnes /2015).

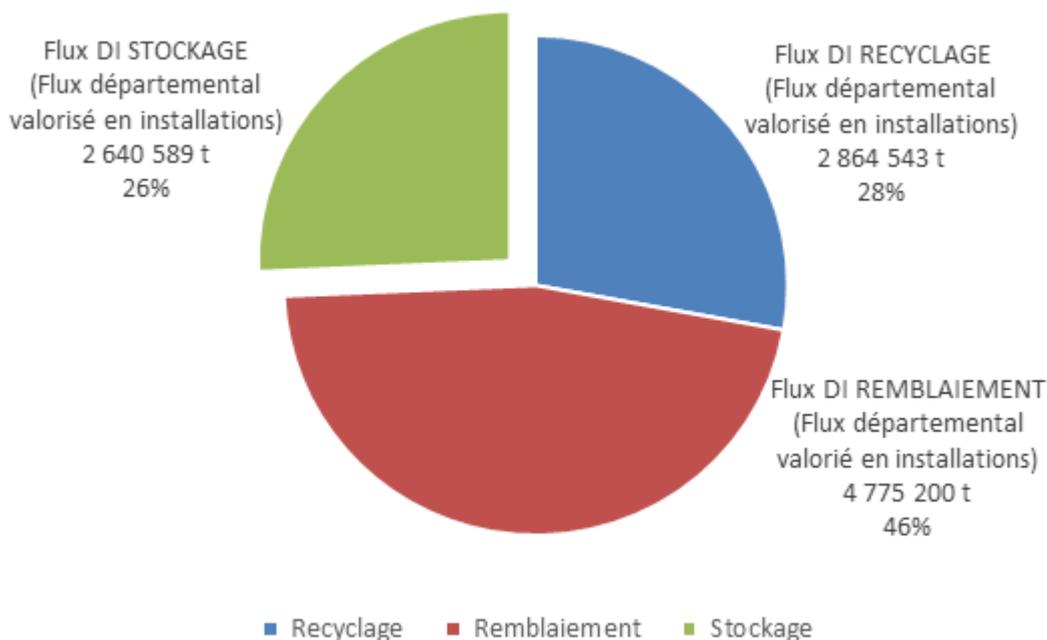


Figure 55 : Répartition des filières de Déchets Inertes traités sur les installations dans la région

En 2017, la performance de valorisation des déchets inertes du réseau d'installations du territoire régional est de 74 %, ce qui signifie que 74 % des déchets inertes accueillis et traités par des opérations de transit, tri, recyclage et valorisation sont valorisés (+4 points /2015).

## 2. Déchets inertes en réutilisation

En 2017, les déchets inertes réutilisés en interne par les entreprises du BTP sont estimés à environ 4 047 000 tonnes de déchets inertes du BTP.

Pour des raisons économiques principalement, les déchets inertes issus de déblais mais parfois aussi des déchets inertes issus de démolition sont gérés au plus près des chantiers et en interne au sein des entreprises. Plusieurs études et enquêtes menées ces dix dernières années, dans le cadre de l'évaluation des gisements de déchets de chantier du BTP, ont montré des taux de réutilisation de déchets inertes compris entre 15 et 35 %.

Le taux de réutilisation des déchets inertes est en moyenne de 26 % à l'échelle de la région.

## 3. Déchets inertes en stockage illégal

En 2017, environ 1 290 000 tonnes de déchets inertes du BTP, soit 8 % des déchets inertes produits, sont évacués et stockés illégalement.

La DREAL PACA a réalisé, pour chaque département, une estimation rapide du tonnage de déchets du BTP éliminés en dehors des installations de stockage de déchets inertes (ISDI) dûment enregistrées en 2016.

Cette estimation se base sur :

- un constat régulier de sous-exploitation des installations dûment enregistrées dans plusieurs départements en 2016 ;
- le nombre d'installations sans enregistrement recevant des déchets du BTP recensées en avril 2017 dans chaque département ;
- un tonnage annuel moyen de déchets du BTP par installation ainsi recensé, estimé à partir des volumes constatés sur les installations inspectées par la DREAL PACA en 2016 (avec une extrapolation pour les Alpes-Maritimes sur la base de la donnée connue sur le département du Var).

Pour 2017, l'hypothèse d'une baisse de tonnage en flux illégal a été prise en considération, compte tenu du fort tonnage collecté et traité en installations, qui ne peut s'expliquer par les chantiers en cours sur ce territoire.

#### 4. Déchets inertes non tracés

En 2017, la différence entre le gisement de déchets inertes et les flux de déchets identifiés représente environ 600 000 tonnes soit moins de 4% des déchets inertes produits.

Ce flux concerne une part de déchets traités hors région, dont l'évaluation est basée sur les plans départementaux de gestion et de prévention des déchets du BTP réalisés dans les régions voisines de la région.

Il concerne aussi sans doute des flux non tracés de déchets inertes qui peuvent être :

- des dépôts sauvages non référencés en flux de stockage illégal,
- des mélanges de déchets inertes et DND ayant suivi des filières de traitement et d'élimination réglementaires, mais dont la traçabilité, en tant que déchets d'origine du BTP, n'a pu être déclarée ou suivie par les installations, lors des enquêtes,
- un excédent issu de flux démobilisés de stockages pluriannuels et intégrés dans les filières autres filières pour l'année 2017,
- une partie des flux estimés ci-avant...

#### 5. Bilan sur les filières de traitement des déchets inertes

Le tableau suivant présente les tonnages des flux identifiés pour les différentes filières, par département, et pour la région. Les tonnages mentionnés dans ce tableau sont les tonnages bruts déclarés par les exploitants des installations dans les départements puis cumulés pour la région (*Ces tonnages ne tiennent pas compte des corrections concernant les imports/exports entre les territoires départementaux et régions voisines, nécessaires pour des calculs de valorisation aux échelles de chacun des territoires départementaux*) :

Département	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Région
<i>Flux en Transit entre les installations</i>	<i>24 895 t</i>	<i>183 995 t</i>	<i>416 168 t</i>	<i>767 221 t</i>	<i>406 284 t</i>	<i>110 453 t</i>	<i>1 909 016 t</i>
Flux DI RECYCLAGE (valorisé en installations)	29 056 t	109 472 t	596 409 t	1 105 200 t	515 091 t	509 314 t	2 864 543 t
Flux DI REMBLAIEMENT (valorisé en installations)	177 524 t	198 968 t	1 556 312 t	1 392 549 t	1 259 066 t	190 780 t	4 775 200 t
Flux DI STOCKAGE ISDI (traité en installations)	36 580 t	31 414 t	1 167 416 t	976 044 t	353 575 t	75 560 t	2 640 589 t
<b>Flux total de Déchets inertes (DI) traités dans les installations</b>	<b>243 159 t</b>	<b>339 854 t</b>	<b>3 320 137 t</b>	<b>3 473 794 t</b>	<b>2 127 733 t</b>	<b>775 655 t</b>	<b>10 280 332 t</b>
Flux DI RÉUTILISATION (Estimé)	114 135 t	99 665 t	328 228 t	2 122 401 t	774 870 t	607 550 t	4 046 849 t
Flux DI STOCKAGE ILLEGAL (Estimé - DREAL)	50 000 t	50 000 t	200 000 t	320 000 t	560 000 t	110 000 t	1 290 000 t
<b>Flux total de DI VALORISE</b>	<b>320 715 t</b>	<b>408 105 t</b>	<b>2 480 949 t</b>	<b>4 620 150 t</b>	<b>2 549 028 t</b>	<b>1 307 645 t</b>	<b>11 686 592 t</b>

Tableau 63 : Bilan des filières de traitement de déchets inertes par département (données brutes)

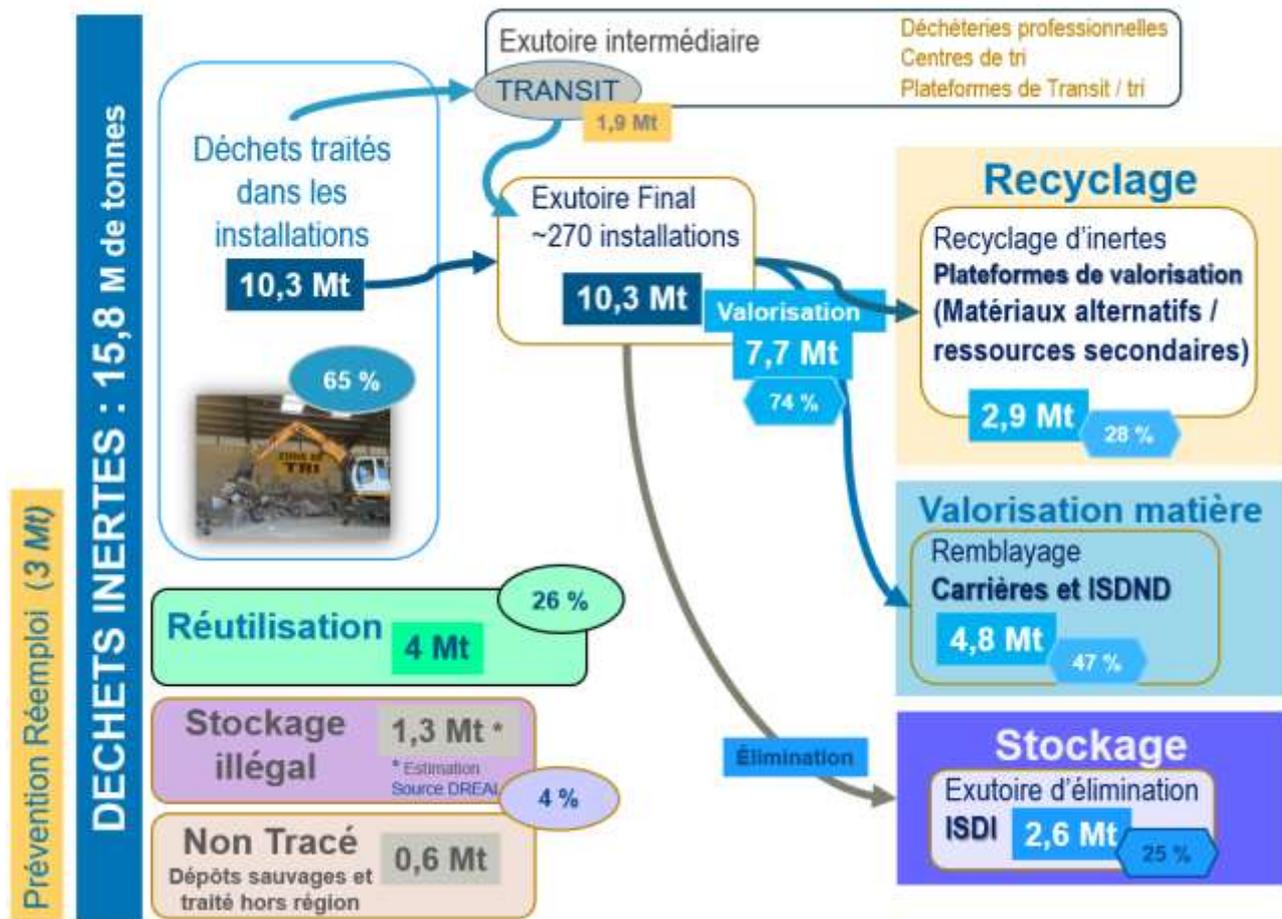


Figure 56 : Synoptique des flux régionaux de déchets inertes issus de chantiers du BTP par filière

Concernant le réemploi, le taux de 20 % retenu en 2015 a été considéré stable pour 2017, conformément aux estimations nationales (entre 20 et 30 % des déchets inertes produits).

## 6. Taux de valorisation des déchets du BTP

Le taux de valorisation de 68 % atteint sur l'année de référence 2015, monte à 70 % pour l'année 2017 sur le territoire régional. Des disparités persistent à l'échelle départementale, avec d'excellentes performances notamment pour les départements des Hautes-Alpes et du Vaucluse et malgré tout une forte progression du taux de valorisation du département des Alpes-Maritimes (52 % en 2016). L'augmentation des flux en filières de remblaiement, de recyclage et de réutilisation entraîne une augmentation du taux de valorisation pour l'année 2017. Pour les seuls déchets inertes le taux de valorisation est de l'ordre de 71 %.

	Alpes de Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	TOTAL 2017
<b>Flux total de DI VALORISE</b>	320 715 t	408 105 t	2 480 949 t	4 620 150 t	2 549 028 t	1 307 645 t	11 686 592 t
<b>Flux total VALORISE (DI + DND) considéré pour le calcul du Taux de valorisation</b>	367 974 t	356 475 t	2 436 854 t	4 516 266 t	2 607 818 t	1 295 345 t	11 580 731 t
<b>Taux de valorisation (calculé selon méthode de la Directive européenne)</b>	71 %	79 %	64 %	71 %	71 %	74 %	<b>70 %</b>

Tableau 64 : Taux de valorisation des déchets du bâtiment et des Travaux Publics par département (Données corrigées des flux imports – exports sur les départements)

## C. LA DESTINATION DES DECHETS INERTES

Le tableau suivant présente le recensement des installations recevant des déchets inertes issus de chantiers du BTP par typologie et par département d'implantation. L'ORD a souhaité travailler sur un outil plus adapté et plus performant pour la saisie et le traitement des données recueillies lors des enquêtes auprès des exploitants. L'expérimentation réalisée sur la base de données nationale SINOE© sur l'année d'exercice 2017, portée par une étroite collaboration entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ADEME est une première, qui devrait créer une opportunité d'outil opérationnel pour les autres observatoires régionaux de France. Ce changement de base de données entraîne une requalification de la typologie de certaines installations via la nomenclature suivante, qui s'adapte à la nomenclature dorénavant existante dans SINOE© :

- 05A : Plateforme de tri
- 05C : Plateforme de regroupement
- 07EB : Plateforme de recyclage
- 07F : Carrière en réaménagement
- 07ED : Centrale d'enrobage
- 12C : Stockage en ISDI-Installations de stockage de déchets inertes - CET3

Les installations de type « plateformes » sous l'ancienne base de données, ont été requalifiées suivant le type d'activités principales déclarées dans les enquêtes par les exploitants interrogés :

Nouvelle nomenclature	Nomenclature 2016	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Région
05A : Plateforme de tri	PF Regroupement + Tri chaîne mécanisé + valorisation DI-DND-DD	-	-	-	2	1	-	3
	PF Regroupement + Tri simple ou plancher	-	-	-	-	1	-	1
	PF Regroupement + Tri simple ou plancher + valorisation DI-DND-DD	-	-	-	-	1	-	1
05C : Plateforme de regroupement	PF Regroupement + valorisation DI	-	-	-	1	1	2	4
	PF Regroupement spécialisée BTP	-	-	3	3	7	4	17
	PF Regroupement + Tri simple ou plancher	-	-	2	4	-	-	6
07EB : Plateforme de recyclage	PF Regroupement + Tri simple ou plancher + valorisation DI	5	19	3	3	5	2	37
	PF Regroupement + Tri simple ou plancher + valorisation DI-DND-DD	2	-	-	1	2	14	19
	PF Regroupement + Tri chaîne mécanisé + valorisation DI	-	-	-	3	-	-	3
	PF Regroupement + valorisation DI	7	-	6	10	14	2	39
	PF Regroupement spécialisée BTP	-	-	3	1	6	2	12

Tableau 57 : Bilan de la requalification des plateformes lors du passage à l'utilisation de SINOE

En 2017, 298 installations constituent la base d'enquête avec 252 sites opérationnels sur le territoire régional (et 46 installations définies comme « inactives » car elles n'ont pas reçu de déchets pour l'année d'exploitation 2017), dont 142 plateformes de regroupement, tri, valorisation, 33 centrales d'enrobés, 80 carrières et 43 installations de stockage des déchets inertes (ISDI) :

Type d'installation		Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Région	
PF	PF de tri	Total enquête	-	-	-	2	3	-	5
		dont inactives				0	0		0
	PF de regroupement	Total enquête	-	-	5	8	7	6	26
		dont inactives			1	0	1	2	4
	PF de recyclage	Total enquête	14	19	12	18	27	21	111
		dont inactives	2	4	1	2	3	1	13
Centrale d'enrobage	Total enquête	4	2	4	11	7	5	33	
	dont inactives	1	0	1	1	0	1	4	
Carrière	Total enquête	9	15	6	19	19	12	80	
	dont inactives	5	7	0	3	6	2	23	
ISDI	Total enquête	4	6	4	11	9	9	43	
	dont inactives	0	0	0	1	1	0	2	
<b>Total installations</b>	Total enquête	<b>31</b>	<b>42</b>	<b>31</b>	<b>69</b>	<b>72</b>	<b>53</b>	<b>298</b>	
	dont inactives	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>46</b>	

Tableau 58 : Typologie des installations de gestion et traitement des déchets inertes du BTP à l'échelle départementale et régionale

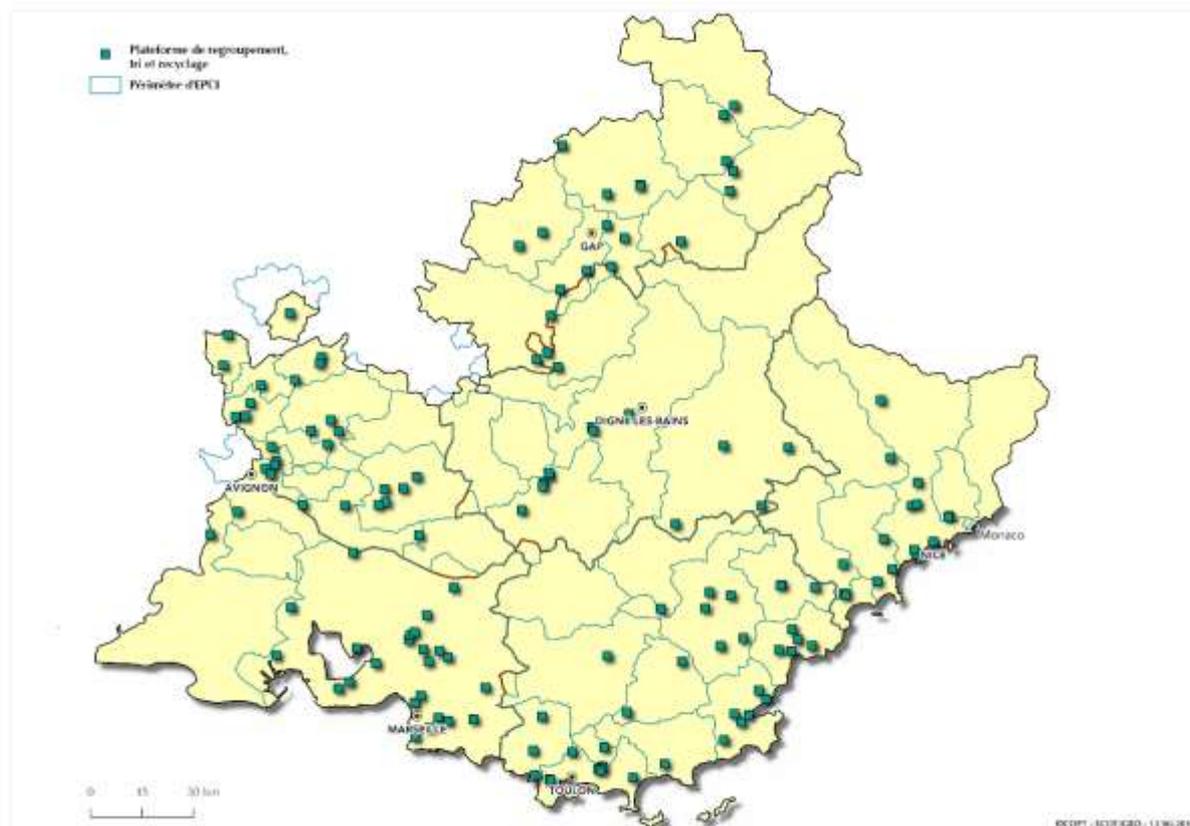
Les cartes suivantes présentent la localisation des installations recevant des déchets inertes issus de chantiers du BTP par typologie d'installation.

## 1. Les plateformes de regroupement, tri et valorisation

Les plateformes de regroupement, tri et valorisation de déchets du BTP sont des installations adaptées aux professionnels producteurs de déchets de chantier.

En 2017, ce sont 142 plateformes recensées dans la région, qui ont permis de collecter près de 4 546 806 tonnes de déchets du BTP. Ces installations sont réparties selon leurs activités parmi les typologies suivantes :

- 5 plateformes de tri
- 26 plateformes de regroupement
- 111 plateformes de recyclage



Carte 27 : Localisation des plateformes de regroupement, tri et valorisation des déchets inertes

Les nouvelles installations identifiées pour l'année 2017 sont les suivantes :

### Plateformes de recyclage :

- AGREGATS 04 / VILLENEUVE (inactive)
- AROK CONCASSEUR / PUGET VILLE
- BERMONT&FILS / MALAUSSENE (inactive)
- CBA (GRANULATS + / RIBIERS
- DELTA VALORISATION / ORANGE
- MATERIAUX DE HAUTE DURANCE / SAINT CREPIN (inactive)
- PASCAL ANDRE / BUISSARD (inactive)
- SAS ECOPOLE / FREJUS
- SAS VALTINEE BTP / SAINT-SAUVEUR-SUR-TINE

### Plateformes de regroupement :

- MARONCELLI / CADEROUSSE (inactive)
- BERMONT ET FILS / NICE (inactive)

Les installations ayant fermées en 2017 :

- PASINI SAS / FOS SUR MER
- PIZZORNO-VALEOR / CABASSE
- SAS ALLAMANO / L'ARGENTIERE LA BESSEE

## 2. Les centrales d'enrobés

Les centrales d'enrobés sont des unités de production de matériaux de chaussées élaborés à partir d'un mélange de granulats, de bitumes et d'additifs. Certaines centrales incorporent dans leur procédé de fabrication, dans une certaine proportion et sous certaines conditions, des agrégats d'enrobés produits après concassage et criblage à partir d'enrobés de récupération (issus de rebus de production et de chantiers) voire d'autres matériaux inertes de démolition.

33 centrales d'enrobés recevant des déchets inertes ont été recensées dans la région. En 2017, ces installations ont permis la collecte de 473 617 tonnes de déchets inertes.



Carte 28 : Localisation des centrales d'enrobés recevant des déchets inertes

Une nouvelle installation identifiée :

- SAS ECOPOLE / FREJUS (inactive)

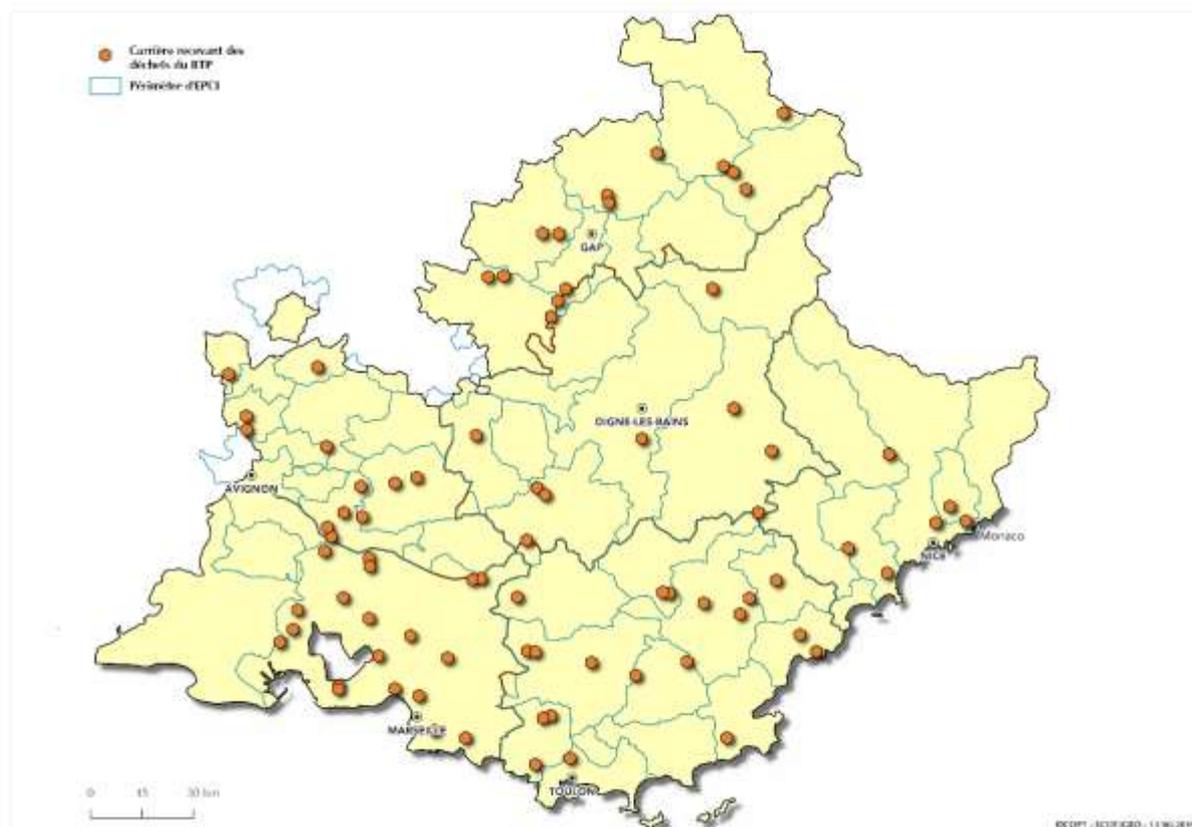
Une centrale d'enrobés a fermé en 2017 :

- COLAS MM / FREJUS

### 3. Les carrières recevant des déchets inertes dans le cadre de leur réaménagement

Les carrières sont des Installations Classées pour la protection de l'Environnement (ICPE) dont l'activité consiste en l'extraction de matériaux minéraux. Dans le cadre de leur arrêté préfectoral, de nombreuses carrières doivent réaliser une remise en état du site au fil de leur exploitation. Ce réaménagement est possible à partir de déchets inertes issus de chantiers du BTP.

En 2017, la région compte 80 carrières recevant des déchets inertes dans le cadre de leur réaménagement. Ces carrières ont utilisé près de 4 732 032 tonnes de déchets inertes.



Carte 29 : Localisation des carrières recevant des déchets inertes dans le cadre de leur réaménagement

Les installations suivantes ont été identifiées pour l'année 2017 :

- SCHP / BANON (inactive)
- SECAM / GUILLESTRE (inactive)
- SERRE FRERE & CIE MENERBES (inactive) / GORDES (inactive)
- BERMONT ET FILS / MASSOINS
- SAB / LA-ROCHE-DES-ARNAUDS
- SAS ALLAMNO / CHAMPCELLA
- SILICES REFRACTAIRES MEDITERRANEE / BIOT
- SOMECA / LE REVEST LES EAUX (inactif)

Cependant trois carrières ont fermé en 2017 :

- 4M PROVENCE / LE PONTET
- BRIANCONS BETONS / LA ROCHE DE RAME
- LES AGREGATS BRIANCONNAIS / VILLAR-SAINT-PANCRACE

#### 4. Les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

En 2017, 43 ISDI ont été recensées sur le territoire de la région. Ces installations ont procédé au stockage ultime de près de 2 604 884 tonnes de déchets inertes.



Carte 30 : Localisation des Installations de Stockage de Déchets Inertes

## D. LES FLUX INTERREGIONAUX DE DECHETS INERTES

Les données collectées lors des enquêtes auprès des exploitants d'installations montrent que celles-ci ont réceptionné 404 951 tonnes de déchets importées d'autres régions.

Origine des déchets	Tonnages importés traités sur les installations de la région	Destination des déchets
Drôme	7 484 t	Vaucluse
Gard	60 816 t	Hautes-Alpes (630 t), Bouches-du-Rhône (29 583 t) et Vaucluse (30 603 t)
Monaco	336 300 t	Alpes-Maritimes
Hérault	57 t	Vaucluse
Hauts-de-Seine	120 t	Bouches-du-Rhône
Rhône	173 t	Bouches-du-Rhône
<b>TOTAL</b>	<b>404 951 t</b>	

Tableau 65 : Origine des flux de déchets du BTP importés dans la région

L'exportation identifiée depuis les installations de la région vers des centres de gestion des déchets hors région représente environ 22 309 tonnes. Ce tonnage comprend uniquement les flux de déchets du BTP identifiés sortants des installations enquêtées en région. Les projets de plans régionaux de prévention et de gestion des déchets Auvergne Rhône Alpes, et Occitanie ne font pas état des flux issus de la région traités sur leurs territoires.

Destination des déchets	Tonnages exportés traités sur les installations hors région	Origine des déchets
Drôme	2 238 t	Vaucluse
Gard	16 479 t	Bouches-du-Rhône (1 263 t), Vaucluse (15 216 t)
Rhône	3 592 t	Var
<b>TOTAL</b>	<b>22 309 t</b>	

Tableau 66 : Origine des flux de déchets du BTP exportés hors région

À l'échelle interrégionale, environ 426 000 tonnes de déchets circulent entre la région et les régions voisines, soit environ 2,6 % des tonnages collectés par installations qui accueillent des déchets du BTP en région (y compris opération de transit).

L'enquête menée auprès des installations accueillant des déchets du BTP dans la région a permis d'améliorer la connaissance des flux de déchets interdépartementaux à l'intérieur du territoire.

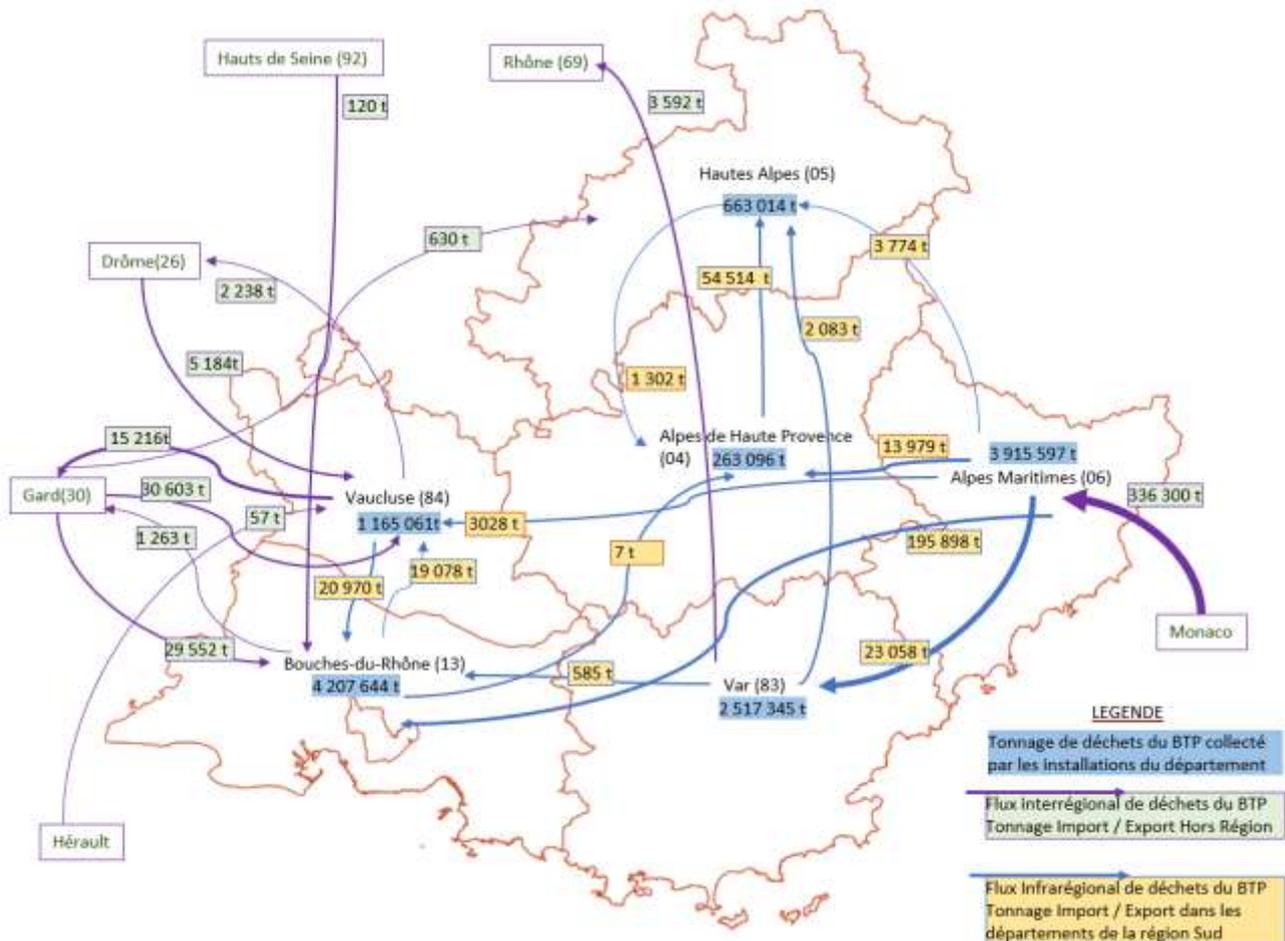
**À l'échelle régionale, près de 313 000 tonnes de déchets circulent entre les 6 départements**, soit près de 6 % des tonnages collectés par installations qui accueillent des déchets du BTP en région (y compris opération de transit).

Origine	Destination	Tonnage
Hautes-Alpes (460 t) Alpes-Maritimes (13 979 t) Bouches-du-Rhône (7 t)	Alpes-de-Haute-Provence	14 447 t
Alpes-Maritimes (3 774 t) Alpes-de-Haute-Provence (459 t) Var (1 817 t)	Hautes-Alpes	57 562 t
Alpes-Maritimes (190 000 t) Var (608 t) Vaucluse (16 767 t)	Bouches-du-Rhône	207 376 t
Alpes-Maritimes (12 270 t)	Var	12 270 t
Alpes-Maritimes (3028 t) Bouches-du-Rhône (18 487 t)	Vaucluse	21 515 t
TOTAL		313 170 t

*Tableau 67 : Flux infrarégionaux de déchets du BTP*

La carte suivante présente les quantités de déchets du BTP entrantes et sortantes, issues ou non de la région, pour chaque département ainsi que le tonnage collecté par les installations sur chaque territoire départemental.

Des flux importants sont échangés entre les départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et du Gard, ce qui explique l'accroissement des flux de déchets interrégionaux. En revanche, les flux interdépartementaux ont diminué sauf pour le département des Hautes-Alpes qui reçoit plus de 3 700 tonnes du département des Alpes-Maritimes en lien avec le contexte territorial très urbanisé de ce département et le faible nombre d'installation réduisant ses capacités de traitement.



Carte 31 : Flux d'importation et d'exportation par département

## E. EVOLUTIONS 2015-2017 DES DI DU BTP

### 1. Evolution du nombre d'installations impliquées dans la gestion des DI du BTP

L'enquête concernant les déchets du BTP porte sur les années 2015, 2016 et 2017. Le nombre d'installations enquêtées évolue chaque année en fonction de l'identification de nouveaux sites ou de la fermeture de certains. Le graphique suivant présente l'évolution du nombre d'installation global de l'enquête qui comprend des installations actives et inactives (ne recevant pas de déchets inertes pour l'année concernée) :

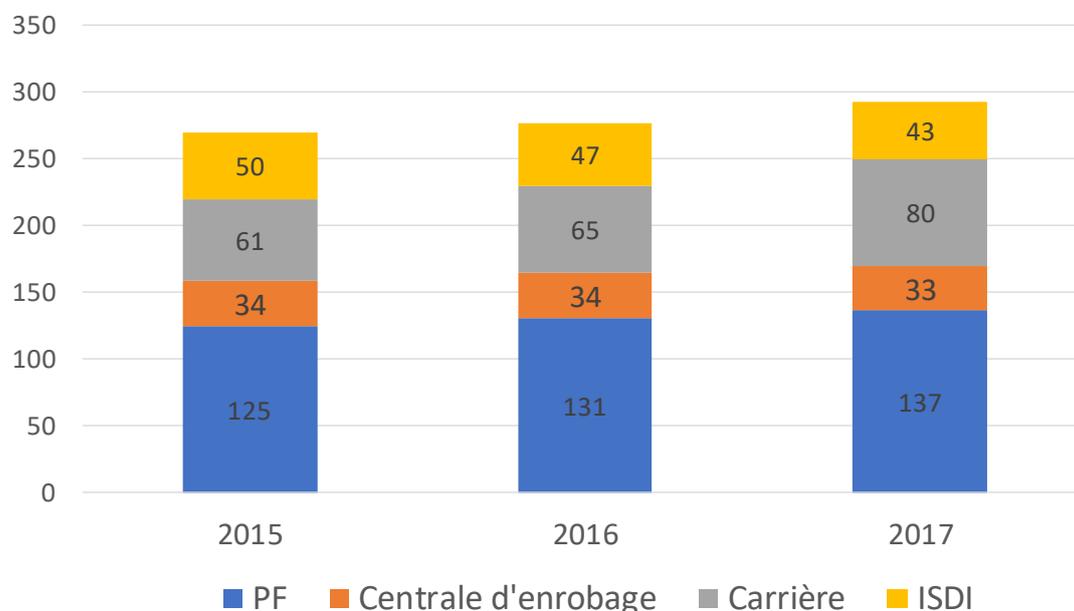


Figure 57 : Evolution du nombre d'installations

Entre 2015 et 2017, le nombre global d'installations a augmenté de 18 installations dont 12 plateformes et 19 carrières nouvellement identifiées alors qu'une centrale d'enrobage et 7 ISDI ont fermé.

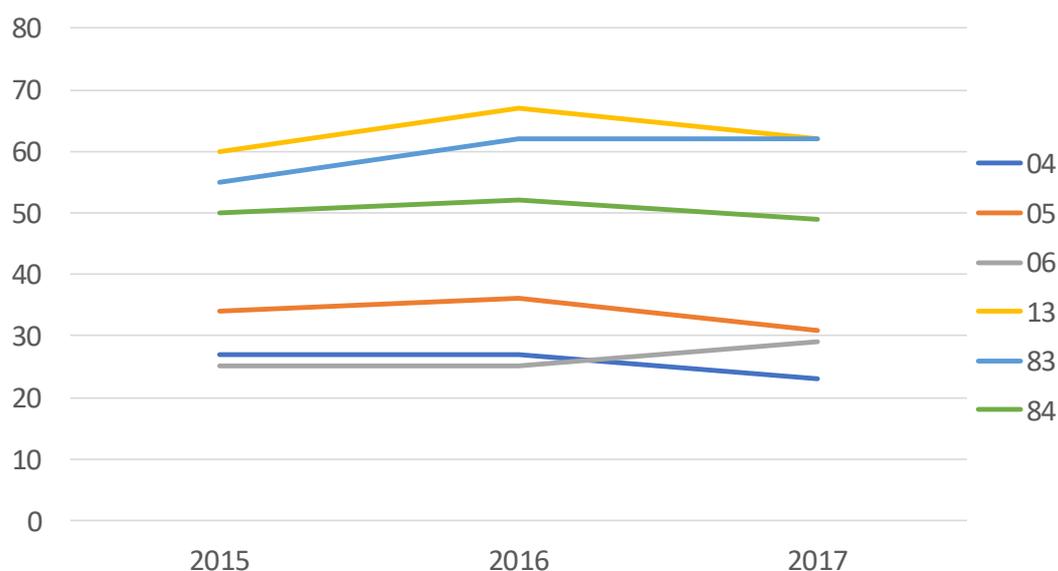


Figure 28 : Evolution du nombre d'installations actives

L'évolution du nombre d'installations actives (recevant des déchets pour l'année d'enquête) par département varie : les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et du Vaucluse sont soumis à une faible diminution entre 2015 et 2017. Le nombre d'installations actives dépend des caractéristiques et du taux d'activité de chaque site, une carrière en exploitation peut ne pas recevoir de déchets inertes sur une année.

## 2. Evolution des tonnages de déchets inertes entrants sur les installations

En 2017, le flux de déchets inertes collecté sur les installations s'élève à près de 12 700 000 tonnes correspondant au tonnage entrant sur chaque installation du territoire. Ces flux peuvent ensuite, transiter par plusieurs installations avant d'être traités.

En 2017, le flux de déchets inertes entrant sur les installations s'élève à 12 700 000 tonnes soit une progression de 2 580 000 tonnes par rapport à 2015. Cela s'explique par l'accroissement du gisement de déchets inertes estimé, lié à la croissance économique de l'activité (chiffre d'affaire), mais également à une amélioration de la traçabilité des déchets.

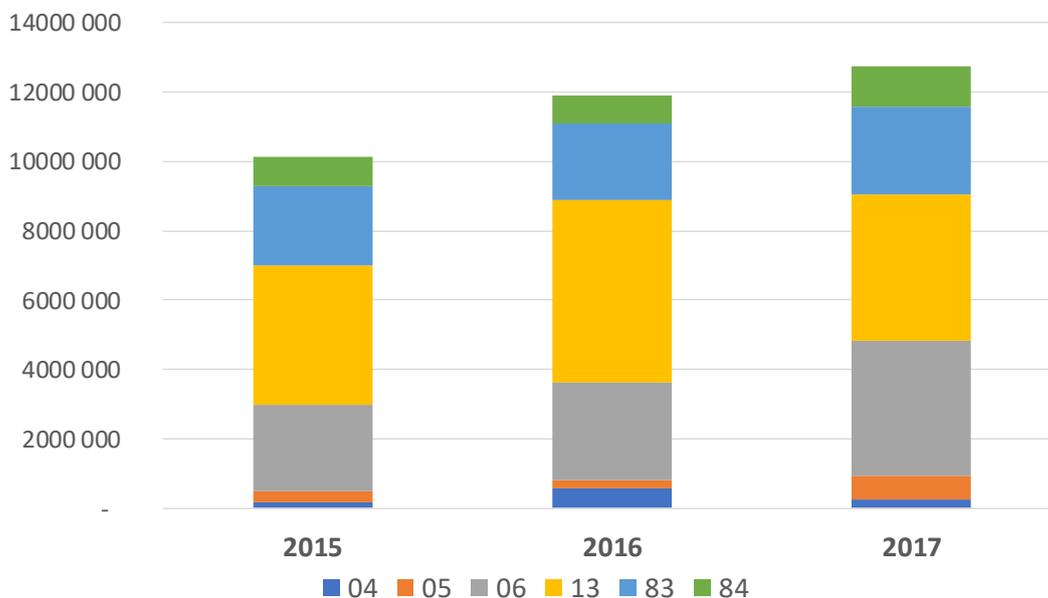


Figure 29 : Evolution des tonnages entrants sur les installations

L'évolution du tonnage de déchets inertes collectés par les installations reste très hétérogène à l'échelle départementale :

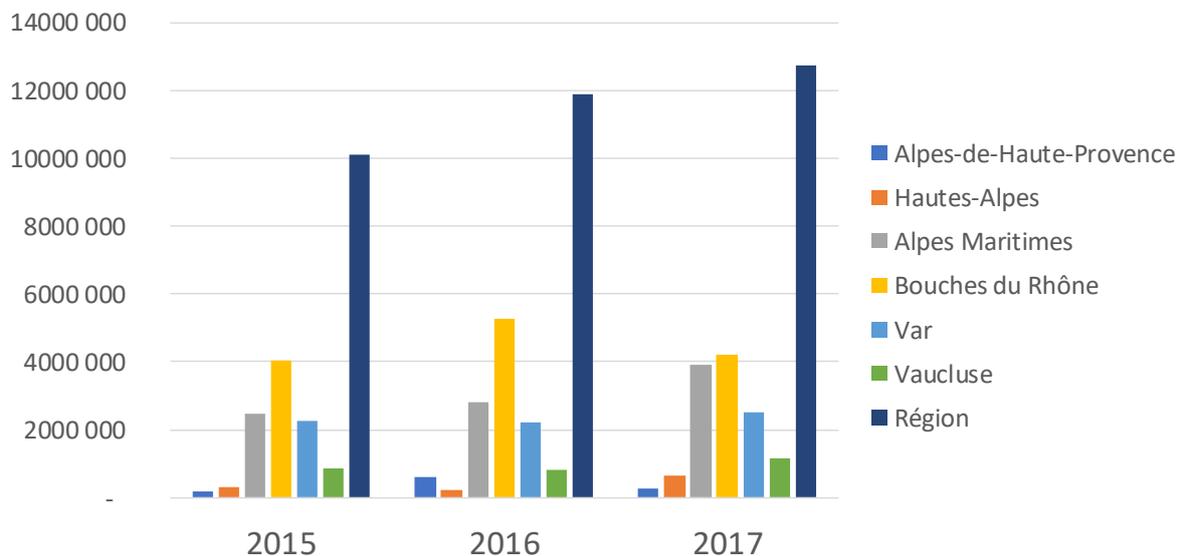


Figure 58 : Evolution des tonnages entrants à l'échelle départementale

Le tonnage entrant de déchets inertes progresse pour tous les départements entre 2015 et 2017. Néanmoins l'année 2016 présente une fluctuation différente avec une augmentation de la quantité de déchets collectée pour les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône. Le Vaucluse, les Hautes-Alpes et le Var présentent une faible diminution du flux de déchets captés pour cette année. Cette différence dans l'évolution des tonnages entrants s'explique par la production hétérogène de déchets sur chaque territoire dépendant des grands chantiers mis en œuvre et de l'activité économique générale de ce secteur d'activité au niveau local.

### 3. Evolution des tonnages de déchets inertes traités

En 2017, les filières de traitement des déchets inertes représentent 2 890 000 tonnes de déchets recyclés, 4 775 000 tonnes valorisées en remblaiement et 2 650 000 tonnes stockées.

Les filières de traitement des déchets inertes évoluent chaque année :

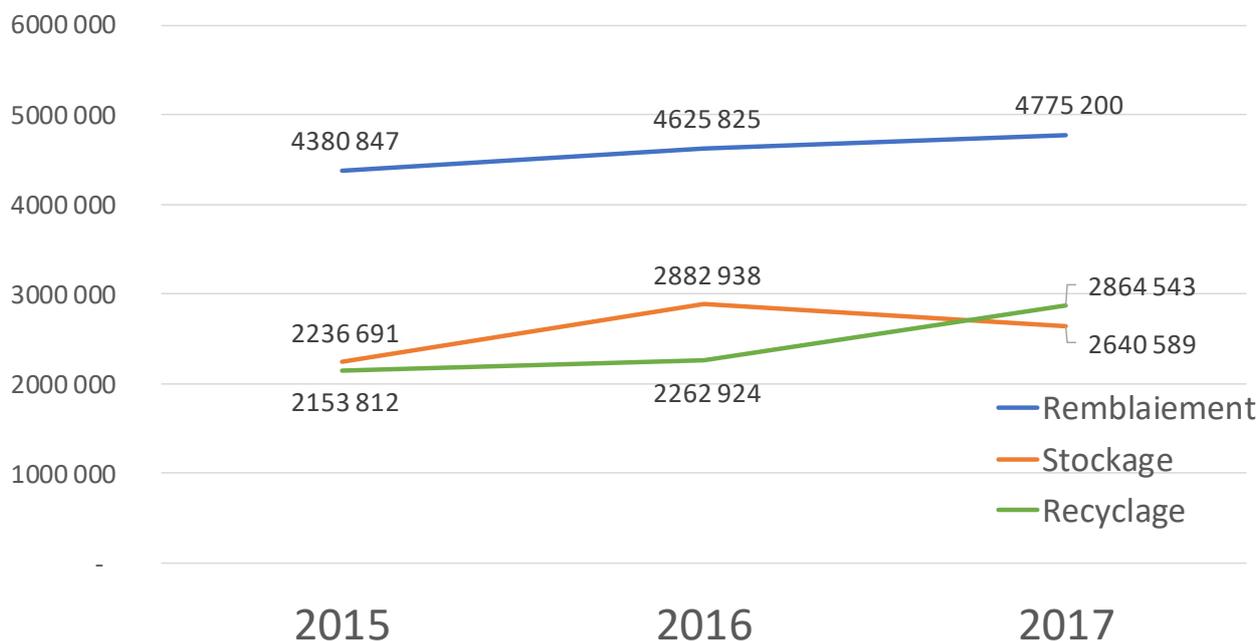


Figure 59 : Evolution des filières de traitement des déchets inertes

Les filières de valorisation des déchets inertes sont constantes pour le remblaiement et en nette progression pour le recyclage. Le stockage des déchets fluctue sur ces trois années mais il est décroissant entre 2016 et 2017. Pour la première fois depuis ces 3 années d'exercice, le tonnage de déchets recyclé est supérieur au tonnage de déchets en stockage.

En 2017, le taux de valorisation des déchets issus du BTP atteint 70 % avec une augmentation du flux identifié en installation et proportionnellement du flux en réutilisation (dont le taux est globalement stable chaque année) et une diminution de la quantité de déchets en dépôt illégal supposée.

Le taux de valorisation régional fluctue autour de 70 % avec une légère baisse en 2016 (68%).

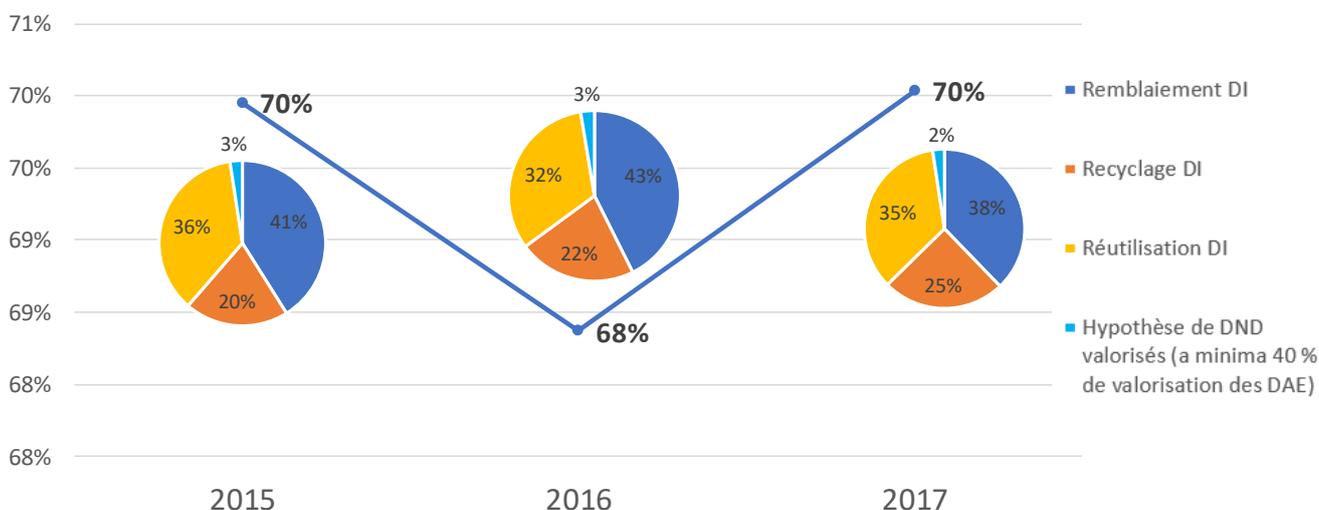


Figure 60 : Evolution du taux de valorisation à l'échelle régionale

Le taux de valorisation atteint les 70 % fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Néanmoins le tonnage de déchet valorisé par filière évolue : le remblaiement reste majoritaire sur les trois années d'enquêtes puisque le territoire régional est pourvu de nombreuses carrières utilisant les déchets inertes dans le cadre de leur réaménagement. Le recyclage progresse grâce notamment à la répartition de proximité existante sur le territoire régional ainsi qu'à la création de nouvelles plateformes dotées d'équipement permettant d'assurer la production de nouvelles ressources par recyclage et leur commercialisation. Enfin la réutilisation avec une augmentation de la proportion de déchets faisant objet de réutilisation en 2017 pour atteindre un taux globalement stable par rapport à 2015 (35 %). Le tonnage de DND valorisé reste hypothétique puisque le tonnage collecté dans les installations accueillant spécifiquement des déchets du BTP est très faible, et que l'origine du secteur d'activité n'est actuellement pas identifiée dans les autres installations accueillant des Déchets d'Activités Economiques DAE.

# Chapitre V - Les Déchets Dangereux

L'organisation de la gestion des Déchets Dangereux (DD) reflète la complexité liée aux nombreux types de producteurs (ménages, industriels ICPE, artisans, administrations, etc.) de ces déchets.

Les déchets dangereux générés par les « gros producteurs », c'est-à-dire produisant plus de 2 tonnes par an, sont gérés directement par ces derniers. Leur suivi est assuré par la DREAL via leurs déclarations annuelles dans la base de données nationale GEREP.

S'ajoutent à ces flux de déchets dangereux, les Déchets Dangereux Diffus (DDD) produits par les ménages (DDDM), les activités artisanales, les petites entreprises, lycées, universités, et les industriels produisant moins de 2 tonnes par an, etc.

Les déchets dangereux peuvent à la fois être gérés par le service public dans le cadre de collecte en déchèterie par exemple, mais aussi par les industriels eux-mêmes via une organisation qui leur est propre telle qu'un traitement interne.

Certains déchets dangereux diffus sont également gérés par les filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP), par le biais d'éco-organismes agréés (ex : Eco-DDS, DASTRI, Ecologic, ...) par l'Etat ou par des systèmes individuels de collecte et traitement (ex : pour les DEEE, Médicaments Non Utilisés (MNU), etc.).

## A. ESTIMATION DU GISEMENT DE DECHETS DANGEREUX

**En 2017, le gisement de déchets dangereux produits sur le territoire régional (tous producteurs confondus) et traités (en France et à l'étranger) est estimé à 842 000 tonnes, dont 139 000 tonnes de terres polluées.** Seul le gisement de déchets dangereux issus des gros producteurs a été réestimé pour reconstituer le gisement global 2017.

L'estimation du gisement de déchets dangereux produits sur la région est basée sur l'analyse des deux gisements suivants :

- Les **déchets dangereux industriels**, produits par les gros producteurs (> 2 tonnes/an) et donc soumis à autorisation, soit **313 200 tonnes** (hors terres et boues polluées estimées à environ 12 900 tonnes). Les ICPE entrant dans cette catégorie sont tenues de déclarer annuellement leur production de déchets à la DREAL selon la procédure de déclaration GEREP (Gestion Electronique du Registre des Emissions Polluantes). Ils seront par ailleurs nommés « Gros producteurs ».
- Les **déchets dangereux diffus**, produits par ailleurs à hauteur de **507 200 tonnes**, notamment par :
  - les **ICPE** n'entrant pas dans la catégorie précédente : ICPE soumises à autorisation et **produisant moins de 2 t/an** ou ICPE non soumises à autorisation,
  - les **petits producteurs** : petites et moyennes entreprises industrielles ou de services, artisans, agriculteur, établissements de l'enseignement et de la recherche, établissements de soins..., produisant moins de 2 t/an,
  - les **ménages**.

Les petits producteurs et les ménages génèrent des déchets dangereux diffus (DDD) car produits en petites quantités ou de façon épisodique ou dispersée. Les deux catégories de déchets dangereux diffus (hors DASRI<sup>4</sup> diffus) sont :

- **DDDA** : les Déchets Dangereux Diffus d'Activités, c'est à dire produits par les petites entreprises, les artisans et commerçants. Leurs natures ne sont pas très différentes de celles de l'industrie : solvants chlorés, solvants non chlorés, boues de peintures, acides, vernis...

<sup>4</sup> DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Il s'agit entre autres :

- Des déchets dangereux du BTP ;
  - Des déchets dangereux des artisans, commerçants, petites entreprises industrielles ;
  - Des déchets dangereux issus de l'agriculture ;
  - Des déchets dangereux d'établissements d'enseignement et de recherche (lycées, collèges, universités...);
- **DDDM**: les Déchets Dangereux Diffus des Ménages. Ils sont généralement collectés dans les déchèteries des collectivités, mais également chez certains distributeurs (pour les déchets concernés par les filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)). Ce sont par exemple : les piles et accumulateurs, les pesticides, les peintures, les solvants, les Déchets d'Equipements Electroniques (DEEE), etc.

Le tableau suivant présente les principaux gisements de déchets dangereux par origine :

<b>Déchets Dangereux Gros producteurs (GEREP)</b>	→	<b>335 000 tonnes</b>
<b>Déchets Dangereux Diffus des Ménages (DDDM)</b>	→	<b>22 305 tonnes</b>
<b>Déchets Dangereux Diffus d'Activités (DDDA)</b>	→	<b>149 800 tonnes</b>
<b>DEEE</b>	→	<b>99 800 tonnes</b>
<b>Déchets Dangereux Diffus du BTP</b>	→	<b>216 900 tonnes</b>
<b>Déchets d'Activités de Soins Dangereux (DASD)</b>	→	<b>18 000 tonnes</b>
<b>Autres</b>	→	<b>430 tonnes</b>
<b>Gisement Total estimé :</b>		<b>842 235 tonnes</b>
<b>Gisement Total estimé</b> <i>Hors terres polluées (139 000 t) :</i>		<b>703 235 tonnes</b>

Figure 61 : Estimation du gisement de déchets dangereux produits en région

## B. DECHETS DANGEREUX PRODUITS EN REGION, TRAITES EN FRANCE ET A L'ETRANGER

En 2017, 482 462 tonnes de déchets dangereux collectés en région (tous producteurs confondus) sont traités en France et à l'étranger, dont 66 775 tonnes sont passées par un centre de transit-regroupement-reconditionnement (14 %).

Il sera considéré, par la suite, le **tonnage hors transit** afin d'éviter les doublons de flux qui, sortant du transit, sont dirigés vers une installation de traitement de déchets dangereux.

<b>Quantité de déchets traités, d'origine régionale (hors transit)</b>	<b>415 687 t</b>
<i>Dont traités en région</i>	<i>272 232 t (65 %)</i>
<i>Dont traités hors région</i>	<b>143 452 t (35 %)</b>
<i>Traités en interne</i>	<i>6 700 t (1,5 %)</i>
<i>Traités à l'étranger</i>	<i>4 545 t (1 %)</i>
<i>Traités à Bellegarde (30)</i>	<i>103 323 t (25 %)</i>

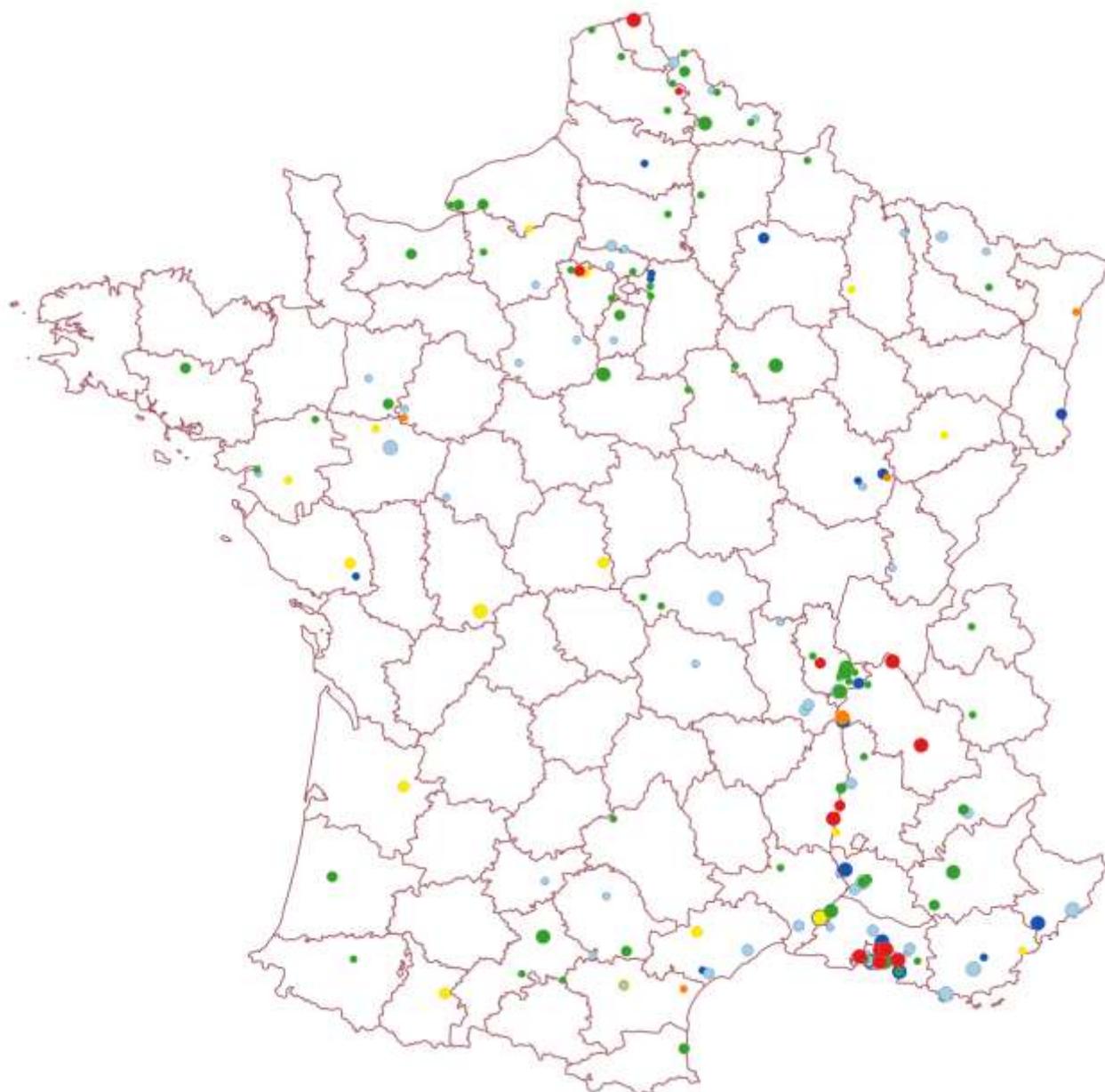
Tableau 68 : Tonnages de déchets dangereux issus de la région, collectés et traités (hors transit)

Une large majorité (65 %) des déchets dangereux collectés en région est traitée sur le territoire régional. **En considérant l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) située à Bellegarde (30), soit à 15 km de la frontière régionale, la part de déchets dangereux régionaux collectés et traités sur la région ou à proximité directe s'élève à 90 % (91 % en 2016).**

La part de déchets dangereux traités à l'étranger est d'environ 1 % (stable par rapport à 2016).

Au total, les installations de traitement de 21 régions (12 régions en 2016) de France métropolitaine (dont celles de la région) ont été sollicitées pour le traitement des déchets dangereux produits en région en 2017, ainsi que celles de 6 pays étrangers<sup>5</sup> (5 en 2016). Trois régions (la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes et Ile-de-France) ont traité 95 % des déchets dangereux produits sur la région. Toutes les installations sollicitées sont localisées sur la carte suivante :

<sup>5</sup> Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Pays-Bas, Pologne.



### **Légende**

#### **stockage**

- + de 50000 t/an
- 1000 - 50000 t/an
- 100 - 1000 t/an
- < 100 t/an

#### **Recyclage**

- + de 50000 t/an
- 1000 - 50000 t/an
- 100 - 1000 t/an
- < 100 t/an

#### **Incinération avec valorisation énergétique**

- + de 50000 t/an
- 1000 - 50000 t/an
- 100 - 1000 t/an
- < 100 t/an

#### **Traitement physico-chimique**

- + de 50000 t/an
- 1000 - 50000 t/an
- 100 - 1000 t/an
- < 100 t/an

#### **Regroupement**

- + de 50000 t/an
- 1000 - 50000 t/an
- 100 - 1000 t/an
- < 100 t/an

#### **Incinération**

- + de 50000 t/an
- 1000 - 50000 t/an
- 100 - 1000 t/an
- < 100 t/an

Carte 32 : Localisation des installations françaises de traitement des déchets dangereux produits en région

## C. NATURE DES DECHETS DANGEREUX COLLECTES EN REGION

### 1. Nature des déchets dangereux collectés, tous producteurs confondus

Le tableau suivant ventile les tonnages de déchets collectés en région par nature (dont ceux issus des gros producteurs (production > 2 tonnes/an) :

Nature de déchets dangereux	Quantités 2017
Déchets contenant des PCB <sup>6</sup>	528 t
Déchets amiantés	12 161 t
Liquides souillés	13 735 t
Déchets d'activité de soins	16 690 t
Terres et boues de dragage polluées	17 937 t
VHU <sup>7</sup> et déchets associés	19 088 t
Solvants usés	19 451 t
Huiles usées	21 190 t
Piles et accumulateurs (hors DEEE)	21 935 t
Autres déchets dangereux	39 303 t
Déchets de préparations chimiques	41 811 t
DEEE (hors piles et accumulateurs)	51 811 t
Déchets contenant des hydrocarbures	60 264 t
Boues, dépôts et résidus chimiques	68 794 t
REFIOM, REFIDI <sup>8</sup> et autres résidus d'opération thermique	77 763 t
<b>Région</b>	<b>482 462 t</b>

Tableau 69 : Tonnages de déchets dangereux par nature en région

Les **REFIOM, REFIDI et autres résidus d'opération thermique représentent 16 % du tonnage de déchets dangereux produits sur la région, tous producteurs confondus**. Viennent ensuite :

- Les boues, dépôts et résidus chimiques avec 14 % du tonnage régional ;
- Les déchets contenant des hydrocarbures (12 %) ;
- Les DEEE (hors piles et accumulateurs) (11 %).

<sup>6</sup> PCB : PolyChloroBiphényles, hydrocarbures halogénés de haut poids moléculaire.

<sup>7</sup> VHU : Véhicule Hors d'Usage

<sup>8</sup> REFIDI : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Déchets Industriels

Ces 4 natures de déchets représentent plus de la moitié (53 %) du tonnage total de déchets dangereux produits sur la région et traités, tous producteurs confondus.

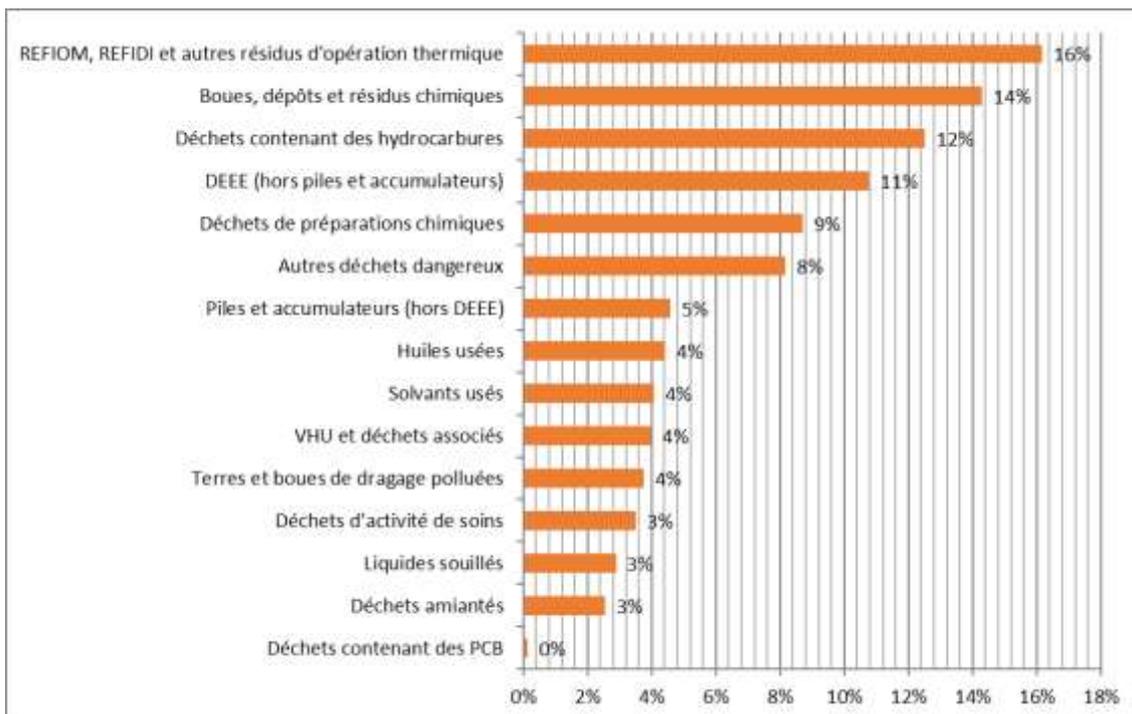


Figure 62 : Nature des déchets dangereux produits en région et traités

*Nota Bene* : En 2017, un flux particulier de Déchets Dangereux a été qualifié : les « bois malades ». En effet l'abattage des Palmiers, Platanes et Ormes « malades » contribue à produire env. 15 000 t/an de déchets considérés comme dangereux en région. Des solutions soutenables de valorisation sont à identifier pour améliorer la gestion de ce flux, en collaboration avec la Corse et l'Occitanie.

## 2. Déchets amiantés collectés

En 2017, 12 161 tonnes de déchets amiantés sont collectées sur la région (8421 tonnes en 2016), près de la moitié (45 %) de ces déchets provient des Bouches-du-Rhône (13). Les Alpes-Maritimes (06) et le Var (83) en produisent respectivement 23 % et 21 %.

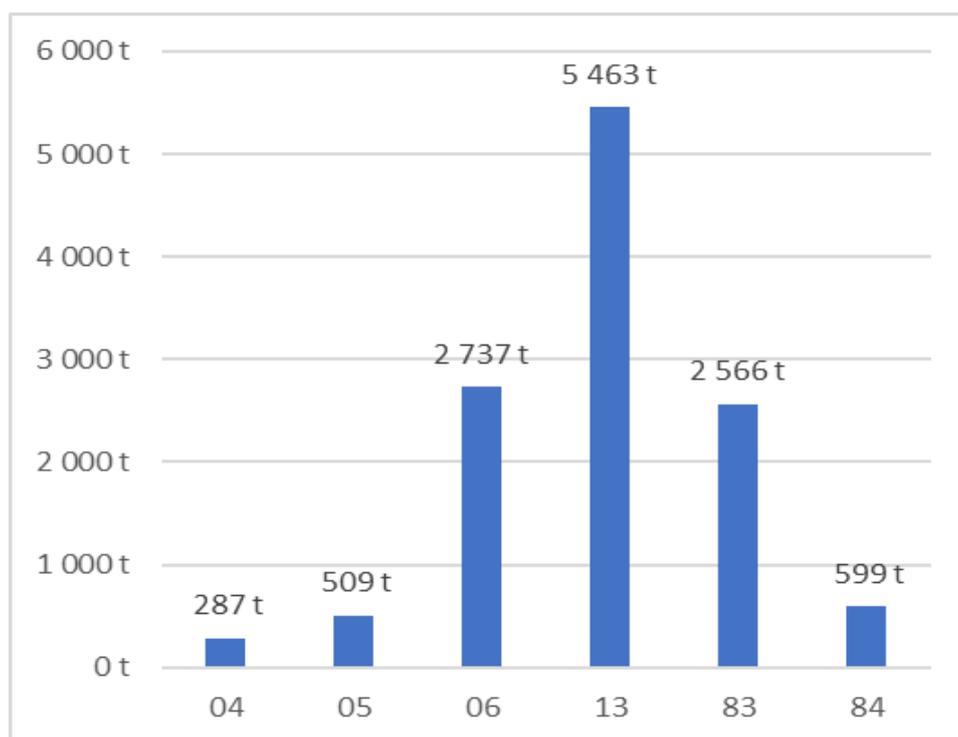


Figure 63 : Tonnages de déchets amiantés collectés par département

### 3. Déchets dangereux collectés, issus des gros producteurs

Les industries ICPE qui produisent plus de 2 tonnes par an, génèrent principalement :

- Des **REFIOM, REFIDI et autres résidus d'opération thermique avec 28 % du tonnage régional issu des gros producteurs** ;
- Des boues, dépôts et résidus chimiques avec 17 % ;
- Des déchets contenant des hydrocarbures (11 %) ;
- Des autres déchets dangereux (8 %)

Ces 4 natures de déchets représentent les 2/3 (64 %) du **tonnage régional de déchets dangereux issus des gros producteurs (production > 2 t/an)**.

Nature de déchets dangereux (ICPE > 2t/an)	Quantités 2017
Déchets contenant des PCB	280 t
Déchets amiantés	790 t
Déchets d'activité de soins	1 489 t
VHU et déchets associés	4 148 t
Terres et boues de dragage polluées	10 143 t
Huiles usées	10 520 t
Piles et accumulateurs (hors DEEE)	11 144 t
DEEE (hors piles et accumulateurs)	16 798 t
Solvants usés	17 186 t
Liquides souillés	22 334 t
Déchets de préparations chimiques	26 182 t
Autres déchets dangereux	27 885 t
Déchets contenant des hydrocarbures	35 824 t
Boues, dépôts et résidus chimiques	56 959 t
REFIOM, REFIDI et autres résidus d'opération thermique	93 379 t
<b>Région</b>	<b>335 059 t</b>

Tableau 70 : Tonnages de déchets dangereux produits par les ICPE produisant plus de 2 t/an, par nature de déchets

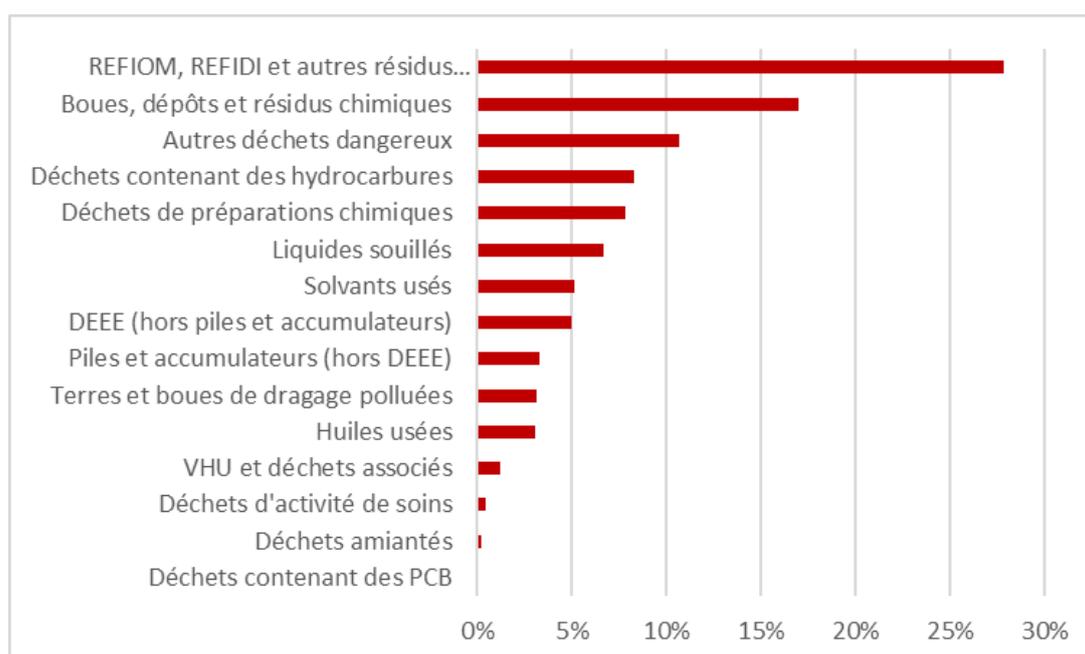


Figure 64 : Natures de déchets des établissements produisant plus de 2 tonnes/an

## D. SECTEURS D'ACTIVITES PRODUCTEURS DE DECHETS DANGEREUX EN REGION

### 1. Secteurs d'activités produisant des déchets dangereux, tous producteurs confondus

Les déchets dangereux produits sur la région proviennent à 86 % du secteur d'activités « Assainissement et gestion des déchets ».

Viennent ensuite 3 secteurs - « Commerces, services et BTP », « Industrie chimique » et « Fabrication de produits non métalliques » - représentant 12 % du tonnage régional de déchets dangereux, tous producteurs confondus. 98 % du tonnage de déchets dangereux produits en région est donc issu de ces 4 secteurs d'activités.

Secteurs d'activités	Quantités 2017
Autres industries manufacturières	70 t
Energie et extraction minière	3 876 t
Métallurgie, produits métalliques et véhicules	4 637 t
Fabrication de produits non métalliques	15 235 t
Industrie chimique	19 599 t
Commerces, services et BTP	23 504 t
Assainissement et gestion des déchets	415 542 t
<b>Région</b>	<b>482 462 t</b>

Tableau 71 : Tonnages de déchets dangereux produits en région, par secteurs d'activités

### 2. Secteurs d'activités des gros producteurs de déchets dangereux

Les déchets dangereux produits par les gros producteurs sur la région proviennent à 71 % des secteurs d'activités « Assainissement et gestion des déchets » et « Industrie chimique ».

91 % du tonnage de déchets dangereux produits en région est issu de 4 secteurs d'activités.

Secteurs d'activités	Quantités 2017
Industrie pharmaceutique	1 734 t
Autres industries manufacturières	3 929 t
Agriculture, IAA et pêche	5 916 t
Fabrication de produits non métalliques	8 053 t
Commerces, services et BTP	11 110 t
Energie et extraction minière	28 342 t
Métallurgie, produits métalliques et véhicules	38 374 t
Industrie chimique	86 232 t
Assainissement et gestion des déchets	151 368 t
<b>Région</b>	<b>335 059 t</b>

Tableau 72 : Tonnages produits par les gros producteurs régionaux, par secteur d'activités

## E. DEPARTEMENT D'ORIGINE DES DECHETS DANGEREUX COLLECTES EN REGION

Hors transit, près de 2/3 des déchets dangereux sont principalement collectés sur le département des Bouches-du-Rhône (62 %).

Département d'origine	Quantités 2017	%
Alpes-de-Haute-Provence (04)	19 213 t	5 %
Hautes-Alpes (05)	4 254 t	1 %
Alpes-Maritimes (06)	52 822 t	13 %
Bouches-du-Rhône (13)	<b>257 564 t</b>	<b>62 %</b>
Var (83)	43 680 t	10 %
Vaucluse (84)	38 154 t	9 %
<b>Région</b>	<b>415 687 t</b>	<b>100 %</b>

Tableau 73 : Origines départementales des déchets dangereux collectés en région (hors transit)

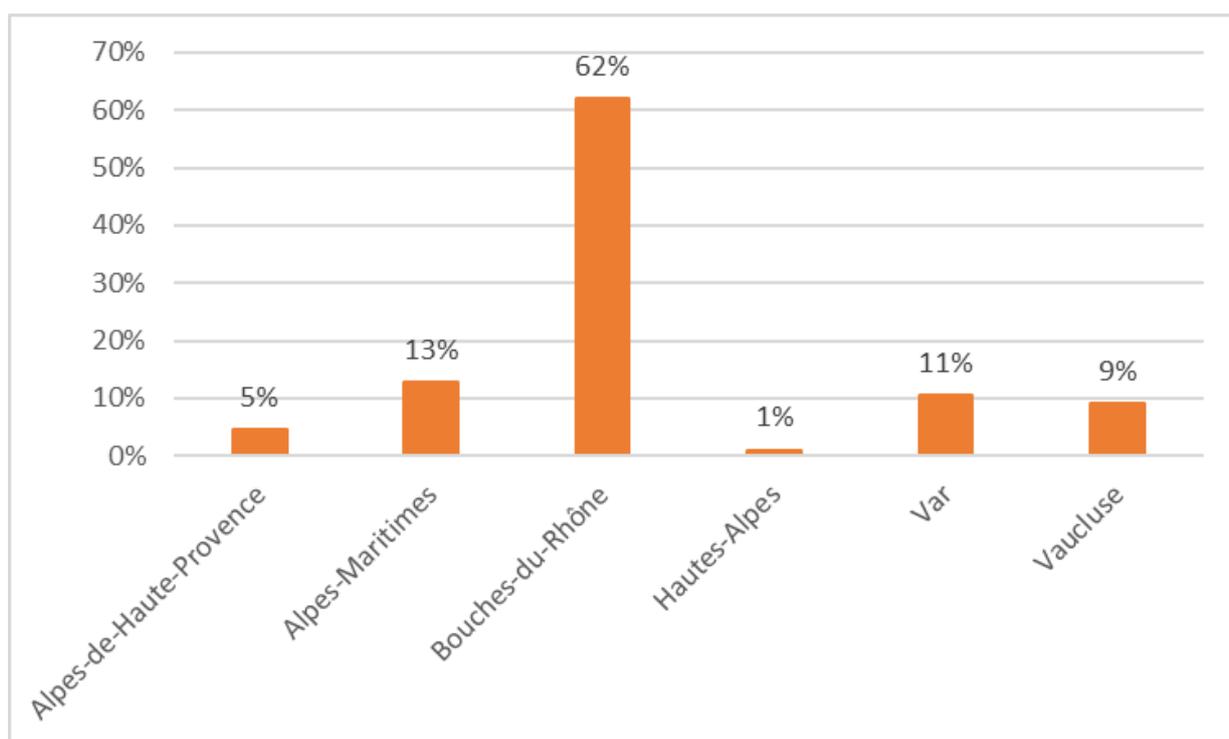


Figure 65 : Répartition départementale des déchets dangereux collectés en région

Sur les 61 établissements produisant plus de 1 000 tonnes de déchets dangereux par an, le département des Bouches-du-Rhône en compte à lui seul 36. 4 établissements sont considérés comme les plus gros établissements producteurs (> 10 000 tonnes par an).

Très peu de déchets dangereux (1 %) sont produits dans les Hautes-Alpes.

## F. FILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX COLLECTES EN REGION

En 2017,

- 52 % des déchets dangereux produits en région sont considérés comme valorisés (en *Italique* dans le tableau ci-après).
- 34 % des déchets dangereux produits en région suivent les filières de valorisation matière et organique.

Filières de traitement des déchets dangereux (hors transit)	Tonnage de déchets dangereux
En attente de valorisation ou de traitement	33 912 t
Incinération (sans valorisation énergétique)	45 211 t
Stockage	58 647 t
<i>Traitement biologique</i>	<i>5 424 t</i>
Traitement physico-chimique	63 693 t
<i>Valorisation énergétique</i>	<i>65 833 t</i>
<i>Valorisation matière</i>	<i>97 492 t</i>
<i>Valorisation organique</i>	<i>45 475 t</i>
<b>Total (hors transit)</b>	<b>415 687 t</b>

Tableau 74 : Tonnages de déchets dangereux produits en région, par filière de traitement

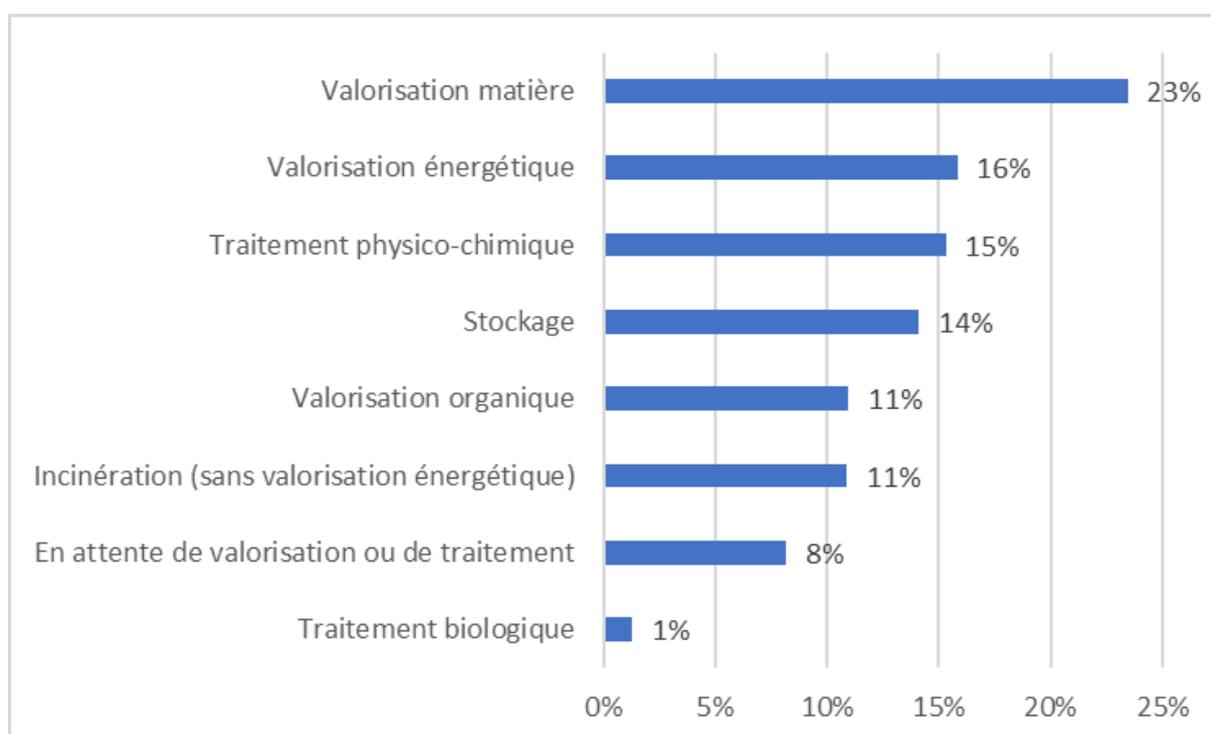


Figure 66 : Répartition du traitement des déchets dangereux produits en région, par filière

Les filières de traitement des déchets dangereux de la région diffèrent selon la nature de ces derniers.  
En 2017 :

- L'incinération concerne 50 % des déchets de préparations chimiques produits ;
- Le stockage est utilisé pour 98 % des déchets amiantés et 32 % des REFION, REFIDI et autres résidus d'opération thermique ;
- Le traitement physico-chimique concerne 57 % des déchets contenant des PCB, 52 % des liquides souillés, 61 % des REFION, REFIDI et autres résidus d'opération thermique.
- La valorisation énergétique concerne 71 % des déchets des activités de soins, 65 % des solvants usés et 42 % des huiles usées ;
- La valorisation matière, 99 % des DEEE, 100 % des piles-accumulateurs, 82 % des VHU et 30% des terres et boues de dragage polluées ;
- La valorisation organique est utilisée pour 57 % des déchets contenant des hydrocarbures et 45 % des huiles usées.

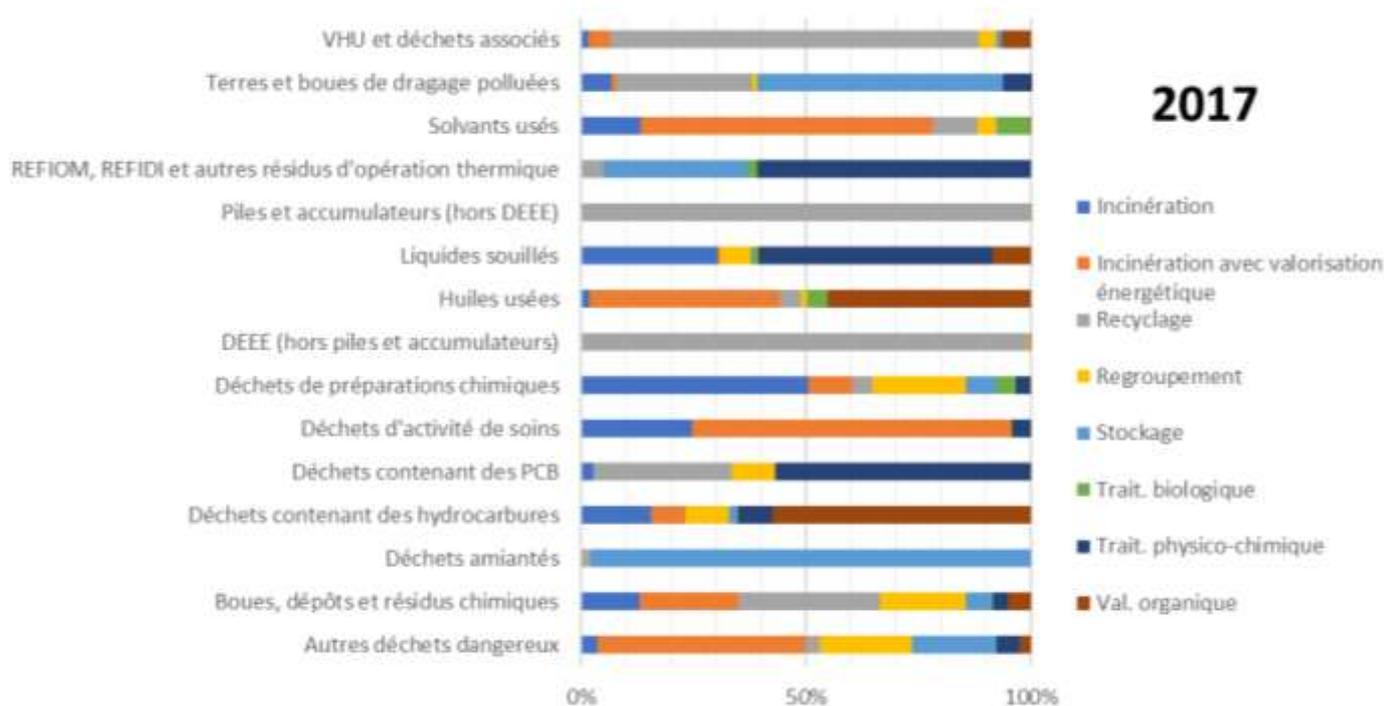


Figure 67 : Filières de traitement des déchets dangereux produits en région, selon leur nature

## G. LES INSTALLATIONS REGIONALES DE TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX

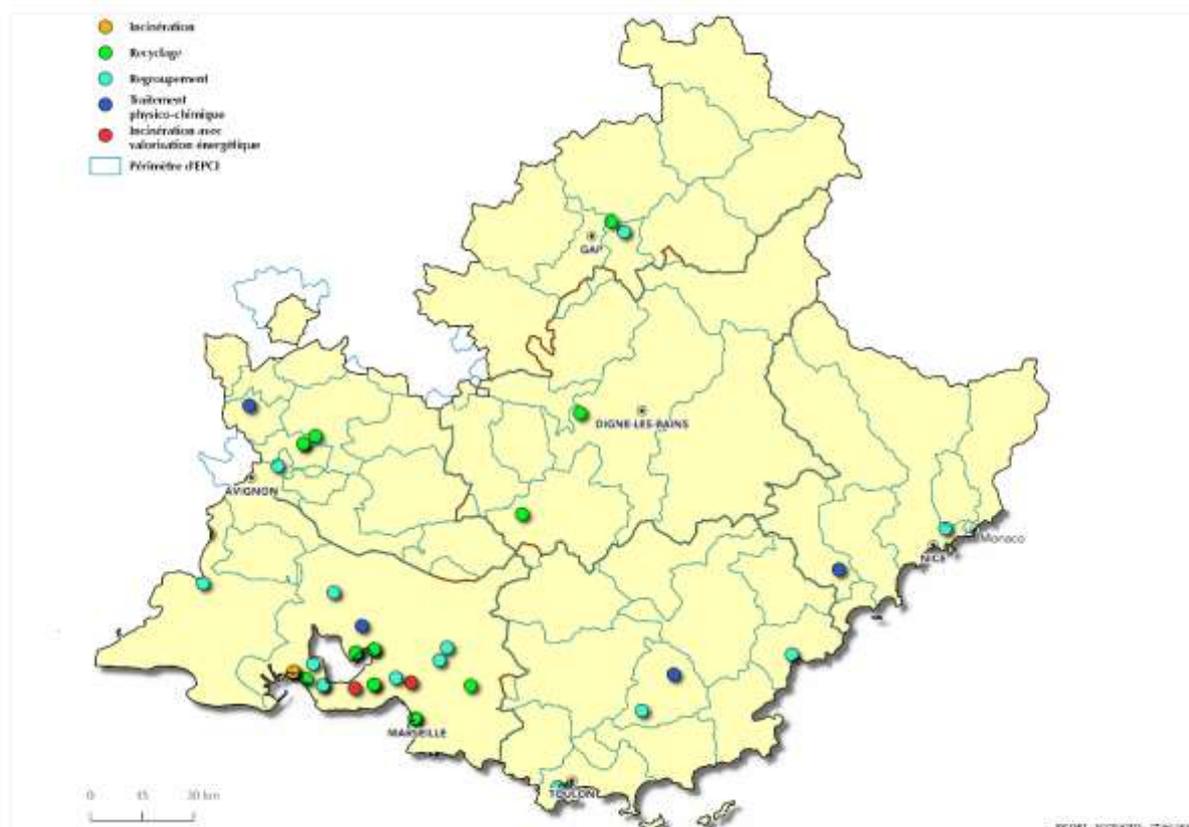
En 2017, 65 % des déchets dangereux traités sur les installations de la région sont collectés sur la région ; 7 % proviennent de l'étranger.

<b>Tonnage total traité sur les installations régionales (hors transit)</b>	<b>358 597 t</b>
<b>Dont tonnage produit par la région</b>	<b>234 105 t (65 %)</b>
<b>Dont tonnage produit à l'étranger</b>	<b>24 476 t (7 %)</b>

Tableau 75 : Tonnages de déchets dangereux traités sur les installations régionales (originaires de la région et de l'étranger)

62 % des déchets dangereux traités sur la région sont gérés sur les 6 principales installations de traitement-valorisation, toutes implantées sur le département des Bouches-du-Rhône :

- Solamat-Merex à Fos-sur-Mer
- Solamat-Merex à Rognac
- ORTEC Industrie / VALORTEC
- Lafarge Ciments, La Malle
- RTDH
- Epur Méditerranée



Carte 33 : Installations régionales de traitement des déchets dangereux

## 1. La nature des déchets dangereux traités sur les installations régionales

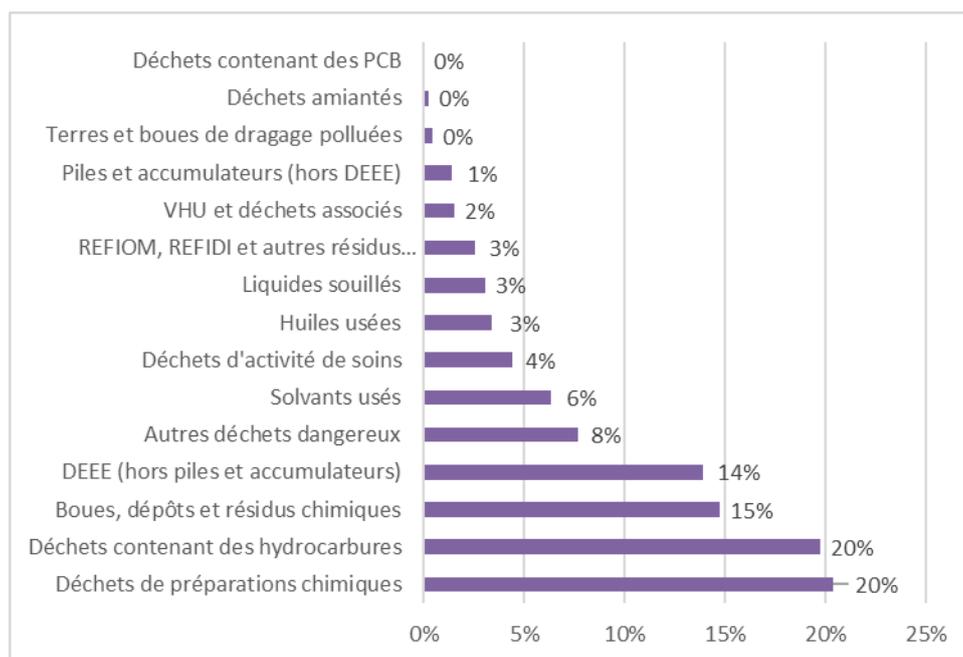


Figure 68 : Nature des déchets dangereux traités sur les installations de la région

Les déchets majoritairement traités (69 %) sur les installations régionales sont :

- Les déchets contenant des hydrocarbures (20%),
- Les déchets de préparation chimique (20 %),
- Les boues, dépôts et résidus chimiques (15 %),
- Les DEEE hors piles et accumulateurs (14 %).

## 2. Les filières de traitement utilisées en région

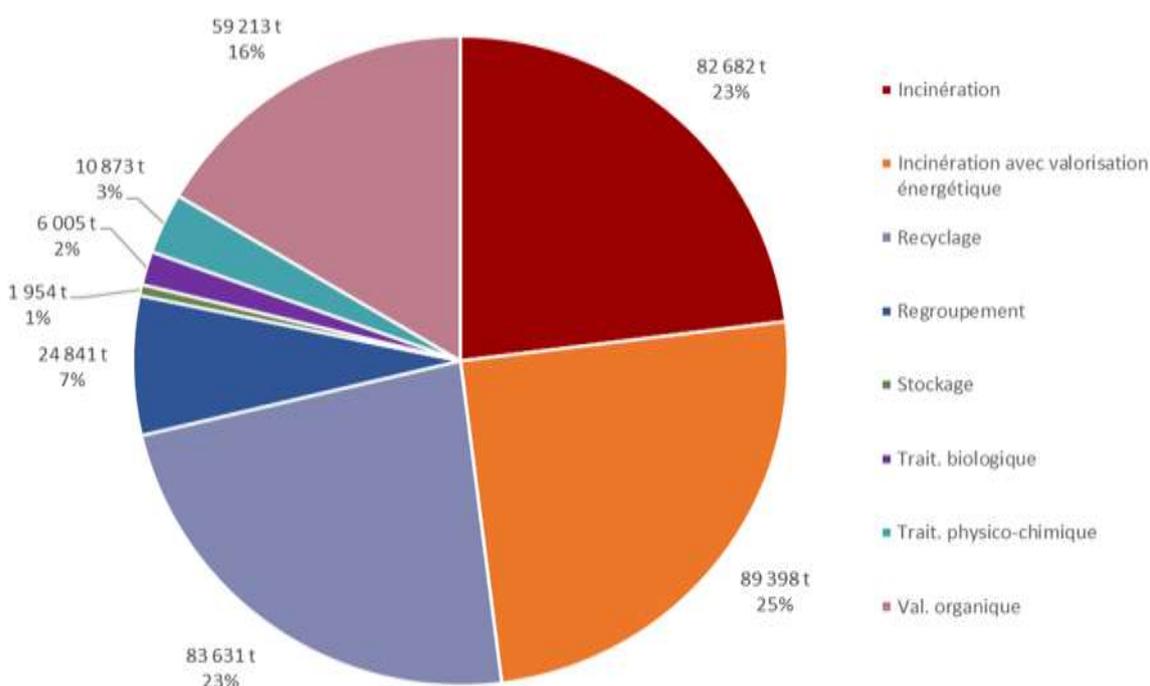


Figure 69 : Répartition des filières régionales de traitement des déchets dangereux

Les filières de valorisation (matière, organique et énergétique) concernent à elles seules 64 % des déchets traités sur la région (toutes origines confondues, région et hors région).

En excluant les principales installations qui réalisent un traitement interne<sup>9</sup> et en considérant les 50 principales installations régionales, les capacités potentielles de traitement par grandes filières ont été estimées (source : enquête ORD 2015) :

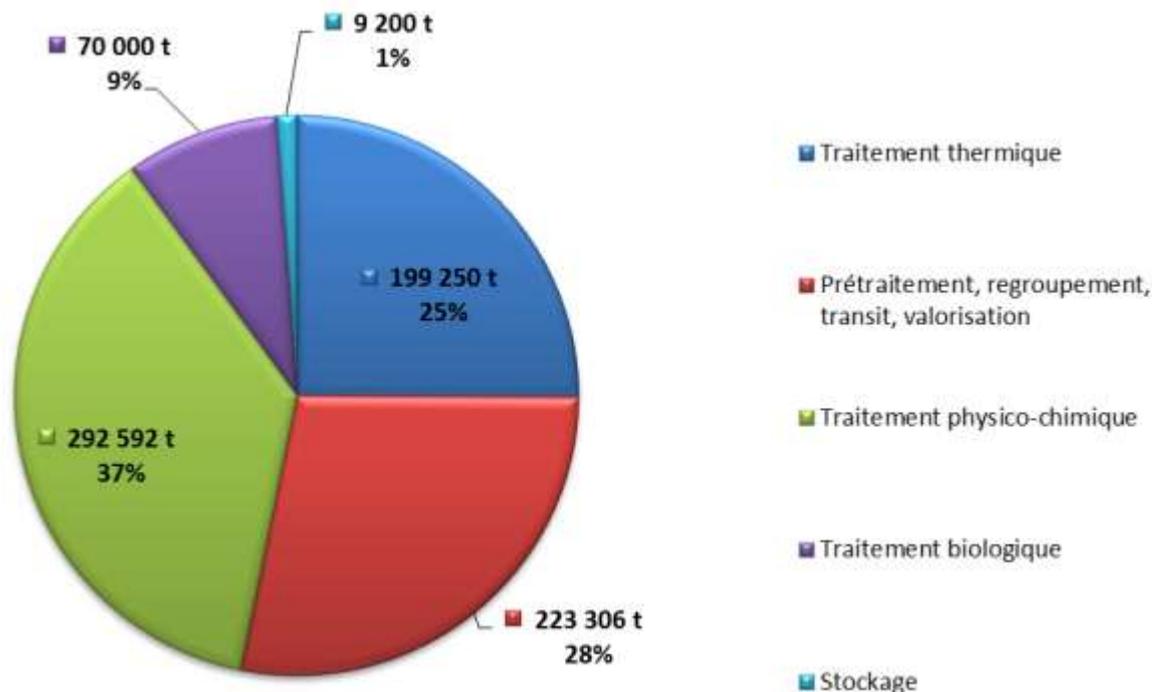


Figure 70 : Répartition des capacités réglementaires régionales de traitement, par filière (estimation 2015)

La capacité totale régionale de traitement de déchets dangereux est estimée à environ 795 000 tonnes par an. Hors transit, tri, regroupement, cette capacité est d'environ 570 000 tonnes.

Cette capacité est à mettre en perspective avec les tonnages « effectivement » traités sur les installations régionales (359 000 tonnes en 2017). Toutefois, il faut noter que certaines filières sont absentes ou très peu présentes sur la région, par exemple le stockage de déchets amiantés.

<sup>9</sup> Traitement uniquement des déchets dangereux générés par leurs propres activités

## H. LES FLUX INTERREGIONAUX DE DECHETS DANGEREUX

Pour rappel, les installations de traitement de 12 régions (dont la région) ont été sollicitées pour le traitement des déchets dangereux produits sur la région, ainsi que 6 pays étrangers<sup>10</sup>. Trois régions (dont la région) ont permis de traiter 95 % des déchets dangereux produits sur le territoire régional.

### 1. Exportation des déchets dangereux collectés en région

#### a) Exportation selon la nature des déchets dangereux collectés en région

En 2017,

- 4 558 t de déchets dangereux collectés en région ont été exportés à l'étranger pour traitement ;
- 181 583 t ont été exportés sur d'autres régions.

**Soit au total, 186 141 tonnes de déchets dangereux collectés en région et exportés pour traitement.**

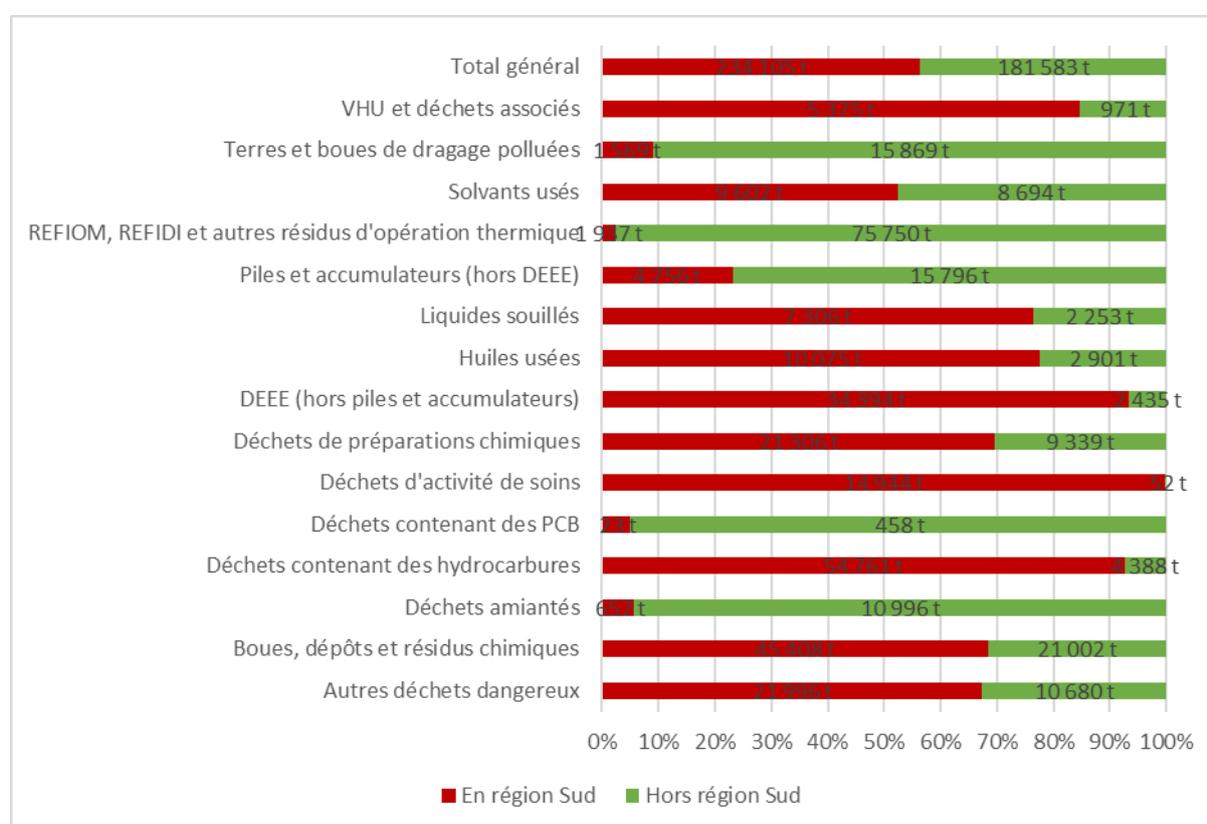


Figure 71 : Parts de déchets dangereux collectés en région et exportés pour traitement, par nature de déchets

Les déchets dangereux produits en région et majoritairement exportés en dehors de la région pour traitement sont :

- Les REFIOM, REFIDI et autres résidus d'opération thermique,
- Les terres et boues de dragage polluées,
- Les déchets contenant des PCB,
- Les déchets amiantés.

<sup>10</sup> Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Pays-Bas, Pologne.

A l'inverse, certains déchets dangereux sont très majoritairement traités au sein de la région :

- Les VHU et déchets associés,
- Les liquides souillés,
- Les huiles usées,
- Les DEEE (hors piles et accumulateurs),
- Les déchets d'activité de soins,
- Les déchets contenant des hydrocarbures.

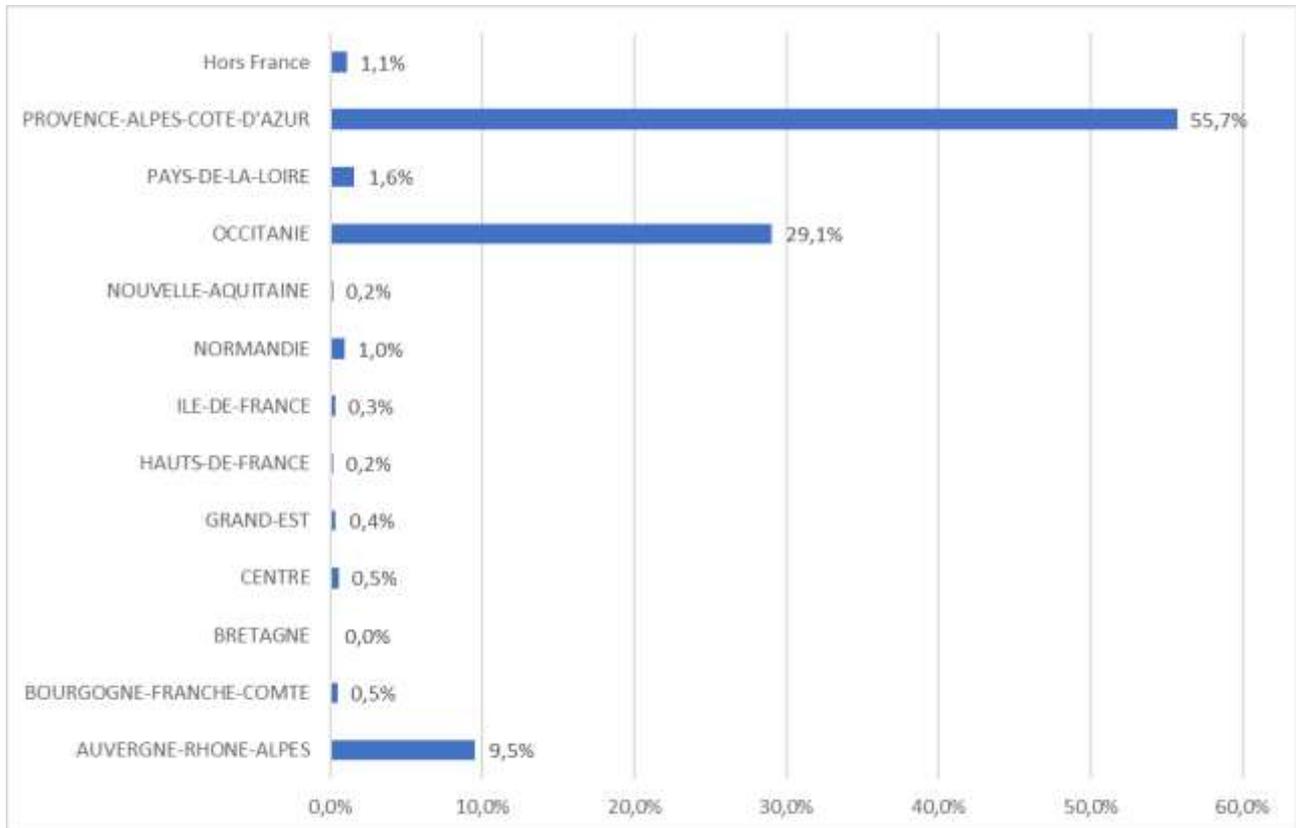


Figure 72 : Répartition des déchets dangereux exportés hors région pour traitement

Sur le tonnage global de déchets dangereux collectés en région :

- 56 % restent sur la région pour être traités ;
- 39 % sont exportés vers les régions Occitanie et Auvergne -Rhône-Alpes.

Notons que 98 % des déchets dangereux collectés en région et exportés pour traitement hors de France partent en Italie.

## b) Exportation des déchets dangereux collectés en région par filières

La moitié des déchets dangereux collectés en région est exportée en dehors de la région pour être stockés, 17 % suivent des filières de valorisation matière ou organique. Au total, 26 % des déchets dangereux exportés hors région sont valorisés.

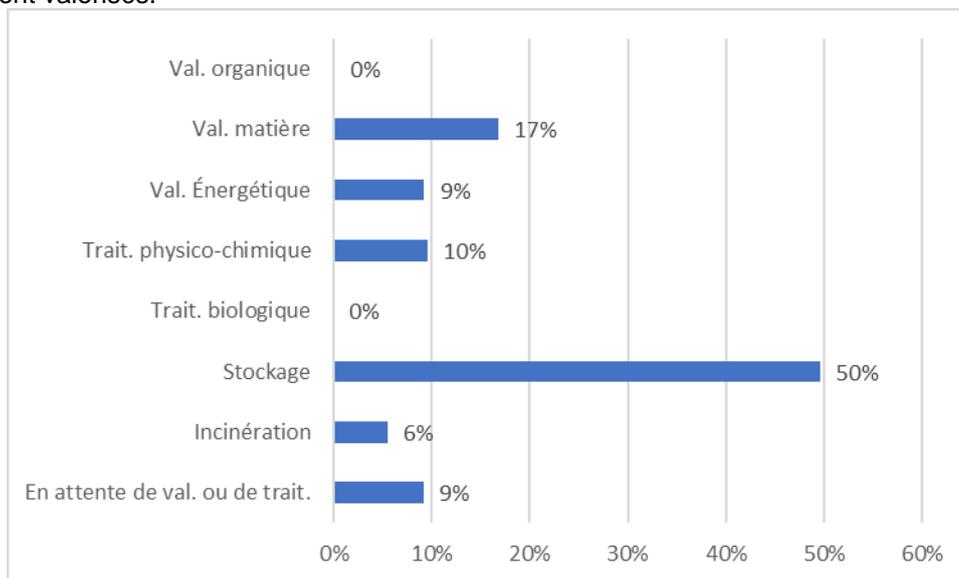


Figure 73 : Filières de traitement des déchets dangereux collectés en région et exportés pour traitement (hors étranger)

En 2017, seulement 6 % des déchets amiantés collectés sur la région sont traités sur le territoire régional.

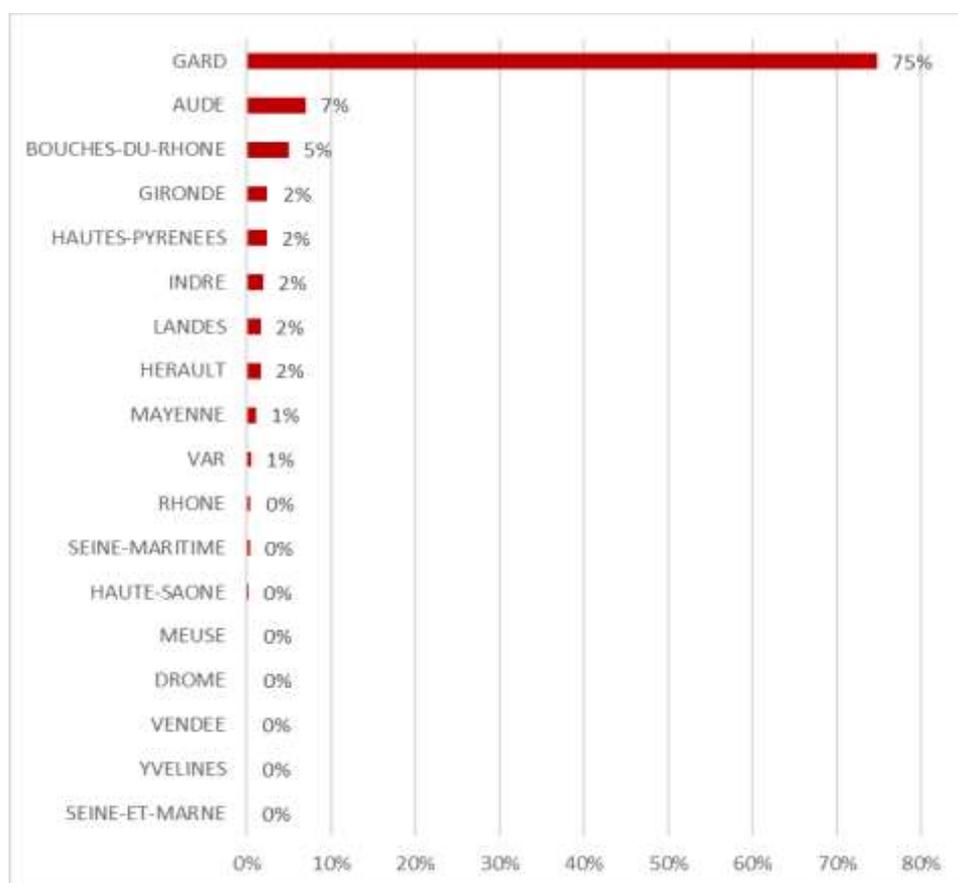


Figure 74 : Destinations des déchets amiantés collectés en région

## 2. Importation des déchets dangereux pour traitement sur la région

En 2017,

- 24 476 tonnes de déchets dangereux collectés à l'étranger ont été importées sur la région pour être traitées ;
- 100 017 tonnes ont été importées en provenance d'autres régions françaises.

**Soit un total de 124 493 tonnes de déchets dangereux importées pour traitement sur le territoire régional.**

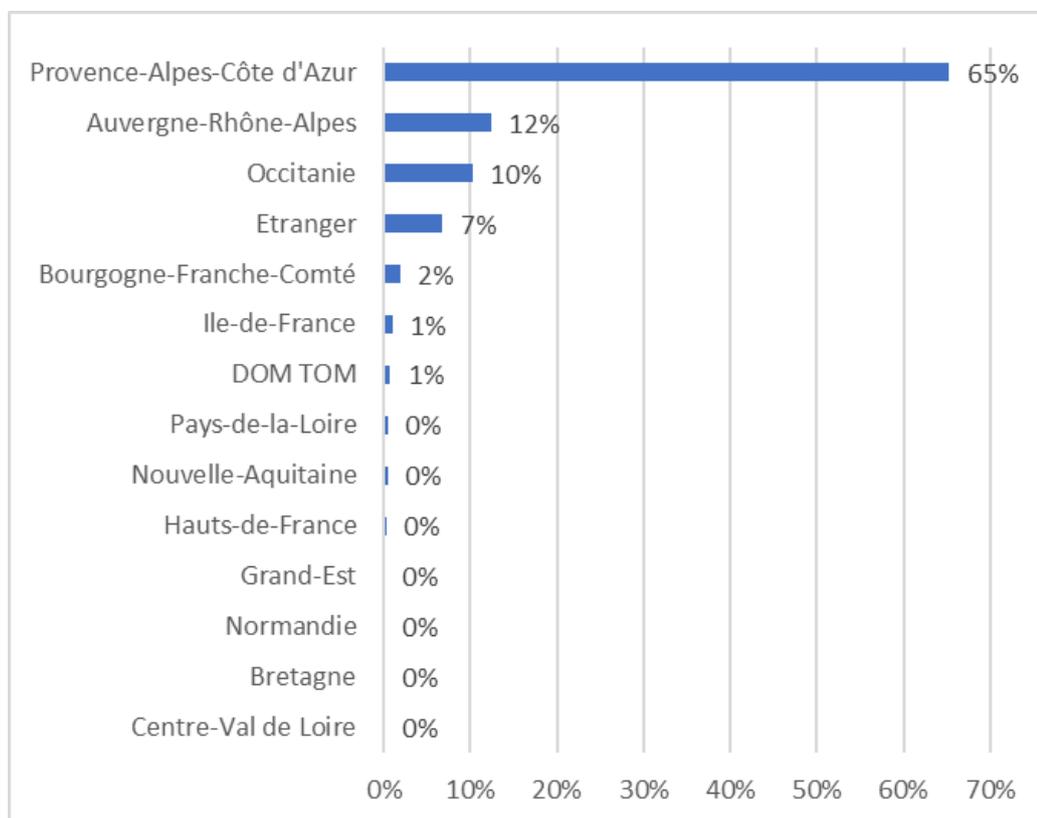


Figure 75 : Origine géographique des déchets dangereux traités sur la région

En 2017,

- 65 % des déchets dangereux traités en région proviennent de la région ;
- 22 % proviennent des 2 régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie ;
- 7 % sont importés pour traitement en provenance de l'étranger.

85 % des déchets dangereux importés depuis l'étranger proviennent d'Italie.

# I. EVOLUTIONS 2010-2017 DES DECHETS DANGEREUX

## 1. Le traitement des déchets dangereux produits en région

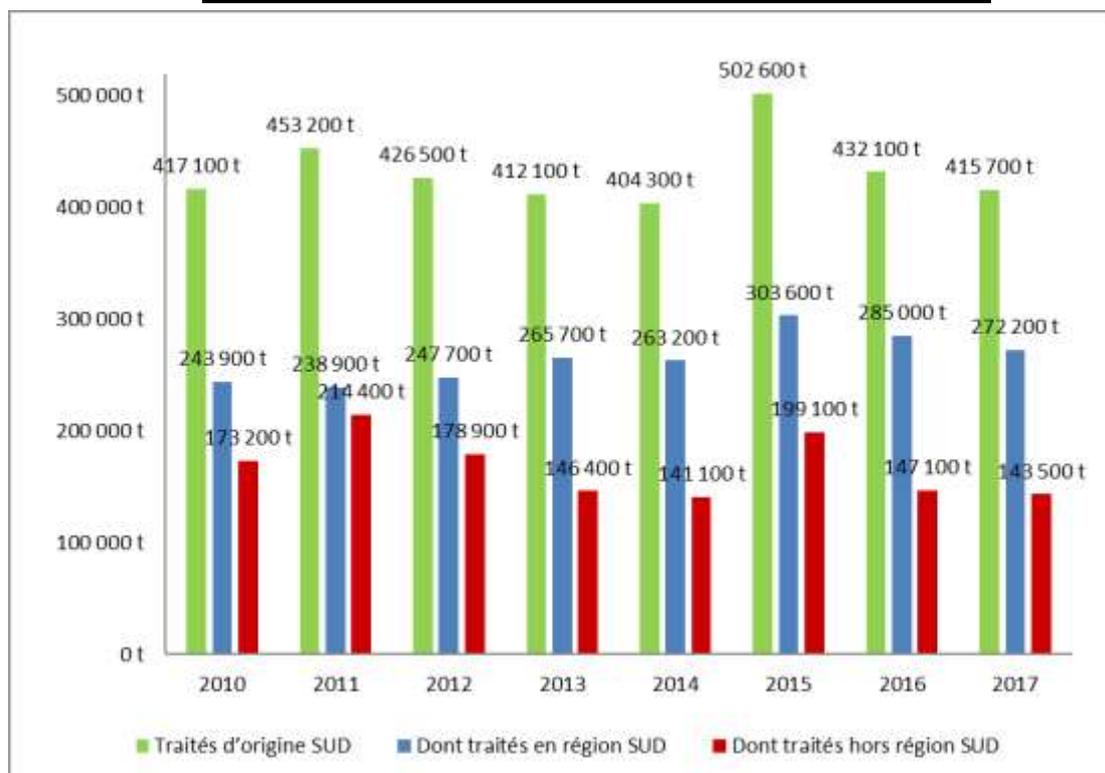


Figure 76 : Evolution des tonnages de déchets dangereux produits en région, traités en région et hors région entre 2010 et 2017

## 2. Les déchets amiantés produits en région

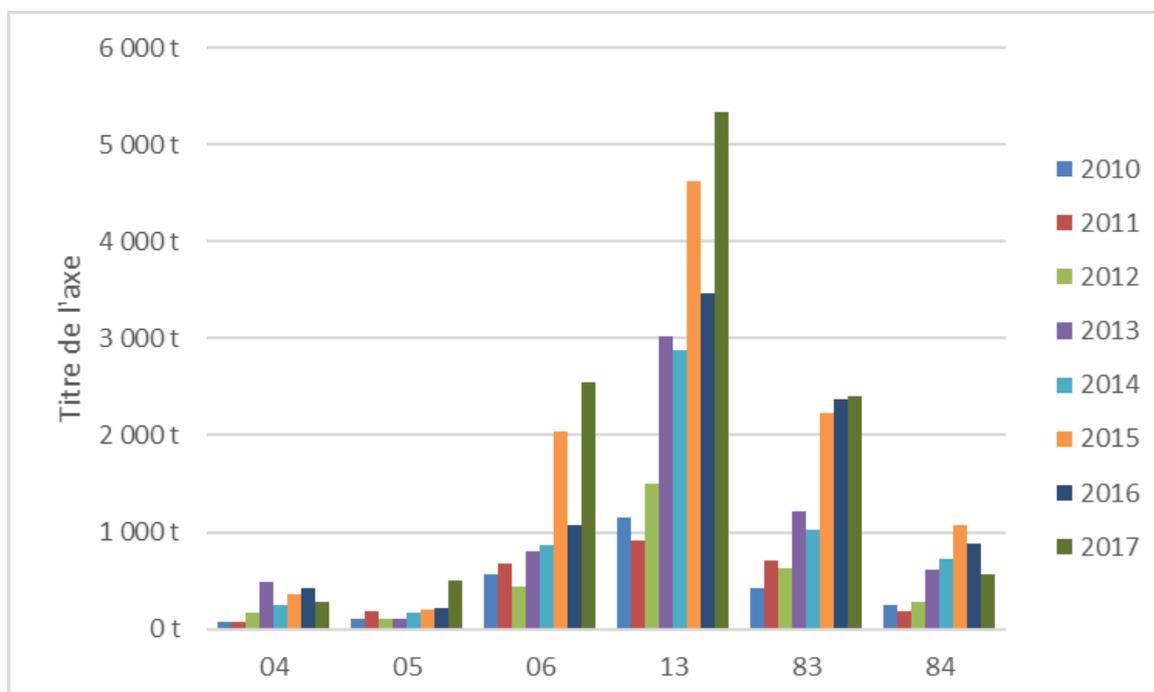


Figure 77 : Evolution des tonnages départementaux de déchets amiantés traités entre 2010 et 2017

### 3. Les filières de traitement des déchets dangereux produits en région

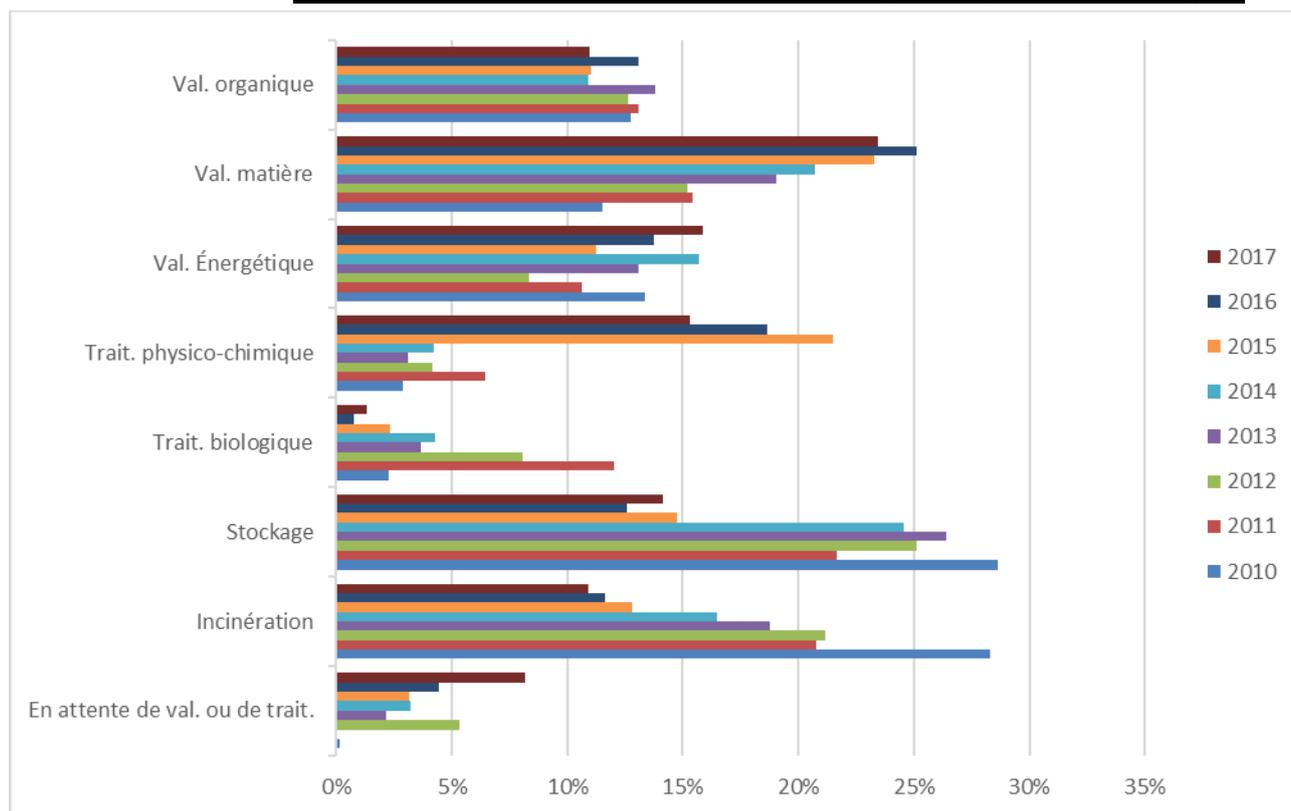


Figure 78 : Evolution des filières de traitement des déchets dangereux de la région entre 2010 et 2017

### 4. Les déchets dangereux issus des gros producteurs (> 2 t/an)

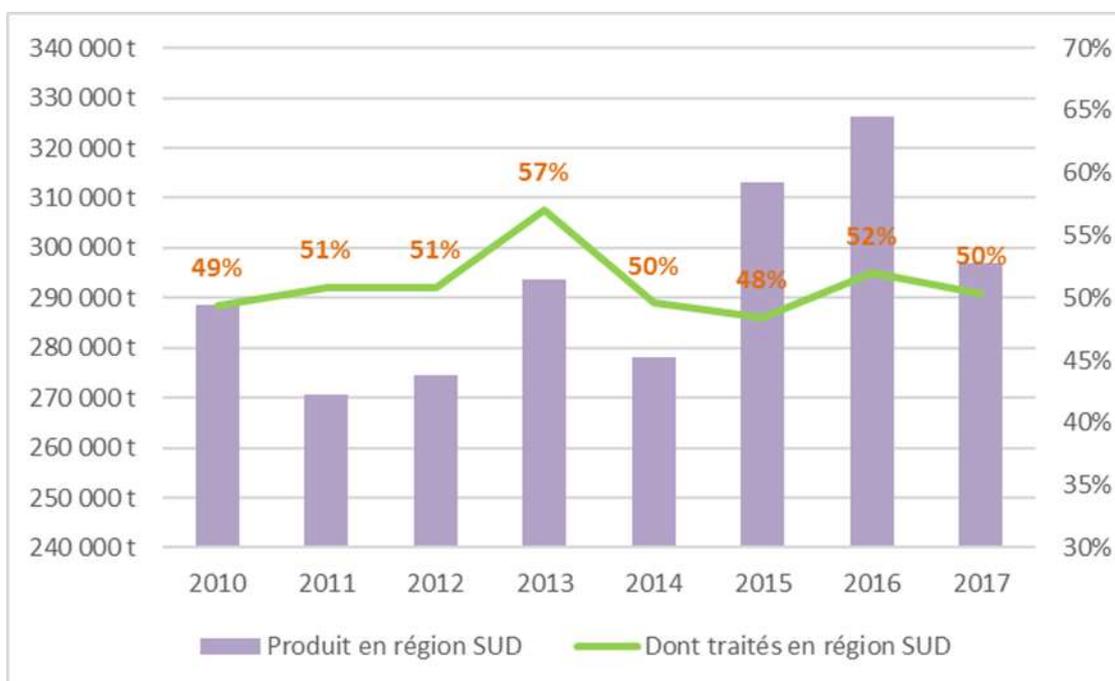


Figure 79 : Evolution des tonnages de déchets dangereux produits par les gros producteurs (> 2 t/an) et de la part traitée en région entre 2010 et 2017

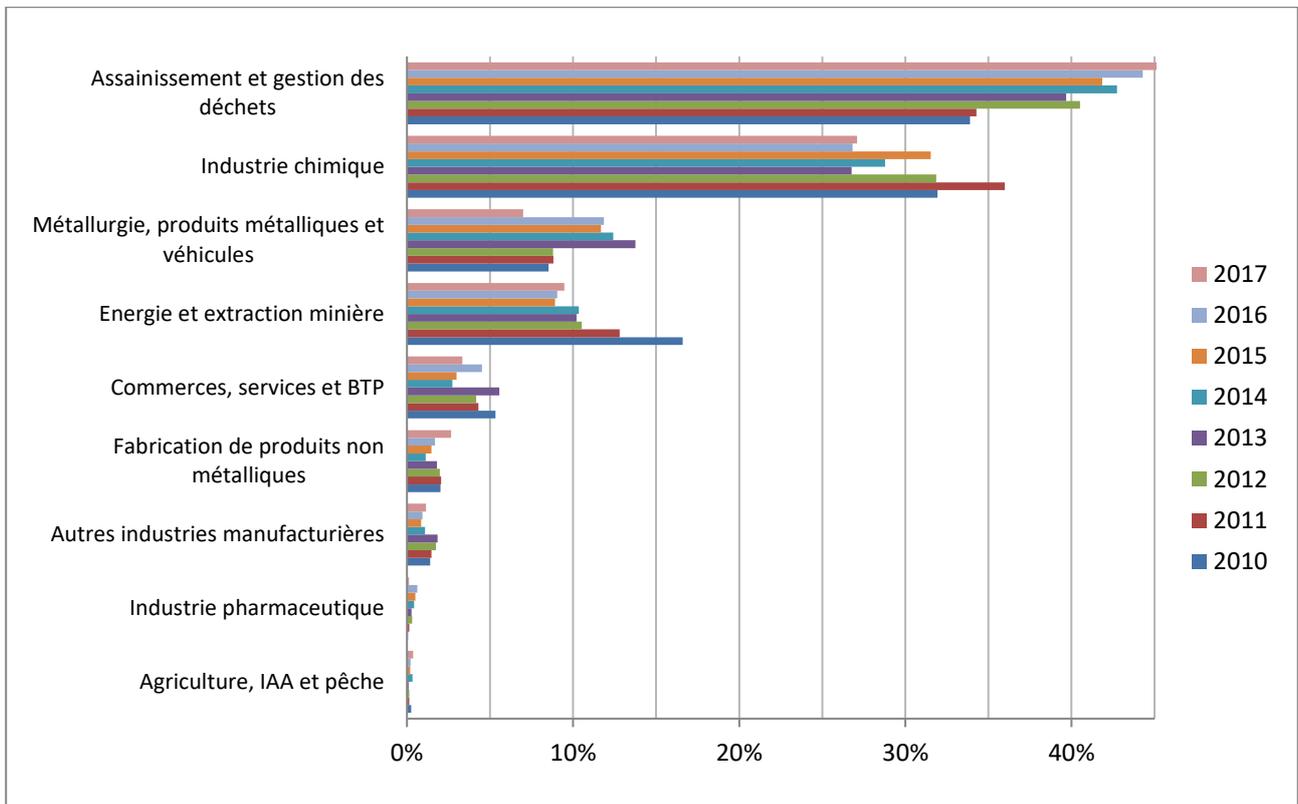


Figure 80 : Evolution de la répartition des secteurs d'activités des gros producteurs générant des déchets dangereux entre 2010 et 2017

# Chapitre VI - Les filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP)

Les filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion des déchets qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics. Ils versent alors à ces éco-organismes une éco-contribution. A ce jour, une vingtaine de filières fonctionnent en France. Toutefois ils ont aussi le choix de mettre en place des systèmes individuels. A la création de ces filières, les déchets concernés étaient les déchets ménagers et assimilés.

Depuis 2012, ces dispositifs s'appliquent également à certains déchets professionnels.

Les filières REP comptent 3 objectifs majeurs :

- Développer le recyclage de certains déchets et augmenter la performance de recyclage de ces déchets ;
- Décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion des déchets et transférer le financement du contribuable vers le consommateur ;
- Internaliser dans le prix de vente du produit neuf les coûts de gestion de ce produit une fois usagé afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'écoconception.

Certaines filières sont imposées par l'Union européenne (Piles et accumulateurs portables, Equipements Electriques Electroniques, etc.), d'autres ont été créées à l'échelle nationale (textiles, ameublement, papiers graphiques, etc.).

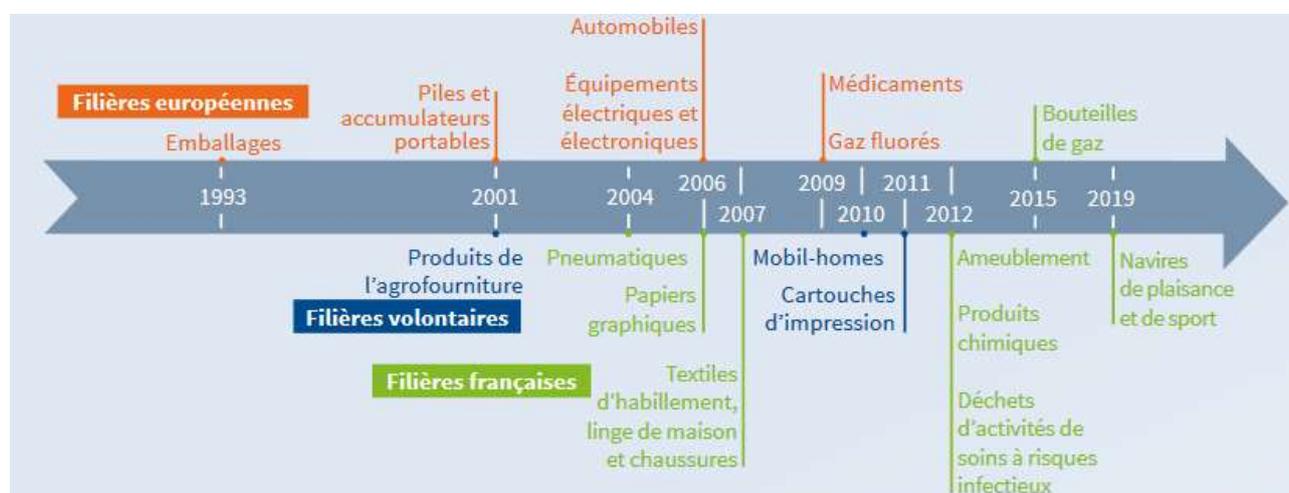


Figure 81 : Mise en œuvre opérationnelle des filières REP (source ADEME)

Né du rapprochement d'Eco-Emballages (emballages) et d'Eco-Folio (papiers), Citeo a vu le jour en 2017. A l'horizon 2022, Citeo a pour objectif de permettre à 100 % des français de trier la totalité de leurs emballages et leurs papiers, et d'atteindre les taux de recyclage suivants : 75 % pour les emballages et 65 % pour les papiers.

L'Association pour la plaisance éco-responsable (Aper) est devenue officiellement l'éco-organismes de la filière REP pour les déchets issus de bateaux de plaisance ou de sport (DBPS), pour la période d'agrément 2019-2023. Des objectifs chiffrés seront proposés au terme d'une étude préalable sur les potentiels du réemploi des pièces détachées, le recyclage et la valorisation énergétique.

## A. DECHETS CONCERNES ET OBJECTIFS NATIONAUX

Types de déchets	Eco-organisme(s) et périodes d'agrément	Objectifs nationaux « chiffrés »
Déchets d'emballages	Eco-Emballages (2018-2022) Adelphe (2018-2022) Cyclamed (pour la partie emballages de MNU) (2016-2021)	Etendre les consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques d'ici 2022. Harmoniser les consignes de tri d'ici 2025. Taux de recyclage global de 75 % d'ici 2022.
Déchets de papiers graphiques	Eco-Folio (2017-2022) : CITEO	Taux à atteindre de recyclage des vieux papiers fixé à 65 %.
<b>Regroupement de Eco-Emballages et Eco-Folio au sein de CITEO</b>		
Piles et accumulateurs (P&A) usagés	Corepile (2016-2021) Screlec (2016-2021) (Tous 2 pour les P&A portables uniquement)	Taux de collecte des piles et accumulateurs portables de 45 % en 2016 Objectifs de rendement de recyclage : 65 % pour la chimie plomb-acide et 75 % pour les nickel-cadmium, 50 % pour les autres chimies.
Déchets issus de l'agro-fourriture	Accord cadre 2016-2020 entre le MEEM et ADIVALOR	Emballages et Produits Plastiques (EPP) : Objectif de collecte de 35 à 90 % et de recyclage de 83 % d'ici 2020 (programmes déjà en place) et 47 % (programmes initiés après 2011) Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU) : élimination de 200 tonnes par an à l'échelle nationale Taux de collecte de 78 % en 2020 et taux de recyclage de 74 %. Objectif de collecte de 90 000 tonnes d'emballages et de plastiques en 2020, qui seront recyclés à 96 %.
Déchets de pneumatiques	ALIAPUR et AFIP/GIE FRP en France métropolitaine Non encore agréé (prévu en 2020)	Assurer l'année N la collecte et le traitement à hauteur de 100 % des pneus usagés mis sur le marché l'année N-1. La valorisation énergétique ne devra pas dépasser 50 % des volumes de déchets de pneus traités au plus tard au 1 <sup>er</sup> janvier 2020.
DEEE <sup>11</sup>	Ecologic Eco-systèmes Recylum (lampes + déchets professionnels) PV Cycle (panneaux photovoltaïques ménagers) OCAD3E (coordinateur des 4 éco-organismes) <i>1<sup>er</sup> janvier 2018 : création d'ES-R (regroupement de d'Eco-Systèmes et Recylum) pour les DEEE, lampes et petits appareils extincteurs</i>	En 2016, Taux de collecte de 45 % du poids moyen des EEE mis sur le marché les 3 dernières années. En 2019, ce taux passe à 65 % ou 85 % des DEEE produits en poids.
VHU <sup>12</sup>	Pas d'éco-organismes agréés mais des centres VHU et broyeurs agréés par la préfecture	Taux minimum de réutilisation et de recyclage de 85 % en masse moyenne de VHU Taux minimum de réutilisation et de valorisation de 95 % en masse moyenne de VHU <i>Ces objectifs européens fixés pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ont été atteints en 2016</i> <i>En dehors des métaux, batteries et fluides issus des opérations de dépollution des VHU, les objectifs français sont fixés :</i> <i>Centres VHU : taux de réutilisation et de recyclage = 3,5 % et taux de réutilisation et de valorisation = 5 %</i> <i>Broyeurs : taux de réutilisation et de recyclage = 3,5 % et taux de réutilisation et de valorisation = 6 %.</i>
Textiles Linges et Chaussures usagés (TLC)	Eco-TLC (2014-2019)	Collecte et traitement de 50 % du gisement mis sur le marché d'ici 2019, soit environ 4,6 kg/hab. (300 000 tonnes) 1 PAV pour 1 500 hab. d'ici 2019. Valorisation matière de 95 % (réutilisation, recyclage) Maxi 2 % de déchets éliminés.

<sup>11</sup> DEEE : Déchets d'Equipements Electriques Electroniques

<sup>12</sup> VHU : Véhicules Hors d'Usage

<b>MNU<sup>13</sup></b>	CYCLAMED (2016-2021)	Objectif de collecte entre 2016 et 2021 : + 1 % par an pour atteindre un taux de « récolte » de 70 % en 2021
<b>Mobil-Homes</b>	Eco Mobil-Home (filière volontaire)	Intensifier le dialogue avec les fabricants afin de les inciter à l'éco-conception de leurs produits <i>Pas d'objectif de collecte</i>
<b>Cartouches d'impression</b>	<i>Intégration en août 2018 aux DEEE si présence d'une puce</i>	
<b>DEA<sup>14</sup></b>	Eco-Mobilier (2018-2023)  VALDELIA (2018-2023) Ecologic (DEA professionnels de cuisine, cat. 6) : pour les professionnels	<i>DEA ménagers collectés : 45 % de recyclage et réutilisation fin 2017</i> <i>DEA pro: 75 % de recyclage fin 2017</i> Tous DEA: 80 % de valorisation fin 2017 (réutilisation, recyclage, valorisation énergétique)
<b>DDS<sup>15</sup> des ménages</b>	Recylum (extincteurs, cat. 2) (2017-2020) Eco-DDS (cat. 3 à 10)(2013-2017) APER PYRO (déchets pyrotechniques de plaisance, cat. 1) (2016-2020)	<i>0,5 kg/hab. de DDS ménagers collectés en 2015</i> Croissance de 10 %/an des quantités de DDS ménagers collectés séparément.
<b>DASRI<sup>16</sup> performants des patients en auto-traitement</b>	DASTRI (2017-2022)	1 point de collecte pour 10 000 habitants, en respectant une distance maximum de 15 kms pour accéder à un point de collecte. Objectif de collecte fixé à 80 % des DASRI perforants des patients en auto-traitement (en lissant les disparités régionales) d'ici 2022. Extension du périmètre de la filière aux autotests de diagnostic de maladies infectieuses transmissibles.
<b>Lubrifiants (huiles usagées)</b>	<i>Dispositif pérenne à l'étude suite à la suppression de la gratuité de la collecte en métropole</i>	
<b>Bouteilles de gaz</b>	<i>Pas d'éco-organismes mais une reprise gratuite (consignes ou autres)</i>	<i>Pas d'objectifs</i>
<b>Gaz fluorés</b>	Pas d'éco-organisme	Objectifs de collecte et de destruction : 100 %
<b>Déchets issus de bateaux de plaisance et de sport</b>	<i>Filière repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2019</i>	<i>Objectif de collecte/*traitement : min 25 % des bateaux traités par an ont une longueur &gt; à 6 m.</i> <i>Pas d'objectifs de recyclage et de valorisation</i>

Tableau 76 : Les filières REP et leurs objectifs

<sup>13</sup> MNU : Médicaments Non Utilisés

<sup>14</sup> DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

<sup>15</sup> DDS : Déchets Diffus Spécifiques

<sup>16</sup> DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

## B. DECHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

Un Élément d'Ameublement (EA) est un bien meuble dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail. Qu'ils soient ménagers ou professionnels, les EA appartiennent à l'une des 10 catégories définies par le décret du 6 janvier 2012 :

FONCTIONS	CATÉGORIES
Assise Couchage Rangement Plan de pose ou de travail	1 - Meubles de salon, séjour, salle à manger
	2 - Meubles d'appoint
	3 - Meubles de chambres à coucher
	4 - Literie
	5 - Meubles de bureau
	6 - Meubles de cuisine
	7 - Meubles de salle de bain
	8 - Meubles de jardin
	9 - Sièges
	10 - Mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité

Tableau 77 : Liste des 10 catégories de DEA (source ADEME)

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018, une 11<sup>ème</sup> catégorie apparaît : produits rembourrés d'assise ou de couchage.

Un arrêté de décembre 2015 attribue un agrément à Ecologic pour les DEA professionnels de catégorie 6, jusqu'au 31 décembre 2017. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'éco-organisme Ecologic ne dispose plus d'agrément.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, seuls les agréments de 2 éco-organismes ont été renouvelés pour une durée de 6 ans : Eco-Mobilier et Valdélia.

CATEGORIE	DEA MENAGERS	DEA PROFESSIONNELS
1. Meubles de salon, séjour, salle à manger		
2. Meubles d'appoint		
3. Meubles de chambre à coucher		
4. Literie		
5. Meubles de bureau		
6. Meubles de cuisine		
7. Meubles de salle de bains		
8. Meubles de jardin		
9. Sièges		
10. Meubles techniques, commerciaux et de collectivités		

	Éco-mobilier
	Valdelia
	Ecologic

Tableau 78 : Agrément des éco-organismes de la filière DEA par catégorie de produits en 2017

**En 2017, 65 858 tonnes de DEA ménagers et professionnels ont été collectés** en région (donnée temporaire) dont 29 400 tonnes identifiées via le réseau de déchèteries (44 % du tonnage total capté par les éco-organismes ; 32 % en 2016) :

	Tonnes de DEA	
	Collectés séparément	Collectés non séparément
Alpes-de-Haute-Provence	1 557	680
Hautes-Alpes	1 986	513
Alpes-Maritimes	5 864	5 035
Bouches-du-Rhône	21 787	4 330
Var	13 478	1 335
Vaucluse	7 956	1 337
<b>Région</b>	<b>52 628</b>	<b>13 230</b>
	<b>65 858</b>	

*Tableau 79 : Répartition départementale des quantités de DEA ménagers/professionnels collectés*

Site(s) consultable(s):

[www.ecomobilier.fr](http://www.ecomobilier.fr)

[www.valdelia.org](http://www.valdelia.org)

[www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com)

## C. VEHICULES HORS D'USAGE (VHU)

Les VHU sont considérés comme déchets dangereux tant qu'ils n'ont pas subi une étape de dépollution. La réglementation nationale prévoit que le détenteur d'un VHU doit le remettre obligatoirement à un centre VHU agréé et que ce dernier a l'obligation de lui reprendre gratuitement. Elle indique aussi que les centres VHU et les broyeurs de VHU doivent être agréés par la préfecture.

Les véhicules concernés sont les voitures particulières, les camionnettes (véhicules utilitaires légers avec PTAC < 3,5 tonnes) et les cyclomoteurs à trois roues.

Les centres VHU effectuent des activités de dépollution sur les VHU qu'ils collectent. Ils ont l'obligation de retirer :

- Les batteries,
- Les huiles usagées et filtrées,
- Les liquides de refroidissement ou de freins,
- Les fluides de climatisation.

	Nombre de centres VHU	Nombre de VHU pris en charge	Nombre de VHU pour 1 000 hab.
Alpes-de-Haute-Provence	5	2 604	16,1
Hautes-Alpes	6	1 800	12,7
Alpes-Maritimes	12	18 615	17,2
Bouches-du-Rhône	45	31 468	15,4
Var	21	18 132	16,9
Vaucluse	22	17 078	30,2
Région	111 (109 en 2016)	89 697 (88 362 en 2016)	-

Tableau 80 : Répartition départementale du nombre de centres VHU et VHU pris en charge

Sur la base d'une masse moyenne de 1 082,50 kg/VHU<sup>17</sup>, le tonnage de VHU collectés en région par les centres VHU et broyeurs agréés atteint 97 097 tonnes (93 248 t en 2016).

D'après le Rapport annuel de l'observatoire de la filière des VHU, à l'échelle régionale, le Taux de Réutilisation et Recyclage (TRR) atteint 89,5 % (89,9 % en 2016) et le Taux de Réutilisation Valorisation (TRV) atteint 96,1 % (idem 2016), dépassant ainsi les objectifs (respectivement 85 % et 95 %) et taux nationaux (respectivement 87,3 % et 94,5 %).

Une des mesures de le FREC<sup>18</sup> (n°40) est de lutter contre les trafics illégaux de VHU, l'objectif étant que l'ensemble des VHU soit traité dans la filière légale conformément à la Directive VHU. Plusieurs mesures y apparaissent :

- Procès-verbaux et amendes forfaitaires sur décision de l'Inspecteur de l'environnement, dès constatation des faits et possibilité de saisir les VHU sur les sites illégaux pour les envoyer en filière légale,
- Obligation de fournir le certificat de destruction par un centre agréé lors d'une cessation de l'assurance d'un VHU,
- D'ici 2022, mise en place d'une relance des usagers dont le contrôle technique serait arrivé à échéance, afin de vérifier que le véhicule a été vendu ou remis à un centre VHU agréé.

Site(s) consultable(s) :

En région, les listes des entreprises agréées pour le traitement, de véhicules hors d'usage (VHU) sont disponibles sur les sites internet des Préfectures et centralisées sur le site internet du Ministère :

<http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/vehicules-hors-dusage>



<sup>17</sup> Source : Rapport annuel de l'observatoire de la filière des véhicules hors d'usage – Données 2017, ADEME

<sup>18</sup> FREC : feuille de Route Economie Circulaire

## D. DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

L'éco-organisme DASTRI est agréé pour la 2<sup>nd</sup>e fois, sur la période 2017-2022. Cet éco-organisme permet d'assurer « l'enlèvement et le traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux Piquants Coupants Tranchants (PCT) produits par les Patients en Auto-Traitement (PAT)<sup>19</sup> ».

A partir de 2017, le périmètre de DASTRI s'élargit aux utilisateurs d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles générant des DASRI (ex : tests VIH).

*NB : Les déchets mous (compresses, pansements, cotons, etc.) ne sont pas concernés par cette filière.*

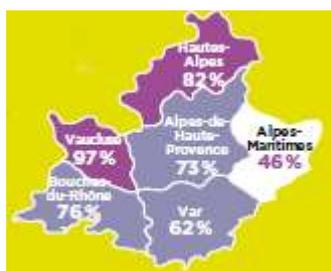
Le gisement régional de DASRI est estimé à 64,3 tonnes.

	Réseau de collecte (Nb de points de collecte)				Quantités brutes de déchets collectés (kg)			
	Pharmacies	Autres profils	Total/dpt	Total région	Pharmacies	Autres profils	Total/dpt	Total région
04	39	7	46	1 593	2 361	116	2 477	73 318
05	30	16	46		1 338	633	1 971	
06	288	0	288		10 305	0	10 305	
13	692	0	692		33 027	0	33 027	
83	329	2	331		13 773	241	14 014	
84	189	1	190		11 517	6	11 523	

Tableau 81 : Réseau de collecte et quantités de DASRI collectés en région

**En 2017, 73,3 tonnes** (65,3 tonnes en 2016) **de DASRI ont été collectés par l'éco-organisme DASTRI sur le territoire régional.** La collecte s'effectue majoritairement en pharmacies (98 % des points de collecte). Près de **40 tonnes nettes de DASRI ont été collectées**, c'est-à-dire en soustrayant le poids des contenants (boîtes à aiguilles, caisses carton et fûts plastique).

**Le taux de collecte est de 69 %** (72 % en 2016), par rapport au gisement estimé par DASTRI sur la région (81 % à l'échelle nationale) et approche du nouvel objectif national fixé (80 %). La région compte 1 point de collecte pour 3 100 habitants (3 330 habitants en 2016), bien au-dessus du nouvel objectif national fixé à 1 point pour 10 000 habitants ; elle est la région de France la mieux couverte par ces points de collecte.



Carte 34 : Taux de collecte départementaux des DASRI (source ; DASTRI)

La région présente une forte disparité des taux de collecte de DASRI : de 46 % dans les Alpes-Maritimes à 97 % dans le Vaucluse.

En 2017, 31 % des pharmacies de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'ont pas commandé de BAA (Boîtes à Aiguilles) ; ce taux est plus faible à l'échelle nationale (25 %).

Deux techniques d'élimination des déchets perforants sont possibles :

- Incinération dans un centre habilité à traiter les DASRI,
- Prétraitement par broyage et désinfection. Les DASRI sont ensuite incinérés dans les mêmes UVE que les OM, ou bien stockés en ISDND.

<sup>19</sup> Personnes de soignant hors structure de soins et sans l'intervention d'un professionnel de santé.

Départements	Poids traité par centre de traitement (kg)		Poids total collecté (kg)
	VEDENE	NIMES	
Alpes-de-Haute-Provence	2 437	40	2 411
Hautes-Alpes	1 971		1 992
Alpes-Maritimes	10 088	218	10 188
Bouches-du-Rhône	32 396	631	32 690
Var	13 827	188	13 957
Vaucluse	11 143	380	11 377
<b>Total général</b>	<b>71 861</b>	<b>1 457</b>	<b>72 615</b>

Tableau 82 : Répartition départementale de la collecte et du traitement des DASRI en région

La région compte une unité de traitement des DASRI : l'UVE de Vedène dans le Vaucluse. Cette installation a traité par incinération 76 tonnes de DASRI en 2017, dont 72 t issues de la région (98 % des DASRI de la région).

Site(s) consultable(s):  
[www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)

## E. DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS

La filière couvre 5 grands matériaux d'emballages : papier-carton, plastique, métal, verre et bois.

Indicateurs	PACA	04	05	06	13	83	84
Population sous contrat* (khab.)	4 878,4	171,0	124,7	1 078,7	1 965,4	1 003,3	535,3
Performances tonnes recyclées (kg/hab.)	<b>35,2</b>	<b>40,2</b>	<b>65,8</b>	<b>39,0</b>	<b>23,5</b>	<b>46,7</b>	<b>40,2</b>
Quantité recyclée (tonnes)	171 796	6 878	8 210	42 100	46 246	46 819	21 543
Performances tonnes d'emballages légers (kg/hab.)	<b>12,2</b>	<b>11,0</b>	<b>20,9</b>	<b>14,4</b>	<b>8,4</b>	<b>16,8</b>	<b>11,5</b>
Quantités recyclées d'emballages légers (tonnes)	59 516	1 881	2 606	15 533	16 509	16 855	6 156
Performances tonnes Verre (kg/hab.)	<b>23,0</b>	<b>29,2</b>	<b>44,9</b>	<b>24,6</b>	<b>15,1</b>	<b>29,9</b>	<b>28,7</b>
Quantités recyclées de verre (tonnes)	112 194	4 999	5 600	26 566	29 684	29 958	15 387

Tableau 83 : Quantités et performances de collecte des emballages ménagers

**En 2017, plus de 59 000 tonnes (55 000 tonnes en 2016) d'emballages légers ont été collectés ainsi que 112 000 tonnes d'emballages en verre (105 000 tonnes en 2016) sur la région.** La performance régionale de collecte des emballages ménagers atteint 35,2 kg/habitant, loin derrière la performance nationale de 49,3 kg/habitant (17,6 kg d'emballages légers + 31,7 kg d'emballages en verre).

Aucun département de la région n'a atteint en 2017 la moyenne nationale de tri des emballages légers (17,6 kg/hab.)

Par contre, le département des Hautes-Alpes, avec près de 45 kg/hab., a largement dépassé la performance nationale de recyclage des emballages en verre (31,7 kg/hab.). Trois autres départements (Alpes-de-Haute-Provence, Var et Vaucluse) s'en approchent.

A l'échelle nationale, le taux de recyclage des emballages ménagers atteints les 68 %.

Site(s) consultable(s):  
[www.citeo.fr](http://www.citeo.fr)

## F. DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ELECTRONIQUES (DEEE)

4 éco-organismes sont en charge des DEEE ménagers et professionnels, regroupés selon 11 catégories :

- > Ecologic
- > Eco-systèmes
- > Recyclum
- > PV Cycle

Catégories (valables jusqu'au 14/08/2018)		Ménagers	Professionnels
1	Gros Appareils Ménagers (GAM)		
2	Petits Appareils Ménagers (PAM)		
3	Equipements informatiques et de télécommunication		
4	Matériel grand public		
5	Matériel d'éclairage		
6	Outils électriques et électroniques		
7	Jouets, équipements de loisirs et de sport		
8	Dispositifs médicaux		
9	Instruments de surveillance et de contrôle		
10	Distributeurs automatiques		
11	Panneaux photovoltaïques		

Tableau 84 : Eco-organismes affectés à la collecte des DEEE ménagers et professionnels (01/01/2017)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, Eco-Systèmes et Recyclum fusionnent pour donner naissance à la société ESR. A partir du 15 août 2018, trois nouvelles catégories d'agrément s'ajouteront aux 10 catégories actuelles : l'appareillage d'installation pour le réseau d'énergie électrique basse tension et le réseau de communication, les équipements de production de stockage et de conversion d'énergie.

En France, en 2017, le taux de collecte global (DEEE ménagers et professionnels) est de 45,1 % ; il atteint donc l'objectif fixé à 45 % depuis 2016.

Pour ce qui concerne les DEEE ménagers :

En 2017, l'objectif national du taux global de collecte des DEEE n'est pas atteint avec 49 % (45,2 % en 2016). En effet, le taux global de collecte des DEEE ménagers est fixé à 52 %, et passe à 59 % en 2018 (environ 12,6 kg/hab.).

Le taux moyen de recyclage est de 81 %, et celui de valorisation atteint 89 %.

En 2017, 58 575 tonnes de DEEE ménagers ont été collectés sur la région, soit environ 11,6 kg/habitant (performance nationale 2017 : 10,3 kg/hab.). L'objectif national en 2017 est fixé à 11,1 kg/hab.

En 2017, 4 départements dépassent l'objectif national : les Hautes-Alpes (qui dépasse même l'objectif 2018), les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse.

	Quantités collectés (tonnes)	Performances de collecte (kg/hab.)
Alpes-de-Haute-Provence	1 745	10,8
Hautes-Alpes	2 258	15,9
Alpes-Maritimes	9 366	8,7
Bouches-du-Rhône	25 525	12,5
Var	13 349	12,5
Vaucluse	6 331	11,2
<b>Région</b>	<b>58 575</b>	<b>11,6</b>
<b>France</b>	-	<b>10,3</b>

Tableau 85 : Tonnages de DEEE collectés par département

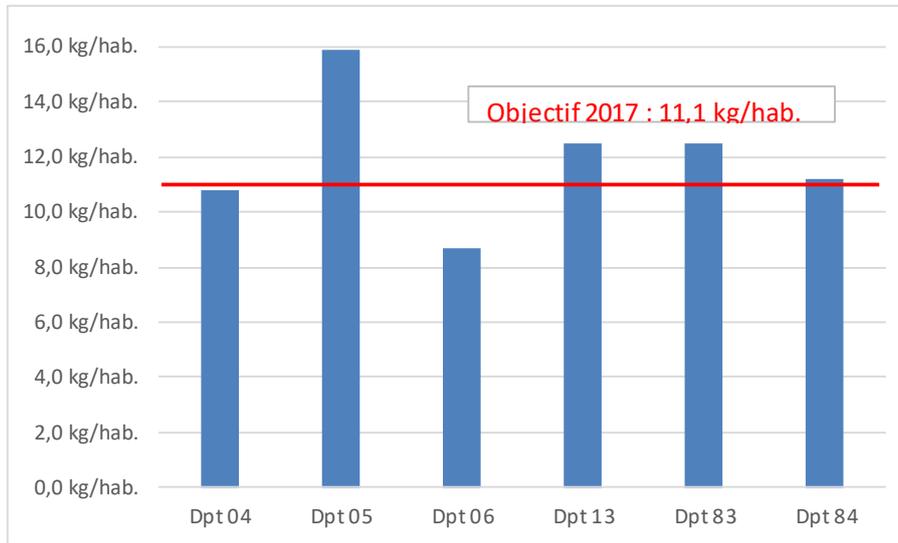
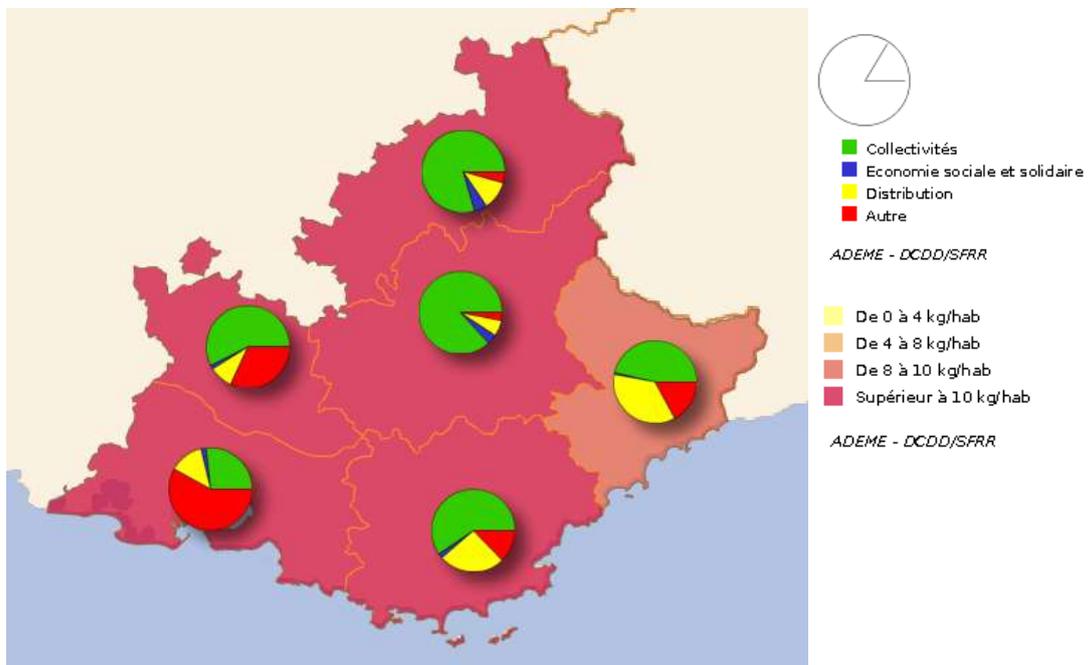


Figure 82 : Performances départementales de collecte des DEEE en kg/hab.



Carte 35 : Répartition des tonnages de DEEE collectés par origine

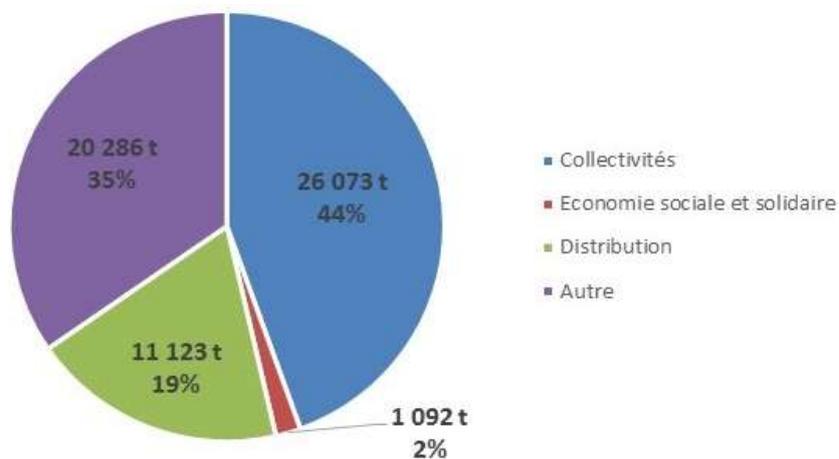


Figure 83 : Répartition des DEEE collectés par origine de la collecte

En région, désormais moins de la moitié du tonnage collecté en 2017 est issue des collectes réalisées par les collectivités (déchèteries) ; cette proportion tend à diminuer depuis 2015.

Depuis 2013, la collecte des DEEE connaît une forte augmentation sur le territoire régional :

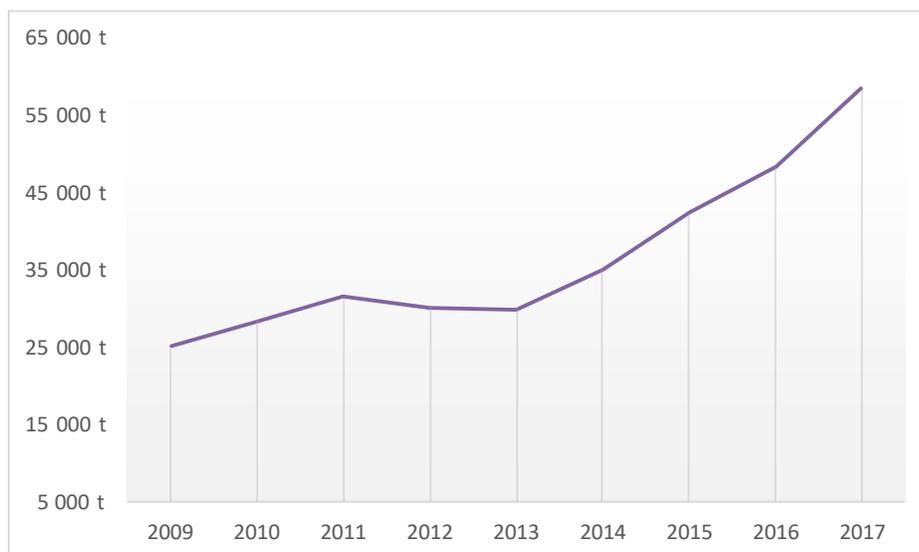


Figure 84 : Evolution du tonnage de DEEE collectés

En France, on distingue 5 types de traitement des DEEE, classés par ordre de priorité défini par la réglementation :

Intitulé	Type de traitement
Préparation à la réutilisation	Réutilisation de l'équipement entier
Réutilisation des pièces	Réutilisation de pièces ou sous-ensembles de l'équipement
Recyclage matière	Recyclage de la matière
Valorisation énergétique	Incineration avec récupération d'énergie
Elimination	Elimination sans valorisation (mise en décharge, incinération sans récupération d'énergie)

A leur arrivée dans un centre de traitement, les DEEE subissent les opérations suivantes :

- Démantèlement (séparation de composants) et dépollution (extraction des substances polluantes) ;
- Broyage des équipements en morceaux de faible taille ;
- Séparation électromagnétique des éléments ferreux ;
- Tri optique permettant de séparer les cartes électromagnétiques ;
- Séparation des éléments métalliques non ferreux (courants de Foucault) ;
- Séparation des plastiques par flottaison ou tri optique.

Site(s) consultable(s) :

[www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com)  
[www.eco-systemes.fr](http://www.eco-systemes.fr)  
[www.recylum.com](http://www.recylum.com)

## G. MEDICAMENTS NON UTILISES (MNU)

Cette filière est spécifiquement dédiée aux ménages. Elle concerne uniquement les médicaments non utilisés ; les emballages et papiers de notice sont à intégrer dans la filière de recyclage des emballages et papiers graphiques.

L'association loi 1901 CYCLAMED, regroupant l'ensemble de la profession pharmaceutique, agréée par les pouvoirs publics entre 2016 et 2021, a pour mission de collecter et de valoriser les MNU, afin de préserver l'environnement et la santé publique.

En France, le gisement réévalué de MNU est estimé à 17 600 tonnes (référence 2018). En 2017, 11 083 tonnes (15 874 tonnes en 2016) ont suivi une filière de valorisation énergétique. Le taux de collecte s'élève à 63 %. La part relative des MNU dans l'armoire à pharmacie de chaque français est passée de 30 % à 23 % depuis 2010.

En 2017, **907 tonnes** (981 tonnes en 2016, soit une diminution de 7,6 % par rapport à 2016) **de MNU ont été collectées et valorisées énergétiquement en région**, portant ainsi la **performance régionale de valorisation des MNU à 178 g/hab.** (198 g/hab. en 2016), supérieure à la **moyenne nationale de 164 g/hab.** (181 g/hab. en 2016).



Carte 36 : Performances régionales de MNU valorisés (source : CYCLAMED)

CYCLAMED a sollicité en 2017 **3 unités de valorisation énergétique** présentes à l'échelle régionale :

- SUEZ à Avignon (84)
- SONITHERM à Nice (06)
- UVE ZEPHIRE à Toulon (83)

### Rappel de la réglementation :

L'article 32 de la loi n°2007-248 impose aux officines de collecter gratuitement les MNU, dans leurs conditionnements, périmés ou non, rapportés par les particuliers.

Le décret n°2009-718 du 17 juin 2009 indique que tout laboratoire pharmaceutique qui exploite des médicaments à usage humain auprès des ménages doit pourvoir ou contribuer à la prise en charge des MNU.

Site(s) consultable(s):

[www.cyclamed.org](http://www.cyclamed.org)

## H. DECHETS DE PAPIERS GRAPHIQUES

A l'origine, cette filière visait en 1<sup>er</sup> lieu les imprimés non sollicités. Désormais, tous les imprimés papiers sont soumis à contribution, qu'ils soient gratuits ou non, sollicités ou non. Les livres sont exclus de cette filière REP.

En 2017, l'éco-organisme CITEO indique que 76 667 tonnes de papiers graphiques (76 004 tonnes en 2016) ont été recyclées pour la région, soit environ 15,6 kg/hab. Toutefois, le ratio de recyclage par habitant des papiers graphiques varie fortement d'un département à l'autre :

	Quantités recyclées de papiers graphiques (tonnes)	Performances de recyclage (kg/hab.) <sup>20</sup>
Alpes-de-Haute-Provence	2 686	15,6
Hautes-Alpes	3 000	<b>23,5</b>
Alpes-Maritimes	17 311	16,0
Bouches-du-Rhône	24 012	<b>12,1</b>
Var	21 557	21,1
Vaucluse	8 101	15,1
<b>Région</b>	<b>76 004</b>	<b>15,6</b>

Tableau 86 : Tonnages et performances départementales de collecte des papiers graphiques en région

En 2017, **les français ont trié en moyenne 20,4 kg de papiers par habitant**. Deux départements de la région dépassent la moyenne nationale : les Hautes-Alpes et le Var avec respectivement 23,5 kg/hab. et 21.1 kg/hab.

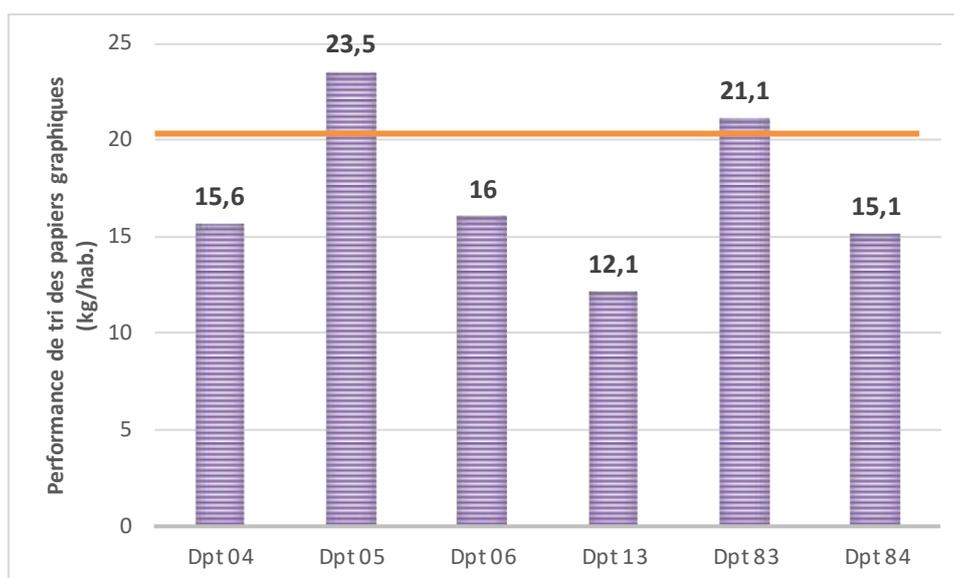


Figure 85 : Répartition départementale des tonnages de papiers graphiques recyclés

A l'échelle nationale, le taux de recyclage des papiers ménagers et assimilés atteints 57,6 %.

Site(s) consultable(s):

[www.citeo.fr](http://www.citeo.fr)

<sup>20</sup> Performances calculées via la population sous contrat (source CITEO)

## I. PILES ET ACCUMULATEURS (PORTABLES)

Pour les piles et accumulateurs portables (P&A), les producteurs ont l'obligation de pourvoir à la collecte séparée, à l'enlèvement et au traitement, sans frais pour les détenteurs, des déchets de leurs produits soit en mettant en place un système individuel approuvé, soit en adhérant et contribuant financièrement à un éco-organisme agréé.

**Est considéré comme pile ou accumulateur portable toute pile, pile bouton, assemblage en batterie ou accumulateur qui est scellé et susceptible d'être porté à la main et qui n'est, par ailleurs, ni une pile ou un accumulateur industriel ni une pile ou un accumulateur automobile.**

Pour les piles et accumulateurs automobiles, les producteurs sont tenus d'organiser, à leurs frais, la collecte et le traitement des déchets qui en sont issus et que les distributeurs ou les collectivités leur demandent d'enlever, collectivement ou individuellement. Est considéré comme pile ou accumulateur automobile toute pile ou accumulateur destiné à alimenter un système de démarrage, d'éclairage ou d'allumage automobile.

Pour les piles et accumulateurs industriels, les producteurs ont l'obligation de mettre en place des systèmes de reprise des déchets qui en sont issus puis, d'en assurer le traitement. Est considéré comme pile ou accumulateur industriel toute pile ou accumulateur conçu à des fins exclusivement industrielles ou professionnelles ou utilisé dans tout type de véhicule électrique.

En 2017, avec 45,3% (44,5 % en 2016), l'objectif national du taux de collecte (fixé à 45 %) pour les piles & accumulateurs portables est atteint en France. L'effort est à poursuivre pour atteindre l'objectif de collecte de 50 %, fixé par les éco-organismes d'ici à fin 2021.

**En 2017, 716 tonnes (721 tonnes en 2016) de piles et accumulateurs portables ont été collectées en région.** La performance régionale de collecte de ces déchets atteint les **142 g/hab.** (143 g/hab. en 2016). La performance nationale est quant à elle de **209 g/hab.** (205 g/hab. en 2016).

**Quantités de P&A Portables collectées  
par habitant (g/hab.)**

Alpes-de-Haute-Provence	150
Hautes-Alpes	<b>178</b>
Alpes-Maritimes	<b>113</b>
Bouches-du-Rhône	166
Var	122
Vaucluse	135
<b>Région</b>	<b>142</b>
<b>France</b>	<b>209</b>

Tableau 87 : Performances départementales de collecte des piles et accumulateurs portables

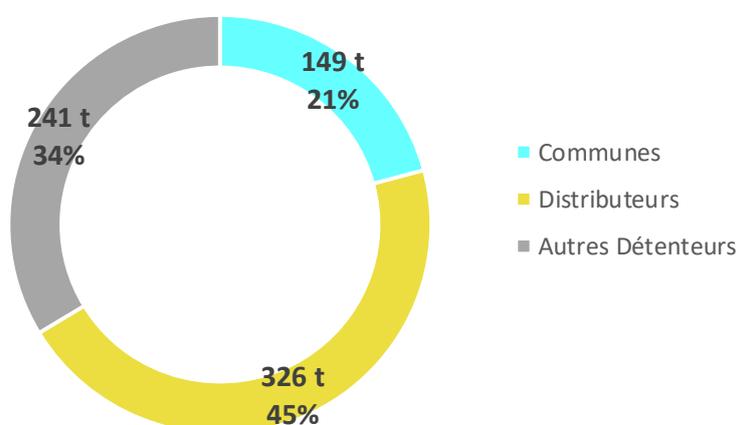


Figure 86 : Quantités régionales collectées de P&A Portables par type de collecteurs

Sur le territoire régional, 45 % des piles et accumulateurs portables sont collectés via les réseaux de distributeurs.

Les piles & accumulateurs classés déchets dangereux selon le décret n°2002-540 du 18 avril 2002 sont :

- Les accumulateurs au plomb (Pb) ;
- Les accumulateurs Nickel Cadmium (NiCd) ;
- Les piles contenant du mercure ;
- Les électrolytes de piles et accumulateurs ;
- Les piles et accumulateurs en mélange.

Ces déchets doivent suivre les filières de traitement suivantes classées par ordre de priorité :

- La valorisation matière (recyclage des matériaux contenus dans les P&A portables) ;
- La valorisation énergétique (incinération avec valorisation énergétique) ;
- L'élimination (stockage spécifique ou incinération sans valorisation énergétique).

Dans tous les cas, leur traitement doit être effectué par un opérateur de traitement possédant un arrêté l'autorisant à traiter les piles & accumulateurs.

En 2017, aucun site de traitement des piles et accumulateurs n'est présent sur la région (il y en a 18 en France).

Site(s) consultable(s):

[www.corepile.fr](http://www.corepile.fr)  
[www.screlec.fr](http://www.screlec.fr)

## J. DECHETS DE PNEUMATIQUES

En 2017, le taux de collecte des pneumatiques usagés en France atteint les 92 %, proche de l'objectif national fixé à 100 % mais plus faible que les 99 % atteints en 2016 (augmentation des volumes de pneus mis sur le marché en 2016).

D'après les données de l'observatoire des pneumatiques usagés (PU), **35 256 tonnes** (33 230 tonnes en 2016) ont été collectées en région (incluant les collectes réalisées dans les centres VHU).

Quantités collectées (tonnes)	
Alpes-de-Haute-Provence	1 658
Hautes-Alpes	1 613
Alpes-Maritimes	6 488
Bouches-du-Rhône	12 008
Var	8 012
Vaucluse	5 477
<b>Région</b>	<b>35 256</b>

Tableau 88 : Quantités départementales de pneumatiques collectés

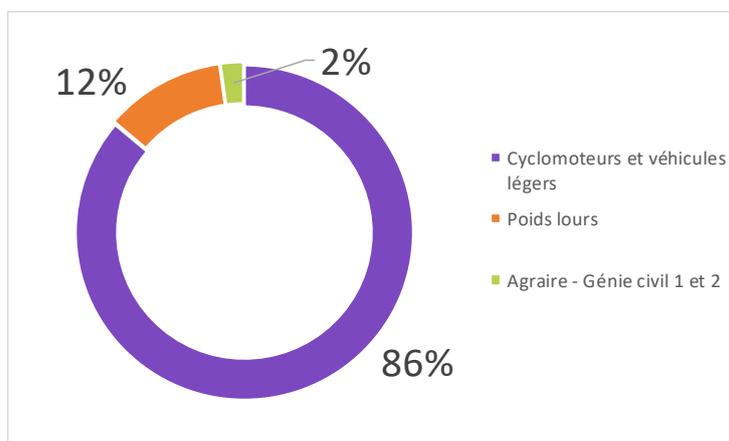


Figure 87 : Répartition des PU collectés en région par type d'engins

La grande majorité des pneumatiques usagés collectés provient des véhicules légers.

En 2017, 7 entreprises de traitement de pneumatiques usagés sont présentes sur la région :

- TFM Négoce Sud, Valbonne (06)
- GCA Logistics Marseille, Rognac (13)
- JOL, St-Rémy-de-Provence (13)
- Planète Pneus, Plan d'Orgon (13)
- SRP, Port de Bouc (13)
- Suez RV, Istres (13)
- Silver Gomme, Morières les Avignon (84)

Site(s) consultable(s):  
[www.aliapur.fr](http://www.aliapur.fr)

## K. DECHETS ISSUS DE L'AGRO-FOURNITURE

En juillet 2016, un 3<sup>ème</sup> accord-cadre 2016-2020 est signé entre ADIVALOR et le Ministère. L'objectif majeur d'ici 2020 est d'atteindre un taux de collecte moyen de 78 %, soit environ 90 000 tonnes collectées et un taux de recyclage des emballages et plastiques proche des 96 %.

La filière est uniquement réservée aux déchets issus de professionnels : agriculteurs, entreprises, collectivités, administrations et concerne 15 flux collectés séparément, dont :

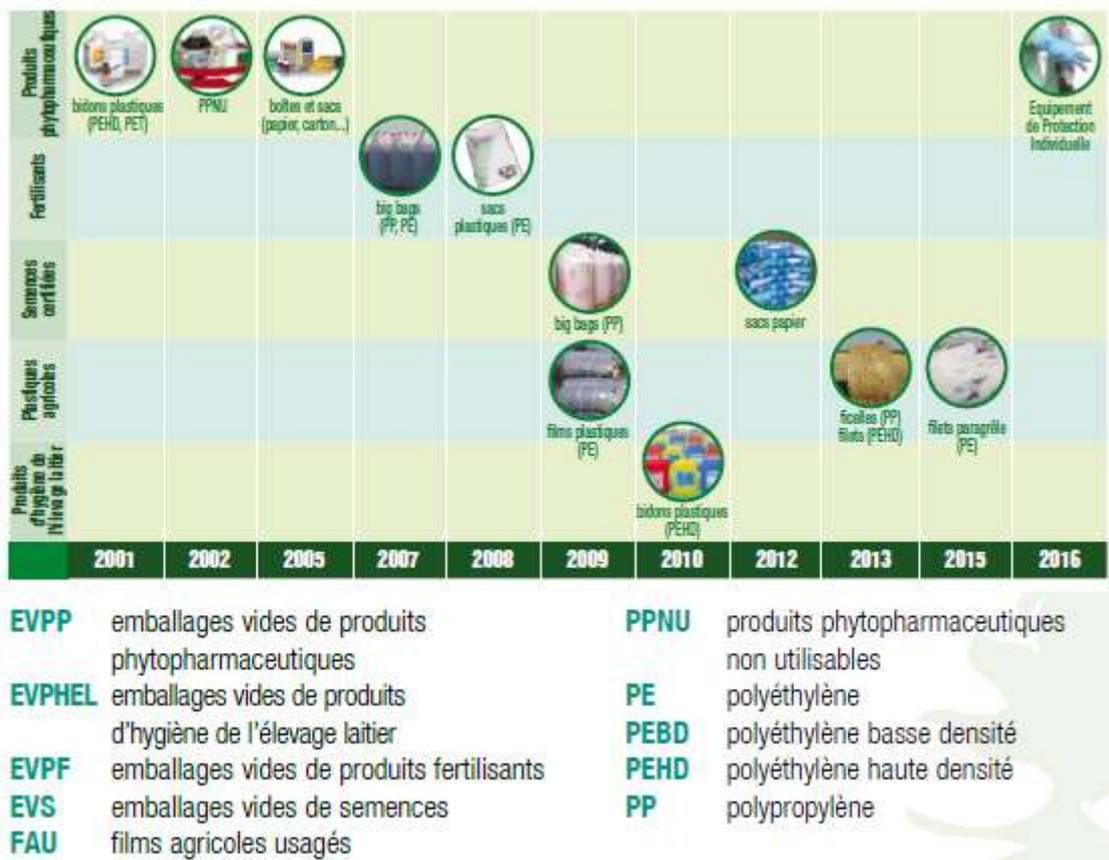


Figure 88 : Déchets agricoles concernés par la filière ADIVALOR

Ces flux sont regroupés selon les catégories suivantes :

- Les Emballages Vides (EV),
- Les Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU),
- Les Films Agricoles Usagés (FAU),
- Les ficelles et filets balles rondes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, ADIVALOR a étendu son partenariat avec la distribution pour la collecte des Equipements de Protection Individuelle (EPI) chimique usagés, c'est-à-dire les combinaisons, cartouches respiratoires, gants, etc. qui, une fois souillés, sont considérés comme déchets dangereux.

En 2017, à l'échelle nationale, le taux de recyclage des emballages et plastiques, issus de l'agro-fourriture, atteint 83 % ; en forte baisse par rapport à 2016 (91 %), et inférieur à l'objectif fixé de 90 %. Il s'agit là de la conséquence de l'arrêt des importations chinoises, diminuant ainsi les capacités de recyclage pour les films agricoles entre autres.

Le taux de collecte des Emballages Vides de produits phytopharmaceutiques a atteint les 80 %. L'objectif national est fixé à 88 % d'ici 2020.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 541 points de collecte, répartis selon les départements :

Département	Nombre de points de collecte
Alpes-de-Haute-Provence	32
Hautes-Alpes	20
Alpes-Maritimes	4
Bouches-du-Rhône	309
Var	32
Vaucluse	144

Tableau 89 : Répartition départementale des points de collecte des déchets de l'agrofourriture



Carte 37 : Répartition des points de collecte ADIVALOR en France

En 2017, la filière a permis de collecter en région :

Emballages Vides		Plastiques usagés		Déchets dangereux (PPNU)		Déchets dangereux (EPI)	
Tonnage collecté	Taux de collecte (estimation)	Tonnage collecté	Taux de collecte (estimation)	Tonnage collecté	Taux de collecte	Tonnage collecté	Taux de collecte
<b>287</b>	➤ 50 %	<b>4 801</b>	➤ 55 %	<b>13</b>	N/A	<b>0,1</b>	N/A

Le taux de recyclage des emballages vides et plastiques usagés atteint les 83 % (par rapport au total collecté). Les déchets dangereux sont eux traités dans des installations spécialisées.

Site(s) consultable(s):  
[www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)

## L. DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)

Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) ménagers sont des déchets communément présents chez les particuliers. Issus de produits chimiques, ils peuvent présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques.

La gestion de ces déchets, en France, est organisée depuis 2013 dans le cadre d'une filière répondant au principe de la responsabilité élargie du producteur (REP).

Il existe 3 éco-organismes : EcoDDS (catégories 3 à 10), APER PYRO (catégorie 1) et RECYLUM (catégorie 2).

Les DDS ménagers couvrent les catégories de produits chimiques suivantes :

- Produits pyrotechniques (cat. 1) ;
- Extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice (cat. 2) ;
- Produits à base d'hydrocarbures ;
- Produits d'adhésion, d'étanchéité et de préparation de surface ;
- Produits de traitement et de revêtement des matériaux ;
- Produits d'entretien spéciaux et de protection ;
- Produits chimiques usuels ;
- Solvants ;
- Biocides et phytosanitaires ménagers ;
- Engrais ménagers.



Les produits concernés par **APER PYRO** (cat. 1) sont :

Depuis le 15 avril 2008, les propriétaires de navires de plaisance ont l'obligation de posséder à bord des engins pyrotechniques de signalement des détresses maritimes de type feux à main dès lors que leur éloignement des côtes est supérieur à 2 milles d'un abri.

Au-delà de 6 milles d'un abri, les propriétaires de navires de plaisance doivent compléter la dotation en feux à main de leur navire d'engins pyrotechniques de type fumigènes et fusées parachutes.

Selon, les informations recensées sur le site internet d'APER PYRO, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur compte à ce jour 108 points de collecte actifs répartis largement le long de la côte, ayant permis de collecter :

Quantités collectées par Aper-Pyro

Alpes-de-Haute-Provence	-
Hautes-Alpes	-
Alpes-Maritimes	1 310 kg
Bouches-du-Rhône	1 126 kg
Var	3 295 kg
Vaucluse	-
<b>Région</b>	<b>5 731 kg</b>

Tableau 90 : Répartition départementale des quantités collectées par APER-PYRO

En 2017, 5 814 tonnes (4 697 tonnes en 2016, en progression de +24 %) de DDS ont été collectés sur la région, via les 302 déchèteries.

Au total, 208 points de collecte **Eco-DDS** sont répertoriés en région (189 points en 2016) dont 169 déchèteries adhérentes et 39 points de collecte ponctuels.

Quantités collectées par Eco-DDS

Alpes-de-Haute-Provence	85 t
Hautes-Alpes	92 t
Alpes-Maritimes	112 t
Bouches-du-Rhône	353 t
Var	274 t
Vaucluse	177 t
<b>Région</b>	<b>1 093 t</b>

Tableau 91 : Répartition départementale des quantités collectées par Eco-DDS

L'éco-organisme Eco-DDS a permis de capter, à lui seul, 1 093 tonnes (1 123 tonnes en 2016) sur le territoire régional.

L'éco-organismes **RECYLUM** est chargé de la collecte de certains DDS de catégorie 2 « Extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice » :



	Nombre de déchèteries	Nombre de points distributeurs grand public <sup>21</sup>	Nombre d'installateurs	Collecteur
Alpes-de-Haute-Provence	3	2	-	-
Hautes-Alpes	-	-	-	-
Alpes-Maritimes	-	5	8	-
Bouches-du-Rhône	10	13	10	1
Var	-	14	2	1
Vaucluse	-	5	1	-
<b>Région</b>				

Tableau 92 : Répartition départementale des types de collectes pour extincteurs

En 2017, les quantités de catégorie 2 collectées en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ne sont pas disponibles.

Site(s) consultable(s):

[www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)  
[www.aper-pyro.fr](http://www.aper-pyro.fr) (opération de déstockage des feux périmés dans la région : <https://www.aper-pyro.fr/sud-destockage-feux-perimes/>)  
[www.recylum.com](http://www.recylum.com)

<sup>21</sup> Exemple : Norauto, AVIA services, etc.

## M. TEXTILES, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)

En France, 9,5 kg/habitant de TLC sont mis sur le marché annuellement.

En 2017, la région compte 2 490 Point d'Apport Volontaire (2 250 PAV en 2016), soit 1 PAV pour 2 001 habitants (1 pour 2 202 habitants en 2016), encore loin derrière la moyenne nationale d'1 PAV pour 1 539 habitants mais en nette progression par rapport à 2016.

Nombre d'habitants pour 1 PAV	
Alpes-de-Haute-Provence	1 430
Hautes-Alpes	1 817
Alpes-Maritimes	2 056
Bouches-du-Rhône	2 523
Var	1 948
Vaucluse	1 246
<b>Région</b>	<b>2 001</b>

Tableau 93 : Nombre d'habitants par PAV de TLC par département

Les départements de Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence ont d'ores et déjà atteint l'objectif national d'1 PAV/1 500 hab. fixé pour 2019, suivi de près par le département des Hautes-Alpes.

Sur la région, la grande majorité des PAV de TLC se trouvent sur un espace public (76 %) et les types de PAV se répartissent ainsi :

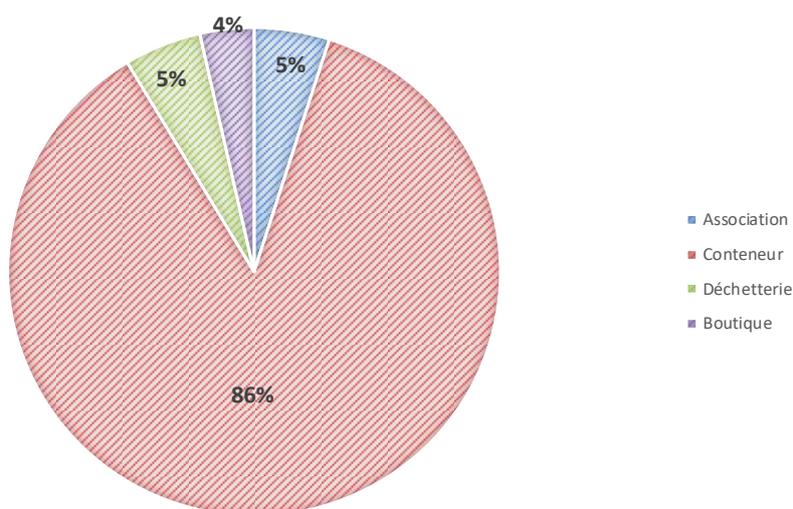


Figure 89 : Typologie régionale des PAV de TLC

Les dépôts ponctuels et Porte à porte représentent moins de 0.2 % de la totalité des PAV installés à l'échelle régionale.

En 2017, sur la région, 11 423 tonnes (11 084 tonnes en 2016) de TLC ont été collectées, soit 2,3 kg/hab., avec une répartition inégale entre départements :

Performances de collecte des TLC (kg/hab.)	
Alpes-de-Haute-Provence	4,0
Hautes-Alpes	5,6
Alpes-Maritimes	2,8
Bouches-du-Rhône	1,4
Var	1,9
Vaucluse	3,2
<b>Région</b>	<b>2,3</b>
<b>France</b>	<b>3,4</b>

Tableau 94 : Performances départementales de collecte des TLC

Pour rappel, à l'échelle nationale, l'objectif est d'atteindre 4,6 kg/hab. de TLC d'ici 2019. La moyenne nationale atteint 3,4 kg/hab. en 2017.



Carte 38 : Performances de collecte des TLC en France (2017)

35 organismes de collecte ont été identifiés en région pour l'exercice 2017 (hors collecteurs en Porte à Porte).

58 % des communes ont conventionné avec l'éco-organisme Eco-TLC (47 % en 2015), soit 72 % de la population régionale couverte (65 % en 2016).

Taux de couverture de la population	
Alpes-de-Haute-Provence	27 %
Hautes-Alpes	41 %
Alpes-Maritimes	75 %
Bouches-du-Rhône	92 %
Var	35 %
Vaucluse	81 %
<b>Région</b>	<b>72 %</b>

Tableau 95 : Taux de couverture départementale de la population en PAV de TLC

Malgré un taux de couverture plus faible sur le département des Alpes-de-Haute-Provence, ce territoire affiche une très bonne performance de collecte de 4 kg/hab.

A l'échelle nationale, 63 % des communes ont conventionné, soit 62 % de la population couverte.

5 centres de tri sont conventionnés par EcoTLC à l'échelle régionale, c'est-à-dire qu'ils sont soutenus (sous certaines conditions) pour chaque tonne de TLC usagés triée :

- Le Relais NPDC (Marseille, 13)
- MAGREG (Marseille, 13)
- Provence TLC (Vitrolles, 13)
- Eco Tri International (Piolenc, 84)
- Le Relais Provence (Avignon, 84)

Ces centres de tri ont permis de trier 7 621 tonnes (4 625 tonnes en 2016) de textiles, linges, chaussures.

Site(s) consultable(s) : [www.ecotlc.fr](http://www.ecotlc.fr)

## N. MOBIL-HOMES

Les données transmises par l'éco-organisme Ecomh permettent d'estimer qu'environ **581 tonnes** (612 tonnes en 2016) de mobil-homes (253 unités) ont été collectées et traitées sur le territoire régional en 2017. Les mobil-homes en fin de vie peuvent être traités dans des centres dédiés (après transport) ou au sein même des campings (in situ). En 2017, 61 % des mobil-homes collectés ont été transportés puis traités sur des centres dédiés (sites de démantèlement).

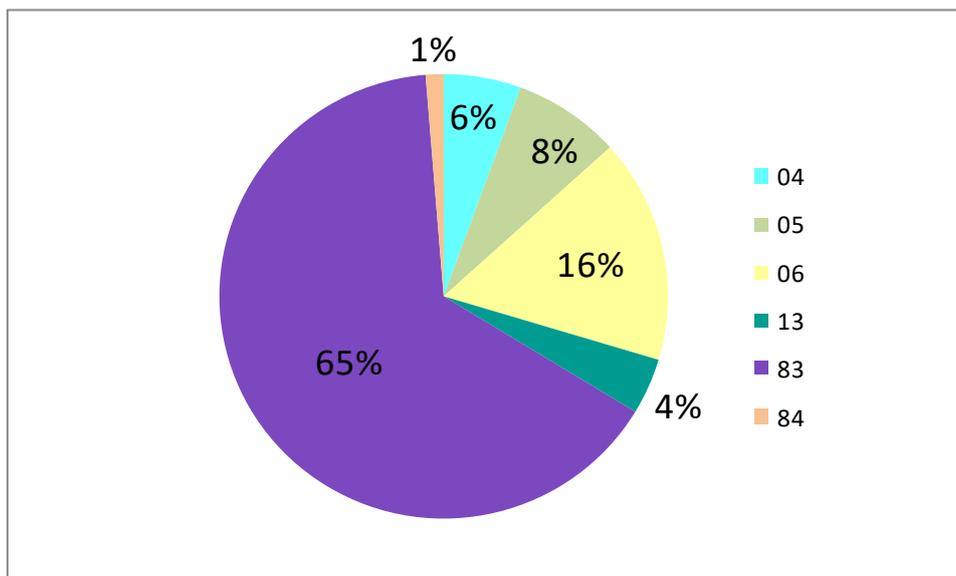


Figure 90 : Répartition des quantités de mobil-homes collectés (en nombre d'unités) par département

Plus de la moitié des mobil-homes collectés et traités (hors déconstruction in situ) issue du département du Var (83).

55 % du tonnage de mobil-homes collectés suit une filière de valorisation matière ; ce pourcentage atteint les 78 % en considérant la valorisation énergétique (Taux sensiblement identiques en 2016 et 2017).

Les partenaires sollicités en région pour la déconstruction de mobil-homes sont :

Partenaires déconstructeurs (site de gestion externes)	Partenaires déconstructeurs (IN SITU)
Epur Méditerranée (Gignac la Nerthe - 13)	CrockMobilHome (Marguerites - 30)
STMI (Cogolin - 83)	DMH Recyclage (Taradeau - 83)

# Chapitre VII - Annexes

---

## A. ANNEXE 1 - GLOSSAIRE ET DEFINITIONS

### A

**Acteur public** : Structure communale et/ou intercommunale ayant une compétence Déchets.

**ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

### B

**Biodéchet** : Déchet biodégradable solide, pouvant provenir des ménages, des industries agro-alimentaires, des professionnels des espaces verts publics et privés, des horticulteurs, des commerçants et supermarchés, des cantines scolaires et restaurants, etc. Les biodéchets des ménages contiennent les déchets alimentaires, les déchets verts ou déchets de jardin, les papiers et cartons.

Les ordures ménagères résiduelles, les boues des stations d'épuration et les effluents d'élevage n'entrent pas dans la définition des biodéchets.

**Boues** : Résidus obtenus après le traitement d'effluents. Les caractéristiques des boues sont extrêmement variables, en fonction de la nature des effluents et du type de traitement appliqué.

La caractérisation des boues passe par la détermination des paramètres suivants : pH, siccité, pourcentage de matière organique, PCI, composition en NTK, NH<sub>4</sub><sup>+</sup>, P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>, K<sub>2</sub>O, CaO, MgO.

Les trois facteurs importants à connaître sont :

- Siccité : la boue est constituée d'eau et de matières sèches (MS). Le pourcentage d'eau représente l'humidité alors que le pourcentage de matières sèches représente la siccité : une boue ayant 10% de siccité a un taux d'humidité de 90%.

- Taux de Matières Volatiles Sèches (MVS) : les matières sèches (MS) sont composées de matières minérales (MM) et de matières organiques (matières volatiles sèches ou MVS). La concentration des MVS est généralement exprimée en pourcentage par rapport aux MS. Ce taux de MVS permet de suivre la stabilité de la boue.

- Consistance de la boue : la consistance est un facteur à identifier pour le stockage, l'homogénéisation, la manutention, l'enfouissement, etc. Elle est liée à son état physique fonction de la siccité (boue liquide -siccité de 0 à 10%, boue pâteuse - siccité de 12 à 25%, boue solide - siccité supérieure à 25%, boue sèche - siccité supérieure à 85%).

**BTP** : Bâtiment Travaux Publics

### C

**Collecte sélective** : collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

**Collecte spécifique** : collecte séparative de déchets occasionnels, c'est-à-dire non produits quotidiennement par les ménages.

**Collecte traditionnelle** : collecte du flux des ordures ménagères résiduelles

**Commune adhérente** : Commune ayant adhéré à un EPCI ou un syndicat de gestion des déchets.

**Commune cliente** : Commune non adhérente à un EPCI ou un syndicat, mais utilisant les services de gestion d'un EPCI ou d'un syndicat via une convention.

**Compostage** : procédé de fermentation aérobie (en présence d'oxygène) de matières fermentescibles dans des conditions contrôlées. Il permet l'obtention d'une matière fertilisante stabilisée riche en composés humiques (le compost), susceptible d'être utilisé, s'il est de qualité suffisante, en tant qu'amendement organique améliorant la structure et la fertilité des sols.

Le compostage s'accompagne d'un dégagement de chaleur et de gaz, essentiellement du gaz carbonique si l'aération est suffisante.

On distingue :

- le compostage domestique réalisé par les ménages ;
- le compostage de proximité dans des installations simples ;
- le compostage industriel dans des installations de moyenne ou grande capacité.

### D

**DAE** : Déchets d'Activité Economique, définis par l'article R541-8 du code de l'Environnement comme « tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage ». Les activités économiques regroupent l'ensemble des secteurs de production (agriculture-pêche, construction, secteur tertiaire, industrie). Une partie des déchets des activités économiques sont des déchets assimilés.

**DASD** : Déchets d'Activités de Soins Dangereux

**DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

**Déchets assimilés** : regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (Art. L2224- du code général des Collectivités territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants, ...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux,...) collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

**Déchets dangereux** : déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et pour l'environnement. Un déchet est classé dangereux s'il présente une ou plusieurs des 15 propriétés de danger énumérées à l'annexe 1 de l'article R541-8 du code de l'Environnement. Ils peuvent être de nature organique (solvants, hydrocarbures, ...), minérale (acides, boues d'hydroxydes métalliques...) ou gazeuse.

**DDM (DDS) - Déchets Dangereux des Ménages** : Déchets provenant de l'activité des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs (acides), nocifs, toxiques, irritants (ammoniaque, résines), combustibles (chlorates), facilement inflammables, ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement.

Les termes "déchets ménagers spéciaux" ou "déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD)" sont parfois utilisés.

Ils comprennent notamment des emballages non totalement vides de gaz sous pression, des produits d'entretien, de bricolage (peintures, solvants ...) ou de jardinage (produits phytosanitaires ...), des déchets de soin (seringues...), des huiles de vidange, certaines piles, accumulateurs, des lampes fluorescentes, des thermomètres contenant des métaux lourds, voire des déchets encombrants (réfrigérateurs ou congélateurs avec CFC).

Sur le plan juridique, il s'agit des déchets des ménages figurant sur la liste des déchets dangereux (Directive européenne du 22 déc. 1994, transcrite dans la réglementation française par le décret du 15 mai 1997). Ils sont à distinguer des déchets dangereux produits en petites quantités par les laboratoires, PME et PMI, dont l'organisation de l'élimination est sensiblement différente. Les médicaments n'en font pas partie.

Ces déchets sont listés conformément à la directive du conseil du 12 déc. 1991 relative aux déchets dangereux (91/689/CEE).

**DND - Déchets non dangereux** : Tout déchet qui n'est pas défini comme dangereux par le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002.

**DEEE ou D3E - Déchets d'Equipements Electriques Electroniques** : déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Ils sont considérés comme des déchets dangereux.

**Digestat** : Résidu ou déchets « digérés », issus de la méthanisation des déchets organiques. Le digestat est constitué de bactéries excédentaires, matières organiques non dégradées et matières minéralisées. Après traitement, il peut être utilisé comme compost.

**Déchets Inertes - DI**: déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique avec l'environnement. Ils ne sont pas biodégradables et ne se décomposent pas au contact d'autres matières. Les définitions européennes qualifient ces déchets de déchets minéraux, dont ils proviennent en quasi-totalité.

**DMA - Déchets Ménagers et Assimilés** : Déchets produits par les ménages et les activités économiques, collectés par le service public d'élimination des déchets. Ils comprennent les OMr, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèterie, soit la totalité des déchets des ménages et des non ménages pris en charge par le service public (hors déchets de la collectivité tels que les déchets de l'assainissement collectif, de nettoyage des rues, de marchés).

## E

**EJM** : Emballages Journaux Magazines

**EMR** : Emballages Ménagers Recyclables

**EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale

**EQH ou EH** : EQuivalent Habitant. Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité épuratoire d'une station d'épuration

**ESS** : Economie Sociale et Solidaire

## I

**IAA** : Industrie Agro-Alimentaire

**ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

**Incinération** : Traitement basé sur la combustion avec excès d'air. La directive européenne sur l'incinération, du 4 décembre 2000, définit comme "installation d'incinération" toute installation de traitement thermique, y compris l'incinération par oxydation, pyrolyse, gazéification ou traitement plasmatique.

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

**IRSTEA** : Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (anciennement CEMAGREF)

**ISDD** : Installation de Stockage de Déchets Dangereux

**ISDI** : Installation de Stockage de Déchets Inertes

**ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

**ITOM** : Installation de Traitement des Ordures Ménagères

## J

**JRM** : Journaux Revues Magazines

## M

**Mâchefers** : Résidus solides relativement grossiers issus de l'incinération de déchets et que l'on extrait à la base du four et qui subissent différentes étapes de refroidissement et de traitement (filtration et/ou neutralisation). Sous réserve du respect de règles d'usage techniques et environnementales, les mâchefers peuvent être utilisés en technique routière.

**Méthanisation** : transformation des matières organiques par "fermentation anaérobie" (raréfaction d'air) et "digestion". La méthanisation conduit à la production :

- de biogaz essentiellement constitué de méthane ;
- d'un digestat éventuellement utilisable, selon sa qualité, après compostage.

La méthanisation concerne plus particulièrement les déchets organiques riches en eau et à fort pouvoir fermentescible : fraction fermentescible des ordures ménagères, boues de station d'épuration, graisses et matières de vidange, certains déchets des industries agroalimentaires et certains déchets agricoles.

## O

**OM - Ordures Ménagères** : Déchets issus de l'activité domestique des ménages et ramassés lors des collectes traditionnelles ou sélectives.

Toutefois l'usage actuel répond encore souvent à la définition suivante :

déchets pris en compte par la collecte traditionnelle des déchets. Ils comprennent les déchets de l'activité domestique quotidienne des ménages et les déchets non ménagers collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci.

**OMA** : Ordures Ménagères et Assimilés (ordures ménagères résiduelles + recyclables secs + biodéchets)

**OMr (OMR) - Ordures Ménagères Résiduelles** : Déchets restant après collectes sélectives.

Cette fraction de déchets est parfois appelée "poubelle grise". Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

## P

**PAP** : Porte à Porte

**PAV** : Point d'Apport Volontaire

**PCB** : PolyChloroBiphényles, hydrocarbures halogénés de haut poids moléculaire

**PCI** : Pouvoir Calorifique Inférieur

**Prévention** : toute mesure prise avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des éléments suivants :

- la quantité de déchets générés
- les effets nocifs produits sur l'environnement et la santé humaine
- la teneur en substances nocives des matières ou produits.

## R

**Récupération** : Opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et des matières les constituant.

**Recyclage** : Retraitement de matériaux ou de substances contenus dans des déchets, au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas, notamment, la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible, les procédés comportant une combustion ou une utilisation comme source d'énergie, y compris l'énergie chimique, ou les opérations de remblayage.

**Réemploi** : Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

**REFIDI** : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Déchets Industriels

**REFIOM** : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères. Résidus solides obtenus après traitement chimique des fumées d'incinération des déchets ménagers. Il s'agit de piéger les gaz acides, poussières, métaux lourds, oxydes d'azote et dioxines, afin d'épurer les fumées avant leur rejet à l'atmosphère. Les REFIOM sont couramment traités par solidification/stabilisation à base de liants minéraux avant d'être éliminés en installation de stockage de déchets dangereux.

**REOM** : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**REP** : Responsabilité Élargie du Producteur

**Ressourcerie** : Site de collecte de déchets réutilisable, de valorisation/réparation et de revente

**RPQS** : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets

**RS** : Redevance Spéciale

**Réutilisation** : Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

## S

**SINOE** : Système d'Information et d'Observation de l'Environnement

**STEP ou STEU** : STation d'Épuration des Eaux Usées

## T

**TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**TLC** : Textiles, Linges de maison, Chaussures

**Traitement biologique** : Procédé contrôlé de transformation par des micro-organismes, des déchets fermentescibles en un résidu organique à évolution lente. Pour la dépollution des sols, on utilise aussi des procédés biologiques, mais différents de ceux appliqués aux déchets.

**Traitement physico-chimique** : Ces traitements regroupent entre autres les opérations de cassage d'émulsions, de neutralisation, de déchromatation, de décyanuration, de déshydratation, de régénération de résines, de déchloration...

**Traitement thermique** : Traitement des déchets par l'action de la chaleur. Ceci inclut notamment l'incinération, la pyrolyse et la thermolyse.

**Typologie** :

La typologie des intercommunalités à compétence collecte est construite à partir des caractéristiques principales de l'occupation de l'espace et de l'habitat. Cette typologie recherche à mettre en évidence les liaisons entre le type d'habitat et des indicateurs déchets : performances et importance relative de la collecte sélective.

Typologie – 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> niveau de classification	Conditions
<u>TOURISTIQUE ET/OU COMMERCIAL</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plus d'1,5 lit touristique par habitant</li> <li>Taux de résidences secondaires &gt; 50%</li> <li>Au moins 10 commerces pour 1 000 habitants</li> </ul>
Très touristique :	Plus de 2,5 lits touristiques par habitant
Touristique urbain :	Lits touristiques/hab. <2,5 et densité de logements > 100 logements/km <sup>2</sup>
Autre touristique :	Lits touristiques/hab. <2,5 et densité de logements < 100 logements/km <sup>2</sup>
URBAIN DENSE	<ul style="list-style-type: none"> <li>N'est pas touristique ou commercial</li> <li>Densité de logements &gt; 200 logements/km<sup>2</sup></li> <li><u>OU</u></li> <li>Densité de logements &gt; 35 logements/km<sup>2</sup> et taux d'habitat collectif &gt; 45% et densité de logements &gt; 1 800 logements/km<sup>2</sup> bati</li> </ul>
URBAIN	<ul style="list-style-type: none"> <li>N'est pas touristique ou commercial</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Densité de logements &gt; 200 logements/km<sup>2</sup> <u>OU</u></li> <li>• Densité de logements &gt; 35 logements/km<sup>2</sup> et taux d'habitat collectif &gt; 45% et densité de logements &lt; 1 800 logements/km<sup>2</sup> bâti</li> </ul>
<u>RURAL</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N'est ni touristique et/ou commercial, ni urbain</li> <li>• Densité de population &lt; 35 logements/km<sup>2</sup> et taux d'habitat collectif &lt; 20%</li> </ul> <p>Rural avec centre-ville : Taux d'habitat collectif &gt; 10%</p> <p>Rural dispersé : Taux d'habitat collectif &lt; 10%</p>
<u>MIXTE</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N'entre dans aucune des 4 catégories précédentes</li> </ul> <p>À dominante urbaine : Densité de logements &gt; 80 logements/km<sup>2</sup></p> <p>À dominante rurale : Densité de logements &lt; 80 logements/km<sup>2</sup></p>

## U

**UIOM** : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

**UVE** : Unité de Valorisation Energétique, permettant de produire de l'électricité et/ ou d'alimenter un réseau de chaleur.

## V

**Valorisation** : Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

**Valorisation énergétique** : Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets.

**Valorisation organique** : Utilisation pour amender les sols de compost, digestat ou autres déchets organiques transformés par voie biologique.

**Valorisation matière** : Utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau.

**VHU** : Véhicule Hors d'Usage

## B. ANNEXE 2 : LISTE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE DECHETS NON DANGEREUX

### Centres de tri de la collecte sélective et des déchets d'activités économiques

Dpt	Commune d'implantation	Exploitant	Année d'ouverture (interruption d'exploitation)	Capacité	Collecte collective	Encombrants	DAE	BTP	Autre information
04	Centre de Tri Manosque	Véolia Propreté Agence Manosque	1997	25 000 t/an	x		x		ECT
05	Centre de Tri Ventavon	Alpes Assainissement	2007	10 000 t/an	x		x		ECT
06	Centre de Tri Cannes	NCI Environnement - Groupe Paprec	2002	36 000 t/an	x				ECT CSR
06	Centre de Tri Haute Performance Valazur	VALAZUR - Veolia Propreté	2013	120 000 t/an	x	x	x	x	CSR
06	Centre de Tri Sea Carros	Sud Est Assainissement Veolia Propreté	1982	87 000 t/an	x		x		
06	Centre de Tri Villeneuve-Loubet	Veolia Propreté	1992	140 000 t/an		x	x		CSR
06	Centre de Tri de l'Ariane Nice	Suez Rv Sud Est - Nice 06	1990	110 000 t/an	x	x	x	x	
06	Centre de Tri DAE du Btp Nic e	Sud Est Assainissement Services	2010	60 000 t/an			x	x	
13	Centre Tri et Transfert la Penne sur Huveaune	Suez RV Méditerranée	1980	70 000 t/an	x	x	x	x	CSR
13	Centre de Tri Aubagne	Bronzo	1997	44 000 t/an	x		x		
13	Centre de Tri Istres	Provence Valorisations	2007	150 000 t/an		x	x	x	CSR
13	Centre de Tri Marignane	Silim	1991	50 000 t/an	x		x	x	
13	Centre de Tri Marseille (sud)	Onyx Méditerranée	2006	136 000 t/an		x	x	x	
13	Centre de Tri Martigues	Delta Recyclage - Paprec	2005	75 000 t/an	x		x		
13	Centre de Tri Pennes-Mirabeau	Suez RV Méditerranée (Sita Sud)	2000	94 000 t/an	x		x		ECT
13	Centre de Tri DAE Gignac la Nerthe	Dalorec (Groupe Daddi)	2014	20 000 t/an			x	x	
13	Centre de Tri DAE Vitrolles SMA	SMA Propreté	2016	8 000 t/an			x	x	
13	Centre de Tri DAE Vitrolles Paprec	Paprec méditerranée 13 (ex OTC)	NC	75 000 t/an			x	x	
13	Centre de Tri DAE Plan d'Orgon	Environnement et solutions	NC	NC			x		
83	Centre de Tri et Transfert Seyne-sur-mer	Véolia Propreté Onyx Méditerranée - la Seyne-sur-mer	1996	100 000 t/an	x	x	x	x	ECT
83	Centre de Tri le Muy	Valeror - Pizzorno	1998	50 000 t/an	x		x		ECT
84	Centre de Tri Vedène	Suez Rv Energie (Novergie)	1997	15 000 t/an	x				ECT
84	Centre de Tri DAE Entraigues-sur-la-Sorgue	Suez Rv	2002	30 000 t/an		x	x		
84	Centre de Tri DAE Monteux	Coved	1995	24 000 t/an			x		

## Centres de tri-mécano-biologique des ordures ménagères résiduelles (TMB)

N°	Dpt	Commune d'implantation	Exploitant	Année d'ouverture	Capacité	Autre information sur le site
1	06	Le Broc (cvo)	Azureo	2010	70 000 t/an	Préparation de CSR
2	13	Fos-sur-Mer	Evéré	2010	440 000 t/an	Centre multifilière (TMB, UVO, UVE et plateforme de maturation des mâchefers)

## Unités de valorisation organique des déchets non dangereux (UVO)

Dpt	Commune d'implantation	Exploitant	Année d'ouverture (interruption d'exploitation)	Capacité	Déchets verts	Boues	Bio-déchets	Préparation bois-énergie
04	Saint-Lions	Terres et Traditions	1989	4 300 t/an			Fumiers	
04	Manosque	Saur Sud-Est	2005	26 000 t/an	x	x		
04	Digne-les-Bains	Communauté Provence-alpes Agglomération	1989	700 t/an	x			
04	Entrevaux	Suez Organique Sud-est	2006	10 000 t/an	x			
05	Gap	Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	1999	4 850 t/an	x	x		
05	Saint-Crépin	Matériaux de Haute Durance (Eurovia)	2008	1 400 t/an	x			
05	Orcières	Recytec Environnement	2016	1 750 t/an		x		
06	Le Broc	Valeor (groupe Pizzorno)	2010	48 000 t/an			TMB OMr	
06	Carros	Veolia Propreté	2000	5 840 t/an	x			x
13	Châteaurenard	Sotreco	1992	43 900 t/an	x	x	x	
13	Ensuès-la-Redonne	Biotechna	1988	60 000 t/an	x	x	x	
13	Salon-de-Provence	Agglopoie Provence Assainissement	1995	12 500 t/an	x	x		
13	Fuveau	Valsud - Véolia Propreté	1994	36 500 t/an	x			
13	Istres	Provence Valorisations	2001	15 000 t/an	x		x	x
13	Martigues	Métropole Aix-Marseille Provence	2009	6 000 t/an	x			
13	Peynier	04 Recyclage	2009	11 400 t/an	x	x		
13	Septèmes-les-Vallons	Valsud	2001	35 000 t/an	x		x	
13	Tarascon	Sede Environnement	2004	120 000 t/an	x	x	x	
13	Ventabren	Traitement Eco Compost	2016	10 000 t/an	x			
13	Les Pennes-Mirabeau	Biovare	1985	500 t/an				
13	Fos-sur-Mer	Everé	2010	111 000 t/an			TMB OMr	
83	Fréjus	Star - Société de Travaux Agricoles de Reyran	1995	7 500 t/an	x			x
83	Signes	Valsud - Véolia Propreté	1998	50 000 t/an	x		x	
83	Cabasse	Valeor (groupe Pizzorno)	2004	30 000 t/an	x		Résidus agricoles	x

Dpt	Commune d'implantation	Exploitant	Année d'ouverture (interruption d'exploitation)	Capacité	Déchets verts	Boues	Bio-déchets	Préparation bois-énergie
83	Cuers	Sef Environnement	2015	25 000 t/an	x			
83	Ginasservis	Syndicat Mixte de la Zone du Verdon	2012	700 t/an	x	x		
83	Sainte-Maxime	Saur Sud-Est	2007	4 000 t/an	x	x		
83	La Crau	Sade	1994	9 800 t/an	x	x		
83	Tourves	Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets Nouvelle Génération	2014	6 500 t/an	x			
83	La Môle	Communauté de Communes Golfe de St Tropez	2004	11 000 t/an	x			x
83	Puget-sur-Argens	Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var	2016	10 590 t/an	x			
84	Loriol-du-Comtat	Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin	1999	8 000 t/an	x			x
84	Orange	Chimirec Malo	1983	13 000 t/an	x	x		
84	Bollène	Centre de Valorisation Alcyon	1997	43 200 t/an	x		x	x
84	Entraigues-sur-la-Sorgue	Suez Rv (Vedène 84)	2004	17 000 t/an	x		IAA	
84	Pertuis	Macagno	2010	20 000 t/an	x		x	
84	Mondragon	Usine de Compostage Sdei Terres de Provence	2006	37 000 t/an	x	x		

**Unités de valorisation énergétique de déchets non dangereux (UVE) et plateformes de maturation des mâchefers**

Dpt	Commune d'implantation	Exploitant	Capacité	DMA	Boues	DASRI	DAE
06	Antibes	Valomed	160 000 t/an	x			x
06	Nice	Sonitherm	375 000 t/an	x	x	x	
13	Fos-sur-Mer	Everé	360 000 t/an	x			x
83	Toulon	Zephyre - Pizzorno	285 000 t/an	x		x	x
84	Avignon	Suez Rv Energie (Novergie)	205 400 t/an	x	x	x	x
83	<i>Pierrefeu-du-Var</i>	<i>Azur Valorisation</i>	<i>100 000 t/an</i>	Maturation des mâchefers			
84	<i>Avignon</i>	<i>Suez Rv Energie (Novergie)</i>	<i>87 500 t/an</i>	Maturation des mâchefers			

## Installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

Dpt	Commune d'implantation	Exploitant	Date de l'Arrêté Préfectoral	Capacité	Capacité supplémentaire	Date de fin d'autorisation
4	Valensole	Csdu 04	18/04/2006	65 000 t/an (100 000 t/an max)		17/04/2013
5	Embrun	Valsud (veolia Propreté)	05/02/2013	8 550 t/an		10/01/2029
5	Sorbiers	Gros Environnement	27/01/2006	9000 t/an		27/01/2020
5	Ventavon	Alpes Assainissement	27/12/2002	100 000 t/an		27/12/2022
13	Gardanne	Semag	31/08/2011	53 000 t/an		17/09/2028
13	Martigues	Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues	09/02/2009	70 000 t/an		09/02/2034
13	La Fare-les-Oliviers	Sma Vautubière Sas	19/04/2006	160 000 t/an		19/09/2022
13	Aix-en-Provence	Delta Déchets	08/07/2010	180 000 t/an		31/12/2023
13	Les Pennes-Mirabeau (Jas de Rhodes)	Sita Sud - les Pennes-Mirabeau	16/05/2002	250 000 t/an	120 000 t/an (quota mâchefers et terres faiblement polluées : matériaux d'exploitation)	16/05/2022
13	Septèmes-les-Vallons	Val Sud - Onyx	03/11/2011	250 000 t/an		23/02/2022
83	Pierrefeu-du-Var	Valteo	01/12/2014	125 000 t/an		01/12/2019
83	Le Cannet-des-maures	Valteo	06/08/2014 (06/07/2018)	255 000 t/an		07/08/2018
84	Entraigues	Sita Sud	29/06/2016	90 000 t/an (80 000 t/an à partir de 2019)	20 000 t/an (quota mâchefers et terres faiblement polluées)	29/06/2034
84	Orange	Delta Déchets	28/09/1998 (13/07/2018)	100 000 t/an (85 000 t/an en 2018 et 35 000 t/an 2019)	50 000 t/an (quota mâchefers : matériaux d'exploitation, 35 000 t/an en 2018 et 15 000 t/an en 2019)	28/09/2018 (31/12/2019)

## C. ANNEXE 3 : LISTE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE DECHETS INERTES

### Plateformes de regroupement des déchets inertes

Dpt	Exploitant	Nom du site	Commune d'implantation	Activité d'accueil de déchets en 2017	Source de donnée pour l'année 2017
06	BERMONT & FILS		NICE	Inactif	Inactif
06	COLAS MM		ST BLAISE	Actif	Consolidation
06	LAFARGE GRANULATS	Dépôt de Pégomas	PEGOMAS	Actif	Données 2017
06	SOFOVAR		LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE	Actif	Données 2016
06	SOFOVAR / SAINT-LAURENT METAUX		DRAP	Actif	Données 2016
13	BRONZO PERASSO	Dépôt des Milles	AIX-EN-PROVENCE	Actif	Données 2017
13	CALCAIRES REGIONAUX (GRANULAT+)	Quartier La Salle	BOUC-BEL-AIR	Actif	Données 2017
13	CALCAIRES REGIONAUX (GRANULAT+)	Dépôt de Luynes	LUYNES	Actif	Données 2017
13	LAFARGE GRANULAT SUD	Dépôt du Canet	MARSEILLE	Actif	Données 2017
13	LAFARGE GRANULAT SUD	Carrière de Mallemort	MALLEMORT	Actif	Données 2017
13	LAFARGE GRANULATS SUD	Espace Valette	AIX-EN-PROVENCE	Actif	Données 2017
13	QUEYRAS ENVIRONNEMENT	CT SUD	MARSEILLE	Actif	Données 2016
13	SAFF (GIE R FERRATO)	Boulevard de la Milière	MARSEILLE	Actif	Données 2017
83	EUROVIA PACA - Agence de Fréjus	Plateforme de recyclage de Boulouris	SAINT-RAPHAEL	Actif	Données 2017
83	LA PLATEFORME DU BÂTIMENT		LA GARDE	Inactif	Inactif
83	LAFARGE GRANULATS SUD		SIX-FOURS-LES-PLAGES	Actif	Données 2017
83	LAFARGE GRANULATS SUD	Dépôt de Fayence	TOURRETTES	Actif	Données 2017
83	NCI ENVIRONNEMENT (Groupe PAPREC)		LA LONDE-LES-MAURES	Actif	Consolidation
83	SOMECA		GRIMAUD	Actif	Données 2017
83	SOTEM		LA GARDE	Actif	Données 2017
84	2BTP SARL	2BTP	SORGUES	Inactif	Inactif
84	LAFARGE GRANULATS SUD	Dépôt de Mazan	MAZAN	Actif	Données 2017
84	LUBERON TP	Les Devens	ROUSSILLON	Actif	Consolidation
84	MARONCELLI JEAN CLAUDE	Carrière MARONCELLI	CADEROUSSE	Inactif	Inactif
84	MISSOLIN FRERES SARL	PF de Vaison La Romaine	VAISON LA ROMAINE	Actif	Données 2017
84	SRMV (Groupe COLAS MM)		CARPENTRAS	Actif	Consolidation

### Plateformes de tri des déchets inertes

Dpt	Exploitant	Nom du site	Commune d'implantation	Activité d'accueil de déchets en 2017	Source de donnée pour l'année 2017
13	BPA (Groupe EPUR)	Payennet	GARDANNE	Actif	Consolidation
13	PAPREC CHANTIER 13	Les Aygalades	MARSEILLE	Actif	Données 2016
83	BONIFAY		FLASSANS-SUR-ISSOLE	Actif	Données 2017
83	SOFOVAR (Groupe SCLAVO-ENVIRONNEMENT)	Eco-Pole recyclage DND	FREJUS	Actif	Données 2016
83	VNI ENVIRONNEMENT		LA GARDE	Actif	Consolidation

## Plateformes de recyclage des déchets inertes

Dpt	Exploitant	Nom du site	Commune d'implantation	Activité d'accueil de déchets en 2017	Source de donnée pour l'année 2017
04	AGREGATS 04 (Groupe EIFFAGE)	Carrière ASM Villeneuve	VILLENEUVE	Inactif	Inactif
04	ALPES SUD MATERIAUX (Groupe EIFFAGE)	Plateforme ASM Malijai	MALIJAI	Actif	Données 2017
04	ALPES SUD MATERIAUX (Groupe EIFFAGE)	Plateforme ASM Peyroules	PEYROULES	Actif	Données 2017
04	ALPES SUD MATERIAUX (Groupe EIFFAGE)	Plateforme ASM Thorame	THORAME-HAUTE	Inactif	Inactif
04	CBA (GRANULAT +)	Plateforme CBA Villeneuve	VILLENEUVE	Actif	Données 2017
04	CMR	Plateforme CMR La Brillanne	LA BRILLANNE	Actif	Données 2015
04	COZZI (Groupe COLAS MM)		LA MURE ARGENS	Actif	Consolidation
04	COZZI (Groupe COLAS MM)	Plateforme COLAS St-Benoît	SAINT-BENOIT	Actif	Consolidation
04	MINETTO TP	Plateforme Minetto Sisteron	SISTERON	Actif	Données 2017
04	NEGRO SAS (GRANULAT +)	Plateforme Negro Digne	DIGNE LES BAINS	Actif	Données 2017
04	PERASSO ALPES (Groupe COLAS MM)	Plateforme COLAS Malijai	MALIJAI	Actif	Consolidation
04	PERASSO ALPES (Groupe COLAS MM)	Plateforme COLAS Manosque	MANOSQUE	Actif	Consolidation
04	RGS (Groupe CMR)	Plateforme RGS La Brillanne	LA BRILLANNE	Actif	Données 2015
04	SARL TURCAN	Plateforme TURCAN MISON	MISON	Actif	Données 2017
05	ABRACHY		TALLARD	Actif	Consolidation
05	BRIANCON BETON		LA ROCHE-DE-RAME	Actif	Données 2017
05	CBA (GRANULAT +)		LA SAULCE	Actif	Données 2017
05	CBA (GRANULAT +)	Carrière de Montmaur - Le Rocher Roux	MONTMAUR	Inactif	Inactif
05	CBA (GRANULAT +)	Lieu dit "le virail"	RIBIERS	Actif	Données 2017
05	COLAS MM		LA BATIE NEUVE	Actif	Consolidation
05	GUIRAMAND SAS (Groupe FIGUIERE)		REMOLLON	Actif	Consolidation
05	LES AGREGATS BRIANCONNAIS		VILLAR-SAINT-PANCRACE	Actif	Données 2017
05	MATERIAUX DE HAUTE DURANCE (ex CHANTIER MODERNE SUD)	Le Merdanel	SAINT CREPIN	Inactif	Inactif
05	PASCAL ANDRE	Buissard & St Julien	BUISSARD	Inactif	Inactif
05	ROUTIERE DU MIDI (Groupe EUROVIA)	L'île et la Barraque	SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE	Actif	Données 2015
05	ROUTIERE DU MIDI (Groupe EUROVIA)	Les Ricous	SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS	Inactif	Inactif
05	ROUTIERE DU MIDI (Groupe EUROVIA)		CROTS	Actif	Données 2015
05	ROUTIERE DU MIDI (Groupe EUROVIA)		SAINT-FIRMIN	Actif	Données 2015
05	ROUTIERE DU MIDI (Groupe EUROVIA)	Dépôt de Prelles	SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES	Actif	Données 2015
05	SAB (Sablière du Beynon)	Carrière du Beynon	VENTAVON	Actif	Données 2017
05	SAB (Sablière du Buëch)	ZA Les Iscles	LA ROCHE-DES-ARNAUDS	Actif	Données 2017
05	SAS ANDRE JEAN-CLAUDE TP		LA ROCHETTE	Actif	Consolidation

Dpt	Exploitant	Nom du site	Commune d'implantation	Activité d'accueil de déchets en 2017	Source de donnée pour l'année 2017
05	SATP (Société Alpine de Travaux Publics)		SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS	Actif	Consolidation
06	BERMONT & FILS		MALAUSSENE	Inactif	Inactif
06	BONO TERRASSEMENTS		VENCE	Actif	Consolidation
06	LA NOUVELLE SIROLAISE DE CONSTRUCTION		CARROS	Actif	Données 2017
06	LA NOUVELLE SIROLAISE DE CONSTRUCTION	Font de Linier	LEVENS	Actif	Données 2017
06	NARDELLI (Groupe MALET)		DRAP	Actif	Consolidation
06	SAS VALTINEE BTP	La Sorbière	SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	Actif	Consolidation
06	SEC (Société Exploitation de Carrières) (GRANULAT +)	Dépôt Négoce / Grasse	GRASSE	Actif	Données 2017
06	SEC (Société Exploitation de Carrières) (GRANULAT +)	Borniol	LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE	Actif	Données 2017
06	SEC (Société Exploitation de Carrières) (GRANULAT +)	SMG	NICE	Actif	Données 2017
06	SEC (Société Exploitation de Carrières) (GRANULAT +)	Le Cloteirol	VILLENEUVE-LOUBET	Actif	Données 2017
06	VICAT	Carrière de Nice	NICE	Actif	Données 2015
06	VICAT	Carrière de Valbonne	VALBONNE	Actif	Données 2016
13	BRONZO PERASSO	Carrière Ste Marthe	MARSEILLE	Actif	Données 2017
13	BRONZO PERASSO	Carrière de l'Escargot	AUBAGNE	Actif	Données 2017
13	CALCAIRES REGIONAUX (GRANULAT +)	Caban Sud	FOS SUR MER	Actif	Données 2017
13	CALVIN FRERES	Plateforme de recyclage de Berre	BERRE-L'ETANG	Actif	Données 2017
13	CARRIÈRES GONTERO	MG13 Recyclage / La Mède - les Bouttiers	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Inactif	Inactif
13	CEMEX GRANULATS RHONE MEDITERRANEE	Carrière Saint Claude	AURIOL	Actif	Données 2017
13	DURANCE GRANULATS (GRANULAT +)	La Malespine	GARDANNE	Actif	Données 2017
13	DURANCE GRANULATS (GRANULAT +)	Réclavier	MEYRARGUES	Actif	Données 2017
13	EJL MEDITERRANEE (GRANULAT+)	Carrière de Chateaneuf les Martigues	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Actif	Données 2017
13	ENVIRECYCLAGE		SALON-DE-PROVENCE	Actif	Données 2016
13	GK MATERIAUX - Di Cianni	Carrières La Montagnette	GRAVESON	Inactif	Inactif
13	MIDI CONCASSAGE	Carrière des Jumeaux	ENTRESSEN	Actif	Données 2017
13	PASINI SAS (Groupe GENEX)	La Petite Calade	PUYRICARD	Actif	Données 2017
13	PERASSO (Groupe COLAS-MM)	Saint tronc	MARSEILLE	Actif	Données 2017
13	SCREG SUD EST (Groupe COLAS-MM)	Plateforme COLAS Vitrolles	VITROLLES	Actif	Données 2017
13	SNECT	Les Tuileries	AIX-EN-PROVENCE	Actif	Données 2017
13	TERRE DURABLE	ZA les Radoubs	TARASCON	Actif	Données 2017
13	TP DE PROVENCE	Quartier Prignan	ISTRES	Actif	Données 2016
83	3AG RECYCLAGE		LA SEYNE-SUR-MER	Actif	Données 2017
83	AROK CONCASSEUR		PUGET VILLE	Actif	Consolidation
83	CEMEX GRANULATS	Pont du duc	FREJUS	Actif	Données 2017
83	CEMEX GRANULATS	Gontier	LA MÔLE	Actif	Données 2017
83	CEMEX GRANULATS	Unité de production de Grimaud	GRIMAUD	Actif	Données 2017

Dpt	Exploitant	Nom du site	Commune d'implantation	Activité d'accueil de déchets en 2017	Source de donnée pour l'année 2017
83	COLAS MM		LES ARCS	Actif	Consolidation
83	CONSTANS TP SARL	Quartier Freres Peres	VILLECROZE	Actif	Consolidation
83	DATP SARL		DRAGUIGNAN	Actif	Données 2017
83	ESTEREL TERRASEMENT		FREJUS	Inactif	Inactif
83	EUROVIA MEDITERRANEE	ZAC de la Poulasse	SOLLIES-PONT	Actif	Données 2017
83	LAFARGE BETONS CENTRALE	Val d'Aren	LE BEAUSSET	Actif	Données 2017
83	NARDELLI - ETABLISSEMENT BERNARD	Bourguignon bas	MONTAUROUX	Actif	Données 2016
83	PASINI SAS (Groupe GENEX)		HYERES	Actif	Données 2017
83	PASINI SAS (Groupe GENEX)		LA GARDE	Actif	Données 2017
83	PASINI SAS (Groupe GENEX)		LE MUY	Actif	Données 2017
83	PASINI SAS (Groupe GENEX)	La Baou	SANARY-SUR-MER	Actif	Données 2017
83	PROVENCE GRANULATS	Le defens d'Embuis	LE CANNET-DES-MAURES	Inactif	Inactif
83	SAS ECOPOLE	Pôle BTP	FREJUS	Actif	Consolidation
83	SOMATER	Barbedai	SAINTE-MAXIME	Actif	Consolidation
83	SOMECA	Le Puget	PUGET-SUR-ARGENS	Actif	Données 2017
83	SOMECA	Carrière du Juge	LE VAL	Actif	Données 2017
83	SOMECA	La Catalane	CALLAS	Inactif	Inactif
83	SOMECA	La Granégone	DRAGUIGNAN	Actif	Données 2017
83	SOMECA	Chibron	SIGNES	Actif	Données 2017
83	SOTEM	Tourris-Nord	LE REVEST-LES-EAUX	Actif	Données 2017
83	STMI (Groupe GENEX)		COGOLIN	Actif	Données 2017
83	VAR ENVIRONNEMENT (Groupe PASINI)	La Verrerie Vieille	TOURRETTES	Actif	Données 2017
84	4M PROVENCE ROUTE	PF 4M Provence ALFA	LE PONTET	Actif	Données 2017
84	BERGIER VALORISATION	PF BERGIER VALORISATION	VAUGINES	Actif	Données 2017
84	BETONS GRANULATS SYLVESTRE		MAUBEC	Actif	Données 2017
84	CALCAIRES REGIONAUX (GRANULAT+)		VEDENE	Actif	Données 2017
84	COPAT	Carrière Pont de Sablet	SABLET	Actif	Données 2017
84	DAURIER TP		VALREAS	Actif	Consolidation
84	DELORME SAS		ORANGE	Actif	Données 2017
84	DELTA VALORISATION		ORANGE	Actif	Consolidation
84	EIFFAGE TP MEDITERRANEE		MONDRAGON	Actif	Données 2017
84	GRAVISUD	PF La Baronne	CAVAILLON	Actif	Données 2017
84	LAFARGE BETONS	Dépôt du Pontet zone portuaire de l'ardoise	LE PONTET	Actif	Données 2017
84	LAFARGE BETONS	Dépôt de Serignan	SERIGNAN DU COMTAT	Actif	Données 2017
84	MRC (Matériaux Recyclés du Comtat)		PERNES LES FONTAINES	Actif	Consolidation
84	PINGUET ENVIRONNEMENT		GARGAS	Actif	Consolidation
84	PINGUET ENVIRONNEMENT		GOULT	Actif	Consolidation
84	PINGUET ENVIRONNEMENT		ROUSSILLON	Actif	Consolidation
84	RMB SAS		SORGUES	Actif	Données 2017

Dpt	Exploitant	Nom du site	Commune d'implantation	Activité d'accueil de déchets en 2017	Source de donnée pour l'année 2017
84	SACER SUD EST	La Grande Garrigue	VILLARS	Actif	Données 2017
84	SCV (Société des Carrières Vauclusiennes)	PF la France	VEDENE	Actif	Données 2017
84	SEDEBI SARL	La Combe	CAROMB	Inactif	Inactif
84	TERRE DURABLE		BOLLENE	Actif	Données 2017

## Centrales d'enrobés

Dpt	Exploitant	Nom du site	Commune d'implantation	Activité d'accueil de déchets en 2017	Source de donnée pour l'année 2017
04	ALPES SUD MATERIAUX (Groupe EIFFAGE)	Centrale Enrobés ASM Malijai	MALIJAI	Actif	Données 2017
04	ALPES SUD MATERIAUX (Groupe EIFFAGE)	Centrales Enrobés ASM Thorame	THORAME-HAUTE	Actif	Données 2017
04	ALPES SUD MATERIAUX (Groupe EIFFAGE)	Centrale Enrobés ASM Uvernet	UVERNET-FOURS	Fermé	Fermé
04	COLAS MM	Poste d'enrobage de Manosque	MANOSQUE	Actif	Données 2016
04	COZZI (Groupe COLAS MM)	Centrale Cozzi	ANNOT	Inactif	Inactif
05	ROUTIERE DU MIDI (Groupe EUROVIA)	L'île et la Barraque	SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE	Actif	Données 2015
05	ROUTIERE DU MIDI (Groupe EUROVIA)	Centrale ELS	VITROLLES	Actif	Données 2015
06	EUROVIA MEDITERRANEE		NICE	Actif	Données 2017
06	LA NOUVELLE SIROLAISE DE CONSTRUCTION	Carrière du Pont de Pierre	ROQUEFORT LES PINS	Inactif	Inactif
06	SCERM (Groupe COLAS MM)		CARROS	Actif	Données 2016
06	SECA (Groupe EIFFAGE)		LA TRINITE	Actif	Données 2017
13	AGENCE MIDI ENROBES (Groupe COLAS-MM)	MIDI ENROBES	ISTRES	Actif	Données 2017
13	AIXOISE DE MATERIAUX ROUTIERS	Vallon de Vautubière	LA FARE LES OLIVIERS	Actif	Données 2017
13	ARBOIS ENROBES	Quartier du Griffon	VITROLLES	Actif	Données 2017
13	AUBAGNE ENROBES (Groupe COLAS-MM)	Quartier des paluds	AUBAGNE	Actif	Données 2017
13	BRAJA VESIGNE SA	Les Radoubs	TARASCON	Actif	Données 2017
13	ENROBES DE LA CRAU	ENROBES de la CRAU	ISTRES	Actif	Consolidation
13	EUROVIA MEDITERRANEE	Chemin Espougnac	MEYRARGUES	Actif	Données 2016
13	LA MENUDELLE ENROBES	La Ménudelle	SAINT-MARTIN-DE-CRAU	Actif	Données 2017
13	MG13 (Carrières GONTERO)	Quartier des Glacières sortie N°9	LA MEDE	Inactif	Inactif
13	PROVENCE ENROBES	Provence Enrobés	GIGNAC-LA-NERTHE	Actif	Données 2017
13	SATR	Centrale d'enrobés SATR	MARSEILLE	Actif	Données 2016
83	COLAS MM	Centrale de Boulouris	BOULOURIS	Actif	Données 2015
83	COLAS MM	Centrale Someca La Catalane	CALLAS	Actif	Données 2015
83	EUROVIA PACA - Agence de Fréjus	Centrale d'enrobage à chaud de Boulouris	SAINT-RAPHAEL	Actif	Données 2017
83	SAS ECOPOLE	Pôle BTP	FREJUS	Actif	Consolidation
83	SVCR (Société Varoise de Construction Routière)		LA GARDE	Actif	Données 2017
83	TOULON ENROBES	Reganas	LA GARDE	Actif	Données 2016
83	TOULON ENROBES	Chautard	ÉVENOS	Actif	Données 2016

Dpt	Exploitant	Nom du site	Commune d'implantation	Activité d'accueil de déchets en 2017	Source de donnée pour l'année 2017
84	BRAJA VESIGNE		ORANGE	Actif	Données 2016
84	COLAS MM		SORGUES	Actif	Données 2016
84	EMVR (Enrobés Moyenne Vallée du Rhône)		MONDRAGON	Actif	Données 2017
84	PRADIER ENROBES		LE PONTET	Inactif	Inactif
84	RDE (Rhône Durance Enrobés)		CAVAILLON	Actif	Données 2017

### Carrières recevant des déchets du BTP dans le cadre de leur réaménagement

Dpt	Exploitant	Nom du site	Commune d'implantation	Activité d'accueil de déchets en 2017	Source de donnée pour l'année 2017
04	AGREGATS 04 (Groupe EIFFAGE)	Carrière ASM Villeneuve	VILLENEUVE	Inactif	Inactif
04	ALPES SUD MATERIAUX (Groupe EIFFAGE)	Carrière ASM Méolans	MEOLANS REVEL	Inactif	Inactif
04	ALPES SUD MATERIAUX (Groupe EIFFAGE)	Ravin de Barrissi	PEYROULES	Inactif	Inactif
04	ALPES SUD MATERIAUX (Groupe EIFFAGE)	Ravin des Eichalets	THORAME-HAUTE	Inactif	Inactif
04	CBA (GRANULAT +)	Carrière CBA Villeneuve	VILLENEUVE	Actif	Données 2017
04	CBA (GRANULAT +)	Carrière JEC	GREOUX LES BAINS	Actif	Données 2017
04	COZZI (Groupe COLAS MM)	Carrière COLAS Braux	BRAUX	Actif	Données 2015
04	NEGRO SAS (GRANULAT +)	Carrière Negro Chateaudon	CHATEAUREDON	Actif	Données 2017
04	SCHP (Société des Carrières de Haute Provence)	La Carrière	BANON	Inactif	Inactif
05	BRIANCON BETON		LA ROCHE-DE-RAME	Fermé	Fermé
05	CBA (GRANULAT +)	Carrière de Lardier et Valença	LARDIER VALENCA	Actif	Données 2017
05	CBA (GRANULAT +)	Carrière de Montmaur - Le Rocher Roux	MONTMAUR	Inactif	Inactif
05	CLAVEL EMERY	Garenne	LA BATIE MONTSALEON	Inactif	Inactif
05	CLAVEL EMERY	La Vilette	SIGOTTIER	Inactif	Inactif
05	LES AGREGATS BRIANCONNAIS		VILLAR-SAINT-PANCRACE	Fermé	Fermé
05	MATERIAUX DE HAUTE DURANCE (ex CHANTIER MODERNE SUD)	Le Merdanel	SAINT CREPIN	Inactif	Inactif
05	PASCAL ANDRE		BUISSARD	Actif	Données 2017
05	PASCAL ANDRE		CHABOTTES	Actif	Données 2017
05	ROUTIERE DU MIDI (Groupe EUROVIA)		CERVIERES	Inactif	Inactif
05	ROUTIERE DU MIDI (Groupe EUROVIA)		CHAMPOLEON	Actif	Données 2015
05	SAB (Sablière du Beynon)	Carrière du Beynon	VENTAVON	Actif	Données 2017
05	SAB (Sablière du Beynon-Buëch)	Rocher de Chantelle	MONETIER-ALLEMONT	Inactif	Inactif
05	SAB (Sablière du Buëch)	Deves	LA ROCHE-DES-ARNAUDS	Actif	Données 2017
05	SAB (Sablière du Buëch)	Pré Roubert	LA ROCHE-DES-ARNAUDS	Actif	Données 2017
05	SAS ALLAMANO	Font de rame	CHAMPCELLA	Actif	Données 2017
05	SECAM	Le Riou Bel	GUILLESTRE	Inactif	Inactif
06	BERMONT & FILS	Carrière de Vescorn	MASSOINS	Actif	IREP 2015
06	LAFARGE CEMENTS	Usines de Contes	CONTES	Actif	Données 2017

Dpt	Exploitant	Nom du site	Commune d'implantation	Activité d'accueil de déchets en 2017	Source de donnée pour l'année 2017
06	SEC (Société Exploitation de Carrières) (GRANULAT +)		LE BAR-SUR-LOUP	Actif	Données 2017
06	SEC (Société Exploitation de Carrières) (GRANULAT +)		SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	Actif	Données 2017
06	SILICES REFRACTAIRES MEDITERRANEE	Valmasque	BIOT	Actif	IREP 2017
06	SOMAT / AUDEMARD	Carrière de la Cruelle	LA TURBIE	Actif	Données 2017
13	BRONZO PERASSO	Carrière Ste Marthe	MARSEILLE	Actif	Données 2017
13	CARRIERE VILA SAS	Val d'Ambla	VITROLLES	Inactif	Inactif
13	CARRIÈRES GONTERO	La Mède	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Actif	Données 2017
13	DURANCE GRANULATS (GRANULAT +)	le Roumpidou de Bonneval	CHARLEVAL	Actif	Données 2017
13	DURANCE GRANULATS (GRANULAT +)	La Malespine	GARDANNE	Actif	Données 2017
13	DURANCE GRANULATS (GRANULAT +)	Le Fort	PEYROLLES-EN-PROVENCE	Actif	Données 2017
13	EJL MEDITERRANEE (GRANULAT+)	Carrière de Chateauneuf les Martigues	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Actif	Données 2017
13	GIE R. FERRATO ET FILS	Ferme du Logis d'Anne	JOUQUES	Actif	Données 2017
13	GRANULATS DE LA CRAU	Grande Groupede	ISTRES	Actif	Données 2015
13	GSM	Carrière Saint Jean	SALON-DE-PROVENCE	Actif	Données 2017
13	LAFARGE GRANULAT SUD	Carrière de la Fare	LA FARE LES OLIVIERS	Actif	Données 2017
13	LAFARGE GRANULAT SUD	Carrière de Sénas	SENAS	Actif	Données 2017
13	LAFARGE GRANULATS SUD	Carrière Vallon des Anglais	CASSIS	Actif	Données 2017
13	LAFARGE GRANULATS SUD	Carrière Estaque Galland	MARSEILLE	Inactif	Inactif
13	MIDI CONCASSAGE	Les Taillades	VERNEGUES	Actif	Données 2017
13	PERASSO (Groupe COLAS-MM)	Saint tronc	MARSEILLE	Actif	Données 2017
13	SCLM (Société des Carrières de la Ménudelle)	Carrière La Ménudelle	SAINT-MARTIN-DE-CRAU	Actif	Données 2017
13	SNECT	Les Tuileries	AIX-EN-PROVENCE	Actif	Données 2017
13	TP DE PROVENCE	Quartier Prignan	ISTRES	Inactif	Inactif
83	BONIFAY	Les sèlves, carrière de Saint-Baillons	FLASSANS-SUR-ISSOLE	Actif	Données 2017
83	CALCAIRES DU MONT AURELIEN	Garragai	POURCIEUX	Actif	Données 2015
83	CALCAIRES DU MONT AURELIEN	Lamoureux	POURCIEUX	Inactif	Inactif
83	CBA (Carrières et Ballastières des Alpes)	Caugnon	RIANS	Actif	Données 2017
83	CEMEX GRANULATS	Gontier	LA MÔLE	Actif	Données 2017
83	CEMEX GRANULATS	Pont du duc	FREJUS	Inactif	Inactif
83	COLAS MM	Carrières de La Péjade	FAYENCE	Inactif	Inactif
83	EIFPAGE TP	Carrière des Grands Caous	SAINT-RAPHAEL	Actif	Données 2017
83	GIRAUD CARRIERE	Grand Défends	TOURTOUR	Actif	Données 2015
83	GIRAUD CARRIERE	La Baume Le Ginestet	TOURTOUR	Inactif	Inactif
83	LAFARGE BETONS CENTRALE	Val d'Aren	LE BEAUSSET	Actif	Données 2017
83	LAFARGE GRANULATS SUD	Croquefigue	SIGNES	Inactif	Inactif
83	LAFARGE GRANULATS SUD		CALLAS	Actif	Données 2017
83	PROVENCE GRANULATS	Le defens d'Embuis	LE CANNET-DES-MAURES	Actif	Données 2017

Dpt	Exploitant	Nom du site	Commune d'implantation	Activité d'accueil de déchets en 2017	Source de donnée pour l'année 2017
83	SOMECA		LE REVEST LES EAUX	Inactif	Inactif
83	SOMECA	La Catalane	CALLAS	Actif	Données 2017
83	SOMECA	La Granégone	DRAGUIGNAN	Actif	Données 2017
83	SOMECA	Carrière du Juge	LE VAL	Actif	Données 2017
83	SOMECA	Chibron	SIGNES	Actif	Données 2017
84	4M PROVENCE ROUTE	Carrière Sainte Marie	PERNES LES FONTAINES	Actif	Données 2017
84	COLAS MM		VILLARS	Actif	Données 2015
84	COPAT		VAISON LA ROMAINE	Inactif	Inactif
84	DELORME SAS	Bois Feuillet	ORANGE	Actif	Données 2017
84	DURANCE GRANULATS (GRANULAT+)		CHEVAL BLANC	Actif	Données 2017
84	GRAVISUD	Carrière de Valloncourt	CHEVAL BLANC	Actif	Données 2017
84	GRAVISUD	Carrière de Sainte-Croix	ROUSSILLON	Actif	Données 2017
84	PROROCH	L'atelier des carrières	MAUBEC	Inactif	Inactif
84	SABLES DE MONTMOU	Carrière de Montmou	MORNAS	Actif	Données 2017
84	SCV (Société des Carrières Vauclusiennes)		CHATEAUNEUF-DU-PAPE	Actif	Données 2017
84	SERRE FRERES & CIE	La Ménerbienne	MENERBES	Actif	IREP 2015
84	SERRE FRERES & CIE	Carrière de St Pantaleon	GORDES	Actif	IREP 2015

### Installations de Stockage de Déchets Inertes

Dpt	Exploitant	Nom du site	Commune d'implantation	Activité d'accueil de déchets en 2017	Source de donnée pour l'année 2017
04	CC DE LA VALLEE DE L'UBAYE SERRE-PONCON	ISDI CCVU Barcelonette	FAUCON-DE-BARCELONNETTE	Actif	Données 2017
04	CC HAUTE PROVENCE PAYS DE BANON	Déchèterie de Banon	BANON	Actif	Données 2017
04	PROVENCE ALPES AGGLOMERATION	La Colette ISDI	DIGNE LES BAINS	Actif	Données 2017
04	RGS (Groupe CMR)	ISDI RGS	LA BRILLANNE	Actif	Données 2016
05	CC DU BRIANCONNAIS		SAINT-CHAFFREY	Actif	Données 2017
05	CC DU CHAMPSAUR - VALGAUDEMAR		SAINT BONNET EN CHAMPSAUR	Actif	Données 2017
05	CC PAYS DES ECRINS		L'ARGENTIERE LA BESSEE	Actif	Données 2017
05	COMMUNE DE VARS	Pisse vache	VARS	Actif	Données 2017
05	COMMUNE D'EMBRUN	Les vignes longues	EMBRUN	Fermé	Fermé
05	MATERIAUX DE HAUTE DURANCE (ex CHANTIER MODERNE SUD)	Le Merdanel	SAINT-CREPIN	Actif	Données 2017
05	SAB (Sablière du Beynon-Buëch)	Le Deves	MONTMAUR	Actif	Données 2017
06	JEAN SPADA	La Roque	ROQUEFORT-LES-PINS	Actif	Données 2017
06	LA NOUVELLE SIROLAISE DE CONSTRUCTION	Font de Linier	LEVENS	Actif	Données 2017
06	MALAUSSENOISE DE VALORISATION	La Mescla	MALAUSSENE	Actif	Données 2017
06	SITA SUD	Les Tenchurades	ST-LAURENT-DU-VAR	Actif	Données 2017
13	4 M PROVENCE ROUTE	Vallon des areniers	GRAVESON	Actif	Données 2017
13	BRONZO	Jean-Louis	BELCODENE	Actif	Données 2017

13	CALVIN FRERES	La Raveou	VELAUX	Actif	Données 2017
13	COMMUNE DE GARDANNE	Ancienne carrière de Valabre	GARDANNE	Actif	Données 2017
13	COMMUNE DE PEYPIN	Camp de Boui	PEYPIN	Fermé	Fermé
13	CRMI (Centre Récupération Matériaux Inertes)	La Bayane Retortier	ISTRES	Fermé	Fermé
13	DELTA RECYCLAGE	Le Formency	SAINT-MARTIN DE CRAU	Actif	Données 2015
13	DURANCE GRANULATS (GRANULAT +)	Réclavier	MEYRARGUES	Actif	Données 2017
13	LAFARGE GRANULATS SUD	ISDI Lieutaud	MARSEILLE	Actif	Données 2017
13	LAFARGE GRANULATS SUD	La Nerthe - L'Estaque	MARSEILLE	Actif	Données 2017
13	ORTEC INDUSTRIE	Vallon de la Vautade	LANCON-DE-PROVENCE	Actif	Données 2016
13	SAS FORMENT	Coussoul de la Fossette	FOS-SUR-MER	Inactif	Inactif
13	SEPM (Société d'Exploitation du Plateau de la Mure - Groupe COLAS-MM)	Plateau de la Mûre	MARSEILLE	Actif	Données 2017
83	CBA (Carrières et Ballastières des Alpes)	Notre Dame des Iscles	VINON-SUR-VERDON	Inactif	Inactif
83	COMMUNE DE BAUDINARD-SUR-VERDON	Brame-Pan	BAUDINARD-SUR-VERDON	Actif	Données 2017
83	COMMUNE DE ST-MAXIMIN-LA-ST-BAUME	Le Rudeau	ST-MAXIMIN-LA-ST-BAUME	Fermé	Fermé
83	DRAGUI TRANSPORTS (Groupe PIZZORNO)	Le Peirouard	LORGUES	Fermé	Fermé
83	ECT PROVENCE	Domaine de Souviou	LE BEAUSSET	Fermé	Fermé
83	ESTEREL TERRASEMENT		FREJUS	Actif	Données 2017
83	NARDELLI - ETABLISSEMENT BERTRAND	Bourguignons bas	MONTAUROUX	Actif	Données 2017
83	PROPOLYS - Pizzorno	Manjastre basse	BORMES-LES-MIMOSAS	Actif	Données 2017
83	SARL JOSEPH DE BRESC	Eau Blanche	AUPS	Actif	Données 2017
83	SOMECA	Crête du juge	BRIGNOLES	Actif	Données 2017
83	SOTEM	Tourris-Nord	LE REVEST-LES-EAUX	Actif	Données 2017
83	VALEOR (Groupe PIZZORNO)	La Gagère - La Dérobade	CABASSE	Actif	Données 2017
84	CC PAYS VAISON VENTOUX	ISDI Le Rastelet	VAISON LA ROMAINE	Fermé	Fermé
84	Commune de PUYVERT		PUYVERT	Actif	Données 2017
84	COMMUNE DE SAINT-CHRISTOL	ISDI Les Cros	SAINT-CHRISTOL	Fermé	Fermé
84	COVE	ISDI La Combe	CAROMB	Actif	Données 2017
84	SA BRIES TP	ISDI de la Machotte	PERNES LES FONTAINES	Actif	Données 2017
84	SA BRIES TP		CABRIERES D'AVIGNON	Fermé	Fermé
84	SAS FORMENT	ISDI le Rouret	MAZAN	Actif	Données 2017
84	SAS FORMENT		SORGUES	Actif	Données 2017
84	SEDEBI SARL	La Combe	CAROMB	Actif	DREAL 2017
84	SIRTOM APT	ISDI de Dromel	SAULT	Actif	Données 2017
84	SIRTOM APT	ISDI Desfessis	APT	Actif	Données 2017
84	SITA MEDITERRANEE	ISDI Les Garrigues SUEZ Recyclage et Valorisation	PERNES LES FONTAINES	Actif	Données 2017

## D. ANNEXE 4 : LISTE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE DECHETS DANGEREUX

Principales installations régionales de traitement et de transit admises à réceptionner des déchets dangereux :

Département	Nom du site	Commune d'implantation
04	ARKEMA FRANCE site de St. AUBAN	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN
04	MANOSQUE RECUPERATION SARL	MANOSQUE
05	EYMERY RECUPERATION	LA ROCHETTE
05	CASSE AUTO 05	LA BATIE-NEUVE
06	OREDUI	GRASSE
06	PURFER	CARROS
06	SONITHERM	NICE
06	ETS J.-P. DALMASSO	LA TRINITE
06	MAJ ELIS RIVIERA	CARROS
13	SOLAMAT MEREX FOS-SUR-MER	FOS-SUR-MER
13	SOLAMAT-MEREX ROGNAC	ROGNAC
13	RTDH	FOS-SUR-MER
13	TRIADE ELECTRONIQUE	ROUSSET
13	PURFER	MARIGNANE
13	LAFARGE CEMENTS - Usine de La Malle	SEPTEMES-LES-VALLONS
13	ORTEC INDUSTRIE / VALORTEC	ROGNAC
13	ECO RECYCLING SYSTEMS	BERRE-L'ETANG
13	SPUR ENVIRONNEMENT	ROGNAC
13	EPUR MEDITERRANEE	GIGNAC-LA-NERTHE
13	Chaux de Provence SACAM	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES
13	DADDI SRI - Ste RECUPERATION INDUSTRIELLE	MARIGNANE
13	KEM ONE FOS (Ex VINYL FOS)	FOS-SUR-MER
13	NAPHTACHIMIE	MARTIGUES
13	DEPANNAGE MANRIQUE	LES PENNES-MIRABEAU
13	ORTEC 2	FOS-SUR-MER
13	GDE MARTIGUES	MARTIGUES
13	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	ARLES
13	TEP TRANSPORT ENTRETIEN PHOCEEN	MARSEILLE
13	AUCHAN	MARSEILLE
13	AUTOSTOCK 113	SALON-DE-PROVENCE
13	CARLO ERBA REAGENTS	PEYPIN
13	Crealis	MARSEILLE
13	Elis Santé	ROUSSET
13	FAURE COLLECTE d'HUILES -Berre	BERRE-L'ETANG
13	MUNOZ RECUPERATION INDUSTRIELLE	SAINT-MITRE-LES-REMPARTS
13	PIOMBO RECYCLAGE	PORT-DE-BOUC
13	RHONE ALPES ARGENT	GARDANNE
13	SARL AUTO CASSE GIGNAC	GIGNAC-LA-NERTHE
13	SARL SAUGAL FERS	MEYREUIL
13	sevia	ROGNAC
13	SMA VAUTUBIERE	LA FARE-LES-OLIVIERS
13	Société Nouvelle JCG Environnement	MARTIGUES
13	SUEZ RV MEDITERRANEE - LPSH	LA PENNE-SUR-HUVEAUNE
83	ONYX MEDITERRANEE La Seyne-sur-Mer	LA SEYNE-SUR-MER
83	OREDUI - LA SEYNE	LA SEYNE-SUR-MER
83	Zéphire	TOULON
83	SOFOVAR 2	FREJUS
83	LECASUD	LE LUC
83	sevia	CARNOULES
84	CHIMIREC MALO	ORANGE
84	ASTREE PROVENCE	MONTEUX
84	VALOREF	BOLLENE
84	Centre Hospitalier Henri DUFFAUT	AVIGNON
84	DRI ex DUCLAUX	CARPENTRAS
84	ETS ROSSI	MONTEUX
84	Suez RV Energie	VEDENE

## E. ANNEXE 5 : FLUX INTERDEPARTEMENTAUX ET INTERREGIONAUX DE DECHETS NON DANGEREUX A DESTINATION D'UNE FILIERE DE STOCKAGE ET D'INCINERATION

**Flux interrégionaux de DND importés dans les ISDND et UVE de la région :**

Département du site	Département d'origine	Stockage en ISDND	Incineration en UVE	Total général
Alpes-Maritimes	Monaco	-	551 t	551 t
Total Alpes-Maritimes		0 t	551 t	551 t
Vaucluse	Ardèche	70 t	20 t	90 t
Vaucluse	Aude	-	40 t	40 t
Vaucluse	Drôme	1 933 t	453 t	2 386 t
Vaucluse	Gard	25 959 t	21 095 t	47 054 t
Vaucluse	Hérault	-	131 t	131 t
Vaucluse	Lozère	-	15 t	15 t
Vaucluse	Rhône	-	1 016 t	1 016 t
Total Vaucluse		27 962 t	22 770 t	50 732 t
Total général		27 962 t	23 321 t	51 283 t

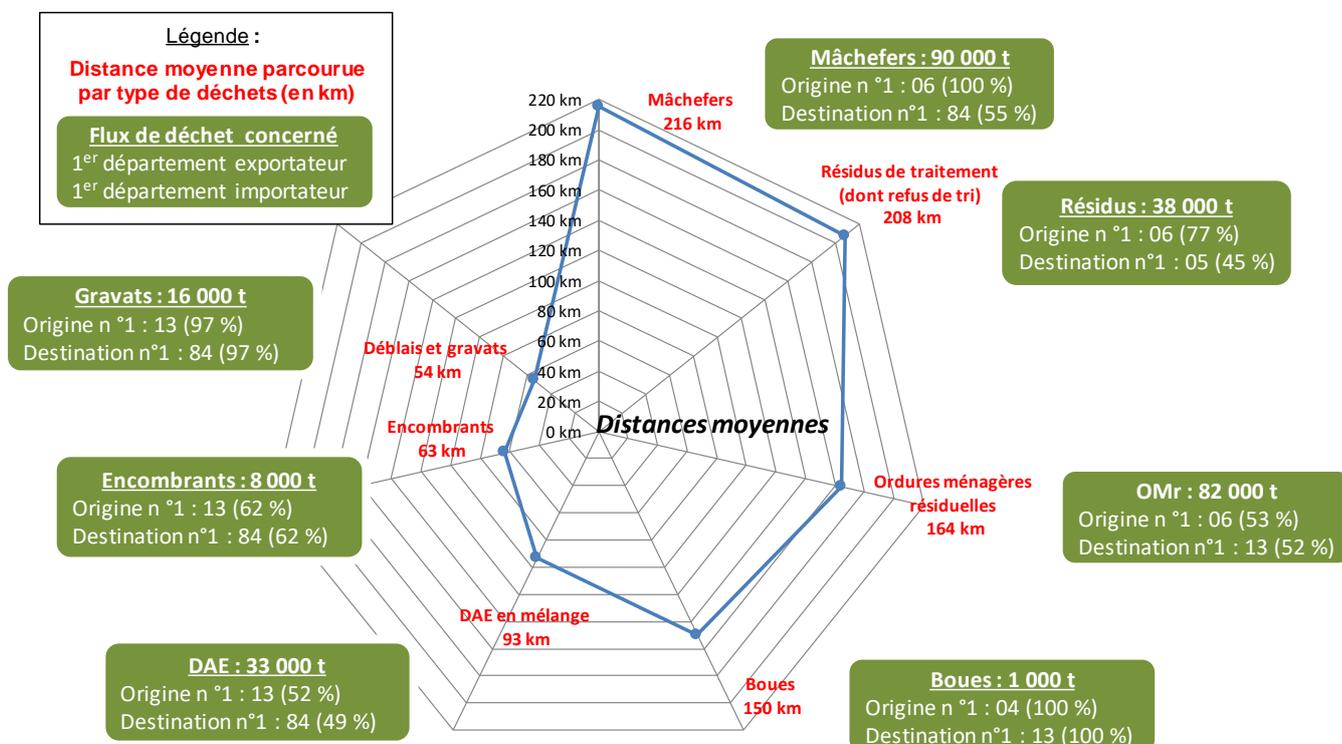
**Flux interrégionaux de DND de la région exportés vers les ISDND et UVE hors région :**

Département d'origine	Département du site	Stockage en ISDND	Incineration en UVE	Total général
Alpes-de-Haute-Provence	Isère	-	4 472 t	4 472 t
Total Alpes-de-Haute-Provence		0 t	4 472 t	4 472 t
Hautes-Alpes	Isère	-	11 t	11 t
Total Hautes-Alpes		0 t	11 t	11 t
Alpes-Maritimes	Gard	-	277 t	277 t
Alpes-Maritimes	Isère	-	1 165 t	1 165 t
Alpes-Maritimes	Monaco	-	13 178 t	13 178 t
Total Alpes-Maritimes		0 t	14 620 t	14 620 t
Bouches-du-Rhône	Gard	117 144 t	14 t	117 158 t
Bouches-du-Rhône	Isère	-	2 038 t	2 038 t
Bouches-du-Rhône	Drôme	131 t	-	131 t
Bouches-du-Rhône	Pyrénées-Orientales	-	1 952 t	1 952 t
Total Bouches-du-Rhône		117 275 t	4 004 t	121 279 t
Var	Gard	-	12 t	12 t
Var	Isère	-	686 t	686 t
Total Var		0 t	698 t	698 t
Vaucluse	Gard	299 t	26 t	325 t
Vaucluse	Isère	-	212 t	212 t
Vaucluse	Drôme	27 722 t	-	27 722 t
Total Vaucluse		28 020 t	238 t	28 258 t
Total général		145 295 t	24 043 t	169 338 t

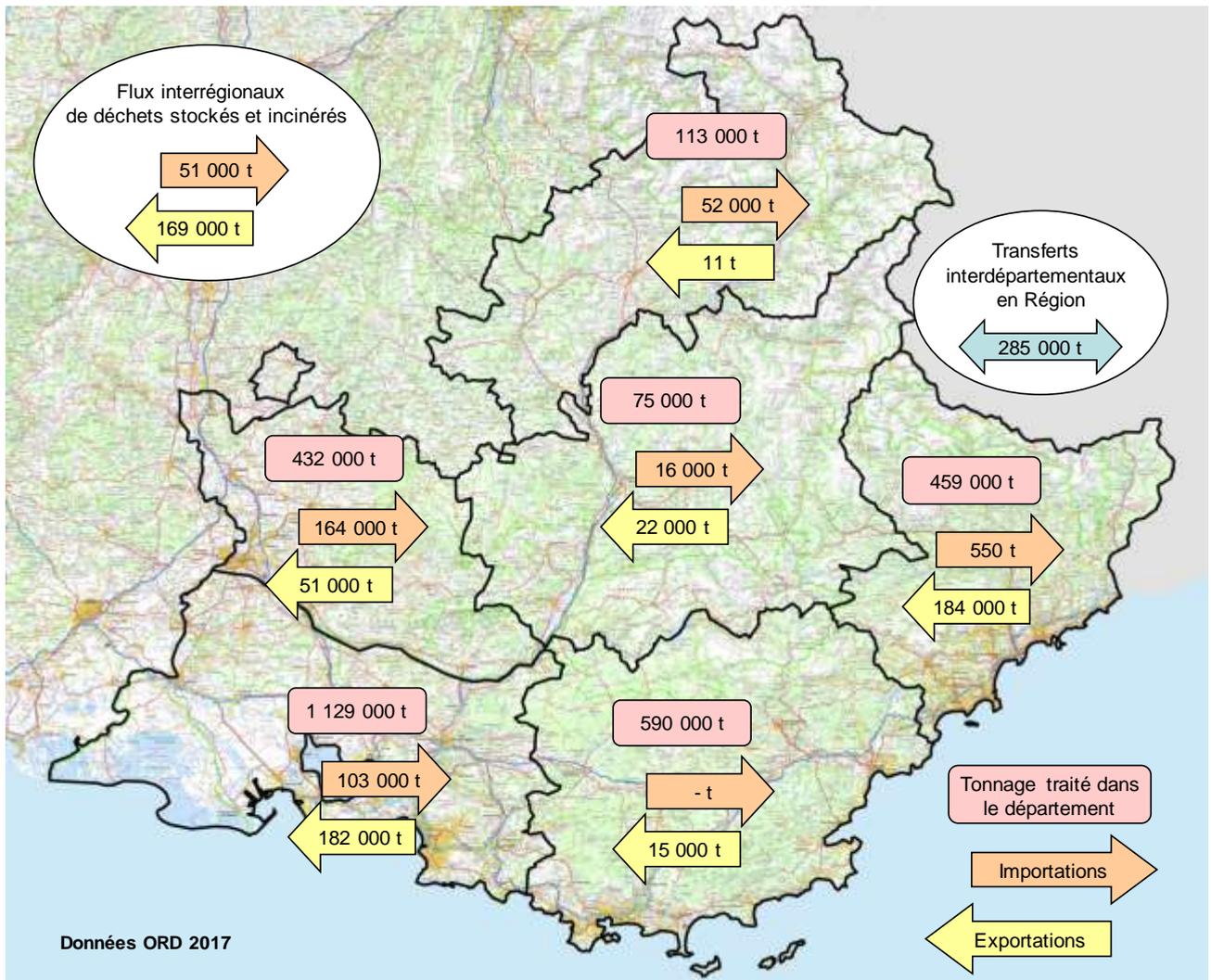
**Flux interdépartementaux de DND de la région importés vers les ISDND et UVE de la région :**

Département du site	Département d'origine	Total	Type de site
Alpes-de-Haute-Provence	Alpes-Maritimes	13 831 t	Stockage en ISDND
Alpes-de-Haute-Provence	Bouches-du-Rhône	913 t	Stockage en ISDND
Alpes-de-Haute-Provence	Var	201 t	Stockage en ISDND
Alpes-de-Haute-Provence	Vaucluse	963 t	Stockage en ISDND
Total Alpes-de-Haute-Provence		15 908 t	
Hautes-Alpes	Alpes-de-Haute-Provence	10 559 t	Stockage en ISDND
Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	41 320 t	Stockage en ISDND
Total Hautes-Alpes		51 879 t	
Bouches-du-Rhône	Alpes-de-Haute-Provence	7 355 t	Stockage en ISDND
Bouches-du-Rhône	Alpes-Maritimes	64 511 t	Stockage en ISDND
Bouches-du-Rhône	Var	9 239 t	Stockage en ISDND
Bouches-du-Rhône	Vaucluse	22 195 t	Stockage en ISDND
Total Bouches-du-Rhône		103 301 t	
Vaucluse	Alpes-Maritimes	7 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Alpes-Maritimes	49 980 t	Stockage en ISDND
Vaucluse	Bouches-du-Rhône	26 271 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Bouches-du-Rhône	33 118 t	Stockage en ISDND
Vaucluse	Var	6 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Var	4 358 t	Stockage en ISDND
Total Vaucluse		113 740 t	
Total général		284 828 t	

**Représentation des distances moyennes parcourues à l'intérieur de la région par les déchets stockés dans un autre département que leur lieu de production (données 2017) :**



**Carte des flux d'importation et exportation par département de DND à destination d'une filière de stockage ou d'incinération :**



## F. ANNEXE 6 : ENQUETE COMPLEMENTAIRE 2019

Enquête complémentaire 2019 réalisée auprès des acteurs publics régionaux

Analyse des réponses

### 1. Contexte de l'enquête

Cette enquête, lancée par l'Observatoire Régional des Déchets auprès des acteurs publics régionaux compétents en matière de gestion des déchets (collecte et/ou traitement), a été élaborée en partenariat avec l'ADEME, la DREAL et la Région.

Il s'agit d'une enquête « simplifiée », c'est-à-dire limitant les questions ouvertes, envoyée sous format numérique, permettant ainsi de recueillir et d'analyser rapidement les réponses.

L'objectif de cette enquête est de réaliser un 1<sup>er</sup> état des lieux « qualitatif » des problématiques de prévention, financement, coûts, tri à la source, etc.

### 2. Profil des acteurs ayant répondu

**Au total, 41 réponses** dont 3 Conseils de Territoire de la Métropole Aix Marseille (CT 1 MPM – CT 2 Pays d'Aix – CT 5 SAN) + 1 « non concerné » : SIECEUTOM (non inclus dans la présente analyse).

**83 % de la population régionale est couverte par une réponse à cette enquête.**

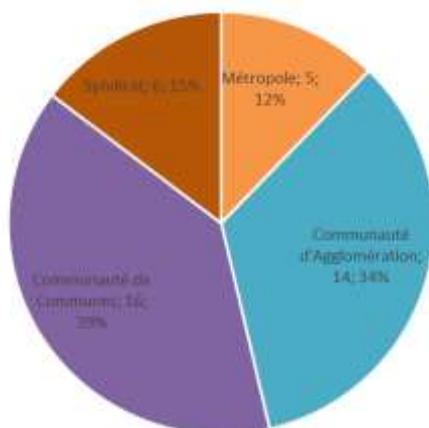


Figure 91 : Statut juridique des acteurs publics ayant répondu à l'enquête complémentaire 2019

Liste des acteurs publics ayant répondu à l'enquête complémentaire 2019 :

Territoire	Acteur	Population couverte (2017)
Alpes-de-Haute-Provence	Provence Alpes Agglomération CC Sisteronais-Buëch DLVA SYDEVOM	73 %
Hautes-Alpes	CA Gap-Tallard-Durance CC Champsaur-Valgaudemar CC Guillestrois Queyras CC Serre-Ponçon CC Briançonnais CC Pays des Ecrins	97 %
Alpes-Maritimes	CA Riviera Française CA Sophia-Antipolis	100 %

	CC Pays de Lérins CA Pays de Grasse CC Alpes d'Azur CC Pays des Paillons Métropole Nice Côte d'Azur UNIVALOM	
Bouches-du-Rhône	CA Terre de Provence CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette CT 1 (MPM) Métropole Aix Marseille CT 2 (Pays d'Aix) Métropole Aix Marseille CT 5 (Istres, SAN) Métropole Aix Marseille	80 %
Var	CC Cœur du Var CC Golfe de Saint Tropez CC Pays de Fayence CAVEM Métropole Toulon Provence Méditerranée SITTOMAT SIVED NG SMIDDEV	74 %
Vaucluse	Communauté Territoriale Sud Luberon CA Luberon Monts de Vaucluse CA Ventoux-Comtat-Venaissin CA Grand Avignon CC Pays Vaison Ventoux CC Rhône Lez Provence CC Aygues Ouvèze en Provence CC Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse SIDOMRA SIECEUTOM (« non concerné »)	78 %
<b>Région</b>		<b>83 %</b>

Tableau 96 : Liste des acteurs publics ayant répondu à l'enquête complémentaire 2019

### 3. Documents stratégiques de prévention

#### a) Situation des PLPDMA en région

Les acteurs ayant répondu et disposant d'un PLPDMA publié sont :

Département	Acteur Public	Période du PLPDMA
Var	CC Cœur du Var	2015-2021
Hautes-Alpes	CC Pays des Ecrins (via le SMITOMGA)	2019-2025
Alpes-Maritimes	Métropole Nice Côte d'Azur	2018-2022
	UNIVALOM	2016-2020

Tableau 97 : PLPDMA publiés au 31/05/19

Ils correspondent à **17 % de la population régionale**.

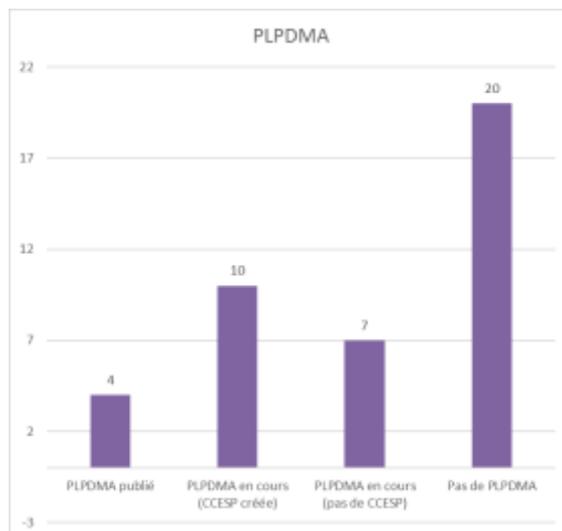


Figure 92 : Situation des PLPDMA en région au 31/05/19

Toutefois, certains acteurs indiquent que le PLPDMA est en cours et qu'une CCESP a été créée, ce qui correspond à 54 % de la population régionale :

Département	Acteur Public
Alpes-de-Haute-Provence	DLVA
Hautes-Alpes	CC Serre-Ponçon
Bouches-du-Rhône	Métropole Aix Marseille
Var	Métropole Toulon Provence Méditerranée SIVED NG CAVEM (+SMIDDEV) CA Golfe de Saint Tropez
Vaucluse	CA Ventoux-Comtat-Venaissin

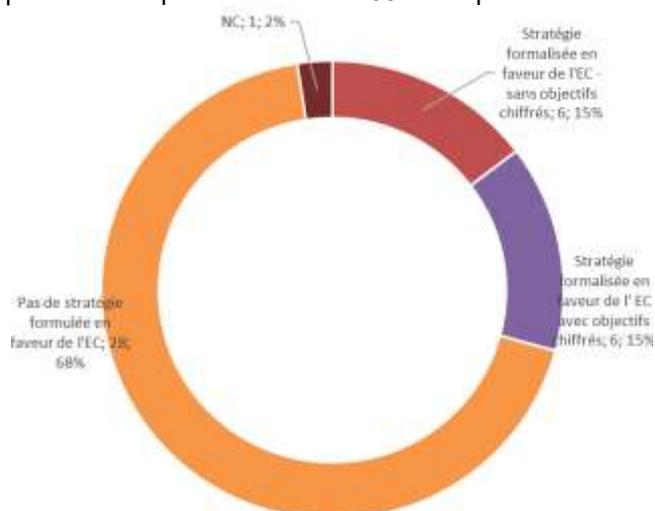
Tableau 98 : PLPDMA en cours d'élaboration avec CCESP créée au 31/05/19

Par conséquent, à court terme (d'ici 2020), 71 % de la population régionale pourrait être couverte par un PLPDMA.

20 acteurs ayant répondu déclarent ne pas avoir élaboré de PLPDMA, ils représentent 29 % de la population régionale.

### b) Stratégie en faveur de l'économie circulaire

Les acteurs ayant répondu à l'enquête déclarent à 68 % ne pas avoir mis en place de stratégie en faveur de



l'économie circulaire.

Figure 93 : Situation des stratégies Economie circulaire au 31/05/19

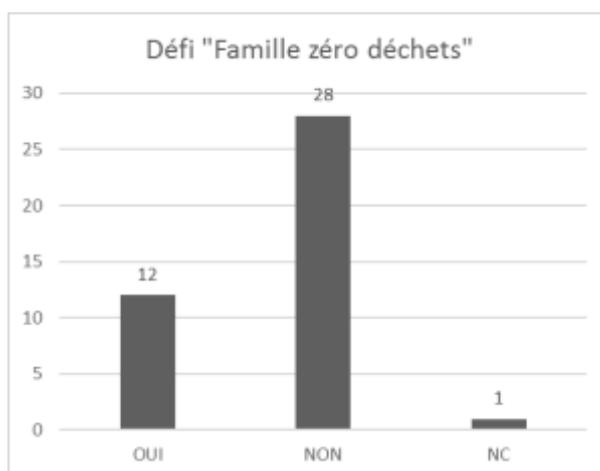
Seuls 15 % des acteurs indiquent avoir mis en place une stratégie en faveur de l'économie circulaire avec des objectifs chiffrés :

Département	Acteur Public	Situation du PLPDMA
Alpes-de-Haute-Provence	CC Sisteronais Buëch	En cours (pas de CCESP)
Hautes-Alpes	CC Pays des Ecrins CC Serre-Ponçon	Publié (via SMITOMGA) En cours (CCESP créée)
Alpes-Maritimes	CA Riviera Française CA Pays de Grasse Métropole Nice Côte d'Azur	En cours (pas de CCESP) Non engagé Publié
Bouches-du-Rhône	CA Arles Crau Camargue Montagnette	Non engagé
Var	CC Cœur du Var SIVED NG CA Golfe de Saint Tropez CAVEM	Publié En cours (CCESP créée) En cours (CCESP créée) En cours (CCESP créée)
Vaucluse	CA Luberon Monts de Vaucluse	Non engagé

Tableau 99 : Acteurs publics disposant d'une stratégie Economie circulaire avec objectifs chiffrés au 31/05/19

Les acteurs déclarant être couverts par une stratégie en faveur de l'économie circulaire représentent 30 % de la population régionale ; les mêmes acteurs ayant indiqué des objectifs chiffrés ne représentent plus que 15 % de la population régionale (acteurs indiqués en orange dans le tableau ci-dessus).

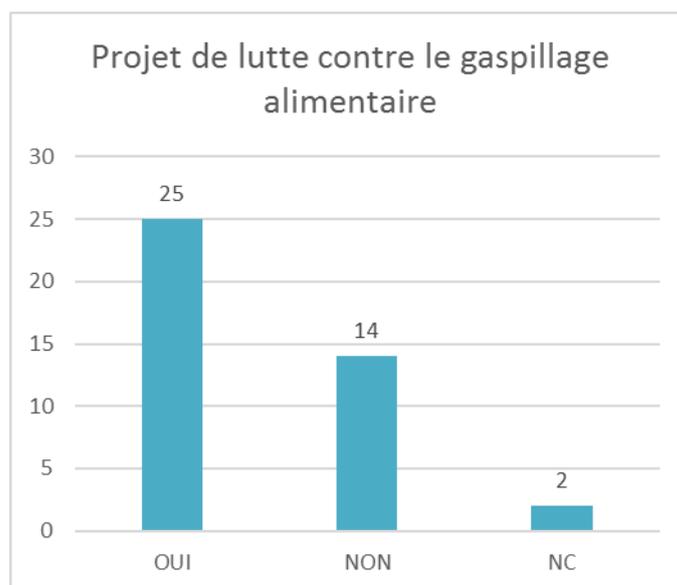
#### 4. Actions de « terrain » en faveur de la prévention



12 collectivités se sont engagées dans le défi « Famille zéro déchets » :

Département	Acteur Public
Alpes-de-Haute-Provence	CC Sisteronais Buëch Provence Alpes Agglomération
Hautes-Alpes	CC Champsaur-Valgaudemar
Alpes-Maritimes	CA Canne Pays de Lérins UNIVALOM CC Alpes d'Azur CA Pays de Grasse CA Sophia Antipolis
Bouches-du-Rhône	Métropole Aix Marseille – CT 1 Métropole Aix Marseille – CT 2
Var	CC Cœur du Var SIVED NG

Tableau 100 : Acteurs publics engagés dans le défi « Famille zéro déchets »



25 acteurs publics indiquent s'être engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire :

Département	Acteur Public
Alpes-de-Haute-Provence	CC Sisteronais Buëch Provence Alpes Agglomération SYDEVOM
Hautes-Alpes	CC Briançonnais CC Pays des Ecrins CC Serre-Ponçon
Alpes-Maritimes	CA Riviera Française CA Cannes Pays des Lérins UNIVALOM CC Alpes d'Azur CA Pays de Grasse CA Sophia Antipolis Métropole Nice Côte d'Azur
Bouches-du-Rhône	Métropole Aix Marseille (+ CT2 Pays d'Aix) CA Terre de Provence CA Arles Crau Camargue Montagnette
Var	CC Cœur du Var SIVED NG SMIDDEV CA Golfe de Saint Tropez
Vaucluse	CC Pays Vaison Ventoux CA Ventoux-Comtat-Venaissin CA Grand Avignon CA Rhône Lez Provence

*Tableau 101 : Acteurs publics engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (31/05/19)*

Le taux de population régionale couverte par un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire est de 66 %.

## 5. Connaissance territoriale des déchets

Les ¾ des acteurs ayant répondu à l'enquête déclarent avoir réalisé une ou plusieurs caractérisations de déchets sur leur territoire depuis 2010, un peu moins de la moitié d'entre eux (48 %) déclarent avoir par cette démarche amélioré leur connaissance des Déchets d'Activités Economiques (DAE). L'ORD dispose du détail des années de caractérisations réalisées par chaque acteur.

75 % de la population régionale est couverte par une ou plusieurs campagnes de caractérisation de déchets, depuis 2010.

Sur les 31 acteurs ayant affirmé avoir réalisé des caractérisations de déchets depuis 2010 :

- 19 ont indiqué les années de caractérisations sur OMr,
- 24 ont indiqué les années de caractérisations sur collectes sélectives,
- 9 ont indiqué les années de caractérisations sur déchèteries.

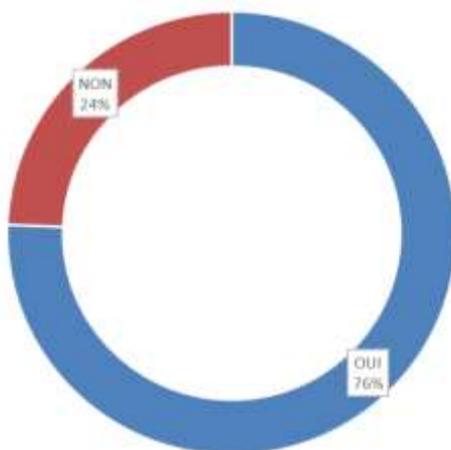


Figure 94 : Part d'acteurs ayant réalisé une ou plusieurs caractérisations depuis 2010

## 6. Financement et coûts du service public de gestion des déchets

### a) **Comptabilité analytique**

62 % des acteurs ayant répondu à l'enquête indiquent avoir mis en place une comptabilité analytique de type ComptaCoût©.

Hors syndicats de traitement, ces acteurs représentent environ **57 % de la population régionale**.

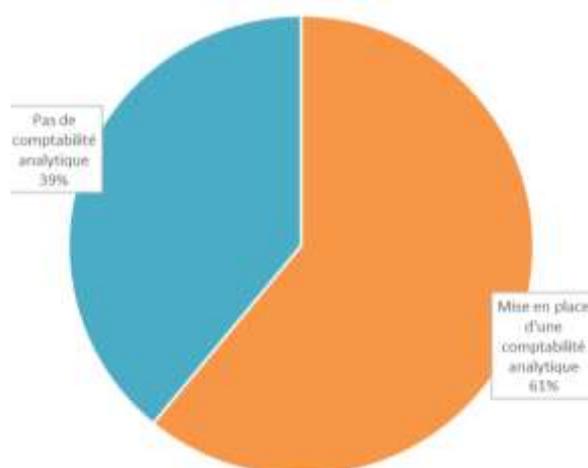


Figure 95 : Part des acteurs ayant mis en place une comptabilité analytique au 31/05/19

Parmi les acteurs n'ayant pas mis en place de comptabilité analytique, plus de la moitié (56 %) déclare avoir prévu de la mettre en place d'ici les 2 prochaines années (2019-2020). Hors syndicat de traitement, la part de la population concernée atteint les 16 %.

Par conséquent, **à court terme (d'ici les 2 prochaines années), 73 % de la population régionale pourrait être couverte par une comptabilité analytique.**

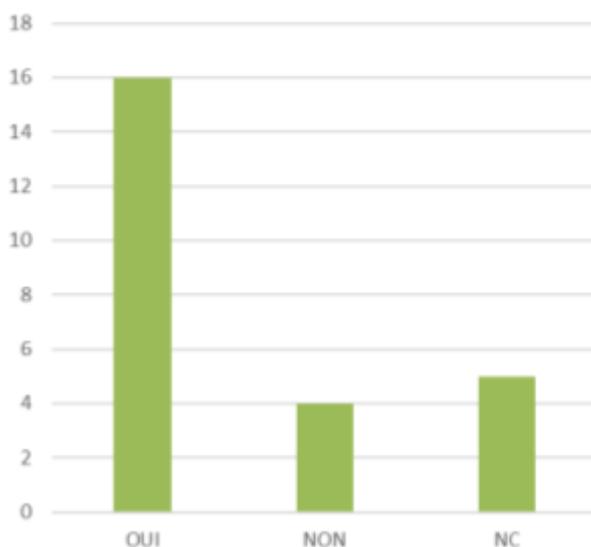


Figure 96 : Possibilité d'analyse de la comptabilité analytique par l'ORD (31/05/19)

Près des 2/3 des acteurs ayant mis en place une comptabilité analytique déclarent accepter de donner accès à cette comptabilité à l'ORD, dans le but de réaliser une analyse régionale des coûts de gestion des déchets.

#### b) Redevance spéciale

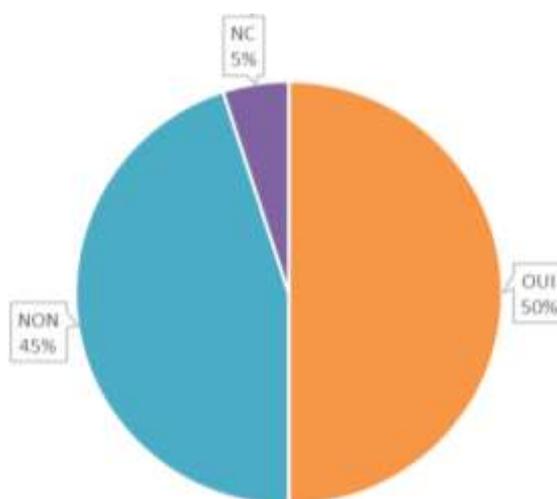


Figure 97 : Situation de la redevance spéciale en région (31/05/19)

La moitié des acteurs ayant répondu à l'enquête indique avoir mis en place la Redevance Spéciale (RS) sur leur territoire, ils couvrent **50 % de la population régionale.**

Parmi l'autre moitié n'ayant pas mis en place la RS, 20 % indiquent vouloir la mettre en place d'ici les 2 prochaines années (2019-2020), ils correspondent à 4 % de la population régionale.

Par conséquent, à court terme, près de 64 % de la population régionale pourrait être couverte par la **Redevance Spéciale**.

### c) Modes de financement du service public d'élimination des déchets

Parmi les acteurs ayant répondu à l'enquête, seule la métropole Nice Côte d'Azur déclare avoir mis en place une Tarification Incitative (TI) via la **TEOMI**. Elle couvre 11 % de la population régionale.

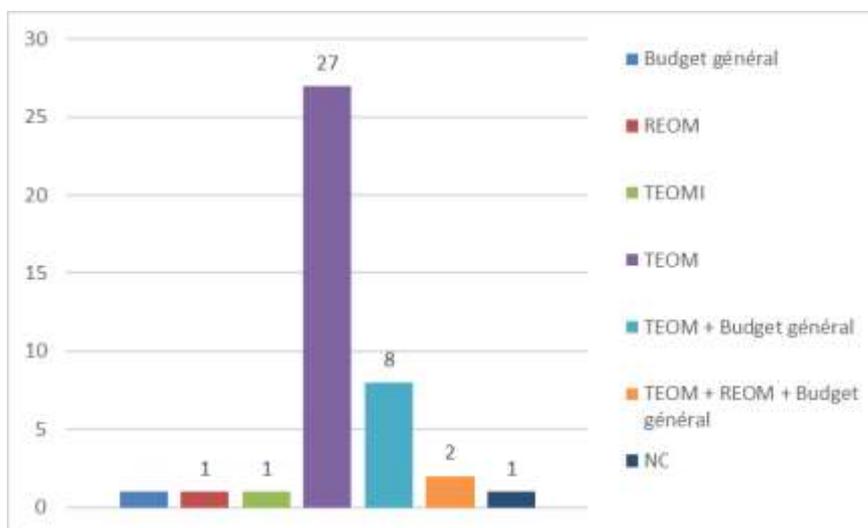


Figure 98 : Répartition des modes de financement du SPGD (31/05/19)

Une large majorité des acteurs enquêtés indiquent la TEOM comme mode de financement unique du service public d'élimination des déchets.

4 collectivités déclarent avoir pour projet de mettre en place la TI d'ici les 2 prochaines années :

Département	Acteur Public ayant pour projet la mise en place de la TI (2019-2020)
Alpes-de-Haute-Provence	CC Sisteronais Buëch
Hautes-Alpes	CC Guillestrois Queyras
Var	SITTOMAT
Vaucluse	COTELUB

Tableau 102 : Acteurs publics ayant pour projet la mise en place de la TI d'ici 2010

Elles représentent 13 % de la population régionale.

**Ainsi, d'ici 2 ans, la TI pourrait couvrir 1,18 millions d'habitants, soit 24 % de la population régionale.**

## 7. Situation des déchèteries et recycleries

13 % des acteurs ayant répondu à l'enquête déclarent avoir fermé l'accès des déchèteries publiques aux professionnels. Ces acteurs représentent 24 % de la population régionale :

Département	Acteur Public ayant fermé l'accès aux déchèteries publiques
Alpes-Maritimes	CC Pays des Paillons
Bouches-du-Rhône	CA Arles Crau Camargue Montagnette Métropole Aix Marseille – CT 1
Vaucluse	CA Luberon Monts de Vaucluse

Tableau 103 : Acteurs publics ayant fermé l'accès des déchèteries publiques aux professionnels (31/05/19)

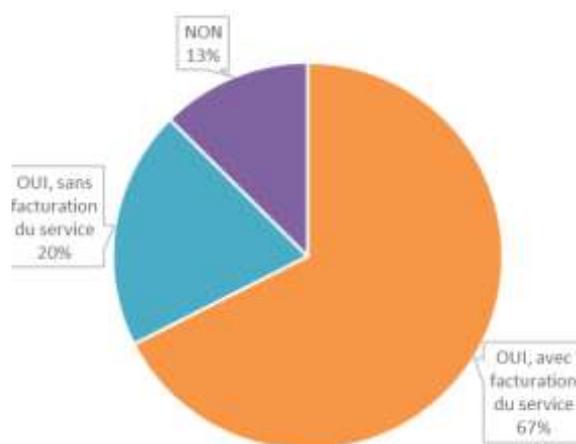


Figure 99 : Représentation de l'accès des professionnels aux déchèteries publiques

20 % laissent l'accès libre, sans facturation du service. Ils représentent 12 % de la population régionale.

Parmi les 36 acteurs ayant laissé l'accès aux professionnels, 28 % envisagent d'en fermer l'accès d'ici les 2 prochaines années (2019-2020) :

Département	Acteur Public ayant indiqué vouloir fermer l'accès des professionnels aux déchèteries publiques d'ici 2 ans
Alpes-de-Haute-Provence	CC Sisteronais Buëch DLVA
Hautes-Alpes	CC Briançonnais
Alpes-Maritimes	UNIVALOM
Bouches-du-Rhône	Métropole Aix Marseille – CT Istres Ouest Provence Métropole Aix Marseille – CT Aix
Var	CC Cœur du Var SITTOMAT SIVED NG
Vaucluse	La COVE

Tableau 104 : acteurs publics ayant pour projet de fermer les déchèteries publiques aux professionnels (31/05/19)

Ces acteurs représentent 35 % de la population régionale.

**D'ici 2 ans, 59 % de la population régionale pourraient habiter une zone dont les déchèteries publiques seraient totalement fermées aux professionnels.**

17 acteurs indiquent savoir si des déchèteries professionnelles sont présentes sur leur territoire. Sur ces 17 acteurs, 13 sont en capacité de fournir la liste de ces installations (nom et/ou commune d'implantation). Toutefois, un approfondissement de la connaissance de ce type d'installation reste à faire.

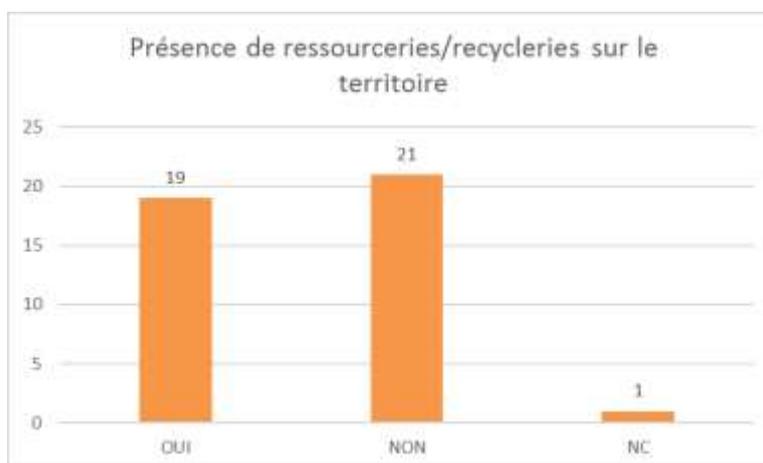
Département	Acteur Public concerné	Nom de la déchèterie pro + (commune d'implantation)
Alpes-de-Haute-Provence	SYDEVOM	Déchèterie La Colette de Provence Alpes Agglomération (Digne les Bains) <a href="https://www.provencealpesagglo.fr/decheteries/">https://www.provencealpesagglo.fr/decheteries/</a>
Alpes-Maritimes	CC Pays des Paillons	Véolia (Drap) – pros autorisés ? (Blausasc) – fermée ? Algora Environnement (Contes) <a href="http://www.algora-environnement.fr/">http://www.algora-environnement.fr/</a>
	UNIVALOM	Véolia (Mandelieu)
	CA Cannes Pays de Lérins	(Mandelieu)
Bouches-du-Rhône	Métropole Aix Marseille – CT 1	Plateformes des Aygalades et de la Millière
	Métropole Aix Marseille – CT 5	Provence Valorisation Suez (Istres)

	CA Terre de Provence	(Plan d'Orgon)
Var	SITTOMAT	ECORECEPT (Six Fours)
	SMIDDEV	Ecopôle SOFOVAR (Fréjus) VALSUD Reyran (Fréjus)
	CAVEM	Ecopôle Recyclage (Fréjus) Esterel Terrassement (Fréjus) ATE La Poudrière (Puget-sur-Argens)
	SIVED NG	(Garéoult) (Néoules) (Brignoles)
Vaucluse	CA Luberon Monts de Vaucluse	(Cavaillon)
	CC Rhône lez Provence	ALCYON (Bollène)

NB : Il faut noter toutefois que la notion de déchèteries professionnelles, c'est-à-dire exclusivement réservées aux professionnels, n'est pas totalement acquise par les acteurs publics. En effet, certaines installations citées ci-avant correspondent à des déchèteries qui acceptent les déchets des particuliers et des professionnels (avec service payant) ; elles ne sont pas spécifiquement dédiées aux professionnels du territoire.

Tableau 105 : Liste des déchèteries professionnelles indiquées par les acteurs publics

La moitié des acteurs enquêtés indiquent la présence de ressourceries/recycleries sur leur territoire. Ces acteurs sont en capacité de fournir partiellement la liste de ces sites (nom et/ou commune d'implantation).



2 acteurs indiquent être maître d'ouvrage de ce type de site : la CC Serre-Ponçon (04) et le SIVED NG (83).

Département	Acteur Public concerné	Nom de la recyclerie/ressourcerie + (commune d'implantation)
Alpes-de-Haute-Provence	CC Sisteronais Buëch	L'Envolé (Sisteron)
	SYDEVOM	RHP (Sainte Tulle) RHP (Château-Arnoux) (Barcelonnette ?)
	Provence Alpes Agglomération	(Château-Arnoux)
	DLVA	Ressorcerie de Haute Provence (Sainte Tulle)
	CC Serre-Ponçon	Ressorcerie de Pralon (Embrun)
Hautes-Alpes	CC Briançonnais	La Miraille (St Martin de Queyrières)
	CC Pays des Ecrins	La Miraille (St Martin de Queyrières)
Alpes-Maritimes	CC Pays des Paillons	OMJCL (Drap)
	CA Pays de Grasse	(Grasse)
	Métropole Nice Côte d'Azur	(Nice)
Bouches-du-Rhône	Métropole Aix Marseille – CT 1	Recyclodrome (Marseille) Impulse Toit Croix rouge insertion (Marseille) Régie service 13 (Marseille)

	Métropole Aix Marseille – CT 5	Déclic 13 (Istres et Miramas) présent sur 5 déchèteries avec caisson de réemploi
	CA Arles Crau Camargue Montagnette	Ressourcerie (Arles) Emmaus (Arles) TEEF (Arles Tarascon)
	Métropole Aix Marseille – CT 2	(Pertuis, Jouques, Venelles, Gardanne, Cabriès)
Var	Métropole TPM	(Toulon)
	SIVED NG	La Courtoise (St Maximin) Une nouvelle vie (Brignoles) : en construction
Vaucluse	CC Pays de Sorgues Monts de Vaucluse	Recyclerie les éco (L'Isle sur la Sorgue)
	CC Pays Vaison Ventoux	(Vaison La Romaine)
	La COVE	Ressourcerie du Comtat (Carpentras)

Tableau 106 : Liste des recycleries/ressourceries indiquées par les acteurs publics

## 8. Tri des biodéchets

Ne nombreux outils ont été mis en place par les collectivités afin de soutenir le tri à la source des biodéchets :

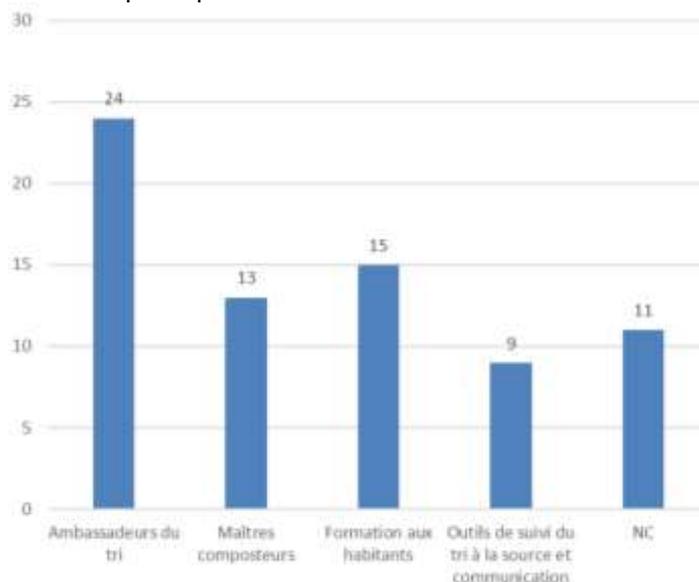


Figure 100 : Dispositifs d'animation et de suivi du tri à la source des biodéchets (31/05/19)

### a) **Compostage domestique et partagé**

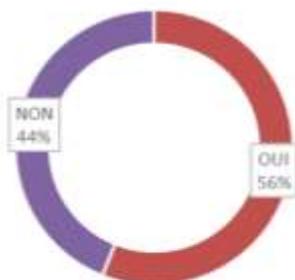
Une large majorité des acteurs (88 %) déclarent aider les habitants à faire du compostage domestique.

Les syndicats de traitement participent activement au déploiement du compostage domestique en région, ils ont donc été comptabilisés (sans double compte) dans cette analyse. Il en ressort que **67 % de la population régionale dispose d'une aide pour le compostage individuel**. Mais ce taux de couverture est à prendre avec précaution car il est difficile d'estimer l'efficacité des composteurs distribués et le nombre de foyers équipés.

4 collectivités indiquent avoir pour projet d'ici les 2 prochaines années d'encourager le compostage individuel, ce qui porterait **à court terme la population régionale couverte à 70 %** (DLVA, Métropole Aix Marseille – CT Istres, CC Rhône Lez Provence, Cotelub).

Un peu plus de la moitié des acteurs ayant répondu à l'enquête indiquent avoir mis en place un ou plusieurs site(s) de compostage partagé.

Mise en place d'un ou plusieurs site(s) de compostage partagé

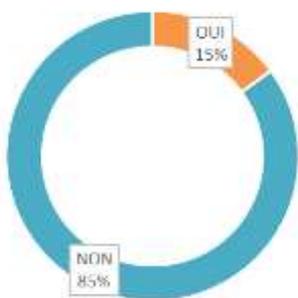


Parmi les acteurs n'ayant pas mis en place de tels sites, seuls 4 d'entre eux déclarent vouloir mettre en place un site de compostage partagé d'ici les 2 prochaines années (CA Arles Crau Camargue Montagnette, CC Golfe de St Tropez, COTELUB, CAVEM).

En tout état de cause, la mise en place du compostage individuel et du compostage partagé semble rester la solution la plus simple des collectivités compétentes, pour répondre à l'obligation réglementaire du tri à la source des biodéchets et à la généralisation du tri à la source (article 70 de la loi de transition énergétique).

**b) Service de broyage de déchets à domicile**

Seuls 15 % des acteurs enquêtés proposent un service de broyage de déchets verts à domicile (6 acteurs) :



Département	Acteur Public	Année de démarrage
Hautes-Alpes	CC Champsaur- Valgaudemar	2019
Alpes-Maritimes	CA Pays des Lérins	2019
	CA Pays de Grasse	2018
	CA Sophia Antipolis	2019
Var	CC Cœur du Var	2019
Vaucluse	CA Ventoux-Comtat-Venaissin	2018

Tableau 107 : Acteurs publics proposant un service de broyage de déchets verts à domicile (31/05/19)

### c) Collecte séparative des biodéchets

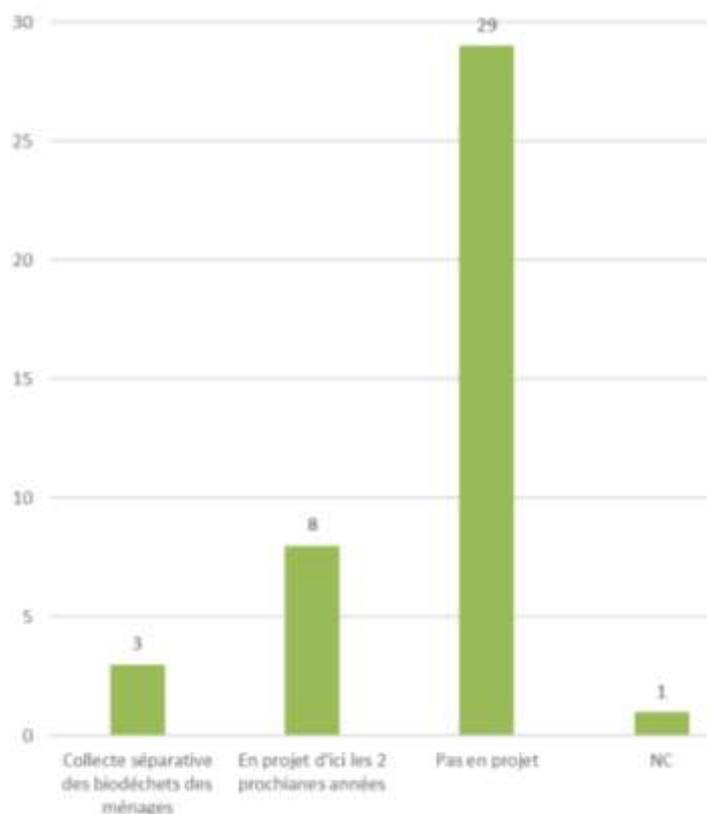


Figure 101 : Situation de la collecte séparative des biodéchets ménagers (31/05/19)

3 acteurs indiquent avoir mis en place une collecte séparative de biodéchets des ménages :

Département	Acteur Public	Année de démarrage	Population concernée
Alpes-Maritimes	CA Pays de Grasse	2018	16 000 hab.
Var	SMIDDEV	2018	150 foyers
Vaucluse	CC Aygues Ouvèze en Provence	2017	10 387 hab.

Tableau 108 : Acteurs publics ayant mis en place une collecte séparative des biodéchets ménagers (31/05/19)

Parmi les 38 acteurs n'ayant pas mis en place de collecte séparative de biodéchets des ménages, 29 acteurs (76 %) indiquent ne pas vouloir la mettre en place d'ici les 2 prochaines années.

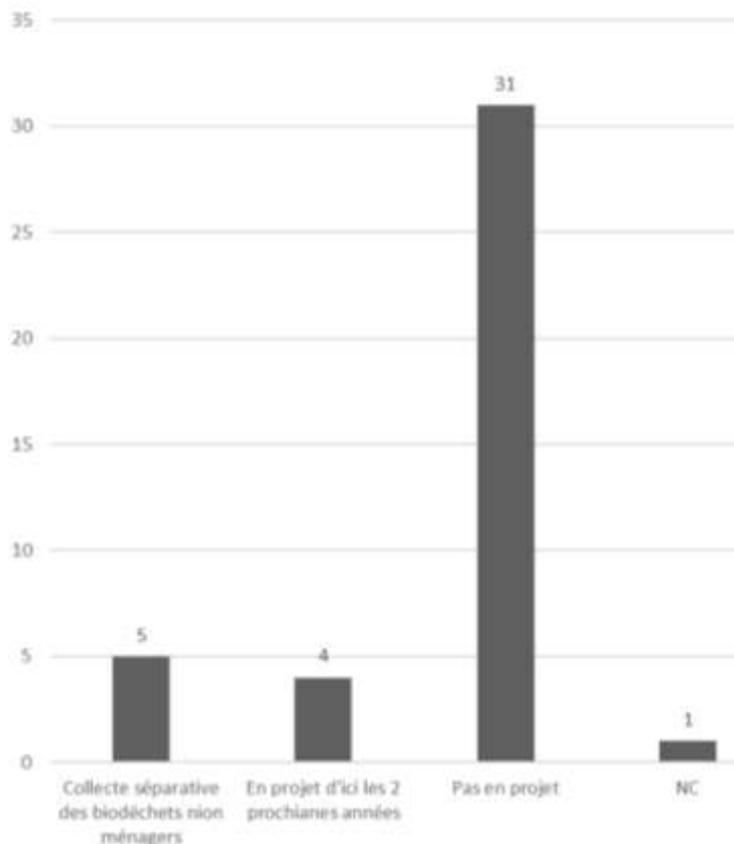


Figure 102 : Situation de la collecte séparative des biodéchets non ménagers (31/05/19)

5 acteurs déclarent avoir mis en place une collecte séparative des biodéchets non ménagers (restauration, petite distribution, etc.) :

Département	Acteur Public	Année de démarrage
Bouches-du-Rhône	CA Arles Crau Camargue Montagnette	2018
Var	SIVED NG	2011
	SMIDDEV	2018
	CAVEM	2018
	CA Golfe de Saint Tropez	2017

Tableau 109 : Acteurs publics ayant mis en place une collecte séparative des biodéchets non ménagers (31/05/19)

86 % des acteurs n'ayant pas mis en place de collecte séparative de biodéchets non ménagers indiquent ne pas souhaiter la mettre en place d'ici les 2 prochaines années (2019-2020).

## 9. Principaux indicateurs de l'enquête complémentaire 2019

Indicateur	Population couverte (%)
PLPDMA publié	17 %
PLPDMA en cours, avec CCESP	54 %
Stratégie en faveur de l'économie circulaire	24 %
Stratégie en faveur de l'économie circulaire, avec objectifs chiffrés	16 %
Autre plan en faveur de la prévention des DMA, avec objectifs chiffrés	26 %
Engagement de lutte contre le gaspillage alimentaire	66 %
Une ou plusieurs caractérisations depuis 2010	75 %
Mise en place d'une comptabilité analytique, type ComptaCoût© (hors syndicat de traitement)	57 %
Projet de mise en place d'une comptabilité analytique	16 %
Existence d'une Redevance Spéciale	60 %
Redevance Spéciale en projet	4 %
Mise en place de la TI	11 %
Projet de mise en place TI (2019-2020)	13 %
Déchèteries publiques fermées aux professionnels	24 %
Déchèteries libres d'accès et sans facturation aux professionnels	12 %
Projet de fermeture des déchèteries publiques aux professionnels	35 %
Mise en place du compostage individuel	67 %
Projet de mettre en place le compostage individuel	3 %

Tableau 110 : Indicateurs « Population régionale couverte » liés à l'enquête complémentaire 2019